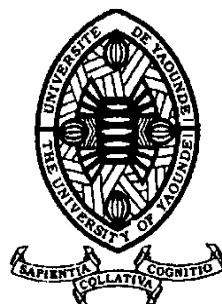


UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
« SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES »

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE
I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
THE HUMAN, SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR THE HUMAN AND SOCIAL
SCIENCES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

**DYNAMIQUES D'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE
DES DÉPLACÉS DE LA CRISE SOCIOPOLITIQUE DU NORD
OUEST ET DU SUD OUEST DANS LA RÉGION DE L'OUEST
CAMEROUN**

*Thèse présentée et soutenue le 15/07/2022 pour l'obtention du Doctorat/Ph.D
en Sociologie*

Spécialité : Sociologie politique

Par :

Marcel EMOK ENYATH

Jury :

| | | |
|---------------------|--|---|
| Président : | Jean-Emet NODEM Professeur | Université de Dschang |
| Rapporteur : | Jean NZHIE ENGONO, Professeur Alain Roger BOULLA, Maitre de conférences | Université de Yaoundé I Université de Dschang |
| Membres : | Armand LEKA ESSOMBA, Maitre de conférences Honoré MIMCHE, Professeur Christian BIOS NELEM, Maitre de conférences | Université de Yaoundé I Université de Yaoundé II Université de Yaoundé I |



À

Mes parents Dieudonné EGNATH et Jeanne ENGANAMOUIH

REMERCIEMENTS

Pour des années de recherche qui, pour moi, ont été particulières, il a sans doute fallu assez d'énergie et de renoncement de soi, mais aussi beaucoup de conseils et d'encouragements pour arriver à cette étape de ma formation. Grande est donc ma reconnaissance envers tous ceux qui ont porté avec moi, de quelque manière que ce soit, ce projet de recherche. Ainsi, je remercie tout particulièrement mes encadreurs : les Professeurs Jean NZHIE ENGONO et Alain Roger BOULLA MEVA'A, pour le temps consacré à la réalisation de ce travail.

Ma gratitude va également à l'endroit de tous mes enseignants des Départements de sociologie de Dschang et de Yaoundé I, pour leur apport intellectuel et la mise à ma disposition des documents nécessaires à la rédaction de cette thèse. Je nommerai particulièrement le Professeur Armand LEKA ESSOMBA.

Nous n'oublierons pas de manifester notre reconnaissance vis-à-vis du Docteur Vivien NJOUNGUI EDOUNG, qui, par son regard de linguiste, a rendu ce travail digeste. Et au Professeur Christian BIOS NELEM qui, malgré ses responsabilités administratives, parvenait à trouver du temps pour la lecture de ce travail.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit du CERESC et de tous mes condisciples pour la collaboration et l'entraide tout au long de mon cursus de Doctorat. À mes aînés, mes cadets académiques pour leur encouragement, leurs critiques et leurs suggestions nécessaires à la réalisation de cette recherche.

J'adresse ma sincère reconnaissance aux informateurs qui ont accepté de participer à la réalisation de ce travail. Aussi, je tiens à remercier tous mes frères, sœurs et amis pour leur soutien affectif et moral. Que tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette thèse et dont les noms ne sont pas cités, trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| DÉDICACE | i |
| REMERCIEMENTS | iii |
| SOMMAIRE | iv |
| LISTE DES FIGURES..... | viii |
| LISTE DES ANNEXES..... | x |
| RÉSUMÉ | xi |
| ABSTRACT..... | xii |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE..... | 1 |
| PREMIÈRE PARTIE : POPULATIONS D’ACCUEIL ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES DANS LA REGION DE L’OUEST CAMEROUN | 50 |
| CHAPITRE I : ACTIONS DES POPULATIONS AUTOCHTONES FAVORISANT L’INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES DÉPLACÉS DE LA CRISE ANGLOPHONE DANS LA RÉGION DE L’OUEST CAMEROUN..... | 52 |
| CHAPITRE II : ACTIONS DE LA DIASPORA ANGLOPHONE (ÉTABLIE AVANT LA CRISE) FAVORISANT L’INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES DÉPLACÉS DE LA CRISE ANGLOPHONE DANS LA REGION DE L’OUEST CAMEROUN | 89 |
| DEUXIÈME PARTIE : PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA REGION DE L’OUEST-CAMEROUN | 122 |
| CHAPITRE III : PARTENAIRES EXTERNES ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA REGION DE L’OUEST-CAMEROUN..... | 124 |
| CHAPITRE IV : PARTENAIRES INTERNES ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA REGION DE L’OUEST-CAMEROUN..... | 154 |
| TROISIÈME PARTIE :L’ÉTAT ET L’INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA RÉGION DE L’OUEST CAMEROUN | 178 |
| CHAPITRE V : L’ETAT AU NIVEAU CENTRAL ET L’INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA RÉGION DE L’OUEST CAMEROUN..... | 180 |
| CHAPITRE VI : ETAT AU NIVEAU LOCAL ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA RÉGION DE L’OUEST CAMEROUN | 211 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE..... | 245 |
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 255 |
| ANNEXES | xii |
| INDEX THÉMATIQUE | 325 |
| TABLE DES MATIÈRES | 330 |

ABBREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

| | |
|----------------|---|
| ACMS | Association Camerounaise pour le Marketing Social |
| ADEA | Action pour le Développement Économique et Agricole |
| ADF | Ambazonian Defense Force |
| AGR | Activité Génératrice de Revenu |
| APDEL | Association pour la Promotion du Développement Local |
| APEAH | Association pour la Protection de l'Environnement et Action Humanitaire |
| APEE | Association des Parents d'Élèves et Enseignants |
| APT | Association pour la Prévention de la Torture |
| ASED | Association Santé Éducation et Démocratie |
| CA | Crise Anglophone |
| CADHP | Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples |
| CAFER | Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux |
| CCRC | Comité de la Croix-Rouge Camerounaise |
| CDA | Cameroon Debate Association |
| CDC | Cameroon Development Corporation |
| CERESC | Laboratoire Camerounais d'Etudes et de Recherches sur les Sociétés Contemporaines |
| CICR | Comité International de la Croix Rouge |
| CNIT | Carte Nationale d'Identité pour Tous |
| CRADD | Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable |
| DCI | Déplacement Collectivement Initié |
| DIE | Déplacé Interne Etranger |
| DIH | Droit International Humain |
| DIVAROF | Développement Intégration et Valorisation du Rôle de la Femme |
| EPC | Eglise Presbytérienne Camerounaise |
| FAF | Fondation Alliance Française |
| FGD | Focus Group Discussion |
| FMFR | Fédération des Maisons Familiales Rurales |
| FMO | Force de Maintien de l'Ordre |
| GA | Groupe Armé |
| GADD | Groupement d'Appui Pour le Développement Durable |
| HARDP | Division pour les Affaires Humanitaires, les Réfugiés et les Personnes Déplacées |

| | |
|-----------------|---|
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies auprès des Réfugiés |
| HRW | Human Rights Watch |
| HSR | Hypothèse Secondaire de Recherche |
| IDMC | Internal Displacement Monitoring Center |
| INDH | Institution Nationale des Droits de l'Homme |
| IS | Insertion Sociale/ Intégration Sociale |
| IST | Infection Sexuellement Transmissible |
| MINADER | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural |
| MINAS | Ministère des Affaires Sociales |
| MINAT | Ministère de l'Administration Territoriale |
| MINEDUB | Ministère de l'Éducation de Base |
| MINESEC | Ministère des Enseignements Secondaires |
| MINPROFF | Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille |
| MSS | Mouvement Social de Solidarité |
| NFI | No Food Item |
| NOSO | Nord-Ouest et Sud-Ouest |
| OCHA | Office of Coordination of Humanitarian affairs |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| OSR | Objectif Secondaire de Recherche |
| PDI | Personnes Déplacées Internes |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPR | Programme de Revalorisation des Raphiales |
| PR | Parent Retrouvé |
| QSR | Question Secondaire de Recherche |
| ROC | Région de l'Ouest Cameroun |
| SAILD | Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement |
| SAME | Sécurité Alimentaire et Moyen d'Existence |
| SDF | Sans Domicile Fixe |
| SECAL | Sécurité Alimentaire |
| TCA | Théorie du Comportement Adaptatif |
| UNESCO | Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture |

| | |
|---------------|---|
| UNHCR | Agence des Nations Unies pour les Réfugiés |
| UNICEF | Organisation des Nations-Unies pour l'Enfance |
| VBG | Violence Basée sur le Genre |
| WFP | World Food Program |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| Figure 1. Départ massif des populations suite à l’annonce du risque d’une rentrée scolaire ineffective dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest..... | 8 |
| Figure 2. Reportage réalisé en 2019 au sujet des affrontements entre l’armée et les séparatistes | 10 |
| Figure 3. Carte de la Région de l’Ouest présentant ses limites avec les autres Régions du Cameroun notamment celles du NOSO à gauche..... | 11 |
| Figure 4. Image décrivant les conditions relativement précaires des PDI | 55 |
| Figure 5. Image décrivant l’insuffisance alimentaire des PDI | 57 |
| Figure 6. Image décrivant le type de puits d’eau utilisé par les PDI..... | 58 |
| Figure 7. Toilette utilisée par les PDI..... | 60 |
| Figure 8. Image traduisant une situation de représailles de la personne déplacée dans une localité..... | 65 |
| Figure 9. Activité d’élevage menée par les PDI..... | 75 |
| Figure 10. Activités artisanales pratiquées par un PDI | 77 |
| Figure 11. Communiqué portant organisation de l’activité de mototaxi exercée par les PDI. | 81 |
| Figure 12. Activité de vente à la sauvette exercée dans le domicile des PDI | 113 |
| Figure 13. Activité de bayam-sallam pratiquée par les PDI..... | 115 |
| Figure 14. Centre de beauté développé par les PDI avec l’aide de la diaspora anglophone . | 119 |
| Figure 15. Campagne d’identification des déplacés internes au Cameroun..... | 127 |
| Figure 16. Présence des partenaires internationaux auprès des pouvoirs publics lors des opérations humanitaires en faveur des PDI | 132 |
| Figure 17. Séance de distribution par le PAM des produits de première nécessité aux populations hôtes et aux PDI | 135 |
| Figure 18. Remise des bourses aux déplacés par l’ONG HYE | 137 |
| Figure 19. Logements et point d’eau accordés par les ONG aux PDI à Santchou..... | 141 |
| Figure 20. Abris et point d’eau accordés par les ONG aux PDI à Fouban | 142 |

| | |
|--|-----|
| Figure 21. Enfants des familles déplacées déscolarisés à Galim..... | 143 |
| Figure 22. Soutien scolaire apporté par les ONG au regard des conditions de vie difficiles des PDI..... | 145 |
| Figure 23. Soutien entrepreneuriat accordé aux PDI par les ONG | 147 |
| Figure 24. Remise des denrées alimentaires et des bons aux familles déplacées | 149 |
| Figure 25. Document annonçant une opération d'assistance financière aux PDI vivants dans la Région de l'Ouest Cameroun..... | 151 |
| Figure 26. Campagne de dépistage et de prise en charge des PDI..... | 159 |
| Figure 27. Remise de près de 400 bourses aux élèves déplacés du NOSO..... | 169 |
| Figure 28. Tenue portée par les jeunes déplacés internes dans le Département de la Menoua | 172 |
| Figure 29. Image de la Campagne de dépistage des PDI à l'Hôpital de District de Dschang | 187 |
| Figure 30. Distribution des denrées alimentaires aux PDI à la Préfecture de la Ménoua..... | 189 |
| Figure 31. Distribution des dons matériels par le MINAT aux PDI dans le Département du Noun | 191 |
| Figure 32. Visite de la Ministre de l'enseignement secondaire remettant des dons aux élèves déplacés internes | 194 |
| Figure 33. Visite des autorités administratives et éducatives aux élèves déplacés | 216 |
| Figure 34. Cérémonie de remise des dons aux PDI à la Délégation des affaires sociales de la Menoua. | 220 |

LISTE DES ANNEXES

| | |
|---|-------|
| ANNEXE 1. Attestation de recherche | xiii |
| ANNEXE 2. Autorisations de recherche | xiv |
| ANNEXE 3. Guides d'entretien | xvii |
| ANNEXE 4. Liste des informateurs | xxiii |

RÉSUMÉ

Contraints de se déplacer en raison du climat d'insécurité qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO), les populations anglophones font désormais face à l'épineuse question de l'intégration dans leur nouvelle communauté d'accueil. C'est dans ce contexte que la présente étude se propose de comprendre le processus d'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique au Cameroun. La question ayant guidé cette recherche est la suivante : comment les déplacés internes de la crise sociopolitique parviennent-ils à s'intégrer socioéconomiquement dans les localités auprès desquelles ils se rendent ? L'hypothèse principale souligne que l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique est rendue possible par la mobilisation de plusieurs acteurs que sont : les populations locales, l'État et les Partenaires Au Développement. Cette étude, essentiellement qualitative, a mobilisé dans sa posture théorique, l'interactionnisme symbolique, la résilience et le capital social. Dans le cadre de la collecte des données, l'on a fait recours, aux techniques documentaires, à l'observation, ainsi qu'aux entretiens individuels et aux discussions de groupe. Au terme d'une analyse de contenu, il ressort principalement que les déplacés, au regard du caractère précoce et forcé de leur départ, ne disposent pas de ressources suffisantes à leur arrivée. Elles font donc face à des contraintes telles que les problèmes de logement, de communication, de nutrition, de scolarisation, de santé, d'accès à l'emploi et aux espaces cultivables, ainsi que la discrimination et les crises de confiance. Ils usent à cet effet des opportunités socioéconomiques offertes par la population locale, les Partenaires Au Développement et l'Etat, pour renforcer leur résilience face à ces difficultés d'intégration constatée dans la Région de l'Ouest. L'analyse montre qu'en plus d'être un vecteur de reconfiguration identitaire, la crise du NOSO et ces bouleversements sociodémographiques provoquent, des transformations sociales dans les localités d'accueil des déplacés. Les sociabilités qui découlent de la mobilisation de divers acteurs d'intégration rendent compte des dynamiques plurielles que l'on a observées dans la Région de l'Ouest Cameroun.

Mots clés : *Intégration socioéconomique, crise sociopolitique, déplacé interne, résilience.*

ABSTRACT

Forced to move because of the climate of insecurity that prevails in the North-West and South-West Regions (NOSO), the English-speaking populations are now facing the thorny issue of integration into their new community of Home. It is in this context that the present study seeks to understand the process of socio-economic integration of displaced people from the socio-political crisis in Cameroon. The question that guided this research is the following: how do the internally displaced persons of the socio-political crisis manage to integrate socio-economically in the localities to which they go? The main hypothesis emphasizes that the socio-economic integration of those displaced by the socio-political crisis is made possible by the mobilization of several actors : the local populations, the State and the Development Partners. This essentially qualitative study mobilized in its theoretical stance, symbolic interactionism, resilience and social capital. Data collection used documentary techniques, observation, as well as individual interviews and group discussions. At the end of a content analysis, it mainly emerges that the displaced, given the early and forced nature of their departure, do not have sufficient resources upon their arrival. They therefore face constraints such as problems of housing, communication, nutrition, education, health, access to employment and cultivable spaces, as well as discrimination and crises of confidence. To this end, they use the socio-economic opportunities offered by the local population, Development Partners and the State, to strengthen their resilience in the face of these integration difficulties observed in the Western Region. The analysis shows that in addition to being a vector of identity reconfiguration, the NOSO crisis and these socio-demographic upheavals are causing social transformations in the localities hosting the displaced. The sociabilities that arise from the mobilization of various integration actors reflect the plural dynamics that have been observed in the Western Region of Cameroon. Keywords: Socio-economic integration, socio-political crisis, internally displaced persons, resilience.

Keywords: *socio-political crisis, internally displaced persons, socio-economic integration.*



INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Le 21 novembre 2016, certains habitants de la ville de Bamenda, chef-lieu de la Région du Nord-Ouest au Cameroun, profitent d'un appel à la grève lancé par des syndicats d'enseignants qui dénoncent un système éducatif anglophone qui se «*francophonise*¹» de plus en plus. Pour exprimer leur ras-le-bol : ils affirment ne plus vouloir des professeurs francophones qui enseignent l'anglais à leurs enfants alors qu'ils ne maîtrisent pas la langue ; ils refusent des médecins francophones dans leurs hôpitaux et exigent que les déclarations d'impôts et autres documents administratifs ne soient plus conçus qu'en langue française ; ils demandent l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce faisant, leurs revendications ont rejoint celles des avocats qui dénonçaient, de leur côté, la non-translation des lois et documents² juridiques en anglais au moment de leur publication. Il en est de même de la nomination de magistrats qui ne maîtrisent pas la langue anglaise dans les deux Régions anglophones. Toutes choses qui venaient ainsi mettre à l'ordre du jour, l'historique préoccupation sociopolitique camerounaise, qu'on qualifie très souvent de «*question anglophone*³ ». Mais de quoi s'agit-il en fait ?

Ce qu'il est convenu d'appeler «*question anglophone* », qui a resurgi dans le débat camerounais au tournant de l'année 2016⁴, est consécutif à l'histoire moderne du Cameroun, notamment lors de l'accession à l'indépendance⁵. Son acuité fluctue au fil du temps, au gré des événements avec ses poussées de fièvre récurrentes. Mais, elle se maintient en toile de fond, inscrite dans le temps de l'histoire même du pays⁶. Elle concerne la connexion intégrative des deux parties du pays : celle anglophone et celle francophone⁷. Nous traçons les linéaments, dont le rapport de l'International Crisis Group, consacré à ce sujet, constitue une excellente synthèse⁸.

¹M. DIKE DELANCEY et al., *Historical dictionary of the Republic of Cameroon*, Fourth Edition, 1984, P. 65.

²Notamment, le texte OHADA, et le Code pénal de la Loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016.

³ "*Cameroon Tribune*", « Paul Atanga Nji : les anglophones ont toujours reçu du chef de l'État, un traitement préférentiel » *Cameroon Tribune* (11238), 25 novembre 2016, PP. 3-4.

⁴M-E POMMEROLLE, Hans De Marie HEUNGOUP, "The Anglophone crisis : A tale of the Cameroonian post colony", *African Affairs*, vol. 116, n°464, 2017, pp. 526-538 ; Joseph Tchinda Kenfo, « Le problème anglophone au Cameroun : la réponse par le processus participatif au développement territorial », *Thinking Africa*, Note de Recherche n°29, juillet 2017, pp.1-14.

⁵P. B. KAMÉ, *La crise anglophone au Cameroun*, l'Harmattan, Études africaines, 2018. P. 190.

⁶V.-T., VINE, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1984, P.28.

⁷*Cameroon Tribune*, 1^{er} octobre 2019. <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/28170/fr.html/the-debate-plenary-of-frank>. Consulté le 12 décembre 2019.

⁸ICG, « Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins », Rapport Afrique N°250, Bruxelles, International Crisis Group, août 2017, p. 17.

Dès 1916, faut-il le rappeler, la Société des Nations (SDN) a confié à la France et au Royaume-Uni, l'administration du protectorat allemand du « Kamerun ». Chacun des deux pays impulsa sa marque (linguistique, culturelle et institutionnelle) sur les parties du territoire dont il avait la charge. La partie francophone (dite à l'époque du « Cameroun méridional ») obtient son indépendance en 1960 et constitue la République du Cameroun. Le devenir de la partie britannique (le Cameroun dit « occidental »), elle-même constituée de deux territoires (le « Northern Cameroon » et le « Southern Cameroons »), est plus compliquée, du fait de l'exclusion par l'ONU, de l'hypothèse d'une indépendance. Alors que le premier territoire demande son rattachement au Nigéria, lors du référendum de 1961, le second choisit de rejoindre la République du Cameroun. Ce territoire correspond aux Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest actuel. Depuis cette date, ces origines coloniales différentes n'ont pas cessé de se traduire en manifestations et en revendications plus ou moins régulières et émergées d'une identité à part⁹.

Dès le processus de rattachement, les termes du mode d'intégration ont été contestés par certains groupes élitaires (Endeley, chef du Kamerun National Congress) plaçant pour l'option nigériane. Alors que les négociateurs anglophones penchent pour un État fédéral¹⁰ lors des négociations avec le président Ahidjo en juillet 1961¹¹, le vote de la Constitution accorde relativement peu de prérogatives aux deux États fédérés, au bénéfice de l'État fédéral. Prérogatives qui ne cesseront d'être sensiblement grignotées sous Amadou Ahidjo de 1960 à 1982, puis sous Paul Biya de 1982 à ce jour. Les deux présidents ont entrepris d'accroître le pouvoir de l'État central à l'effet de renforcer l'unité nationale¹². Ainsi, dès 1961, le découpage du pays en six Régions administratives est un premier pas visant à minorer le poids politique des anglophones. La promulgation d'un certain nombre de mesures économiques¹³, mais aussi des normes¹⁴ plus ou moins symboliques mettra en évidence une certaine volonté d'effacer le legs colonial britannique porté par les anglophones. Le Président Ahidjo pousse à la création d'un parti unique en 1966 et, à l'issue d'un référendum¹⁵, le fédéralisme est

⁹J. BENJAMIN, *Les Camerounais occidentaux : la minorité d'un État bicommunautaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974. P. 46.

¹⁰C. ANYANGWE, *Post-Colonial Cameroon: Politics, Economy, and Society*, Illustrated Edition, London, 2009, P. 38.

¹¹V. J., NGOH, *Southern Cameroun, 1922-1961 : a constitutional history*, Aldershot, Ashgate, 2000, P. 9.

¹²J.-F., BAYART, *L'État au Cameroun*, Paris, Presse de Science Politique, 2^e édition, 1985, P. 43

¹³ Comme l'adoption du franc CFA.

¹⁴ Le système métrique et la conduite à droite.

¹⁵ E. ARDENER, "Kingdom on Mount Cameroon" in *the history of the Cameroon coast, 1500-1970, Cameroon studies*, Vol. 1, USA, Berghahn books, 1998, P. 104.

officiellement remplacé par l'État unitaire le 20 mai 1972. Cette date du 20 mai devient la fête nationale en lieu et place de la date de l'indépendance du Cameroun méridional, obtenue le 1er janvier 1960. Cette unification a eu comme conséquence de fragiliser la capacité de résistance des élites locales. Certaines fractions cherchant à s'intégrer au système pour continuer à jouir des rentes qu'il procure. La frustration de la partie anglophone semble d'autant plus profonde, que ces changements s'inscrivent dans un contexte global d'autoritarisme croissant et de limitation des libertés publiques, sous couvert de lutte contre le mouvement révolutionnaire de l'UPC¹⁶. Il s'impose alors un régime plus ou moins répressif, où les anglophones se sentent de plus en plus marginalisés¹⁷, victimes de traitements jugés discriminatoires et humiliants des hommes politiques locaux comme les citoyens ordinaires. Le recul du pouvoir des anglophones nourrit, en réaction, un sentiment de minorité et renforce celui d'une identité partagée. Le début des années 1970 marquera l'apparition de mouvements contestataires militairement neutralisés.

Au cours des années 1982, la tendance centralisatrice, assimilationniste¹⁸ et néo-patrimoniale sera renforcée au niveau de l'administration centrale¹⁹. Si la politique à l'égard des anglophones s'inscrit dans le cadre, plus général, de la gestion ethnique du pays impulsée par le Président²⁰, elle fait l'objet d'un traitement spécial. En 1983, la région anglophone est scindée en deux provinces (Nord-Ouest et Sud-Ouest) et reste toujours en vigueur. Sous injonctions du FMI, la Cameroon Development Corporation, est privatisée, les structures paraétatiques œuvrant en zones anglophones (West Cameroon Marketing Board, Cameroon Bank, Powercam) sont démantelées, tandis que le système éducatif est unifié consacrant la prééminence du modèle francophone. Au début des années 1990, l'émergence du Social Democratic Front (SDF), et de sa figure tutélaire, Ni John Fru Ndi, rendue possible par le retour du multipartisme, donnera un nouveau souffle à la communauté anglophone dans le champ politique. Si le nouveau parti est favorable au fédéralisme et porte ses revendications, il dépasse rapidement sa base, pour séduire une partie des francophones, dans un contexte de crise économique persistante et de recul démocratique. À tel point qu'il fera sensiblement jeu égal avec le RDPC, parti dominant, aux élections présidentielles de 1992, avec respectivement

¹⁶ J.-F. BAYART, *L'Etat au Cameroun*, op. cit., P. 47.

¹⁷ E. ANYEFRU, "Cyber-nationalism, the imagined Anglophone Cameroon Community in Cyberspace" in *African identities*, vol. 6, n°3, pp. 253-274.

¹⁸ F. PIGEAUD, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, P.18.

¹⁹ J.-F., MEDARD, *Etats d'Afrique*, Paris Karthala, 1991, P.39.

²⁰ F.-B. NYAMNJOH, (1999), « Cameroon : A Country United by Ethnic Ambition and Difference », *African Affairs*, vol.98, n°390, pp. 101-118.

37% et 39%²¹. Le SDF prend une place hégémonique sur la scène politique anglophone, revendiquant un fédéralisme à quatre Etats, autant que la sécession ou le fédéralisme à deux États. Cette position de compromis favorise l'émergence de mouvements parfois radicaux du côté anglophone, allant jusqu'à la revendication de l'action violente²².

Néanmoins, la multiplication des acteurs et des revendications extrêmes jusqu'à la déclaration d'indépendance (plus symbolique que réelle, de l'Ambazonia Republic sur radio Buea en 1999 par le SCNC²³), s'est traduite par un émiettement des forces. L'affaiblissement progressif du SDF, tout au long des années 1990-2000, a favorisé le projet centralisateur marginalisant un peu plus les régions anglophones. Le gouvernement poursuit sa stratégie qui consiste à « diviser pour régner²⁴ » en attisant les divergences entre les acteurs de la société anglophone²⁵. C'est dans ce contexte de conflictualités, en dehors d'opérations « villes mortes » sporadiques et de revendications ponctuelles portées par la diaspora, que la crise a éclaté en octobre 2016²⁶. Les nouvelles contestations politiques se combinent avec des revendications historiques, mettant en exergue la nature multidimensionnelle de la crise²⁷. Elle a commencé par une grève des avocats anglophones, contestant la « francisation » et la francophonisation du droit et de la justice, ce qui paradoxalement revient à faire du legs colonial britannique de la Common Law un élément d'identité (et symétriquement pour les francophones). La répression d'une manifestation, dite pacifique, organisée à Bamenda met le feu aux poudres le 8 novembre 2016. Les enseignants se mettent à leur tour en grève²⁸ pour des raisons similaires, entraînant dans leur sillage les étudiants, avec un nouveau cycle de violences et d'émeutes²⁹.

Par ailleurs, la contestation, initialement déclenchée au Nord-Ouest, va s'étendre au Sud-Ouest et prendra une allure plus générale avec un caractère politique et anti-

²¹ H.-L. MENTHONG. « vote et communautarisme au Cameroun : *un vote de cœur de sang et de raison* », Politique Africaine, n°69, 1998, PP. 40-52.

²² ICG. « Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins », op.cit., P. 20.

²³ Southern Cameroons National Council

²⁴ *The Guardian*, 28 février 2017. « Government Bans SDF Federalism Grand Rally. » *The Guardian Post*, P. 4.

²⁵ M. E., POMMEROLLE et H. M., HEUNGOUP, «The Anglophone crisis : *A tale of the Cameroonian Postcolony*», Paris, *African Affairs*, Oxford University Press, vol. 116, n°464, 2017, P. 31.

²⁶ F.-B. NYAMNJOH, Literature list on the Anglophone crisis and Internet shutdown in Cameroon, 2017 [<http://www.ascleiden.nl/news/reading-list-anglophone-crisis-and-internet-shutdown-cameroon>] ; B.P. KAMÉ, *La crise anglophone au Cameroun*, L'Harmattan, Paris, 2018.

²⁷ C. MINFEGUE ASSOUGA, « *Les frontières camerounaises entre héritages historiques et contestations nouvelles* », Revue des sciences sociales, n° 60, 2018, PP. 26-35.

²⁸ C. LOH, *Anglophone Crisis : Catholic, PCC, CBC Leaders Summoned to court*, 2017, p. 34.

²⁹ J. LUNN et L., BROOKE-HOLLANDE, *The anglophone Cameroon Crisis, Briefing Paper n°8331, House of Commons Library*, 2018, P. 10.

gouvernemental. Les mots d'ordre sécessionnistes se diffusent, tandis que les incidents, violents, de parts et d'autres se multiplient, mettant à bas les tentatives de négociations. À partir de l'année 2017, le gouvernement coupe internet, qui sera inaccessible pendant trois mois. Les transferts d'argent sont bloqués, tandis que les arrestations d'opposants et les « exactions des forces de sécurité et groupes armés » se généralisent. La radicalisation du mouvement³⁰ amène les autorités à prendre des mesures de conciliation pour apaiser la colère dans un contexte de méfiance réciproque³¹ : la création d'une Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme, la création d'une section de Common Law à la Cour Suprême et à l'ENAM, le recrutement des enseignants et de magistrats anglophones et le rétablissement de la connexion internet, etc.

En cette même année 2017, un calme apparent s'observe. Mais, les conséquences économiques de la crise de 2016, la répression des concessions, l'absence de débouchés politiques aux revendications³², la division des élites anglophones³³, la menace du chaos sécessionniste brandie par les autorités ont eu raison du mouvement. Néanmoins, le retour progressif au calme n'écartera en rien la possibilité d'un nouvel embrasement. Depuis la fin 2017, la zone a connu une recrudescence d'accrochages violents entre les activistes armés et les forces de sécurité. Dans ce contexte de grève et de villes mortes dans les deux Régions³⁴, les manifestations violentes ont été observées comme le témoigne le mémorandum ci-contre :

Depuis quelques mois, il y a eu une série de troubles et de violences dans certaines villes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun occasionnés par la grève des avocats anglophones et des syndicats des enseignants du sous-système éducatif anglophone. Ceux-ci ont entraîné la perte en vies humaines et la destruction de biens de certains citoyens. Il y a eu des violations flagrantes de droits

³⁰ Incendies de bâtiments administratifs, opérations villes mortes et opération punitives pour ceux qui ne suivent pas les consignes.

³¹ *Cameroon Tribune*, 31 mars 2017. « Préoccupations des avocats anglophones. La réponse de Paul Biya. » *Cameroon Tribune* (11318). <https://www.cameroontribune.cm/article.html/7236/fr.html/revendications-avocats-anglophones-lareponse-du-chef-de-letat>, Consulté le 12 décembre 2019.

³² *Cameroon Tribune*, 16 janvier 2017. « Préoccupations des enseignants anglophones. Appel à un dialogue sincère. » *Cameroon Tribune* (11284), PP. 2-3.

³³ Cette division reste partagée entre celles qui souhaitent un autre statut à l'intérieur ou à l'extérieur du Cameroun d'aujourd'hui et celles qui veulent composer avec le système en place. Des interrogations y ont été posées : y a-t-il un « problème anglophone », comme s'interrogeait en 2017, le Premier Ministre John Ngute à Bamenda ou au contraire s'agit-il d'une fiction comme le déclarait P, ATANGA NJI, Ministre de l'Administration Territoriale et Secrétaire permanent du Conseil National de Sécurité ?

³⁴ W. TASSANG, Secrétaire Générale de la Cameroon Teacher's Trade Union (CATTE) s'exprimait sur les antennes de la radio *Hot Cocoa* en 2016 de la manière suivante : « tant que nos revendications ne seront pas prises en compte, nous n'allons pas arrêter notre grève. Il faut qu'on cesse de nous marginaliser. »

*de l'homme, comme en témoignent des témoignages crédibles et des images sur les chaînes de télévision locales et les réseaux sociaux.*³⁵

La suite des manifestations et leur caractère “violent”³⁶ sur le plan politique et économique, avaient amené le Président Paul Biya à se prononcer, lors de son traditionnel discours à la nation : « [...] par le fait d’un groupe de manifestants extrémistes, manipulés et instrumentalisés, les Camerounais ont perdu la vie, les bâtiments publics et privés ont été détruits, les symboles les plus sacrés du pays ont été profanés, les activités économiques ont été paralysées³⁷ ». Bien plus, l’élite politico-administrative dite anglophone, composée des Députés et Sénateurs, a constaté le risque de la non-reprise des classes au deuxième trimestre de l’année 2017 et lancé un appel, en s’exprimant de la manière suivante :

*Ayant à l'esprit la ferme condamnation de tous les actes de violence, quelles que soient leurs origines et leurs auteurs, dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest ; lançons un appel pour la reprise des cours sur l'ensemble de ces deux Régions ; invitons tous les enseignants , syndicats d'enseignants, fondateurs d'établissements scolaires, parents, membres de la société civile, jeunes et civils, politiciens, commerçants, opérateurs économiques, chauffeurs de taxi, conducteurs de motos taxis, étudiants, élèves et citoyens de bonne volonté, à veiller à ce que les cours reprennent effectivement dans les Régions du Nord- Ouest et du Sud-Ouest, afin de sauver l'année scolaire et académique déjà compromise de nos enfants, et assurer leur avenir.*³⁸

Ainsi, entre villes mortes, interdictions, suspensions, grèves et menaces, les populations commençaient à effectuer des déplacements pour les autres Régions du pays, cas échéant dans cette étude, de la Région de l’Ouest. Ces déplacements se sont imposés, lorsque le besoin de survie, de protection et de sécurité devenait pressant ou urgent³⁹. L’image ci- dessous, prise dans une agence de voyages de la Région en proie à la crise, atteste le caractère massif des déplacements.

³⁵ Il s’agit du mémorandum du 22 septembre 2016, signé par cinq évêques d’expression anglaise de la province épiscopale de Bamenda.

³⁶ Les marques de la violence s’observaient dans le boycott des services publics et l’arrêt forcé des activités économiques.

³⁷ C’était le 31 décembre 2016 que ce discours avait été tenu par le président de la république du Cameroun.

³⁸ <http://www.camer.be/57190/6:1/cameroun-crise-anglophone-les-elites-en-fragrant-delit-descroquerie-cameroun.html> consulté le 11/Novembre/2019 à 11h.

³⁹ Selon l’ONG Norwegian Refugee Council (NRC), le Cameroun vit actuellement la crise « la plus délaissée au monde ». L’ONU évoque une situation humanitaire « d’urgence ».



Figure 1. *Départ massif des populations suite à l'annonce du risque d'une rentrée scolaire ineffective dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest*

SOURCE : réalisé par nous-même le 29 Août 2019 à 10H37.

Selon le HCR, plus de 1 850 morts ont été enregistrés jusqu'au 23 septembre 2019 ; 21 291 personnes ont migré vers le Nigéria⁴⁰ ; 4 400 écoles ont été fermées, soit 600 000 enfants privés d'éducation dans les deux Régions⁴¹. Rappelons, par ailleurs, que les conditions de vie dans ces deux Régions ont donné naissance à une forme de migration particulière, dans la mesure où les déplacements semblaient non planifiés, voire forcés⁴². Ces migrants n'ont parfois rien⁴³ transporté avec eux. Au-delà des randonnées, parfois nuitamment et dans un climat d'insécurité, ils ont abandonné leurs plantations, maisons, emplois, affaires, etc., pour s'installer dans des localités parfois inconnues et étrangères. Le défi est de s'intégrer désormais dans les nouvelles localités d'accueil. C'est donc un tel contexte qui a éveillé notre curiosité sociologique et justifié notre étude portant sur l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique au Cameroun.

II- PROBLÈME DE RECHERCHE

Le problème de cette recherche découle du constat selon lequel les déplacés du NOSO, partis de leur environnement à cause des conflits violents, éprouvent des difficultés à s'intégrer dans les localités d'accueil. L'environnement délétère dans les zones d'origine des PDI se caractérise par la présence des chars de guerre, comme l'indique l'image du quotidien « *Mutations* » ci-dessous :

⁴⁰ *The Guardian*, « SDF Announces Grand Rally in Douala to Discuss Return to Federalism », *The Guardian Post*, n°1, 1^{er} février 2017, P. 3.

⁴¹ Le journal de la *Voix du Centre*, parution du 26 août 2019. Le nombre de déplacés internes estimé (500 000 en 3 ans) par les ONG, a fait l'objet d'une querelle de la part du MINAT. Le 28 décembre 2019, lors d'un point de presse donné à l'occasion de la présentation du convoi humanitaire de 100 camions dépêchés par le président Paul Biya, le ministre infirmait les chiffres des ONG en déclarant que le nombre de déplacés internes était de 152 000.

⁴² M.M. CERNEA, « La sociologie des déplacés forcés : un modèle théorique », in V.-J., LASSAILLY (éd.), *Communauté déracinées dans les pays du sud*. Autre part, vol.5, 1998, P. 11.

⁴³ En plus d'avoir perdu leurs pièces d'identité et parfois leurs jambes, parce que fuyant les affrontements entre l'armée et les sécessionnistes, certains ont vu leurs maisons et leurs boutiques totalement incendiées.

N° 4985 - Mardi 19 novembre 2019

400 FCFA

Mutations

QUOTIDIEN

Édité par la South Media Corporation - Siège : rue de l'aéroport - BP 12348, Yaoundé Tél. (237) 222 20 86 81 / 222 20 74 49 Fax: 222 20 86 75 - Desk Douala - Rue Jiboyi Emini, Tél. 237 20 46 56 - Bir/Bafoussam, Face pharmacie Madelon Tél. 034 94 27 33 - <http://www.quotidiennmutations.com>

NORD-OUEST

Un jour à Balikumbat



Figure 2. Reportage réalisé en 2019 au sujet des affrontements entre l'armée et les séparatistes

SOURCE : Journal « *Mutations*⁴⁴ », Édition du mardi 19 novembre 2019.

En effet, les affrontements entre les forces de maintien de l'ordre et les groupes armés ont poussé des milliers de familles à fuir massivement leurs lieux de résidence vers d'autres

⁴⁴ *Mutations*, quotidien indépendant d'opinion, d'analyse et d'information générale.

localités du pays. C'est ainsi qu'en vingt (20) mois, après l'éclatement de la crise, il a été enregistré, sur le plan interne, plus de 500 000 déplacés⁴⁵ inégalement répartis dans les dix (10) Régions que compte le pays⁴⁶. La Région de l'Ouest, cas échéant de cette étude, partage sa frontière avec les deux Régions en crise, comme le témoigne l'image ci-dessous :

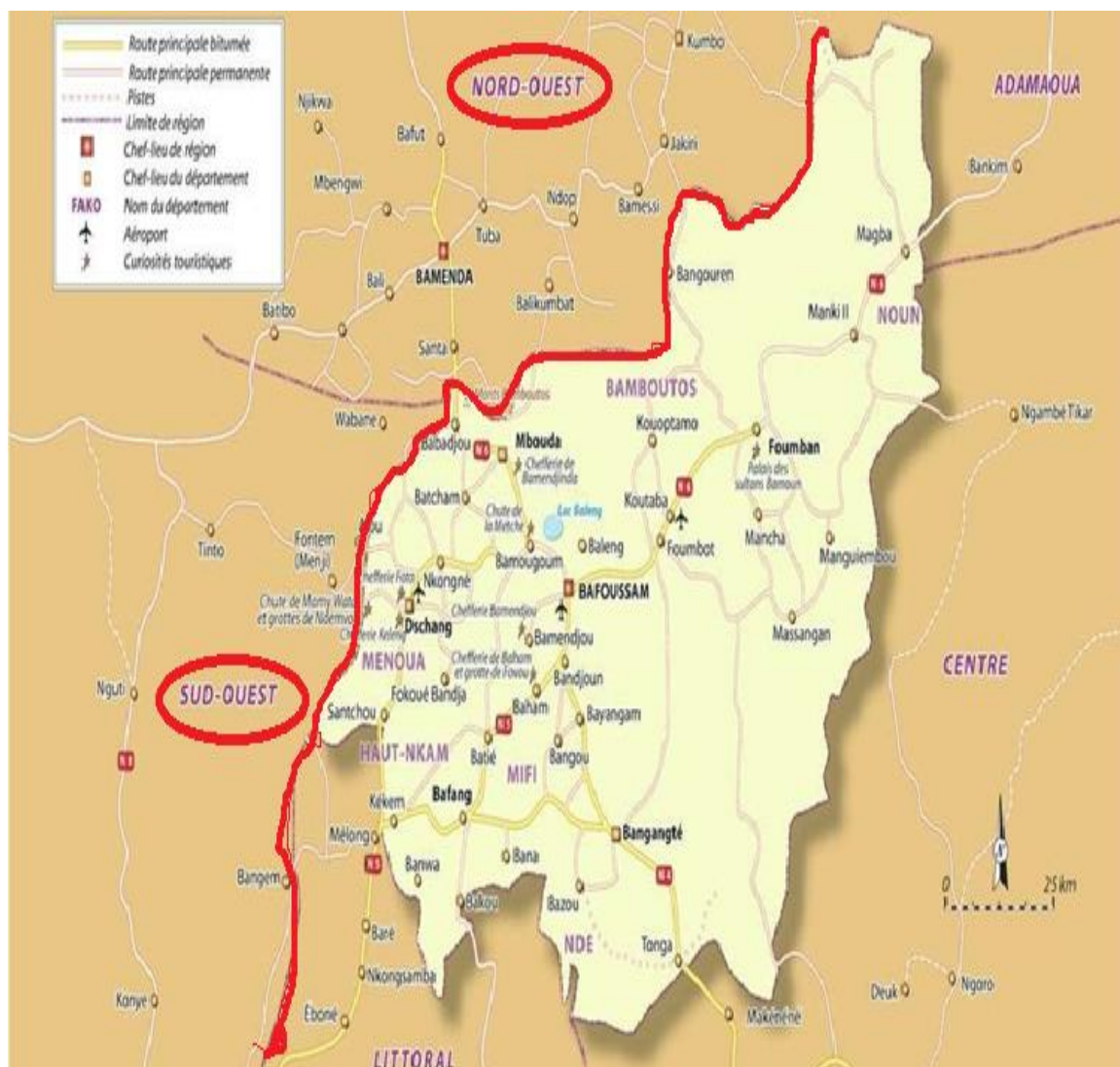


Figure 3. Carte de la Région de l'Ouest présentant ses limites avec les autres Régions du Cameroun notamment celles du NOSO à gauche

SOURCE : Archive de la sous-préfecture de Dschang le 13/11/2019.

⁴⁵Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides, Cameroun la crise anglophone : *situation sécuritaire*, Cedoca, rapport du 1^{er} octobre 2019, P. 44.

⁴⁶ Le quotidien *The Gardians Post*, Édition du 03-05-2019.

Au-delà de cette proximité géographique, notons également que, sur le plan socio-culturel, l'Ouest est historiquement proche des deux Régions secouées par la crise sociopolitique⁴⁷. C'est donc à penser qu'elle accueille le plus de déplacés comme l'affirmait le MINAT⁴⁸ : « La Région de l'Ouest est prise en tenaille avec les déplacés internes, soit 172 453 en 3 ans⁴⁹ ; 57 484 déplacés par an, 4 790 par mois, soit un effectif trois (03) fois supérieur à celui que devrait abriter, en parts égales, chacune des 10 Régions. Ceux qui viennent du Département du Lebialem résident à Dschang, ceux issus du Ngoketunjia sont majoritairement à Foumbot et Bangouren et ceux venant de Santa, Akum, et Batibo sont à Mbouda ». Aussi, le boom des effectifs est également observé dans les établissements scolaires et universitaires de la Région depuis 2016⁵⁰. Pourtant, la Région de l'Ouest est en termes de superficie⁵¹, la plus petite⁵², mais, ayant une plus forte densité⁵³ au plan national⁵⁴. Cette forte concentration des déplacés, jointe à la diminution de leur capital (social, économique, culturel et symbolique), y compris le sentiment d'étrangeté vis-à-vis de la différence identitaire, met en évidence le problème lié à leurs difficultés d'intégration.

III- REVUE DE LA LITTÉRATURE

Il est admis que lorsqu'un chercheur entame un travail, il est peu probable⁵⁵ que le sujet à traiter n'ait jamais été abordé par quelqu'un d'autre⁵⁶, au moins en partie ou indirectement. Tout travail de recherche s'inscrit donc dans un continuum⁵⁷ et peut être situé dans ou par rapport à un courant de pensée qui le précède et l'influence.

⁴⁷ L. NZESSÉ, *Inventaire des particularités lexicales du français au Cameroun*, n°29, Nice, l'Harmattan, 2015, P. 19.

⁴⁸ Le Ministre P. ATANGA NJI, dans les colonnes du quotidien *Cameroon Tribune*, du 22 septembre 2019 après son séjour dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest.

⁴⁹ Effectifs des déplacés enregistrés le 15 novembre 2019 dans la Région de l'Ouest.

⁵⁰ La carte scolaire de la Région de l'Ouest présente une évolution des effectifs justifiée par la création des sous-systèmes anglophones.

⁵¹ INS, *Annuaire statistique du Cameroun*, Yaoundé, Édition 2017.

⁵² L'Ouest a une superficie de 13 892km² selon l'INS, op.cit.

⁵³ Selon J. KAGO LELE, *Tribalisme et exclusion au Cameroun : Le cas des Bamiléké*, Yaoundé, Édition du CRAC, 1995, P.65, cette Région est caractérisée par : « la forte concentration des populations sur un territoire étroit et accidenté. La densité de la population dans la province de l'Ouest est l'une des plus fortes au Cameroun et se trouve parmi les plus élevées en Afrique ».

⁵⁴ Elle a une densité de 142,9 h/km² selon l'INS, op.cit.

⁵⁵ Y. A. CHOUALA écrivait que : « toute construction scientifique est une immense combinatoire, une reformulation et une création nouvelle à partir du déjà là », P. 39.

⁵⁶ D'après J.P. FRANGNIERE ; cité par ANTSONG Modeste, affirmait que « l'on est rarement le premier à aborder une question ou plus précisément le champ thématique que l'on entreprend a déjà été balisé par les études voisines. Ou bien il se réfère à des termes fondamentaux sur lesquels les bibliothèques entières ont été écrites, P. 57.

⁵⁷ R. QUIVY et L. VAN CAMPENHOUDT, (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, P. 26.

Toute science étant le fruit de la confrontation de différentes recherches menées antérieurement, il est donc impérieux qu'un chercheur prenne connaissance des travaux antérieurs. Ceux-ci portent généralement sur des objets comparables et explicitent ce qui rapproche et distingue son propre travail de ces courants de pensée. Fort de cela, nous pouvons, sur la base de l'abondante documentation en rapport avec le champ thématique que nous entreprenons d'analyser, affirmer que la question de l'intégration a fait l'objet d'études antérieures.

Toutefois, cette antériorité des études menées sur l'intégration ne nous est point préjudiciable puisque selon SCHOPENHAUER « l'essentiel n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé, mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux⁵⁸ ». Autrement dit, notre préoccupation doit être d'aborder avec originalité cette question de l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique. Ainsi, la revue de littérature sera menée par thématique afin de ressortir l'originalité de notre travail.

III.1- Mouvements migratoires et leurs origines dans le monde

Cette thématique entend présenter les causes des mouvements migratoires, c'est-à-dire l'origine des déplacements dans le monde et leur évolution dans le temps. Les mouvements migratoires existent depuis l'origine du monde. Les humains se sont toujours déplacés pour des raisons ou pour d'autres. Les populations, en effet, ne se contentent pas de croître sur place. De tout temps, elles se sont déplacées à la surface du globe, propageant souvent sur leur passage destructions et misère, mais assurant aussi le métissage des races, des civilisations et la naissance des nouveaux types de sociétés. Selon M. MERLE : « il s'agit d'une vague d'immigration de ce genre, provenant pour l'essentiel de 50 millions d'Européens que l'on doit le peuplement des États unis et du Canada au 19^e siècle⁵⁹ ». La fin des colonisations et le cloisonnement des espaces, par la multiplication des frontières, de même que la fin des guerres⁶⁰, pouvaient freiner le rythme des mouvements migratoires. Les gouvernements semblent mieux armés pour contrôler le passage des frontières. Seulement, et toujours selon M. MERLE, les contraintes politiques et économiques ont provoqué, et provoquent encore

¹ SCHOPENHAUER ; cité par M. GRAWITZ, *méthode des sciences sociales*, 10 éditions, Paris, Dalloz, 1996, P. 234.

⁵⁹ Dans *sociologie des relations internationales* 3^e édition, entièrement revue et mise à jour 1982, P. 152.

⁶⁰ Nous faisons allusion à la première guerre (1914-1918), et la deuxième guerre mondiale (1939-1945) sans oublier la guerre froide.

aujourd'hui, de nouveaux mouvements migratoires dont les effets sont de nature à « déstabiliser de l'extérieur et de l'intérieur », les relations entre les Etats.

Le premier des flux migratoires qui mérite d'être mentionné est celui du tourisme. Ce sont des mouvements, brefs et temporaires, qui produisent chaque année un flux de ressortissants étrangers sur le territoire de certains pays favorisés par les conditions climatiques ou par la densité de leurs richesses artistiques⁶¹. Il ne semble pas que ces contacts épisodiques et limités, affectent les mentalités des populations en présence sinon pour confirmer les préjugés naturels. Mais, les répercussions économiques du trafic touristique ne sont pas négligeables : l'afflux de devises qui contribue à l'équilibre de la balance des comptes ; l'accélération de la spéculation dans les secteurs favorisés tandis que d'autres secteurs d'activités, plus ingrats et moins immédiatement rentables comme l'agriculture, sont négligés. En fin, à ces risques de désarticulation internes viennent s'ajouter les méfaits de l'inflation (circulation accrue des signes monétaires sans création de richesse correspondante).

La seconde catégorie des flux tire son origine des discordes politiques qui contraignent de nombreux ressortissants à quitter leurs lieux pour se réfugier à l'étranger. Pour M. MERLE, cette préoccupante situation avait justifié, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la création par l'O.N.U, de l'Organisation Internationale des Réfugiés (O.I.R.). Celle-ci accorda son aide à 1 600 000 personnes, dont la majeure partie a pu être intégrée dans les pays d'accueil⁶². Notons, par ailleurs, que depuis le premier janvier 1951, les fonctions de l'O.I.R. ont été confiées à un Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, dont les tâches n'ont fait que s'alourdir avec le temps. Les crises internationales, mais aussi les révolutions survenues et les dictatures imposées dans de nombreux pays, ont multiplié, partout dans le monde, un nombre conséquent des réfugiés. Toujours selon M. MERLE, la création de l'État d'Israël dès 1949, avait provoqué la transformation d'un million de ressortissants palestiniens en réfugiés.

En Afrique, les troubles politiques internes et les guerres de voisinage ont contraint à l'exil environ deux millions de personnes dont près du quart est originaire de l'Ogaden, séjourne en Somalie ou au Soudan⁶³. Quels que soient les drames humains liés à chacun des cas, les incidences politiques paraissent secondaires, sauf dans le cas où une forte

⁶¹ Organisation mondiale du tourisme ; cité par : R LANQUAR, *le tourisme international*, Paris, Presse Universitaire de France, 1981, P. 47.

⁶² M. MERLE, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1982, P. 170.

⁶³ M.MERLE, *ibid*, P. 172.

concentration de réfugiés tend à constituer un État dans l'État (Jordanie, Liban). Cela tient d'abord à la dispersion des réfugiés dans de nombreux pays d'accueil, mais aussi au désir des réfugiés de s'intégrer le plus rapidement possible dans le pays d'accueil, en acquérant la nationalité de ce dernier et en renonçant à toute activité politique. Malgré le signe pathologique que constitue, pour le système international, l'augmentation du nombre des réfugiés, c'est surtout en termes d'intégration dans le pays d'accueil que le problème se pose. Il rejoint ainsi, celui des migrations de main-d'œuvre.

La troisième cause est celle des migrations de main-d'œuvre. En effet, une main d'œuvre nombreuse, peu ou pas qualifiée, a été attirée par les emplois offerts dans les pays industrialisés. Par ailleurs, une fraction non négligeable des cadres et des élites issues des pays en voie de développement s'est installée, pour y exercer leur métier, dans les pays dotés d'un niveau de vie élevé (phénomène qualifié de drainage ou d'exode des cerveaux). Notons que les migrations de main-d'œuvre non qualifiée sont évidemment les plus importantes en volume. Elles sont provoquées par l'attraction d'économies dominantes, susceptible d'offrir les emplois ou d'affecter les moins enviables d'entre eux à des travailleurs acceptant de mauvaises conditions de travail et de médiocres rémunérations⁶⁴. C'est un peu « l'armée de réserve » des pays à haut niveau de vie. Ces mouvements internationaux⁶⁵ de main-d'œuvre, plus ou moins encouragés par les gouvernements selon les circonstances, sont générateurs, à terme, de déséquilibres et de tensions.

D'entrée de jeu, sur le plan économique, les avantages peuvent sembler naturellement répartis entre les deux catégories de pays concernés. Le pays d'accueil fournit des emplois et distribue des salaires dont les bénéficiaires n'auraient pu trouver l'équivalent dans leurs pays d'origine. Au prix de lourds sacrifices personnels et des conditions de vie parfois inhumaines, les travailleurs migrants retournent souvent une fraction de leur salaire pour faire vivre la partie de leur famille qui est restée sur place.

Sur le plan social, l'accumulation de travailleur étranger dans certains secteurs du territoire national est génératrice de tensions sociales qui peuvent atteindre le stade de la violence physique : de nombreux exemples d'intolérance mutuelle peuvent être trouvés aussi bien aux États-Unis, en Grande-Bretagne qu'en France. D'après MERLE :

⁶⁴ Cf. les travailleurs étrangers en Europe occidentale, la documentation française, problèmes politiques et sociaux, n°227, 17 mai, 1974.

⁶⁵ G. TAPINOS, *l'économie des migrations internationales*, Paris, Presses de la fondation, 1974, P.74.

Si le pays d'accueil décide d'humaniser la condition des travailleurs migrants (relèvement des salaires, amélioration de la protection sociale, octroi des droits syndicaux sinon politiques), il s'engage dans un processus qui risque d'aboutir au moins à la génération suivante, à une situation d'intégration partielle dans la communauté nationale, surtout s'il est tenté d'utiliser ces circonstances pour combler son propre déficit démographique [...]. Si cette politique se confirme, il y aura eu (comme déjà par le passé, pour les émigrés espagnols de 1936 et les travailleurs polonais du nord de la France non seulement migration de main- d'œuvre, mais transfert de population. Toutefois, la question est de savoir jusqu'où ira la perte d'identité des groupes étrangers progressivement intégrés ? Les pays à faible natalité ne seront-ils pas obligés pour survivre, de se transformer en sociétés multiraciales et d'en payer le prix? ⁶⁶

Partant de la migration de main-d'œuvre, il convient de s'attarder sur celle des « cerveaux ». On entend par là, le personnel qualifié susceptible d'occuper des postes de responsabilité supérieurs dans le secteur de la production, de l'administration et de la recherche. Il s'agit tantôt d'étudiants qui ont le souci de poursuivre ou d'achever leurs études dans les universités d'autres pays. Ces derniers choisissent parfois de rester sur place pour y faire valoir leurs diplômes, surtout lorsqu'ils acceptent d'émigrer pour travailler dans des conditions plus favorables ou plus avantageuses. Ce mouvement affecte, une fois encore, les relations entre pays développés et pays sous-développés. Les États-Unis et le Canada sont, souvent par le relais préalable de la Grande-Bretagne, le point de chute de ces trajectoires balisées par des itinéraires linguistiques.

Le drainage de cerveau est donc un phénomène largement répandu dont les causes sont multiples : l'attrait du profit, la recherche de facilité de travail, mais aussi la fuite devant les contraintes imposées aux élites par des régimes dictatoriaux⁶⁷. De ces mouvements migratoires, les pays développés ont tiré beaucoup d'avantages. Sous une forme ou sous une autre, les mouvements de main-d'œuvre sont donc un facteur de déséquilibre et d'instabilité qui affecte les relations entre les États ou régions.

En somme, la thématique relative aux *mouvements migratoires et leurs origines dans le monde*, a principalement permis de mettre en exergue les causes des mouvements migratoires. Elle a également montré comment ces mouvements ont évolué et de façon différentielle dans le monde. Elle édifie certes, sur le fait qu'une crise politique peut être à l'origine des

⁶⁶ Cette intégration, selon Marcel MERLE, s'opère entre autre, par "métissage" progressif. Sur 335000 mariages enregistrés en France en 1980, les mariages « mixtes » s'élevaient à 20600 contre 6104 mariages entre étrangers entre 1965 et 1978. Le nombre de mariage entre un français et une algérienne est passé de 84 à 647 et celui des mariages entre un algérien et une française de 941 à 1529.

⁶⁷ W. GLASER, *The brain drain, Emigration and return*, Unitar, Research Report, n°22, Pergamon Press, 1978, p. 47.

déplacements de populations, mais ne renseigne pas suffisamment sur les difficultés auxquelles font face les déplacés, ainsi que leur mécanisme d'intégration dans leur nouvel environnement. Bien plus, elle ne nous montre pas, l'incidence de ces mouvements migratoires sur les conditions de vie des populations. Ce à quoi s'attèle la seconde thématique.

III.2- Pression démographique et incidence sur les conditions de vie des populations

La pression démographique a une incidence sur les conditions de vie des populations. Cette préoccupation avait déjà fait l'objet des analyses chez les anciens notamment Platon⁶⁸ et Aristote⁶⁹. En effet, pour ces philosophes, l'accroissement excessif de la population provoquait de profondes difficultés économiques (pénurie, disettes, famines, etc.) et par voie de conséquence, de graves troubles sociaux et politiques (crises révolutions, guerres) : chacun luttant belliqueusement pour s'assurer le nécessaire vital.

Parallèlement, MONTAIGNE voyait dans la guerre la « saignée de la république », c'est-à-dire celle qui épure le corps social de ces excédents démographiques⁷⁰. Il annonçait presque les thèses de polémologie⁷¹ qui sont soutenues aujourd'hui par G. BOUTHOU⁷². Ainsi, en assurant une ponction démographique à la manière des grandes épidémies d'autrefois, les guerres servent de soupape de sûreté à une pression démographique trop forte. Aussi, en assurant une fonction de régulation et jouant comme un « infanticide différé », elles procurent une « relaxation démographique ». Ainsi dira-t-on avec Alain⁷³ : « Laissez faire Venus et vous aurez Mars ».

Mieux que tout autre, T. R. MALTHUS⁷⁴ a exprimé cette vision pessimiste⁷⁵. Pasteur chargé d'une Paroisse, MALTHUS est frappé par la misère régnante dans l'Angleterre de la première révolution industrielle. Prenant le contre-pied des idées reçues⁷⁶, à savoir qu'« il n'est de richesse que d'hommes », MALTHUS souligne les dangers de la surpopulation pour l'ordre social. Du décalage qui augmente sans cesse entre la population et les subsistances, ils

⁶⁸ PLATON, *La République*, Paris, CF, 376 av. J-C. p. 49.

⁶⁹ ARISTOTE, *la politique*, Tome 3, Paris, Édition Ornée du Portrait, IV^e av. J-C. P. 65.

⁷⁰ MONTAIGNE, *essais*, Paris, 1580, chapitre XXIII, P. 28.

⁷¹ La polémologie désigne la Science de la guerre.

⁷² Gaston BOUTHOU, *Traité de polémologie* (sociologie des guerres), 1970, P 105.

⁷³ ALAIN, *Propos sur le bonheur sur le bonheur*, Nîmes, 1925, P. 41.

⁷⁴ (1766-1836)

⁷⁵ T. R. MALTHUS, *Essai sur le principe de la population*, Québec, Chicoutimi, 1798, P. 79.

⁷⁶ J. BODIN, op.cit. P. 153.

ne peuvent sortir que misères et troubles sociaux. MALTHUS résume sa pensée dans sa « loi de la population ». Laisée à elle-même, nous dit-il, la population tend naturellement à s'accroître en proportion géométrique, tandis que les subsistances tendent naturellement à s'accroître en proportion arithmétique. Cet écart, qui s'élargit constamment, voue l'humanité à la misère, et aux troubles sociaux et politiques qui accompagnent toujours celle-ci.

Selon MALTHUS, le seul moyen d'éviter cette catastrophe réside dans la limitation des naissances par le « moral restreint » (réserve, contrainte morale) : il s'agit du célibat ou du mariage tardif des pauvres, qui n'auraient pas de quoi assurer la subsistance de leur progéniture. Bref, en sa double qualité de pasteur et d'économiste, MALTHUS prêche la continence aux classes pauvres pour que les classes aisées puissent jouir de leurs biens dans la paix publique. On comprend, dès lors, la signification des termes « malthusianisme », « malthusien », etc., qui désignent la restriction volontaire de toute activité « productrice » (au sens large du terme) et la connotation péjorative qui les colore généralement.

La thèse de MALTHUS a été longtemps considérée comme fallacieuse, voire scandaleuse. En effet, l'accroissement de la population tout au long du XIX^e siècle n'a nullement eu les effets apocalyptiques annoncés par l'austère pasteur, qui semble avoir sous-estimé les possibilités d'accroissement des subsistances. Selon SAUVY, de 1800 à 1950, la population de l'Europe passe de 190 à 546 millions. Celle de l'Amérique du Nord, de 15 à 210 millions⁷⁷. Paradoxalement, les dangers de la sous-population avec la défaite française paraissent alors plus évidents que ceux de la surpopulation. Entre ces deux excès opposés, prévaut alors la notion de « peuplement optimal » pour atteindre le niveau d'existence ou de puissance le plus élevé possible, compte tenu des ressources actuelles ou virtuelles.

Aujourd'hui, au dernier quart du XX^e siècle, l'accélération prodigieuse du rythme d'accroissement démographique donne un regain d'actualité au malthusianisme. La population mondiale était de 1,6 milliard en 1914, de 2,2 milliards en 1932, de 3,1 en 1961. En 1974, elle était de 3,9 milliards⁷⁸. Le service de la population des Nations Unies⁷⁹ estimait qu'elle dépasserait les 5 milliards en 1985 pour compter près de 6,7 milliards en l'an 2000⁸⁰. Cette explosion démographique concerne surtout les pays du Tiers-Monde. Selon Roger

⁷⁷ A., SAUVY, *la population, ses lois, ses équilibres*. Paris, P.U.F 10^e éd., 1970, p. 59.

⁷⁸ D'après KNIBBS ; Cité par : R. G, SCHWARTZENBERG, 1971, *sociologie politique*, élément de science politique, 3^e éd., P. 359.

⁷⁹ Bulletin d'avril 1971, p. 17.

⁸⁰ R. G, SCHWARTZENBERG, *sociologie politique*, élément de science politique, 3^e éd, 1971, P. 364.

Gérard SCHWARTZENBERG, autrefois, ces populations combinaient une haute fécondité et une haute mortalité. Cet équilibre millénaire est aujourd'hui rompu. Le taux de natalité se maintient ainsi à son niveau traditionnellement élevé, l'usage des procédés contraceptifs étant encore limité. Grâce au progrès de la médecine et de l'hygiène, le taux de mortalité décroît très sensiblement. D'où un décalage entre cette explosion démographique et la pauvreté des ressources (spécialement nutritionnelles). Avec cet écart et cette malnutrition, la théorie de la pression démographique retrouve donc une illustration tragique aujourd'hui dans le Tiers-Monde. D'où, au moins en occident, le regain des thèses malthusiennes, favorables à une stricte régulation des naissances. Pour prévenir les dangers que comporte cette surpopulation.

En son temps, R. M. NAMARA⁸¹ notait que : « plus d'un milliard de naissances doivent être prévenues dans les pays en voie de développement, si l'on veut, par exemple, ramener le taux de natalité de ces pays de 40 à 20 pour 1000 ». Mais, même si l'on parvient à ramener à deux le nombre d'enfants par famille, la population continuera d'augmenter pendant 65 à 70 ans et la stabilisation se fera à un niveau beaucoup plus élevé. Par exemple, si les pays industrialisés atteignaient le point de renouvellement des couples en l'an 2000 et les pays en voie de développement d'ici à l'an 2050 (ce qui est peu probable), la population mondiale qui est actuellement de 3,5 milliards ne se stabilisera pas avant l'an 2 120 et comptera alors 15 milliards d'habitants⁸².

Bien plus, Jacques MONOD⁸³ que l'explosion démographique constitue « une menace, non seulement pour les nations, qui en sont aujourd'hui les victimes, mais pour le monde entier ». Celui-ci ne pourra manquer, un jour ou l'autre, d'en subir les contrecoups. Ainsi, affirme-t-il : « Je n'hésite pas à dire qu'il s'agit là d'une menace qui pèse sur l'espèce dans son entier, sur la culture et sur la civilisation ». L'extrapolation des courbes démographiques fait prévoir à l'heure actuelle un doublement de la population de la terre tous les 30 à 35 ans environ. On aura ainsi 6 milliards d'habitants en l'an 2000 et 12 milliards en 2030. Au regard de ces tendances, l'auteur pose la question suivante : « Qui peut douter qu'un tel accroissement entraîne des secousses si profondes que la civilisation, tel que nous la connaissons pourrait y périr ? ».

⁸¹ R. M. NAMARA, Wilson's GHOST : *Reducing The Risk Of Conflict, Killing And Catastrophe*, In The 21st Century, 2001, P. 97.

⁸² C'est le sens du rapport présenté à Copenhague, en septembre 1970, par M. Robert Mac NAMARA, président de la Banque mondiale.

⁸³ Au congrès national du Mouvement Français pour le Planning Familial (octobre 1970), le P^r Jacques MONOD, prix Nobel de médecine, procède à une même analyse et souligne l'urgence d'une régulation des naissances.

Selon S. MANSOLT⁸⁴, les pays en voie de développement, mais aussi l'Occident, doivent contrôler la natalité. Il déclare à cet effet :

Si rien n'est entrepris, la population mondiale va pratiquement doubler en trente ans, pour passer de 3,5 à 7 milliards d'habitants en l'an 2000⁸⁵. Il faut donc s'employer à stabiliser la démographie mondiale. Il nous incombe d'indiquer les éléments économiques qui peuvent contribuer à promouvoir la limitation des naissances. À cet égard, on peut penser à la politique fiscale et à la suppression des aides sociales aux familles nombreuses.

Les auteurs susmentionnés présentent la menace que constitue l'augmentation de la population. Ainsi, pouvons-nous penser que l'augmentation de la population dans la Région de l'Ouest, du fait des déplacés de la crise anglophone, peut se révéler une menace.

En outre, lors de la Conférence Mondiale de la Population tenue à Bucarest en août 1974, sous l'initiative de l'O.N.U, les pays développés (moins peuplés) recommandaient de développer le contrôle des naissances⁸⁶ (spécialement dans le Tiers-Monde), tandis que les pays sous-développés mettaient plutôt l'accent sur la redistribution équitable des ressources. Ainsi, plusieurs pays du Tiers-Monde étaient déjà engagés dans la régulation des naissances, à l'instar de l'Inde⁸⁷. À cette période, de nombreux États du Tiers-Monde et des États socialistes⁸⁸ s'élevèrent contre ce malthusianisme préconisé par les pays riches. Selon eux, le problème de la population doit trouver sa solution non dans le contrôle des naissances, mais dans la répartition équitable des ressources et la redistribution de la richesse mondiale, accaparée par quelques nations privilégiées. L'Amérique du Nord avec 6,2% de la population mondiale concentrait 34,4% du PNB mondial ; l'Europe occidentale 9,1% de la population mondiale concentrait 25,6% de ce PNB et l'Asie⁸⁹ rassemblait 53,8% de la population mondiale, mais ne participait que pour 9,35% au PNB mondial⁹⁰.

Enfin, parlant des dangers politiques de la pression démographique, des auteurs précédemment cités notent qu'en aggravant leurs difficultés économiques et sociales, la

⁸⁴ En février 1972, S. MANSOLT, alors vice-président de la Commission des Communautés Européennes, adresse au président de cette commission M. MALFATTI, une lettre, inspirée par le rapport du M.I.T. (sociologie politique de R. G. SCHWARTZENBERG, op. cit, p. 389.) pour attirer l'attention sur plusieurs périls, dont le péril démographique.

⁸⁵ En réalité, au 1^{er} janvier 1974, la terre comptait 3,9 milliards d'habitants. Et l'hypothèse la plus souvent retenue était celle de 6,5 milliards en l'an 2000.

⁸⁶ Il s'agissait précisément de recommander le planning familial et l'utilisation des méthodes de contraception.

⁸⁷ Stérilisation volontaire autorisée.

⁸⁸ Comme la Chine par exemple.

⁸⁹ Moins le Japon et la partie asiatique de l'U.R.S.S.

⁹⁰ O.N.U., Newsweek du 2 septembre 1974. Bref, c'est l'éternel débat entre riches et pauvres ; entre malthusiens et anti-malthusiens. Voir également, *the people problem* et le *Monde* du 31 Aout 1974.

surpopulation des pays sous-développés risque de produire deux types d'antagonismes politiques :

- au plan interne, l'on peut avoir à court terme, des tensions qui s'accroissent avec l'effort du développement industriel. Ces tensions soustraient les travailleurs à la production des biens de consommation courante pour les affecter à la construction d'équipements collectifs ou à l'industrie lourde. Pendant cette période de « décollage », la pénurie en biens de consommation risque encore de s'aggraver. Dès lors, pour surmonter le mécontentement populaire et imposer autoritairement l'effort de développement et d'équipement, les régimes dictatoriaux sont fréquents. Pour R. G. SCHWARTZENBERG, la « dictature apparaît souvent comme la maladie infantile du développement⁹¹ » ;
- au plan international, il est possible d'aboutir, à long terme, à un conflit éventuel entre les nations « nanties » et les nations « prolétaires », un peu comme dans la Rome antique entre patriciens et plébéiens. Ainsi, comme le note Zbigniew BRZEZINSKI, « le sous-développement devient d'autant plus intolérable⁹² dans un monde unifié par l'essor des communications et de l'enseignement de masse ». Les pays du Tiers-Monde, devenus les « ghettos de la cité globale », prennent désormais la conscience aigüe de leur retard. En effet, au XIX^e siècle, en Europe, l'alphabétisation et l'enseignement de masse ont suivi et n'ont pas précédés la révolution industrielle. La révolution intellectuelle, quant à elle, devance les transformations matérielles. En fait, « les conditions objectives se modifient lentement, mais le milieu subjectif change vite⁹³ » et la « conscientisation » des masses précède la mutation de la réalité matérielle.

Aujourd'hui, dans le Tiers-Monde, une révolution subjective se produit, précède le changement du milieu réel et crée ainsi un état de trouble, de malaise, de colère, d'angoisse et d'indignation. Ce sentiment de frustration est particulièrement vif chez les jeunes générations. Cette thématique a tout le mérite de nous avoir révélé les enjeux politiques, économiques et sociaux d'une pression démographique, tant à l'intérieur des États qu'au plan international, mettant ainsi l'accent sur la gestion de cette pression entre pays développés et sous-développés. Toutefois, elle ne nous apprend pas comment s'opère le mécanisme d'intégration des individus provenant d'un autre milieu, encore moins les stratégies d'intégration des

⁹¹ R. G. SCHWARTZENBERG, *sociologie politique, élément de science politique*, 3^e éd, Paris, Dalloz, 1971, P. 361.

⁹² Z. BRZEZINSKI, « les ghettos mondiaux », in *la révolution technétronique*, Tr ,1971 p, 59-79,

⁹³ Z. BRZEZINSKI, op. cit, p. 64- 65.

individus déplacés suite à une crise sociopolitique au sein d'un même État. C'est dans ce sillage que nous envisageons étudier le processus d'intégration des déplacés qu'elle⁹⁴ a généré au Cameroun.

III.3- Entre intégration et insertion sociale des réfugiés/ déplacés dans le monde

L'utilisation de la notion d'intégration est liée aux caractéristiques de l'entité dans laquelle on veut intégrer les individus visés par une politique, un programme, ou des pratiques d'intégrations. Dans le langage courant, le terme intégration peut désigner un état de forte interdépendance ou cohérence entre des éléments formant cet état. Ce terme peut être appliqué aussi bien à un système social qu'au rapport individu /système social.

Ainsi, le concept d'intégration est largement utilisé par les sociologues. En effet, E. DURKHEIM réservait l'usage de ce mot à une propriété du système social, en déclarant que : « le suicide varie inversement au degré d'intégration de l'individu et non du groupe social dont fait partie l'individu ». Le détachement de l'individu de la vie sociale, l'individualisme, excessif, c'est-à-dire l'égoïsme sont des conséquences de défauts d'intégrations, de cohésion, ou de consistance d'appartenance des groupes sociaux.

D'après lui, un groupe social est dit intégré quand ses membres ont une conscience commune et partagent les mêmes croyances et pratiques ; ensuite quand ils sont en interactions, les uns avec les autres, et enfin, se sentent voués à des buts communs. Ces trois éléments sont mis en relief par DURKHEIM dans son analyse du suicide, par la société domestique et la société politique. Ainsi, comme il le précise, une intégration sociale défailante est à l'origine à la fois du suicide altruiste et du suicide égoïste. Le suicide altruiste procédant d'une intégration sociale forte au point de méconnaître l'individualité. Le suicide égoïste provient, à l'inverse, d'une carence de liens sociaux.

Bien plus, LANDEKER⁹⁵ va, à son tour, distinguer quatre formes d'intégrations sociales :

- l'intégration culturelle ou concordance entre les valeurs au sein du système culturel ;
- l'intégration normative ou conformité des comportements à des normes ;

⁹⁴ La crise sociopolitique du Nord-Ouest et Sud-Ouest au Cameroun.

⁹⁵ W. LANDCKER ; cité par : A. HAWLEY, « Dispersion vs Segregation : a propos of a solution of race problems », in *Papers of the Michigan Academic of science, Arts and Letters*, vol. 30, 1944, P. 45.

- l'intégration communicative évaluée par des densités des relations interpersonnelles au sein d'un groupe ou entre des sous-groupes ;
- l'intégration fonctionnelle ou l'interdépendance résultant des échanges de services entre les éléments d'un système dans lequel, il y'a division.

La présentation de ces quatre formes d'intégrations sociale de LANDEKER nous aidera à percevoir ou à définir la forme d'intégration des PDI, visible dans la Région de l'Ouest Cameroun.

LOCKWOOD⁹⁶ distingue deux principaux types d'intégrations, à savoir sociale et systémique. En fait, l'intégration sociale, selon lui, concerne les rapports (consensuels ou conflictuels) entre les acteurs sociaux et, de l'autre côté, l'intégration systémique rend compte des relations entre les composantes d'un système social. Il conclura en disant que la notion d'insertion sociale quant à elle désigne, entre autres, un processus visant à permettre aux catégories défavorisées de la population de s'intégrer ou de se réintégrer à la vie sociale et/ou professionnelle. LOCKWOOD se démarque de LANDEKER, en ce sens qu'il distingue à son tour deux formes d'intégrations, à savoir : sociale et systémique. Toujours est-il que la mise en exergue de ces deux formes contribuera à mieux cerner le type d'intégration correspondant aux PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun.

De ce qui précède, l'intégration sociale peut-être définie comme étant le processus qui conduit une personne à devenir un acteur social par la mise en place des liens sociaux qui unissent les membres d'une société sur la base des valeurs et des pratiques. Dans le même ordre d'idées, cette notion est proche de celle de socialisation définie comme les processus par lesquels les individus s'approprient les normes, les valeurs et les rôles qui régissent le fonctionnement de la société.

Cette thématique nous a permis premièrement de nous faire une idée des concepts d'intégration et d'insertion sociale, à savoir : l'intégration sociale consiste à se reconnaître comme membre d'une société à laquelle l'on s'identifie et de laquelle on partage les normes et les valeurs dominantes (en France par exemple, il s'agit des valeurs de la République). Autrement dit, l'on parle d'intégration lorsque les autres te reconnaissent comme faisant partie de leur communauté (le quartier, le village, etc.). Quant à l'insertion, elle s'observe, lorsqu'un individu a su prendre sa place dans la société et participe à sa vie et à son économie

⁹⁶ R. LOCKWOOD, *Territoires européens du charbon: Des origines aux reconversions*, Provence, PUP, 2006, P. 282.

(gagner de l'argent, en dépenser, voter, payer des impôts, etc.). Bref, l'on parle d'intégration, lorsque le groupe de personnes accepte l'individu parmi elles, tandis que l'insertion est lorsque l'individu va vers le groupe de personnes avec le choix d'y trouver une place.

Deuxièmement, cette thématique nous a également renseignées sur l'existence d'une pluralité d'intégration allant du culturel au fonctionnel en passant par la normative et la communicative. Troisièmement, elle nous a permis de déceler la distinction entre les deux concepts et de ressortir le lien entre ces derniers. C'est d'ailleurs, ce qui fait sa pertinence. Toutefois, elle ne nous renseigne pas sur la question de l'intégration ou de l'insertion des déplacés encore moins l'intégration socioéconomique des personnes déplacées internes de la crise, cas échéant de la présente étude.

III.4- Politiques et stratégies d'insertion des déplacés de guerre dans le monde

Il existe des stratégies et politiques en matière d'assistance, de protection et d'intégration des déplacés dans le monde, en général et en Afrique, en particulier. En effet, les stratégies d'insertion sociale déployées par les déplacés ont été analysées. Ces analyses démontrent que les déplacés sont en permanentes interactions avec les autochtones, dans leur nouveau milieu, au moyen des élans de solidarité, de la commercialisation, de l'aide des structures d'assistance et des activités exercées. Ainsi, FREISIA⁹⁷ dans un article consacré aux modes de survie adoptés par la communauté mauritanienne négro-africaine en Guinée, démontre que les réfugiés effectuaient des activités de commerce transfrontalier qui bénéficient aussi aux autochtones. Le même constat a été fait par Perouse DE MONTCLOS⁹⁸, au sujet de l'observation du camp des réfugiés Daabaad en Tanzanie. Selon lui, « les occupants des camps ne restent pas inactifs à attendre de l'aide internationale ». De ce fait, il procède par une description des processus d'échanges et de commercialisation des produits distribués par des organismes internationaux à l'intérieur des pays ou à l'extérieur des camps, notamment avec des populations autochtones. KARIMURYANGO⁹⁹, quant à lui, montre les besoins que le réfugié va chercher à combler, dans son nouvel environnement, et met en exergue les actions et les tactiques que le réfugié utilise pour survivre dans les domaines suivants : nutrition, moyens financiers, aménagement, recherche d'espace et

⁹⁷ M. FREISIA, « *frauder lorsqu'on est réfugié* », politique africaine, Paris, Edition Karthala, numéro 96, 2004, P. 23.

⁹⁸ P. M. A., DE MONTCLOS, Marges Urbaines et migrations forcées : *les réfugiés à l'épreuve des camps en Afrique de l'Est*, Presse de sciences Politiques, Autres part, 2008, P. 77.

⁹⁹ J. KARIMURYANGO, *Les réfugiés rwandais dans la Région de Congo Bukavu RDC : La survie du réfugié dans les camps de secours d'urgence*, Paris, Karthala et IUED, 2000, P. 56.

relations sociales dans un camp de secours d'urgence. En effet, l'ambition du déplacé est de vivre dans les conditions de vie qui étaient le sien avant son déplacement, retrouver sa place et sa valeur dans la famille et dans la communauté. L'auteur montre que, pour y parvenir, le réfugié va se lancer dans les activités, telles que le commerce, l'agriculture, le transport ; participant, ainsi à sa survie et au développement de la communauté d'accueil.

Les stratégies d'adaptation et de contournement déployés par les déplacés pour combler les insuffisances des structures d'assistance ont été analysées. Ces analyses démontrent que les déplacés sont, en permanence, en interactions avec les autochtones dans leur nouveau milieu au moyen des élans de solidarité, de commercialisation de l'aide des structures d'assistance ou/ et pour des raisons de commerce ou de sous métiers. Ainsi, FRESIA¹⁰⁰ dans un article consacré aux modes de survie adoptés par la communauté mauritanienne négro-africaine réfugié en Guinée, démontre que les réfugiés effectuaient des activités de commerce transfrontalier qui bénéficiaient aussi aux autochtones. P. DE MONTCLOS¹⁰¹ a fait le même constat à la suite de ses observations sur le camp des réfugiés de Daabaad en Tanzanie. Selon lui, « les occupants des camps ne restent pas inactifs à attendre l'aide internationale ». De ce fait, il procède par une description des processus d'échange et de commercialisation des produits distribués par les organismes internationaux à l'intérieur des pays ou à l'extérieur des camps, notamment avec les populations autochtones.

Des auteurs comme N. MÉTAXIDÈS¹⁰² montreront comment les Grecs émigrés au Cameroun mettent sur pieds plusieurs stratégies pour s'insérer socialement dans leur nouvelle communauté d'accueil. Ils procèdent à la commercialisation de leurs articles à la population d'accueil et développent des petits commerces de détail en direction des populations locales. Grâce à cela, ils nouent une relation d'amitié avec les autochtones et parviennent à s'épanouir financièrement. C'est dans ce sens que MÉTAXIDÈS affirme que : « Les Grecs ont voulu garder une attitude relativement amicale face aux autochtones à qui ils vendaient, par ailleurs, leurs marchandises (produits industriels tels que les articles électriques, les tissus, etc.) ». Les migrants utilisent le commerce comme un moyen pour nouer de bonnes relations avec la population d'accueil et avoir une situation économique stable. L'auteur montre, en outre, que les activités menées et les expériences professionnelles qu'ils ont accumulées à leurs lieux de

¹⁰⁰ M. FRESIA, « Frauder lorsqu'on est réfugié », *Politique Africaine*, Editions Karthala, n°93, 2004. P. 23.

¹⁰¹ P. DE MONTCLOS Marc Antoine, *Marges urbaines et migrations forcées : les réfugiés à l'épreuve des camps en Afrique de l'Est*, Presse de sciences Politiques, Paris, Autres part, 2008, P. 79.

¹⁰² N A. MÉTAXIDÈS, « Les Grecs du Cameroun : une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) », *revue*, vol. 26, n°2, 2010, P. 9.

départ peuvent les aider à trouver un emploi ou à continuer dans le même secteur d'activité. Il va plus loin en montrant que le migrant, dans sa communauté d'accueil, peut commencer à travailler comme un employé, faire des épargnes pour, à la longue, développer sa propre activité entrepreneuriale et devenir indépendant. Il travaille au début comme employé avec un salaire relativement faible et crée ensuite sa propre entreprise. L'auteur montre, comme autre stratégie d'insertion sociale, qu'un migrant peut utiliser dans sa communauté d'accueil, l'adaptation. Il montre comment les Grecs émigrés au Cameroun développent des capacités pour s'adapter dans des environnements difficiles, vivre auprès des autochtones et affronter les difficultés du climat et de la vie austère. Le migrant pour s'insérer dans son nouvel environnement apprend la langue parlée. Pour le cas des Grecs vivant au Cameroun, ceux-ci apprennent le français, l'anglais et parfois un dialecte local. Ceci leur permet de s'intégrer plus facilement.

D'après J. VIVET, le continent africain a été, et demeure le théâtre de conflits et de guerres qui entraînent de considérables mouvements de populations et contribuent au processus d'urbanisation. Il estime que de plus en plus de réfugiés et de déplacés internes trouvent refuge en ville, où ils espèrent avoir un abri et une assistance. Cette urbanisation liée à la guerre se révèle bien souvent durable, comme ce fut le cas au Mozambique¹⁰³, au Soudan¹⁰⁴ et en Angola¹⁰⁵. La conclusion, à laquelle aboutissent ces auteurs, est que la guerre ou la crise sociopolitique entraîne des migrations sans précédent et modifie la répartition de la population en accélérant l'urbanisation et en favorisant la concentration des habitants autour des petites villes. Ce qui génère des évolutions territoriales durables à différentes échelles¹⁰⁶.

Dans son ouvrage portant sur l'efflorescence nationale, Michel Carrel MANG¹⁰⁷ affirme que : « la concrétisation de la vision de développement du Cameroun passe par une insertion sociale des jeunes qui composent la majorité de la population¹⁰⁸ ». Il appelle ainsi, à la mobilisation et à l'engagement de tous les jeunes à la cause d'un projet national. Ainsi, il élabore un projet d'insertion socioprofessionnelle à l'endroit des jeunes camerounais. Celui-ci est adapté à la situation socio-économique du pays et est intégré à un système économique

¹⁰³ M. LAVERGNE, « *Le soudan contemporain* », in *anales de géographie*, Armand Colin, 1990, P. 17.

¹⁰⁴ C. GEFFRAY, la cause des armes au Mozambique : *Anthropologie d'une guerre civile*, Paris, Karthala, 1990, P. 198.

¹⁰⁵ RAPOSO et OPPENHEIMER, op.cit, 2007, p. 27.

¹⁰⁶ J. VIVET, déplacés de guerre : *dynamique territoriale post conflit au Mozambique*, 2015, P. 11.

¹⁰⁷ M. C., MANG, *Pour l'efflorescence nationale : Essai sur l'insertion sociale des jeunes camerounais pour le développement*, 2018, P. 29.

¹⁰⁸ M. MANG, *Essai sur l'insertion sociale des jeunes Camerounais pour le développement*, op.cit. P. 34.

novateur, tributaire d'une idéologie d'insertion. Le tout reposant sur les valeurs propres à l'essence africaine.

Dans revue européenne des migrations internationale¹⁰⁹, portant sur les crises humanitaires, santé des réfugiés et des déplacés, l'on note que, dans un contexte de crise humanitaire, la migration de refuge constitue une stratégie de survie pour certains segments de la population. En effet, de multiples phénomènes humains, climatiques et géophysiques, amènent alors des individus, des familles et même des communautés entières à effectuer une migration forcée. En fait, « il y'a crise quand les situations d'urgence, déclenchées entre autres, par les conflits armés, les inondations, les tremblements, désorganisent la vie des collectivités en constituant une menace pour la vie d'un grand nombre de personnes ». Aussi, les violations des droits humains, la violence et la persécution basées sur le genre, augmentent durant les guerres et les conflits armés¹¹⁰. Le rapport conclura qu'en contexte de crises, les déplacements qui en découlent engendrent des situations de vulnérabilité, surtout en matière de santé.

Un autre rapport¹¹¹ montre que la plupart des personnes déplacées par les violences qui ont suivi les élections de novembre 2010 avait réussi à rentrer chez elles grâce à une amélioration significative de la sécurité à Abidjan et dans l'Ouest du pays. Le rapport reconnaît néanmoins que les PDI vivent toujours, soit dans des familles d'accueil, soit dans les logements loués ou squattés¹¹². En 2013 et toujours selon ce rapport, durant le premier semestre de 2014, malgré une nette amélioration des conditions de sécurité, les violences intercommunautaires se sont poursuivies dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, où la lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration accentue les tensions. Dans un contexte de recrudescence d'actes de banditismes, et d'abus de la part des forces de sécurité, les affrontements ont causé la fuite de milliers de personnes, notamment lors des attaques des villages. De même, les affrontements entre des villageois et des mineurs ont déplacé des personnes vivant dans les alentours des mines d'Angovia en juillet 2013.

Les expulsions des forêts protégées, organisées par le gouvernement dans l'Ouest et le Sud-Ouest du pays ont également causé de nouveaux déplacements de milliers de personnes.

¹⁰⁹ Dans son volume 23-n°3 publié en 2017, P. 38.

¹¹⁰ D. LALIBERTÉ, « Crises humanitaires : santé des réfugiés et des déplacés un ordre analytique ». Revue internationale des migrations. 2012, p. 58.

¹¹¹ Rapport d'atelier portant sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes du 1^{er} au 3 juillet 2014 à Abidjan, côte d'ivoire.

¹¹² Il renvoie à l'occupation illégale d'un bâtiment.

S'il est également difficile de savoir dans quelle mesure les PDI ont pu remédier durablement à leurs situations du fait du manque de données, de nombreux obstacles aux solutions durables avaient déjà été identifiés. Ils sont essentiellement liés aux conflits fonciers et aux problèmes plus larges de la citoyenneté et de l'obtention de documents d'état civil. Les PDI qui regagnent leurs lieux d'origine continuent de faire face à des tensions sociales liées aux conflits fonciers. Malgré des amendements juridiques visant à améliorer la législation nationale et la sécurité de l'occupation, les PDI peinent à faire valoir leur droit lorsque leurs logements ou biens ont été occupés ou vendus illégalement durant leur absence.

Cette revue de littérature nous a permis de revisiter les recherches et autres travaux scientifiques menés autour de notre sujet. Elle permet de nous positionner quant à la démarcation que nous devons opérer durant notre travail. Ainsi, l'ensemble des travaux évoqués ci-dessus n'ont pas suffisamment approfondi la problématique de l'intégration socioéconomique des déplacés et surtout ceux de la crise anglophone qui se sont installés dans la Région de l'Ouest.

IV- PROBLEMATIQUE

La crise dite anglophone est la cristallisation d'une incompatibilité et d'une incapacité de fusion et d'implication entre deux cultures politiques historiquement différentes : la culture politique et managériale de nature jacobiniste, d'origine française et la culture politique et managériale décentralisée de "l'indirect rule" d'origine anglaise. Cette situation a donné naissance à la crise sociopolitique. Crise dont la gestion a entraîné un conflit ouvert entre certaines populations de cette zone et l'armée républicaine, entraînant ainsi une ruée des déplacés vers les Régions francophones, à l'instar de la Région de l'Ouest. Dès lors, cette recherche questionne le processus d'intégration socioéconomique des déplacés de cette crise sociopolitique dans une Région francophone. D'où la question de départ suivante :

IV.1- QUESTIONS DE RECHERCHE

Les questions de recherche sont de deux types : principale et secondaires.

IV.1.1- Question principale

Comment les déplacés internes de la crise sociopolitique du Nord-Ouest et Sud-Ouest au Cameroun, parviennent-ils à s'intégrer socioéconomiquement dans les localités auprès desquelles ils se rendent ?

IV.1.2- Questions de recherche secondaire

Spécifiquement, il s'agit de comprendre :

QRS1 : Comment se comportent les populations de la Région de l'Ouest Cameroun dans le processus d'intégration des déplacés ?

QRS2 : Comment les Partenaires Au Développement contribuent-ils à l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise dans la Région de l'Ouest Cameroun ?

QRS3 : Comment l'État et ses démembrements soutiennent-ils les déplacés dans leur processus d'intégration à l'Ouest Cameroun ?

IV.2- HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Les questions présentées ci-dessus nous ont permis de formuler une hypothèse principale et trois hypothèses spécifiques.

IV.2.1- Hypothèse principale

L'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique à l'Ouest Cameroun, est rendue possible par la mobilisation de plusieurs acteurs que sont : les populations locales, les Partenaires Au Développement et l'Etat.

IV.2.2- Hypothèses de recherche secondaire

De manière précise, nous voulons dire que :

HRS 1 : Les populations d'accueil favorisent l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun.

HRS 2 : Les partenaires au développement accompagnent humanitairement et économiquement les déplacés de la crise anglophone au cours de leur intégration socioéconomique dans la Région de l'Ouest Cameroun.

HRS 3 : l'État et ses démembrements, par leurs actions, apportent un soutien à l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun.

IV.3- OBJECTIFS DE RECHERCHE

Cette recherche poursuit un objectif principal décliné en trois objectifs spécifiques.

IV.3.1- Objectif principal de recherche

Comprendre la conjugaison des « manières de faire » des populations, de l'État, des partenaires et des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun qui rend possible l'intégration socioéconomique de ces derniers dans leurs localités d'accueil.

IV.3.2- Objectifs de recherche secondaire

De manière spécifique, cette étude vise à :

- OSR 1 :** Présenter les mécanismes à partir desquels les populations de l'Ouest Cameroun favorisent l'intégration socioéconomique des déplacés.
- OSR 2:** Identifier et comprendre les diverses activités développées par les Partenaires au développement afin de faciliter l'intégration socioéconomique des personnes déplacées de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun.
- OSR 3 :** Décrire les actions des pouvoirs publics contribuant à intégrer socio économiquement les déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun.

V- INTÉRÊT DE L'ÉTUDE

La valeur d'un travail de recherche se reconnaît par le progrès que ce dernier apporte à l'élaboration des savoirs scientifiques. Le chercheur doit exprimer la pertinence scientifique du sujet en indiquant en quoi le sujet s'inscrit dans les préoccupations scientifiques d'autres chercheurs ou simplement a fait l'objet de travaux de devanciers. En fait, comme le dit R. Antonius le chercheur montre en quoi le sujet contribuera à l'avancement des connaissances, de même que son originalité, surtout sous l'angle abordé¹¹³. Il doit également relever la pertinence sociopolitique du sujet prouvant que la recherche apporte des réponses aux préoccupations des décideurs sociaux. Comme le dit P. BOURDIEU, le propre du scientifique est de « savoir ce qu'il ne sait pas¹¹⁴ ». Ainsi, la présente analyse sur les dynamiques d'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique au Cameroun offre, sur le plan heuristique, un intérêt personnel, académique et scientifique.

¹¹³ R. Antonius, *ce que doit inclure un projet de mémoire ou de thèse*, Montréal, UQAM, 2007, P. 23.

¹¹⁴ P. BOURDIEU, cité par QUIVY (R) et CAMPENHOUDT. L. V., *Manuel de recherche en sciences sociales*, op. cit p 94.

V.1- Au plan personnel

Ce travail est, pour nous, un important exercice intellectuel, pratique et formatif, qui nous permet d'établir une comparaison entre les connaissances théoriques que nous avons reçues et la réalité de recherche sur le terrain. En fait, il nous permet d'associer empirisme et aphorisme, nous rendant plus aptes à mener une recherche scientifique d'envergure dans un futur plus ou moins proche.

V.2- Au plan académique et scientifique

Étant admis que les universités doivent participer au développement du pays au moyen des éclairages qu'apportent les productions qui sont les leurs, cette recherche, qui s'ouvre dans un contexte de crise, fournit une grille de lecture qui renouvelle et élargit la compréhension et l'explication des dynamiques plurielles d'intégration, d'une communauté hétéroclite, dans un environnement géographique et démographique saturé. En droite ligne des recherches en sociologie des migrations, ce travail questionne la qualité des rapports entre les déplacés internes de la crise anglophone, qui arrivent dans la Région de l'Ouest Cameroun, économiquement démunis, socialement atomisés et psychologiquement déstabilisés, forcés de migrer pour des raisons de sécurité et de survie.

De même, cette thèse apporte une contribution à l'étude sociologique des rapports et des interactions complexes entre des migrants et des communautés d'accueil, ainsi que des institutions telles que les Partenaires au Développement et les structures des pouvoirs publics. Il est pourrait être un vade-mecum pour des décideurs. En outre, à cette heure de recherche des solutions pour sortir le Cameroun des crises dont elle fait l'objet, et la gestion des déplacés que génèrent ces crises, cette étude vient comme un éveil de conscience pour les gouvernants qui, en situation de crise, devraient pouvoir savoir orienter, canaliser leurs discours et actions politiques. Canalisation sans laquelle les dérives pourraient être énormes. Enfin, ce travail fournira, en plus des clés de compréhension, des outils pour bâtir un environnement institutionnel et sociopolitique fiable pour la consolidation des mœurs et pratiques politiques au Cameroun.

Sur le plan scientifique, c'est une étude située au carrefour de plusieurs domaines notamment :

- la démographie dans la mesure où elle se donne de comprendre les enjeux de la pression démographiques dans les localités d'accueil ;

- la science politique, en ce sens que cette étude pourra ressortir la réalité selon laquelle, le champ politique peut se sentir reconfigurer par le déplacement des populations d'une localité rendues dans une autre localité ;
- la science économique, parce que le départ des populations du lieu de crise, qui pourtant représentait un marché de consommation. Aussi, les activités mises sur pieds par les acteurs dans le processus d'intégration socioéconomique à leur arrivée peuvent avoir des implications sur les performances économiques de la Région d'accueil. Les conséquences socioéconomiques de la crise sociopolitique peuvent également induire des réallocations budgétaires parfois imprévues au détriment des investissements productifs.

VI- DÉFINITION DES CONCEPTS

Émile DURKHEIM convie à la vigilance conceptuelle pour éviter le « suicide » épistémologique du réemploi vulgaire des concepts. Il affirme : « en réalité, les mots de la langue usuelle, comme les concepts qu'ils expriment, sont toujours ambigus, et le savant qui leur emploierait tel qu'il leur reçoit de l'usage et sans leur faire subir d'autres élaborations, s'exposerait aux plus graves confusions¹¹⁵ ». Autrement dit, avant l'utilisation d'un concept dans le cadre d'un travail scientifique, le chercheur doit au préalable dire avec précision à quoi renvoie ce concept. Dans les règles de la méthode sociologique, il ajoute :

*Toute investigation scientifique porte sur un groupe déterminé de phénomènes qui répondent à une même définition. La première démarche du sociologue doit être de définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache de quoi il est question. C'est la première et la plus indispensable condition de toute preuve et de toute vérification.*¹¹⁶

Ainsi, pour éviter les rapprochements trompeurs et les exclusions arbitraires, il convient de prendre en compte les avertissements de cet auteur au sujet de l'illusion du savoir immédiat de consolider la neutralité axiologique fortement recommandé dans les recherches en sciences sociales, et ne pas tomber dans le piège du nominalisme et des termes qui saturent le discours politico-médiatique. Nous avons mis l'accent, lors de notre étude, sur les concepts suivants : crise, déplacé, représentation sociale, interaction sociale, insertion socioéconomique et cohésion sociale.

¹¹⁵BERGAND, KARLAND, GERBER, op. Cit., P. 2009 P. 10.

¹¹⁶ E. DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, 7^e édition, Paris, PUF, P. 11, 1993.

VI.1- Crise

Le terme crise vient du grec ancien « Krisis » qui signifie interprétation, choix ou décision. Dans le domaine médical, ce terme est employé pour désigner un changement soudain dans l'état du malade¹¹⁷. La définition du concept a évolué et ne fait pas toujours l'unanimité selon les chercheurs et les domaines d'études. C'est d'ailleurs ce que soutient TURNER¹¹⁸ en déclarant que la définition du mot crise dépend « du domaine d'étude et du courant de pensée adopté ». C'est la même information que révèlent PEARSON et DOERGA quand ils soutiennent : « the notion of crisis itself has remained some what imprecise across a wide boby of foreingn policy littérature¹¹⁹ ». Comme le relève l'esquisse historique de STAIN¹²⁰ (1976) consacré à la notion de crise, le terme n'a cessé de se déplacer et de proliférer une signification, au détriment de la rigueur sur le plan interprétatif. Dans tous les cas, la notion de crise dans notre étude fait référence aux manifestations relativement violentes, sous toutes les formes, qui se vivent depuis 2016 au NOSO. Ainsi, par alliance, l'expression « crise sociopolitique » désigne l'ensemble des actions menées, tant par les pouvoirs publics que par les groupes armés, ainsi que les décisions prises au niveau central comme au niveau local et les évènements relatifs aux deux Régions du Cameroun, à savoir le Nord-Ouest et le Sud-Ouest qui ont un impact sur le vécu quotidien des populations. Cette définition nous permettra de distinguer les déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun, des autres déplacés bien qu'originaires des Régions de la crise, mais émanant d'autres crises qui se vivent dans le pays¹²¹. Dans le cadre de ce travail, nous avons assigné une même signification aux différentes désignations de la crise dans les deux Régions. Ainsi, elle a parfois été qualifiée de crise anglophone, crise sociopolitique et guerre d'Ambazonie¹²².

¹¹⁷C. DAUTIN, « contribution à l'étude des crises de grande ampleur : connaissance et aide à la décision pour la sécurité civile », Alès, 2007, P. 31.

¹¹⁸TURNER, BARRRY, "Man –made disaster", *Wykeham publication*, 1978, cité par RONGIER, P. 43.

¹¹⁹F. PEARSON and R E. DOERGA, the netherland and the1940 naziinvasion, p. 25 ,in Michael Brecher (ed), *studies in crisis behavior* Hebrew university of jerusalem,1978 anthropogemie.Com hartier.

¹²⁰STAIN, op. cit, 1976, p. 19

¹²¹ Nous voulons distinguer les manifestations (crise) des régions du nord Cameroun (Boko Haram) et celles du nord-ouest et sud-ouest.

¹²² La crise anglophone au Cameroun, *anglophone crisis* en anglais, est l'appellation populaire donnée à la guerre civile en cours dans les zones anglophones au Cameroun. Elle est également connue sous le nom de guerre d'ambazonie. Ce conflit est lié à la situation sociopolitique spécifique des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest du Cameroun depuis novembre 2016. Initialement basée sur des revendications corporatistes des avocats et enseignants, elle basculera progressivement vers des revendications sécessionnistes, en raison des réponses gouvernementales jugées insatisfaisantes et du refus d'ouvrir un débat sur un retour au fédéralisme. Cette posture du gouvernement et la rigueur des groupes radicalise le mouvement et le transformera plus tard en un conflit armé au point d'entraîner les déplacements massifs de populations.

VI.2- Déplacés

Par déplacement, il faut entendre l'action de déplacer ou de se déplacer. Il peut également désigné le fait de changer de résidence. Se déplacer, c'est changer de place ou venir d'un lieu. Bien plus, notons que les personnes déplacées, aussi bien que les communautés hôtes, définissent majoritairement le déplacement comme un statut socio-économique. Selon la définition de l'OIM, un déplacé « est une personne qui, en raison d'un conflit armé, une situation généralisée de violences, de violation des droits humains voire de catastrophes humaines et/ou naturelles, a été forcée d'abandonner sa résidence habituelle, afin de trouver refuge à l'intérieur des frontières de son pays ou en dehors¹²³ ». Un déplacé est donc un individu qui a été contraint de quitter le chez lui, pour se retrouver ailleurs, mais toujours à l'intérieur de son pays. La personne déplacée est *démunie* dans la mesure où elle a dû abandonner ses biens et se trouve sans moyens.

Dans le cadre de notre étude, ce concept désigne, en plus de ce statut ci-dessus mentionné, tout individu ou groupe d'individus (famille), résidant autrefois dans les Régions en crise, et qui, suite à cette dernière, s'est retrouvé de manière non volontaire dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette définition laisse entendre que le caractère déplacé d'une personne est lié à sa vulnérabilité et non pas seulement à sa situation géographique ou à son ethnie encore moins, à son appartenance linguistique. De manière précise, nous retenons comme indicateurs :

- le fait d'être quitté du NOSO depuis Novembre 2016 de manière forcée ;
- le fait de s'être retrouvé à l'Ouest Cameroun du fait de la crise au NOSO.

Comme variable, nous retenons que « déplacé » désigne : un homme, une femme, un jeune ou même une famille indépendamment de sa taille et de sa forme. L'élaboration de ce concept nous permettra de mieux cibler et bien construire notre échantillon. En évitant de considérer les originaires des deux Régions qui résident longuement à l'Ouest et ce avant l'éclatement de la crise, comme étant eux aussi des déplacés.

VI.3- Représentation sociale

Les représentations sociales, au sens de MOSCOVICI¹²⁴, peuvent être comparées à des « théories » du savoir commun, des sciences ''populaires'' qui se diffusent dans une société.

¹²³ O.I.M, rapport, 2019, P. 69.

¹²⁴ S. MOSCOVICI, *La psychanalyse : son image et son public*, Paris, P.U.F, 1961, P. 67.

Ce sont les représentations construites dans le cadre des pratiques quotidiennes et partagées par l'ensemble d'un groupe social au-delà des particularités individuelles.

À la suite de MOSCOVICI, de nombreux auteurs ont utilisé ce concept. On peut ainsi relever les traits communs suivant les définitions proposées. Les représentations sont d'abord constituées d'idées, de croyances, de jugements, de vision du monde, d'opinions ou encore d'attitudes. Ces idées, croyances ou opinions aboutissent à la constitution ou à la construction d'une véritable connaissance généralement qualifiée de spontanée, de connaissance de sens commun ou de « pensée naturelle ».

Pour la majorité des auteurs ces connaissances « naïves » ne doivent pas, pour autant, être invalidées comme fausses ou erronées. Elles sont le plus souvent distinctes de la connaissance scientifique. On ne doit cependant pas négliger l'importance, ne serait-ce que parce qu'elles contribuent à « la construction sociale de notre réalité », pour reprendre avec D. JODELET¹²⁵, une expression des sociologues du courant interactionniste. Cette connaissance a par ailleurs, pour caractéristique d'être partagée par les individus d'un même groupe social ou d'une même culture. Pour E. MORIN¹²⁶, la représentation sociale est même un outil de différenciation, voire de démarcation d'un groupe social vis-à-vis d'un autre.

Dans le cadre de notre travail, le concept de représentation sociale désigne les considérations, les perceptions, les impressions, et les préjugés. La manipulation de ce concept a permis de comprendre : (i) le choix opéré par un déplacé dépend de la représentation que ce dernier se fait de la localité auprès de laquelle il choisit de se rendre ; (ii) le lien fortement tributaire qui existe entre l'intégration des déplacés et la considération qu'a le groupe social d'accueil vis-à-vis des déplacés, afin de déterminer et comprendre la nature de leurs rapports. De manière précise, il s'est agi de vérifier le lien existant entre les perceptions des uns et des autres et la vitesse d'intégration du déplacé.

VI.4- Interaction sociale

Rappelons que le concept d'interaction sociale a été introduit par les sociologues de l'École de Chicago et, en particulier, par Robert EZVA PARK et Ernest BURGESS qui se sont inspirés du sens que donnent les physiciens¹²⁷. Il sera ensuite repris par T. PARSONS¹²⁸

¹²⁵ D. JODELET, *Les représentations sociales*, 2^{ème} édition, Paris, P.U.F, 1989, P. 92.

¹²⁶ E. MORIN, *Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Édition Points, 1999, 39.

¹²⁷ R. EZVA PARK ET E. BURGESS, *Suggestions for Investigation of Human Behavior in the Urban environment*, Chicago, U.C.P 1925, p. 98.

qui considère l'interaction sociale comme un processus social général qui constitue le fondement de la cohésion sociale.

Pour H. BECKER¹²⁹, les individus « peuvent s'engager dans les interactions intenses et durables sans jamais se rencontrer physiquement ». De plus, les interactions se produisent aussi entre groupe et organisation. Avec E. GOFFMAN¹³⁰, l'interaction devient le concept central d'un nouveau courant théorique sociologique, à savoir l'interactionnisme symbolique. Selon lui, par interaction « l'on entend à peu près l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives, lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres ». À la différence de T. PARSONS ou d'H. BECKER, c'est à la réalisation concrète d'une relation sociale particulière que renvoie la conception D'E. GOFFMAN. Dans l'interaction, les individus cherchent à obtenir une information qui contribue à définir la situation, en permettant aux autres de prévoir ce que leurs partenaires attendent d'eux et corrélativement ce qu'ils peuvent en attendre¹³¹.

Dans le cadre de notre étude, ce concept désigne une situation où, non seulement les acteurs « interagissent », l'action de l'un étant impossible sans l'action de l'autre. Mais encore, faut-il définir le cadre de l'action et le sens de l'interaction. Celle-ci est donc à la fois une mise en relation qui engage le système d'attentes réciproques et une production de sens. Cette définition nous a permis d'inscrire les rapports des déplacés avec les populations d'accueil, l'État et les partenaires dans un cadre d'interactions dans lequel chaque groupe agit en tenant compte du sens qui sera donné par son vis-à-vis.

VI.5- Intégration socioéconomique

Le terme intégration porte deux sens en sociologie. Dans un premier temps, l'intégration désigne un état du système social. Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale. Pour DURKHEIM, par exemple, le taux de suicide varie en liaison inverse du degré d'intégration du groupe social dont fait partie l'individu¹³². À l'intégration, on oppose donc l'anomie ou la désorganisation sociale. Dans un second temps, l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus. Ils partagent ainsi les valeurs et les normes

¹²⁸ T. PARSONS, *The structure of Social Action*, Haward, Friends Review, 1937, P. 37.

¹²⁹ H. Becker, *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, Chicago, Métailié, 1963, p. 52.

¹³⁰ E. GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, Chicago, Édition de Minuit, 1967, p. 88.

¹³¹ E. GOFFMAN, Op. cit, P. 90.

¹³² E. DURKHEIM, *dans de la division du travail social*, Paris, P.E.F, 1893, P. 39.

de la société à laquelle il appartient. À l'intégration, on oppose donc la marginalité, la déviance et l'exclusion. En France, le terme intégration a été au centre de nombreux débats à propos de la situation des immigrés.

Dans le cadre de ces débats, le Haut Comité à l'Intégration soulignait en 1993 que l'intégration vise à susciter la participation active de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol, en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités, notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. Autrement dit, un individu, bien qu'étant intégré, garde ses particularités culturelles. Ainsi, les personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun, garderont leur spécificité culturelle. Il ne faut donc pas penser que, parce que les PDI sont appelées à vivre durablement à l'Ouest et à participer activement à la société, qu'elles seront forcément assimilées. L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue de l'assimilation qui vise la disparition de toute spécificité culturelle et de l'insertion qui conduit à la pérennisation de ces spécificités culturelles.

Quant à l'intégration sociale, elle désigne, au cours du processus de socialisation, l'acquisition et l'intégration des normes et des valeurs dominantes. Pour Emile DURKHEIM, une société est d'autant plus intégrée que la densité matérielle y est forte. Plus, il y'a des relations où « la conscience collective fait sentir son action », plus il se crée « des liens qui attachent l'individu au groupe ».

P. BERNARD, dans son étude sur l'anomie, présente les trois caractéristiques qui assurent l'intégration des individus à un groupe social¹³³ :

- les individus doivent posséder une conscience commune et partager les mêmes sentiments, croyances et pratiques ;
- ils doivent être en interaction les uns avec les autres ;
- ils doivent se partager des buts communs.

Chez T. PARSONS, l'intégration sociale renvoie à la façon dont les différentes composantes ou sous-systèmes du système social vont contribuer au fonctionnement du

¹³³ P. BERNARD, *l'Anomie, ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, P.U.F, 1987, P. 204.

système comme un tout. Pour lui, c'est essentiellement le « système de normes légales et les organismes associés à son application, notamment les tribunaux et les professions juridiques¹³⁴ » qui assurent cette intégration. D'un point de vue socioéconomique et dans le cadre de notre recherche, nous disons que l'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest signifie que les individus concernés ont accès au logement¹³⁵, à la protection, à l'assistance, à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi (activités génératrices de revenus) auprès des localités au sein desquelles ils se retrouvent.

Les approches susmentionnées contribuent à rendre intelligibles le sens, les modalités, voire les stratégies d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

VI.6- Cohésion sociale

Le concept de cohésion sociale exprime une caractéristique des organisations sociales qui résulte du processus d'intégration sociale. Elle rend compte de la stabilité et de la force des liens sociaux à l'intérieur d'un groupe donné. Elle se manifeste également par l'attachement au groupe. Pour É. DURKHEIM, elle dépend de la densité dynamique de la société. Celle-ci peut se définir : « en fonction du nombre des individus qui sont en relation non pas seulement commerciale, mais morale¹³⁶ ». Pour R. KING MERTON¹³⁷, il existe trois types de cohésion sociale qui existent dans chaque groupe, mais s'articulent différemment :

- la cohésion culturelle résulte des « normes et des valeurs communes intériorisées par les membres du groupe » ;
- la cohésion organique résulte « de la réalisation des buts individuels et collectifs du groupe par l'organisation indépendante des activités de ses membres » ;
- la cohésion structurelle concerne la structure même du groupe et les conflits avec d'autres groupes.

Dans le cadre de ce travail, la cohésion sociale renvoie à la stabilité et à la sérénité qui caractérisent les rapports entre les PDI et la population locale avec laquelle, elles sont appelées à cohabiter. Elle rend compte du lien qui existe entre le niveau d'intégration des

¹³⁴ T. PARSONS, *The structure of Social Action*, Haward, Friends Review, 1937, P. 45.

¹³⁵ Par leurs propres moyens et stratégies. Ou par les possibilités offertes par l'un des acteurs impliqués dans le processus d'intégration à savoir l'Etat, les populations et les partenaires.

¹³⁶ E. DURKHEIM, *de la division du travail social*, Paris, P.E.F, 1893, P. 40.

¹³⁷ R. KING MERTON, *Social Theory and Social Structure*, Paris, Armand Colin, 1949, P. 98.

déplacés de la crise du NOSO et le type de cohésion sociale qu'on observe dans la Région de l'Ouest.

VII- THÉORIES MOBILISÉES

La spécificité des phénomènes sociaux est qu'ils sont généralement très complexes et difficiles à appréhender, à la fois, dans l'ensemble et dans leurs mouvements, par l'esprit humain. Eu égard à cela, le chercheur, dans son effort d'explication, d'analyse et d'intelligibilité de la réalité sociale, doit faire recours à des grilles d'explication en vue de leur meilleure saisie.

C'est donc en procédant par « *analogie* » ou en réduisant les phénomènes concrets, très compliqués à des phénomènes théoriques, beaucoup plus « simplifiés et en quelque sorte stylisés », qu'il peut découvrir ce que Guy ROCHER¹³⁸ appelle, des « uniformités expérimentales ». La pertinence et la validité seront donc légitimées par des vérifications expérimentales. Autrement dit, une telle ambition requiert du chercheur qu'il procède du mieux connu au moins connu, en partant « des réalités plus familières et plus simples qui lui servent de point d'appui pour appréhender par analogie des ensembles de phénomènes plus complexes et par conséquent plus difficiles à percevoir et à analyser dans leur totalité ». L'étude d'une réalité sociale aussi complexe que l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun, qui ne se laisse pas décrypter aisément, ne saurait déroger à cette exigence scientifique.

Dans cette étude, nous avons trois théories à savoir : l'interactionnisme symbolique, la théorie de la résilience et celle du capital social.

VII.1- L'interactionnisme symbolique

Issue des travaux de l'École de Chicago, l'expression « interaction symbolique » a été proposée par Herbert BLUMER¹³⁹ en 1969. Ce courant théorique refuse à la fois l'approche objective et subjectiviste. Pour Alain COULON¹⁴⁰, l'interactionnisme symbolique soutient que : « la conception que les acteurs se font du monde social constitue, en dernière analyse, l'objet essentiel de la recherche sociologique. L'authentique connaissance du monde sociologique nous est livrée dans les expériences immédiates et dans les interactions de tous les jours ». Ce courant théorique centre l'analyse sur la construction de soi au cours du

¹³⁸ G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, tome 1, 1968, P. 83.

¹³⁹ H. BLUMER, *Symbolic Interactionism*, Paris, Aubiers, 1969, P. 53.

¹⁴⁰ A. COULON, *l'École de Chicago*, cinquième édition, P.U.F, 1964, p. 58.

processus d'intégration sociale à travers une activité continuelle d'interprétation. Cette interprétation s'appuie sur des ensembles de symboles (geste, langage, etc.), dont la signification est partagée à l'intérieur d'un ensemble social. C'est pourquoi on a qualifié l'interactionnisme symbolique de théorie constructiviste de la communication sociale.

Bien plus, H. BECKER, dans son analyse de la déviance, définit deux niveaux d'analyse de l'approche interactionniste :

Au premier niveau, il est nécessaire d'examiner « minutieusement les activités effectives en tentant de comprendre les circonstances dans lesquelles agissent tous ceux qui sont concernés (les déplacés et les populations d'accueil) et de « prendre au sérieux l'interprétation du sens commun ».

Au second niveau, l'approche interactionniste montre aux sociologues l'importance primordiale de l'imposition de définition, que celle-ci concerne les situations ; les actes ou les catégories de personnes déplacées suite à la crise. Ce deuxième niveau constitue donc le fondement de la théorie de l'étiquetage.

Enfin, E. GOFFMAN¹⁴¹ s'intéresse davantage aux interactions en situation de face à face qu'il compare à un jeu de rôle, dans lequel interviennent des rites, des routines, des stratégies de la « présentation de soi ». Le choix de cette théorie se justifie par la capacité à rendre intelligibles les interactions qui structurent les rapports entre les déplacés de la crise du NOSO, les autorités étatiques, les partenaires et les populations de l'Ouest, afin de comprendre par intersubjectivité¹⁴², les mécanismes qui travaillent et accompagnent le processus d'intégration de ces déplacés. En outre, cette grille de lecture nous permet de comprendre le phénomène d'intégration socioéconomique des déplacés comme étant le fruit d'une co-construction interactive des populations de l'ouest, de l'État, des partenaires et des déplacés eux-mêmes.

VII.2- La théorie de la résilience

Le concept de résilience est employé dans différentes disciplines pour analyser les dynamiques des espaces et des groupes sociaux face à des changements rapides et

¹⁴¹ E. GOFFMAN, *les rites d'interaction*, Paris, La dispute, 1967, P. 49.

¹⁴² Emprunté à E. HUSSERL et utilisé par A. SCHYTZ, ce concept met l'accent sur le fait que le monde social est une co-construction des sujets qui sont en relation les uns avec les autres et qui sont dotés d'une capacité réflexive.

incertains¹⁴³. Ce concept émerge au cours de la décennie 1970-1980 avec les publications pionnières tant en écologie¹⁴⁴ qu'en Psychologie¹⁴⁵. Cette période consacrait la fin des trente glorieuses années de l'État-providence et le début de l'ère des politiques libérales suites aux chocs pétroliers de 1973 et 1979¹⁴⁶. Ladite période de transition a induit des bouleversements paradigmatiques et sociétaux¹⁴⁷ qui questionnaient la capacité des sociétés à surmonter les vulnérabilités¹⁴⁸. Les concepts de résilience et de société sont étroitement liés au partage des valeurs (estime de soi, solidarité, cohésion sociale, etc.) qui sont favorables au vivre ensemble et à l'intégration sociale des individus dans la communauté¹⁴⁹. Ainsi, la notion de résilience communautaire désigne le processus de changement et d'adaptation des forces et des ressources communautaires afin d'atténuer les préjudices en période de crise et de surmonter l'adversité¹⁵⁰. Autrement dit, il se dégage de ladite notion, la question ci-contre : quelles sont les forces permettant aux communautés (familles déplacées) de se remettre de perturbations et de s'adapter aux changements ?

La théorie de résilience, transposée dans cette étude, permet de rendre intelligibles les mécanismes d'adaptation des PDI en situation de mixité culturelle et d'adversité (difficultés d'intégration). Ces mécanismes renvoient à un ensemble de dispositions collectives ou/et individuelles, un processus et un résultat. Dans le processus d'intégration des PDI, l'intervention des acteurs (populations autochtones, Diaspora, PAD, et État) renforce leur « résilience » dite « assistée » pour reprendre IONESCU¹⁵¹. Précisément, il s'agit d'interpréter l'apport de la population locale (autochtones, diaspora) dans le processus d'intégration sociale, comme une « main tendue », une « force motivationnelle » qui, pour parler comme CYRULNIK¹⁵² maintient l'homéostasie des déplacés (prévention des conduites déviantes et suicidaires) en terre d'accueil. L'apport des PAD et de l'Etat, quant à lui, traduit dans la

¹⁴³ P. BUCHHEIT, P. d'AQUINO et O. DUCOURTUEUX, « cadres théoriques mobilisant les concepts de résilience et de vulnérabilité », *Vertigo*, Vol.16, n°1, 2016, P.1.

¹⁴⁴ C.S. HOLLING, "Résilience and stability of ecological systems" in *Annual Review of Ecological Systems*, 1973, 4, PP. 1-23.

¹⁴⁵ C. S. HOLLING, "Understanding the complexity of economic, ecological, and social system", *Ecosystems*, 2001, Vol.4, PP. 390-405.

¹⁴⁶ G. GONNET et K.J.M. KOFFI, *Résilience, cicatrice, rebellion*, Paris, L'Harmattan, 2010, P.39.

¹⁴⁷ S. TISSERON, *La Résilience*. Paris, Coll. « Que-sais-je ? », PUF, 2008, P. 9.

¹⁴⁸ M. MANCIAUX, *La résilience : un regard qui fait vivre*, Paris, Études, 2001, P. 18.

¹⁴⁹ J. BROSSIER, E. CHIA, E. MARSHALL, M. PETIT, *Gestion de l'exploitation agricole familiale : éléments théoriques et méthodologiques*, Paris, *educagri*, 2003, P. 79.

¹⁵⁰ C. ROY, l'adversité de la théorie : *le tableau général*, Michigan, Appleton, 2008, P. 43.

¹⁵¹ S. IONESCU, « De la résilience naturelle à la résilience assistée » dans F. Julien GAUTHIER & C. Jourdan-IONESCU, (Éds), *Résilience assistée, réussite éducative et réadaptation*. Laval : CRIRES, 2015, P.

¹⁵² B. CYRULNIK, « La résilience : un processus multi causal », *Revue française des affaires sociales*, vol.1, n°15, P. 23.

perspective de MICHALLET¹⁵³, la volonté de « renforcer les facteurs résilients » qui protège l'intégrité « biopsychosociale » des familles déplacées. La résilience « assistée » rend donc, compte des stratégies mises en place par les déplacés pour capitaliser les opérations d'assistance dont ils sont bénéficiaires. Cette capitalisation constitue une opportunité pour garantir « l'empowerment » et « l'autodétermination », à partir de laquelle le déplacé réinterprète la signification de sa situation d'adversité (difficulté). Puis, il s'organise et réoriente positivement le sens de sa vie, afin de poursuivre son développement par la mobilisation du capital (économique, culturel, symbolique et surtout social).

VII.3- La théorie du capital social

Par capital social, il faut selon entendre BOURDIEU¹⁵⁴ : « l'ensemble des facilités sociales (réseau de relations, familiarité avec des modes de fonctionnement des lieux de pouvoir, etc.) qu'un ménage ou un individu (déplacé interne) est capable de mobiliser à son profit et au profit des siens ». La théorie du capital social désigne le réseau social comme l'ensemble des relations entre personne ou groupes sociaux d'après M. GRANOVETTER¹⁵⁵. Elle nous permettra, dans le cadre de notre étude, de comprendre comment la mobilisation du capital social par les PDI favorise leur intégration socioéconomique. Cette théorie se développe autour de deux concepts majeurs à savoir les réseaux des liens forts et ceux des liens faibles. Il est de ce fait important d'analyser ces concepts, à savoir les réseaux de liens forts et celui de liens faibles.

Les réseaux de liens forts ou réseaux de contacts sont construits à partir des relations que l'individu entretient avec les membres de sa famille, ses amis ou proches. Ce concept permet de mettre en évidence la contribution de la famille d'accueil, notamment la diaspora anglophone dans le processus d'intégration des déplacés dans sa nouvelle localité.

Les réseaux de liens faibles ou réseaux relationnels secondaires, quant à eux, sont constitués des relations qu'un individu (déplacé) noue avec d'autres individus (voisinage) ou groupes d'individus (église, école, associations, etc.) avec qu'il est en contact au quotidien sans que ces derniers ne lui soient familiers. Il est question dans le cadre de notre étude, des autres déplacés et des différents individus avec qui les déplacés peuvent interagir. Ce concept

¹⁵³ B. MICHALLET, « Résilience et réadaptation en déficience physique : *pour un renouvellement des pratiques cliniques et organisationnelles* » dans F. Julien GAUTHIER & C. Jourdan-IONESCU, (Éds), *Résilience assistée, réussite éducative et réadaptation*. Laval : CRIRES, 2015, P.70.

¹⁵⁴ P. BOURDIEU, *esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Minuit, 1972, P. 272

¹⁵⁵M. GRANOVETTER,, *La force des liens faibles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1973, P. 36.

met en évidence, le rôle des acteurs non familiers, à l'instar des populations autochtones, des structures étatiques et non étatiques dans le processus d'intégration socioéconomique des personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun.

VIII- MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Toute recherche scientifique passe par une démarche cohérente que doit rigoureusement observer le chercheur. Ainsi, pour rendre intelligible un phénomène comme celui de l'intégration socioéconomique des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun, nous avons convoqué, une méthode qualitative autour de laquelle gravitent, des techniques de collecte et d'analyse de données, le champ spatial, la population d'étude et l'échantillon, sans oublier l'identification des variables et leurs justifications.

VIII.1- Techniques de collecte de données

Dans les sciences sociales en général, et particulièrement en sociologie, l'utilisation des procédés opératoires, rigoureux, bien définis, transmissibles et susceptibles d'être appliqués à nouveau dans les mêmes conditions, adaptés au genre de problème et de phénomène en cause, s'impose : ce sont là des techniques¹⁵⁶. Ces dernières sont diverses suivant l'objet auquel elles s'appliquent et elles ne s'excluent pas, encore faut-il savoir choisir celles la plus adaptée et l'utiliser convenablement. Dans notre travail, nous avons mobilisé les techniques documentaires et orales de collecte des données.

VIII.1.1- Techniques documentaires

L'usage des techniques documentaires vise à recourir à un ensemble de productions écrites génératrices de données. Il s'agit des documents d'archives, des textes officiels des ouvrages généraux spécialisés, des thèses ou rapports officiels, des journaux /tracts sans oublier les représentations et d'autres photographies. Dans le cadre de cette recherche, nous avons utilisé la documentation écrite et les documents électroniques.

VIII.1.1.1- documentation écrite

Les sources documentaires écrites que nous avons mobilisées sont de trois types :

- les périodiques, à l'instar des journaux, des magazines et des revues scientifiques traitant les questions relatives aux déplacés de la crise anglophone ;

¹⁵⁶ M. GRAWITZ, *méthodes des sciences sociales*, 11^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2001, p.352.

- les ouvrages portant sur divers auteurs traitant des questions liées à la crise anglophone et à l'insertion des déplacés dans le monde en général et au Cameroun en particulier ;
- les travaux des universitaires, tels que les mémoires, les thèses et articles scientifiques portant sur la crise anglophone au Cameroun¹⁵⁷.

VIII.1.1.2- documentation électronique

La présente étude a mobilisé les sources électroniques, à l'instar du cinéma, de la radio, de la télévision et l'internet. Dans le cas spécifique de la crise anglophone, ce type de document (internet) comporte une masse importante de données. Pour notre travail, nous y trouvons des thèses, articles et mémoires en ligne. Nous y avons retrouvé aussi des ouvrages et des rapports de certains partenaires au développement qui sont des acteurs du processus d'intégration des PDI. Nous pouvons citer, entre autres, des organismes comme Amnesty international, UNICEF, Croix Rouge, HCR, qui se prononcent sur les questions en rapport avec la crise dans le NOSO, de même que les effets tels que les déplacements de population que cette crise engendre.

VIII.1.2- Techniques orales

Les techniques orales sont celles de l'entretien et des groupes de discussion.

VIII.1.2.1- l'entretien

D'après GRAWITZ¹⁵⁸, l'entretien est un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec un but fixé. Pour BLANCHET et GOTMAN, l'enquête par entretien est l'instrument privilégié de l'exploitation des faits dont la parole est le vecteur principal¹⁵⁹. Ces faits concernent les systèmes de représentation (pensées construites) et pratiques sociales (faits d'expériences). Plus spécifiquement, les systèmes de représentation renvoient aux idéologies, aux valeurs, aux représentations, aux images et au sens que les acteurs (populations, pouvoirs publics et partenaires) confèrent à leurs pratiques. Les pratiques sociales, quant à elles, concernent d'avantages les enjeux, les expériences personnelles, les trajectoires, les processus. L'entretien peut aussi être utilisé pour démontrer la validité des théories ou des hypothèses

¹⁵⁷ Par exemple : l'article de MAPINDU. « De la question ‘ anglophone’ au Cameroun : chronologie, élément d'analyse d'une crise et opportunité d'élaboration d'un projet d'identité nationale. », 2017, op.cit. P.13.

¹⁵⁸ M. GRAWITZ (1996), *Méthode des sciences sociales*, Paris, Édition Dalloz ,10^e édition, p. 644.

¹⁵⁹ BLANCET et GOTMAN, cité par : Albarelloluc, dans *méthode en science humaine : apprendre à chercher*, Bruxelles, Ed. De Boeck, 2012, p. 86.

pour l'approfondissement et l'exploitation. Il existe une multitude de types d'entretien. Celle que nous avons utilisée est l'entretien semi-directif par le biais du guide d'entretien présenté en annexe. L'usage dans cette technique, selon GHIGLIONE, nécessite que l'enquêteur connaisse tous les thèmes sur lesquels il doit obtenir les réactions de l'enquêté¹⁶⁰. Toutefois, il n'existe pas un ordre rigide ou une manière précise d'introduire chaque thème dans la conversation.

L'entretien semi-directif est pertinent pour cette étude, dans la mesure où il permet de recueillir les opinions des PDI, les jugements des populations locales, notamment les habitants de la Région de l'Ouest. Il permet également d'identifier les perceptions des populations, de l'État et des partenaires, ainsi que les déplacés eux-mêmes, quant à leur intégration socioéconomique dans la Région de l'Ouest Cameroun.

VIII.1.2.1- Le Focus Group Discussion

Le Focus Group Discussion est une technique qui s'est développée dans les campagnes de mobilisation sociale, de marketing social et qui, aujourd'hui. Il est utilisé dans les programmes de développement et les recherches en sciences sociales pour comprendre les attitudes, les croyances et les connaissances des populations sur un sujet donné. Précisément, il s'agit d'une discussion organisée (mais structurée de manière flexible) qui regroupe entre 6 et 12 participants et dure 01 à 02 heures.

Dans le cadre de notre recherche, cette technique a été utilisée en vue de recueillir aussi bien les points de convergences que les points de divergences des déplacés. Elle nous a aussi permis de déceler les perceptions et représentations, autour des actions menées à leur égard par les populations, l'Etat et les partenaires au développement relativement, à leur intégration socioéconomique dans les localités.

VIII.2- Champ spatial, population de l'étude et échantillonnage

VIII.2.1- Champ spatial

C'est le cadre ou la situation géographique dans lequel se déroule la recherche. La nôtre a été menée dans la Région de l'Ouest Cameroun. Elle compte huit (08) Départements et trente-six (36) Arrondissements. Cette Région accueille plus de déplacés que les autres

¹⁶⁰ R. GHIGLIONE et B. MATALON, *les enquêtes sociologiques : théorie et pratiques*, Paris, Armand Colin, 1985, P. 42.

Régions du pays¹⁶¹, car elle est frontalière aux deux Régions affectées par la crise¹⁶². C'est une Région densément peuplée et spatialement réduite. Elle constitue donc un cadre pertinent favorable au questionnement du phénomène d'intégration socioéconomique des PDI.

Plus spécifiquement, la présente étude a été menée dans les Départements de la Région de l'Ouest Cameroun. En effet, nous nous sommes intéressés aux Départements de la Région de l'Ouest¹⁶³, frontaliers avec les Régions qui abritent la crise, à savoir le Noun dont le chef-lieu est Fouban ; le Bamboutos ayant pour chef-lieu Mbouda et enfin la Ménoua dont le chef-lieu est Dschang. Le choix de ces Départements¹⁶⁴ s'explique par le fait, par leur proximité géographique avec la zone de crise et par le nombre élevé de déplacés, comparativement aux autres Départements de la région d'étude¹⁶⁵.

VIII.2.2- Population d'étude

La population en sciences sociales désigne l'ensemble des éléments homogènes qui forment un tout. Dans notre étude, à partir d'une logique « up and down et down and up », nous nous adressons aux familles des déplacés dans les Départements d'étude, ainsi que leurs associations. Nous voulions en effet que celles-ci nous livrent les informations¹⁶⁶ au sujet de leurs situations au quotidien dans ces localités qui les accueillent. Nous sommes ensuite allés auprès des populations d'accueil notamment les particuliers, les chefferies traditionnelles ou royaumes, les communes ou Mairies, les établissements scolaires de la localité, les services des affaires sociales des arrondissements d'étude. L'objectif était de comprendre les actions de ces acteurs visant à favoriser l'intégration des déplacés dans leurs localités.

Nous nous sommes également rendus auprès des structures, institutions étatiques et démembrés en vue de comprendre les stratégies de l'État visant à intégrer les personnes déplacées de la crise anglophone. Il s'agit : des Ministères, des Services du Gouverneur de la Région de l'Ouest Cameroun, des Préfectures et Sous-Préfectures des trois Départements sur lesquels portent l'étude, des délégations régionales des enseignements secondaires et de

¹⁶¹ Voir (en annexe n°2) la carte du UNHCH démontrant que la Région de l'Ouest est celle qui a le plus grand nombre de déplacé de la crise sociopolitique au Cameroun.

¹⁶² Voir la Figure n°3 de la thèse.

¹⁶³ La Région de l'Ouest compte huit (08) Départements et trente- six (36) Arrondissements.

¹⁶⁴ Jusqu'au 15/11/2019, le Département de la Ménoua comptait 48081 déplacés enregistrés à la préfecture ; le Noun en avait 45213 déplacés.

¹⁶⁵ Voir annexe n°2 de la thèse.

¹⁶⁶ Les raisons du choix des localités qui les accueillent, comment ont-ils pu s'installer, les difficultés auxquelles ils font face, leurs rapports avec les populations locales, les activités menées par eux, les actions de l'État et des partenaires à leur endroit.

l'éducation de base pour l'Ouest, de même que leurs démembrements départementaux respectifs. Les partenaires nous ont également intéressés, dans la perspective de rendre intelligibles leurs différentes actions visant à accompagner les personnes déplacées dans leur processus d'intégration socioéconomique. Il s'agit : des associations caritatives œuvrant aux côtés des PDI, des ONG, des églises, des partis politiques, des fondations, des centres de santé privés et des médias.

En somme, les principaux acteurs constituant notre population d'étude sont : l'État, les partenaires et la population locale. La collecte auprès de ces principaux acteurs a permis, à travers la description de leur action, de rendre compte du fondement de notre hypothèse de départ, à savoir : *l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique au Cameroun est rendue possible par la mobilisation de plusieurs acteurs.*

VIII.2.3- Echantillonnage

La technique d'échantillonnage désigne l'opération consistant à prélever un ensemble représentatif d'éléments d'une population totale. C'est en d'autres termes le fractionnement de la population sur laquelle l'étude est faite. L'échantillon, quant à lui, est la partie représentative (socialement et statistiquement) de la population totale. Dans notre contexte, compte tenu de l'absence de statistiques stables¹⁶⁷ quant à l'effectif des déplacés, nous avons procédé à un échantillonnage à choix raisonné (pour les acteurs institutionnels) et boule de neige (pour les déplacés et les PAD) auprès de 224 informateurs clés, réparties ainsi qu'il suit : cent cinquante (150) familles déplacées, soit cinquante (50) familles dans chacun des trois (03) Départements ; trente (30) membres de la population autochtone, neuf (09) Ministères et ses démembrements et 56 Partenaires Au développement . Les familles déplacées, quant à elles, sont celles qui ont rejoint les leurs (diaspora) et celles n'ayant pas de connaissances une fois installées à l'Ouest. Ce qui nous a permis de mieux cerner le jeu d'interactions entre les déplacés (familles) et les populations locales.

VIII.3- Conduite du travail de collectes des données

Au-delà du fait que nous avons des documents à notre disposition, les entretiens et les Groupes de discussions ont été effectués pour collecter les données. En ce qui concerne les entretiens, ils ont été premièrement effectués auprès des membres de familles des déplacés

¹⁶⁷ Le nombre de déplacés dans la Région de l'Ouest suite à la crise augmente chaque jour. Voir les annexes n°2 de la thèse qui justifient cette affirmation.

dans les trois (03) départements visés par notre étude. Avec ces derniers, l'objectif était de comprendre leurs motivations à se rendre dans les localités au sein desquelles ils se retrouvent, leur quotidien et les activités que mènent ces déplacés. Deuxièmement, les entretiens ont été menés auprès des populations d'accueil notamment, les autochtones et la diaspora anglophone de l'Ouest. Le but est de déceler la nature des rapports existant entre elles et les personnes déplacées. Troisièmement, les entretiens ont été menés avec les autorités représentant les pouvoirs publics, à l'instar des services du Gouverneur de la Région de l'Ouest, des Préfets et Sous-Préfets des trois Départements et de dix-neuf Arrondissements, des communes de ces localités, des délégations départementales, des inspections d'arrondissement et des services sociaux des départements concernés. L'objectif était d'identifier et de comprendre les actions menées par l'État en vue de soutenir les personnes déplacées au cours de leur intégration socioéconomique.

Par la suite, les entretiens ont été menés avec les Partenaires Au Développement, à l'instar des Organisations Non Gouvernementales, les Associations, les Fondations, les médias et les particuliers. Avec ces partenaires, il était question de comprendre comment ces derniers accompagnent, à partir de leurs actions, les personnes déplacées dans leurs stratégies d'intégration socioéconomique. Un guide d'entretien a été utilisé à cet effet, pour orienter les informateurs sur les thématiques à aborder. Les questions ouvertes ont ainsi été posées aux informateurs pour leur donner la possibilité de discourir avec des relances au besoin, afin d'avoir plus de précision. Pour éviter les pertes d'informations, ces entretiens ont été enregistrés avec un magnétophone. En ce qui concerne les discussions en groupe, elles ont été menées dans une Approche Diagnostique Communautaire Concertée (ADCC) auprès des structures d'accueil des déplacés et dans les chefferies, au sein des domiciles accordés à eux par les populations. Ces entretiens et groupes de discussions ont eu lieu entre le 15 juillet 2019 et le 17 avril 2020.

VIII.4- Technique d'analyse des données : l'analyse de contenu

Dans notre étude, l'application de l'analyse de contenu sur les documents écrits et électroniques qui ont été à notre possession, ainsi que les données que nous avons collectées lors des entretiens et des groupes de discussion nous ont permis : (i) d'identifier les pensées, les conceptions ; (ii) d'appréhender les différentes productions discursives ou documentaires susceptibles de jouer un rôle d'éclaircissement sur les enjeux et les contraintes structurant les actions et les interactions des déplacés envers les populations, l'État et les partenaires, et (iii)

de saisir les perceptions ou représentations des déplacés quant à leur intégration dans la Région de l'Ouest Cameroun.

IX- ARCHITECTURE DU TRAVAIL ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.

IX.1- Architecture du travail

Notre travail est structuré en trois parties. Chacune des parties compte deux chapitres, soit un total de six chapitres. La Première Partie rend compte du comportement de la population d'accueil vis-à-vis des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Plus spécifiquement, il s'agit de montrer comment les populations autochtones (Chapitre I) et les diasporas anglophones (Chapitre II) reçoivent et favorisent l'intégration socioéconomique des PDI de la crise anglophone. La Deuxième Partie met en évidence les mécanismes d'accompagnement des Partenaires Au Développement dans le processus d'intégration socioéconomique des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ainsi, elle présente les actions mises en place par les Partenaires internes (Chapitre III) et externes (Chapitre IV) dans ledit processus. La Troisième Partie, quant à elle, s'attarde sur les actions de l'Etat (Chapitre V) et ses démembrements (Chapitre VI) dans le processus d'intégration socioéconomique des déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun.

IX.2- Difficultés rencontrées

Au cours de ce travail, plusieurs difficultés ont été rencontrées. La première étant la réticence de certains informateurs déplacés, à nous fournir des informations. Cette situation traduisait un manque de confiance des enquêtés à notre égard. Toutefois, ayant pris conscience de leur hostilité, nous avons mis sur pied des stratégies de mise en confiance pour pouvoir accéder aux données recherchées.

De plus, les PDI, surtout celles faisant les travaux champêtres, n'étaient pas toujours disponibles. Il fallait donc reprogrammer des rencontres. Ce qui nous a valu des coûts financiers supplémentaires. Nous avons également rencontré des difficultés d'ordre linguistique. En effet, les PDI, d'expression anglaise, s'exprimaient surtout en anglais ou en "pidgin" ; la langue dont nous n'avons pas une bonne maîtrise. Pour pallier à ce problème, nous avons fait recours à des personnes bilingues pour nous assister pendant nos entretiens et nos transcriptions. Cela nous exigeait plus de temps que prévoyait notre chronogramme d'activité.

PREMIÈRE PARTIE :

**POPULATIONS D'ACCUEIL ET INTÉGRATION
SOCIOÉCONOMIQUE DES PERSONNES
DÉPLACÉES INTERNES DANS LA REGION DE
L'OUEST CAMEROUN**

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE

Cette Partie, adossée sur deux Chapitres, rend compte des mécanismes mis en place par les populations locales pour favoriser l'accueil et l'intégration des déplacés de la crise anglophone. Elle présente, d'une part les actions menées par les populations autochtones (chapitre I) et la diaspora anglophone (chapitre 2) en vue de faciliter l'intégration socioéconomique des personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun.

CHAPITRE I :

**ACTIONS DES POPULATIONS AUTOCHTONES
FAVORISANT L'INTÉGRATION
SOCIOÉCONOMIQUE DES DÉPLACÉS DE LA
CRISE ANGLOPHONE DANS LA RÉGION DE
L'OUEST CAMEROUN**

INTRODUCTION

Les affrontements entre les Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) et les Groupes Armés (GA) ont rendu le climat sécuritaire délétère dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (NOSO) du Cameroun. Cette situation devenue peu à peu préjudiciable a amené certaines populations desdites localités à s'installer, contre leur gré, dans la Région de l'Ouest Cameroun. Dès lors, l'on se demande comment les populations autochtones se comportent vis-à-vis de ces déplacés internes pour assurer leur intégration socioéconomique. Ce chapitre présente tout d'abord, les contraintes auxquelles font face ces personnes déplacées dès leur arrivée (I) et par la suite, les mécanismes d'intégration socioéconomique entrepris par les autochtones à l'égard de celles-ci (II).

I- ANALYSE DES CONTRAINTES AUXQUELLES FONT FACE LES PDI NOUVELLEMENT INSTALLÉES DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN

Les PDI font face aux contraintes d'ordres socioculturels (A) et économiques (B), lorsqu'ils arrivent dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette situation se fonde sur l'abandon de leurs capitaux (social, économique, culturel, symbolique) dans les zones d'origine et la nécessité de s'adapter dans les localités d'accueil.

A- LES CONTRAINTES D'INTÉGRATION DES PDI DANS LE DOMAINE SOCIOCULTUREL

Les PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun, sur le plan socioculturel, font face aux problèmes suivantes : le logement, la nutrition, la santé, l'éducation, les agressions et la discrimination sociale.

1- Les difficultés de logement

La plupart des déplacés dans la Région de l'Ouest se heurtent au problème de logement. En effet, l'arrivée massive des déplacés a accru la demande et le coût des logements locatifs, ainsi que la formalisation des contrats de bail. Ils ont, par conséquent, les difficultés à trouver un logement convenable, à la taille de leurs ménages et aux moyens financiers disponibles. Certains ménages déplacés sont actuellement exposés à un risque élevé d'expulsion, en raison de la difficulté à s'acquitter du loyer à terme échu. Martin, chef de famille de huit (08) enfants, vivant à Tchoualé, fait l'écho de cette situation, lorsqu'il déclare :

*Nous sommes installés depuis environ un an dans cette ville. La raison pour laquelle, nous avons choisi de nous installer dans ce quartier, c'est parce que, à notre arrivée, les maisons étaient moins chères par rapport à d'autres quartiers. Mais, au fur et à mesure que les déplacés arrivent dans la ville, en particulier dans ce quartier, les maisons deviennent de plus en plus chères. Il y a de cela six mois que mon bailleur a revu notre contrat de bail en augmentant le loyer. Cette situation est comme un caillou dans ma chaussure. Je ne dispose pas d'assez de moyens financiers pouvant me permettre de supporter le loyer chaque mois. S'il me [Sic] faut déménager, il me faudra de l'argent et au moins quatre mois, voire six mois de location à payer. Je suis vraiment dans un dilemme, car présentement, je suis à trois mois de location impayée.*¹⁶⁸

De cette affirmation, l'arrivée massive des déplacés dans la région de l'Ouest a entraîné une forte demande en logement. Cette situation a induit une crise de logement, entraînant

¹⁶⁸ Entretien mené à Tchoualé le 15/02/2020 à 10h15.

ainsi l'augmentation des coûts de location. Ils sont de ce fait, plongés dans une situation de détresse, de pauvreté et de précarité des conditions de vie.

En outre, les déplacés vivent dans une situation de promiscuité avec leurs familles. Ils manquent parfois, des moyens de se procurer un autre logement. Claude¹⁶⁹, résidant au quartier Tchoualé, rend compte de cette promiscuité, tout en établissant un parallélisme entre les conditions de vie de son milieu d'origine et celles d'accueil :

Nous sommes une famille de huit personnes et nous vivons dans un studio. C'est dans les conditions de vie difficiles que nous vivons au quotidien. Nous dormons presque au sol, parce qu'il n'y a qu'un lit et deux matelas. Il n'y a qu'une seule latrine pour une concession de près de 03 studios. La location devient de plus en plus chère. Les maisons ici ne méritent pas leurs prix, nous n'y trouvons pas de confort comparé à Mendji où nous étions. Mais, à cause de nos moyens financiers insuffisants, nous sommes obligés d'y rester.

Cette déclaration traduit implicitement la situation d'inconfort et la précarité des conditions de vie des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette précarité se traduit également dans l'image ci-dessous :



Figure 4. Image décrivant les conditions relativement précaires des PDI

SOURCE : Données de terrain, 06/01/2020.

¹⁶⁹ Déplacé interne, entretien mené à Tchoualé le 18/04/2020 à 10h45.

L'image ci-dessus, montre que les déplacés vivent dans des conditions d'hygiène relativement déplorable. Celles-ci les exposent à un risque accru de maladies. Ils n'ont pas les capacités financières suffisantes pour vivre dans un logement décent et s'intégrer dans la Région de l'Ouest Cameroun. En plus de cette difficulté de logement, ils font face au problème de nutrition.

2- Les difficultés de nutrition

La situation alimentaire des familles déplacées internes vivant dans la Région de l'Ouest est préoccupante. Ces familles mangent parfois, moins de trois (03) repas par jours, à cause des ressources financières insuffisantes. La jeune déplacée Glory le témoigne dans son propos ci-contre : « Notre vécu quotidien dans cette ville est un vrai calvaire. On n'a pas d'argent. J'ai énormément perdu du poids. À Bamenda où nous étions, avant d'arriver ici, on mangeait au moins trois fois par jour. Mais, depuis que nous sommes arrivés ici à Babadjou, nous mangeons deux fois, parfois même une seule fois »¹⁷⁰. Ce propos traduit la détresse ressentie par certains déplacés après une évaluation comparative entre la fréquence de consommation des repas jugés « normale » dans le milieu d'origine et « anormale » en zone d'accueil. L'insuffisance alimentaire, à laquelle font face certaines familles déplacées, les prédispose à des carences alimentaires. Ce déséquilibre alimentaire est sans conséquence sur la sécurité alimentaire des familles déplacées.

En outre, le quotidien "Le Messenger"¹⁷¹ fait le même constat, lorsqu'il souligne que les familles déplacées sont contraintes de se contenter d'un seul repas, tous les deux jours.

¹⁷⁰ Entretien mené à Mbouda, le 28/01/2020 à 15h.

¹⁷¹ Parution du lundi 02 novembre 2020, P.7.



Figure 5. Image décrivant l'insuffisance alimentaire des PDI

SOURCE : Le quotidien "Le Messager" le 02/11/2020.

Cette image ci-dessous, traduit une certaine insuffisance alimentaire des déplacés dans la localité d'accueil. Elle révèle également, les conditions de vie relativement difficiles que traversent les déplacés dans les localités d'accueil.

Par ailleurs, les femmes, chefs de ménage, rencontrent des difficultés à trouver un travail leur permettant de gérer leur quotidien et de subvenir aux besoins alimentaires de la famille. C'est dans ce sens que s'inscrit le récit de Cécile, mère de trois enfants :

*Ça fait environ un an et demi que je suis arrivée à Santchou avec mes enfants. Je n'ai pas pu avoir un emploi stable qui peut me permettre de nourrir convenablement mes enfants. Mes enfants et moi sommes quatre bouches à nourrir, et ce n'est pas évident pour nous d'avoir une bonne alimentation avec le maigre revenu journalier incertain que je gagne. Nous sommes exposés à la malnutrition et aux carences alimentaires, à cause de la mauvaise alimentation que nous avons au quotidien.*¹⁷²

Cette affirmation ci-dessus, montre que les femmes, chefs de ménage, ont des difficultés à garantir une alimentation adéquate (diversifié, riche en nutriments, etc.) à leurs enfants. Ces derniers sont par conséquent, exposés aux carences nutritionnelles qui peuvent compromettre leur santé.

3- Difficultés sur le plan de la santé

La plupart des familles déplacées vivent dans des conditions de vie précaires qui détériorent leur état de santé. Cette détérioration est liée au non-respect des règles d'hygiène, en situation de précarité et de pauvreté. L'image ci-dessous, présente un puits, non couvert, source d'insécurité :



Figure 6. Image décrivant le type de puits d'eau utilisé par certains les PDI

SOURCE : Donnée de terrain, 06/01/2020.

¹⁷² Déplacée interne, entretien mené à Dschang le 21/02/2020 à 13h15.

Cette image présente un puit d'eau sans couvercle, bordé de pneu de véhicule, à partir duquel est attachée une corde servant à recueillir de l'eau. La qualité d'eau provenant dudit puits est relativement impropre à la consommation. Ils sont, entre autres, exposés à la dysenterie amibienne, le paludisme, la diarrhée et la fièvre typhoïde.

En outre, l'environnement malsain dans lequel vivent la plupart des déplacés, cumulé au surpeuplement et à la pénurie d'eau, est l'un des éléments qui participent à la détérioration de leur état de santé. À cet effet, Stéphanie résidant au quartier Tsimbing affirme :

L'environnement dans lequel ces déplacés vivent est malsain et favorise des maladies dues aux IST, aux carences nutritionnelles, et au non-respect des règles d'hygiène. Pire encore, s'ils sont atteints d'une maladie grave qui nécessite des soins particuliers, ils ne disposent pas des moyens financiers pour se soigner [...].¹⁷³

À l'analyse, l'insalubrité ajoutée à l'insuffisance des moyens financiers traduit la vulnérabilité des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

De plus, les déplacés utilisent des toilettes communes et se retrouvent dans une situation d'inconfort. Claude¹⁷⁴, résidant au quartier Tchoulélé, l'atteste, ainsi qu'il suit : « Il n'y a qu'une seule latrine pour une concession de près de 03 studios. Nous n'y trouvons pas de confort [...] ». Aussi, l'état de toilette est relativement déplorable, comme le révèle implicitement l'image ci-dessous :

¹⁷³ Entretien mené à Tchoulélé le 14/04/2020 à 12 h.

¹⁷⁴ Déplacé interne, entretien mené à Tchoulélé le 18/04/2020 à 10h45.



Figure 7. *Toilette utilisée par les PDI*

SOURCE : *Donnée de terrain, 06/01/2020.*

Cette image présente des toilettes ouvertes, exposées et aux allures négligées. Ce type de toilette accroît les risques de contamination de l'air ambiant. Ces risques peuvent exacerber les problèmes respiratoires (asthme, toux, etc.).

Par ailleurs, les déplacés sont parfois victimes de viols dans les quartiers. C'est ce que révèle l'infirmière Justine, originaire de la Région de l'Ouest :

Il y'a certains de mes frères qui partent violer les jeunes filles anglophones. Parfois, les filles là viennent se faire consulter. Je ne savais même pas. C'est quand une autre est venue avec sa sœur et en

*parlant, que j'ai compris et c'est comme ça que j'ai demandé et elle m'a expliqué son cas de viol en pleurant.*¹⁷⁵

De ce propos, il ressort que les jeunes filles déplacées sont parfois victimes de viol dans les localités d'accueil. Le silence « complice » de certaines les expose à des complications (infections, grossesses indésirées, etc.). Une situation qui alourdit les conditions de vie précaires des PDI.

Les femmes en âge de procréer, les personnes du troisième âge, de même que les personnes ayant une santé fragile (tuberculose, diabète et hypertension, etc.), sont les personnes les plus vulnérables. Ces personnes ne disposent pas d'un capital financier, leur permettant de bénéficier des soins d'urgence pour rester en vie. Stéphanie, résidant au quartier Tsimbing affirme, à cet effet que:

*J'ai assisté à la mort de la maman d'un de nos voisins déplacés ici à Ngui, elle a passé une semaine dans un état d'agonie. Sa fille m'a rapporté que sa maman souffre d'insuffisance rénale depuis plus de cinq (05) ans. À cause du manque de moyens pour se rendre à l'hôpital pour une séance de dialyse, son état de santé s'est empiré et elle est morte faute de soins.*¹⁷⁶

Il est à constater que les déplacés internes, faute de moyens financiers, sont abandonnés à eux-mêmes, en cas de maladies. Ils recourent parfois, à l'automédication ou à l'achat des comprimés vendus de manière illicite et non contrôlée. L'adoption de ce type de comportement conduit souvent, à des cas de morbidité et de mortalité.

La santé des déplacés est donc préoccupante dans la Région de l'Ouest Cameroun. La plupart vivent dans un environnement malsain. Cet environnement les expose aux maladies (asthme, toux, typhoïde, etc.). Les jeunes filles, les personnes adultes et les enfants constituent des couches vulnérables. L'insuffisance des moyens financiers ne les permet pas de faire face aux complications desdites maladies. L'automédication non contrôlée et le recours tardif aux centres de santé agréés représentent un danger pour leur survie et leur intégration dans la Région de l'Ouest. En plus des problèmes de santé, les PDI rencontrent des difficultés à envoyer leurs enfants à l'école.

¹⁷⁵Entretien réalisé à Mbouda, le 18/01/2020 à 15h.

¹⁷⁶ Entretien mené à Tchoulalé le 14/04/2020 à 12 h.

4- Les difficultés sur le plan éducatif

Les déplacés internes de la crise du NOSO ont des difficultés à inscrire leurs enfants, surtout dans les écoles privées, où les frais de scolarité sont relativement jugés élevés. Un parent déplacé, chef de famille, habitant dans la ville de Mbouda affirme que :

La scolarisation des enfants coûte très cher dans cette ville. Les écoles privées sont très chères pour nous qui n'avons pas un revenu conséquent et les écoles publiques quant à elles, sont pleines par rapport aux salles de classe, tables bancs et enseignants disponibles. Dès mon arrivée, la directrice de l'école primaire où mes enfants fréquentent, située derrière l'hôpital de district de Mbouda, m'a montré la liste de l'effectif des élèves du cours moyen un de l'année précédente qui était de 50, mais l'année suivante, lorsque mon fils est arrivé, ils étaient au nombre de cent quatre-vingt-quatre (184) enfants dans une salle de classe. Ceci était pareil pour les autres niveaux qui voyaient leurs effectifs s'accroître de plus en plus. À cet effet, la directrice nous a demandé une assistance financière, dans le but de diviser ces effectifs pléthoriques en plusieurs salles de classe et de recruter plus d'enseignants pour permettre à nos enfants de fréquenter. Nous avons déboursé une somme d'argent ajouté aux frais de scolarisation qui doivent être au préalable payés. Grâce à cet argent, on a construit des salles de classe en matériaux provisoires pour avoir des salles de classe et des tables bancs supplémentaires. Nous avons été contraints, d'acheter une table banc et participer à la cotisation du salaire de l'enseignant qui va dispenser les cours dans cette nouvelle salle de classe.¹⁷⁷

Le discours susmentionné montre que les parents déplacés éprouvent des difficultés à envoyer leurs enfants à l'école, à cause de l'insuffisance des moyens financiers et d'un coût élevé de scolarité. Ils estiment que les frais de scolarité sont très coûteux et surtout dans les établissements privés. Par contre, la forte demande scolaire et l'insuffisance en ressources (humaines, matérielles, etc.) dans les établissements publics limitent les possibilités d'inscriptions de certains enfants déplacés, en âge d'être scolarisés. Une telle situation les expose à des dérives de toutes sortes (délinquance juvénile, vol, prostitution, travail des enfants, etc.). Outre cette difficulté de scolarisation, les déplacés sont victimes d'agressions.

5- Les agressions multiples vis-à-vis des PDI

Les PDI, dès leur arrivée dans les nouvelles localités, sont accueillis par des actes d'escroqueries. Ils sont victimes d'un abus de confiance, comme l'indique la coiffeuse Clara dans son propos ci-dessous :

C'est une fille qui m'aide maintenant. Quand j'étais à Bamenda, j'avais connu un gars [petit ami] de Dschang. Bon, il était mon gars [petit ami]. Quand notre maison avait brûlé, bon mon père a dit

¹⁷⁷ Entretien mené à Mbouda, le 11/04/2020 à 16h15.

*qu'on part vivre chez mon oncle à Buea. Je lui ai dit que non, moi je pars à Dschang. J'ai appelé Kenfack. Je lui ai posé mon problème. Il a accepté. Quand je suis arrivé, il est parti me mettre dans la chambre de son ami qui était en voyage. Donc, il était marié. Mais, il ne m'a pas dit. Il venait dormir certains jours avec moi et il partait le matin. Comme il faisait la moto, je croyais qu'il travaillait la nuit qu'il ne venait pas. Quand son ami Jules est revenu de Douala, il est venu me trouver dans la chambre. Il m'a dit que c'est sa chambre. J'ai commencé à pleurer. J'ai appelé Kenfack fatigué, pour qu'il vienne remettre mon argent que je lui avais donné de garder. C'est son ami Jules qui est venu me montrer à ma sœur ci qui me garde maintenant.*¹⁷⁸

Dans le même ordre d'idées, Solange, déplacée résidente à Foubot, fait état de son vécu :

*Gaëlle [une connaissance] m'a donné le numéro d'une de ses connaissances à Dschang, sans me dire que c'était son ancien gars [petit ami]. Quand on a commencé à nous menacer fort fort là, il m'a dit que je viens déjà ? Je lui ai dit que d'ici deux semaines. Il m'a dit qu'il a trouvé une boutique à louer. Je lui ai envoyé 300 000 fr pour prendre la boutique 10 mois. Le soir de ce jour-là, je lui appelle pour savoir comment ça s'est passé, c'est comme ça que le numéro ne passait pas, jusqu'aujourd'hui. Quand j'ai appelé Gaëlle pour demander où le gars-là habite, elle me dit que c'était seulement son gars à Douala et que le gars-là faisait la moto à Douala quand ils étaient ensemble [...]. C'est comme ça que mon argent est parti et je suis venu ici à Foubot m'installer avec mon ancien gars-ci.*¹⁷⁹

Les situations d'escroqueries susmentionnées plongent le déplacé dans un état de précarité et de pauvreté « marginale » ou « disqualifiante ». Selon Serge PAUGAM¹⁸⁰, la pauvreté « marginale » est celle des « inadaptés aux normes et systèmes d'interactions en vigueur dans la localité », tandis que la pauvreté « disqualifiante » relève de la dépendance à l'égard des services sociaux et le reste de la société. Les réalités traduites ci-dessous montrent que l'abus de confiance se pose dès lors que le déplacé reste dépendant vis-à-vis des « proches » et ne perçoit pas les enjeux des liens qu'il tisse.

Par ailleurs, les déplacés, logés dans des maisons abandonnées ou éloignées, se retrouvent en situation de vulnérabilité. Le jeune déplacé Djerry à Babadjou, un Arrondissement du Département de Bamboutos, nous confiera sa détresse :

Un jour, la nuit, il y'a deux gars [garçons] qui sont venus pousser ma porte. Ils ont commencé à ramasser mes choses. Comme j'ai arrêté la main de l'autre, l'autre voulait me taper. Son chapeau est tombé et ses lunettes aussi. Je l'ai bien remarqué. Il est taximan. Je lui [le] connais bien. Dès que j'ai

¹⁷⁸ Entretien réalisé à Dschang, le 22/08/2019 à 14h.

¹⁷⁹ Entretien réalisé à Foubot, le 20/08/2019 à 14h.

¹⁸⁰ S. PAUGAM, *la disqualification sociale*, Quadrige, PUF, 1991, P. 9.

*crié, l'autre a sorti le couteau, qu'il va me tuer. Je suis resté tranquille. Ils ont porté mon gaz et mes appareils de musique avec la plaque et mon grand écran plat. Le matin, j'ai cassé la porte pour sortir. Je suis parti voir mon bailleur que je connais le gars-là qui est venu porter mes choses. Mais, il m'a seulement dit qu'il a compris. Comme on connaît que je n'ai pas la carte d'identité, je ne peux pas partir au commissariat. Je suis parti voir mes frères. On est parti chez le taximan là. Quand mes frères lui parlent, il dit que faites ce que vous voulez. Mes frères ont dit que je le laisse.*¹⁸¹

Le propos ci-dessous révèle subtilement un climat parfois émaillé de tension entre les populations d'accueil et certains déplacés. Cette situation rend la cohabitation difficile et entame la nature des interactions. En plus des agressions, ils sont victimes de discriminations.

6- Les discriminations sociales vis-à-vis des PDI nouvellement installées dans la Région de l'Ouest Cameroun

Les PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun sont parfois victimes de discrimination sociale. En dépit des maux qui gangrènent leur quotidien, ces déplacés ne jouissent pas toujours, de la sympathie et de la compassion d'une partie de la population. Ils sont en effet, victimes, d'injustices, à travers la hausse des prix de marchandises, de transport et de logement. Le récit d'Olivier, au quartier Mingou dans le Département de la Menoua, rend compte de cette réalité : « [...] malgré notre situation précaire dans laquelle nous vivons, les commerçants réussissent toujours à hausser les prix des articles, une fois qu'ils constatent que nous sommes d'expression anglaise par notre accent lors de nos échanges, ils en déduisent que nous sommes des déplacés internes »¹⁸².

Le récit ci-dessous, montre que la hausse des prix, dont sont victimes certains déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun, est mise en évidence par des caractéristiques spécifiques : la langue et l'accent du déplacé dans ses interactions avec la population autochtone. Cette situation traduit une sorte marginalisation vis-à-vis de certains déplacés. Toutes choses, qui empiètent le processus d'intégration de ceux-ci.

Par ailleurs, les déplacés sont également victimes des représailles. Ce constat avait également été fait par le quotidien «*Le Messager* » :

¹⁸¹ Entretien réalisé à Mbouda, le 22/08/2019 à 11h

¹⁸² Entretien mené à Mingou le 11/02/2020 à 15h 05.



Figure 8. Image traduisant une situation de représailles de la personne déplacée dans une localité

SOURCE : Le quotidien “Le Messager” le 02/11/2020.

Ces représailles dont sont victimes les PDI, que présente l’image ci-dessus, témoignent la situation d’inconfort, et d’insécurité des déplacés dans certaines localités. Ils ne bénéficient pas toujours de l’hospitalité des populations autochtones. Lorsqu’ils manifestent une

résistance à quitter la localité, parce qu'ils estiment qu'ils sont injustement¹⁸³ accusés, cela engendre des violences qui parfois, débouchent sur des conflits communautaires comme ce fut le cas à Bagangté dans le Département du Ndé¹⁸⁴.

À l'analyse, il convient de dire que les PDI, dans la Région de l'Ouest, font face à des contraintes socioculturelles, se traduisant par la crise du logement, la fragilité de leur état de santé, les difficultés sur le plan alimentaire et éducatif, les agressions multiples et la discrimination sociale. Une telle réalité vulnérabilise les PDI et suscite l'intervention des acteurs dans le processus d'intégration des déplacés. VIVET¹⁸⁵ attestait d'ailleurs, que le départ de la zone crisogène ne garantit pas la santé et la quiétude, encore moins la sérénité totale du déplacé. Il est à noter qu'en plus du domaine socioculturel, les difficultés d'ordre économiques se greffent au quotidien des PDI dans la Région de l'Ouest cameroun.

B- LES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

Sur le plan économique, les PDI font face aux contraintes, telles que l'emploi (1), l'accès à l'espace cultivable (2) et la cherté de la vie (3).

1- Difficultés d'accès à l'emploi

Les PDI sont nombreux au quotidien à se déployer pour avoir un emploi décent qui leur permettra de répondre aux besoins multiples de leurs familles. En effet, la Région de l'Ouest ne dispose pas, assez d'entreprises pouvant employer un bon nombre de déplacés. En fait, la plupart des employeurs utilisent des critères discriminatoires à l'embauche, tels que le statut migratoire, notamment l'origine rurale du migrant¹⁸⁶. Les migrants, en particulier ceux d'origine rurale, ont un désavantage par rapport aux non-migrants sur le marché de l'emploi. En effet, ils manquent d'atouts nécessaires pour occuper un emploi de qualité : qualifications et relations personnelles favorisant l'accès à l'information. La qualité des emplois, auxquels ils accèdent, ne permet pas aux déplacés de subvenir à la grande partie de leurs besoins.

¹⁸³ Les PDI disent ne pas être toujours auteurs des actes frauduleux qu'on leur reproche. Ce sont parfois les jeunes autochtones qui, lorsqu'ils ont posé des actes, détournent les enquêtes en se précipitant d'accuser injustement et sans preuve, les déplacés de la localité.

¹⁸⁴ Après Santchou dans le Département de la Menoua, Galim dans le Département de Banboutos et Magba dans le Noun, l'arrondissement de Tonga dans le Département du Ndé livrait, le 08. 09. 2021, des scènes de violence communautaire. Les déplacés internes, en quête des possibilités de survie ne bénéficient pas toujours de la sympathie des populations locales. Le recours aux stratégies d'insertion dite non conventionnelles génère parfois des tensions lorsque les autochtones ne jouent pas la carte de la tolérance.

¹⁸⁵ J. VIVET, *Déplacés de guerre dans la ville*, Paris, Kartala, 2000, P.17.

¹⁸⁶ R. DUCHAC, *Sociologie des migrations aux Etats-Unis*, Reprint, 1974, P.371.

En outre, plusieurs déplacés sont recrutés dans les snacks/bars dancing, comme serveurs ou serveuses, ou encore agents commerciaux (boutiques, bureautiques, etc.). Il arrive parfois que l'employeur, à la fin du mois, ne leur remette pas la totalité de leur salaire. Toutes ces raisons poussent ces personnes à abandonner ces métiers pour rechercher d'autres emplois plus satisfaisants, entre autres, les travaux champêtres rémunérés et la mototaxi. Gilbert rapporte, d'ailleurs que : « Je suis à Foubot depuis deux ans [...]. J'ai été recruté comme vendeur dans une boutique. Au bout de six mois, je n'ai jamais reçu l'intégralité de mon salaire. Selon mon patron, lorsqu'il faisait des comptes, il constatait à chaque fois des manquants »¹⁸⁷.

Allant dans le même sens, Flaubert résidant à Mingou affirme :

*Je me rends souvent dans des chantiers pour proposer ma main-d'œuvre pour avoir de quoi me nourrir et pourvoir à mes besoins. Parfois, le patron n'honore pas ses promesses. À la fin de la semaine qu'il est supposé nous payer, il crée souvent des motifs pour diminuer mon salaire. Mais, puisque je n'ai pas le choix, je continue de travailler, car, au moins, je reçois quelque chose qui m'aide à me prendre en charge.*¹⁸⁸

De ces propos susmentionnés, il en ressort que les PDI éprouvent au quotidien des difficultés à accéder à un emploi stable. Cette condition ne permet pas à certains déplacés de s'autonomiser financièrement et de prendre en charge leurs familles.

De plus, les femmes et celles qui sont en situation de maternité en particulier, éprouvent des difficultés à se trouver un emploi. Elles recherchent, en longueur de journée, des petites tâches devant les domiciles privés. Elles n'ont pas la chance d'être recrutées, à cause de leurs situations de maternité. Selon les responsables de ces domiciles, ces femmes ne peuvent pas être capables de bien remplir les tâches qui leur seraient assignées. La présence de leurs nourrissons constitue un éventuel obstacle à l'accomplissement de leurs missions. Christabel, une dame en possession d'un nourrisson, l'atteste ainsi qu'il suit :

Je suis une femme mariée. Je vis avec mon nourrisson de dix mois. Je n'ai jamais pu trouver un petit job journalier pouvant m'aider à me prendre en charge, ainsi que mon enfant. C'est l'enfant que j'ai eu de mon mariage. Depuis 2019, je n'ai plus eu les nouvelles de mon mari qui est porté disparu depuis que l'incendie a eu lieu. Depuis lors, jusqu'à présent, il est porté disparu ou peut-être serait-il mort ? Je n'ai pas le soutien d'un membre de ma famille, parce que je me suis entêtée pour épouser ce monsieur. Ma famille n'a jamais approuvé ce mariage. Aujourd'hui qu'il n'est plus, je suis délaissée

¹⁸⁷ Entretien mené à Foubot le 10/02/2020 à 10h15.

¹⁸⁸ Entretien mené à Mingou le 15/02/2020 à 09h15.

*à moi-même. Parfois, je rencontre certaines personnes pour les demander, si elles pouvaient me chercher un individu qui pourrait avoir besoin de la main-d'œuvre champêtre. Lorsque, j'y parviens, c'est avec cet argent que je m'occupe de moi, ainsi que de mon bébé.*¹⁸⁹

À l'analyse de ce propos, il en ressort que les femmes déplacées, particulièrement celles qui détiennent des nourrissons, rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi formel. Elles s'orientent vers les travaux champêtres, pour maximiser leurs possibilités d'avoir des revenus. Lorsque celles-ci doivent travailler leurs propres champs, il se pose parfois, un problème d'accès à l'espace cultivable.

2- Difficultés d'accès à l'espace cultivable

L'accès à l'espace cultivable est une difficulté rencontrée par certains PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. Il est difficile de trouver un espace terrien non cultivé, car la population locale pratique l'agriculture. Aussi, ces déplacés n'ont pas assez de moyens financiers pour louer une grande superficie. Ils estiment, par analogie à leur milieu d'origine, que l'espace cultivable dans ladite région est coûteux et moins fertile. Tanka résidant à Foto dans le Département de la Menoua révèle cette situation :

*Lorsque nous nous sommes rendus à Dschang, mon bailleur m'a donné un petit espace terrien à cultiver où j'y ai semé les légumes et le maïs pour la consommation du ménage. Mais, la terre n'est pas fertile comme dans notre localité. Pour avoir une bonne productivité agricole, il faut beaucoup investir dans les engrais chimiques. Nous n'avons pas les moyens financiers pouvant nous permettre de louer une grande superficie et d'investir dans l'agriculture comme nous le faisons dans le passé.*¹⁹⁰

Le discours ci-dessus, montre que certains PDI éprouvent des difficultés à louer une grande superficie, à cause de l'absence des moyens financiers et la rareté des terres cultivables. En plus de la difficulté d'accès à l'espace cultivable, le coût de vie élevé reste une contrainte.

3- La cherté de la vie

Le coût de vie élevé est une contrainte que certains déplacés font face dans la Région de l'Ouest Cameroun¹⁹¹. Ces derniers jugent, par comparaison à la localité d'origine, que cette

¹⁸⁹ Entretien mené le 19/01/2020 à 10h15.

¹⁹⁰ Entretien mené à Dschang le 12/01/2020 à 13h15.

¹⁹¹ Dschang, par exemple, qui est un des Départements de notre échantillon, est une ville estudiantine. Elle est majoritairement habitée par les jeunes (étudiant et élèves) surtout en période de classe. Cette affluence des jeunes dans cette ville justifie la cherté des articles de toutes sortes, surtout quand les étudiants sont en

région est chère. Les prix de location et des denrées alimentaires sont élevés. Certains d'entre eux sont commerçants ou agriculteurs. Cependant, ils vivent dans un environnement (Ouest), où ils doivent presque tout acheter. Mr Tanka déclare à cet effet, que :

À Kumbo où j'étais, j'avais de l'eau gratuite, mais à Dschang, je paye de l'eau. À Kumbo, je vivais gratuitement dans une maison de six chambres, mais à Dschang, je suis en location dans un appartement. Ici, je paye la location de ma boutique, pourtant dans mon lieu de départ, je ne payais pas la location de mon espace de travail. Mes enfants fréquentent et je paye sept mille francs aux motos taximan chaque mois pour leurs frais de transport, mais à Kumbo, ils allaient à pied avec leurs camarades, parce que l'école était proche de la maison. La scolarisation des enfants coûte très cher, parce qu'il y'a beaucoup de déplacés internes et peu d'écoles anglophones. Donc, la vie est vraiment très chère à Dschang comparé à Kumbo, où nous étions. Ici, tout s'achète. Je n'ai plus un grand espace terrien, comme c'était le cas à Kumbo, où je peux mener mes activités agricoles. Je ne peux plus me permettre de manger tout ce que je veux, comme c'était le cas à Kumbo.¹⁹²

De ce propos, il ressort que, le revenu financier que certains PDI peuvent avoir au quotidien, est insuffisant pour subvenir à tous leurs besoins, car le coût de vie est relativement élevé. À l'analyse, il en ressort que, l'emploi, l'accès aux terres cultivables, la cherté de la vie et l'insuffisance des moyens financiers sont des contraintes économiques, dont font face les déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Toutes choses qui font d'elles, des personnes vulnérables qui ont besoin d'assistance.

En somme, sur le plan social, les déplacés dans la zone d'accueil vivent dans des conditions de vie précaires. Ils ont des difficultés à avoir un logement décent et une alimentation équilibrée. Ces difficultés sont plus notoires chez certaines catégories (femmes, femmes-chefs de ménage, enfants, etc.). L'environnement parfois malsain, dans lequel ils vivent, les expose aux maladies. Les déplacés ont également des difficultés à scolariser leurs enfants, surtout dans les établissements privés. Ce qui expose ces derniers à de nombreuses dérives (délinquance juvénile, prostitution, etc.). Il faut noter que les déplacés, à la quête d'une paix sociale et psychologique, sont victimes d'agressions dans la région de l'Ouest Cameroun (escroqueries, abus de confiance, etc.) et de discriminations sociales. Ils sont donc, frustrés, anxieux et vivent dans le désespoir. Sur le plan économique, ils font face aux difficultés d'accès à l'emploi formel et aux terres cultivables, ainsi que le coût élevé de vie. Les difficultés susmentionnées amènent les autochtones à s'engager aux côtés des PDI. Cet

période de cours. Les commerçants s'estiment heureux, car ils ont plus de profit et les acheteurs se plaignent de la cherté des articles. C'est ce qui justifie le sentiment d'insatisfaction que manifestent les PDI dans cette ville.

¹⁹² Entretien mené à Dschang, le 28/02/2020 à 13h15.

engagement se traduit par des actions permettant aux déplacés de s'intégrer malgré le contexte émaillé de représentations.

II- MÉCANISMES D'INTÉGRATION DES PDI PAR LES AUTOCHTONES : ENTRE ENGAGEMENT ET DISTANCIATION

La population autochtone met en œuvre des mécanismes qui permettent aux déplacés de s'intégrer dans la Région de l'Ouest. Cette intervention s'opère dans un processus d'engagement (A) et de distanciation¹⁹³ (B).

A- L'engagement de la population autochtone dans le processus d'intégration des PDI

L'engagement de la population autochtone dans le processus d'intégration des PDI est visible, à travers plusieurs indicateurs tels que : l'octroi des sites de logement aux PDI (1) les possibilités de manutention dans les champs et chantiers (2), la location des espaces agropastoraux et artisanaux aux déplacés (3) et les possibilités d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

1. L'octroi des sites de logement aux PDI

La mise à disposition des sites de logements aux déplacés par certaines populations autochtones constitue un mécanisme d'intégration social. Dans la Région de l'Ouest, les déplacés, du fait de leur arrivée massive, se heurtent au besoin de logement. Certains déplacés confrontés à l'insuffisance de ressources financières pouvant leur permettre de payer la location ont mobilisé leur capital social pour se trouver un logement. Ils ont ainsi, contacté leur connaissance autochtone dans la Région qui leur sert de lien pour s'installer dans la localité. Le rôle de médiateur ou de facilitateur que joue cet acteur réseau permet d'établir un climat de confiance entre le déplacé et le propriétaire du domicile. Dans cette perspective, des maisons en voie de finition ou abandonnées sont temporairement mises à disposition des déplacés par certaines autochtones. C'est le cas de Martine qui a bénéficié du soutien de Trésor, autochtone et ancien chauffeur de l'agence de transport Mazzi¹⁹⁴ à Dschang. Elle affirme :

Je suis infiniment reconnaissante pour Trésor [originaire de Dschang], qui est un ami à mon frère. Il a tout fait pour nous donner l'ancienne maison de son oncle décédé pour le temps que nous allons vivre ici. J'ai fait part de ma situation à mon frère qui vit à Yaoundé. Je lui ai dit que je veux

¹⁹³ E. NORBERT, *Engagement et Distanciation. Contribution à la sociologie de la connaissance*, trad. de l'allemand par M. Hulin, Paris, Fayard, 1983, P.10.

¹⁹⁴ C'est une agence de transport qui fait la ligne Ouest et Nord-Ouest.

*m'installer à Dschang pour continuer à exercer mon activité de coiffeuse que je menais à Bamenda. Ma raison était que Dschang étant une ville universitaire remplie de jeunes filles, je pourrais facilement me faire de l'argent si je venais à m'installer. J'éprouvais des difficultés parce que je ne connaissais personne. Lorsque mon frère m'a dit qu'il a causé avec son ami Trésor, et qu'il a accepté m'accorder ce domicile, j'étais tellement soulagé.*¹⁹⁵

De cette affirmation, il en ressort que les PDI bénéficient de la sympathie de certains autochtones en ce qui concerne l'accès au logement. La mobilisation de ce réseau de lien faible au sens de GRANOVETTER¹⁹⁶ procure un capital social qui permet au déplacé d'être résilient¹⁹⁷. Ces interactions entre le déplacé et la population d'accueil favorisent le processus d'intégration des déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun. En plus de l'octroi des sites de logement aux PDI, les possibilités de manutention leur sont offertes.

2. Les possibilités de manutention dans les champs et chantiers

La possibilité de manutention dans les champs et chantiers constitue une modalité d'intégration socioéconomique des PDI mise en œuvre par les autochtones dans les localités d'accueil. En effet, certaines personnes déplacées, par manque de financement ou à défaut de trouver un emploi stable, occupent leurs journées par des tâches de manœuvre dans les chantiers. C'est le cas de Solo qui explique sa débrouillardise, suite à la question à lui posée de savoir quelles activités il mène dans la localité :

*Je suis ici avec mon grand frère. Nous sommes arrivés en janvier. Il faisait la moto que notre voisin papa Vincent [désignant un autochtone] nous donnait chaque matin. En journée, il travaillait et le soir, quand moi je rentrais de mes jobs, moi je partais aussi travailler avec la moto et l'on versait trois mille francs le soir.*¹⁹⁸

À la question de savoir ce qu'il faisait comme «job» pendant la journée, le ressortissant Solo résidant à Dschang rétorque :

Bon, je partais d'abord dans les chantiers ; là où l'on construit les maisons. Et, je demandais au maçon si l'on peut me donner le travail même pour creuser les fosses ou les fouilles ou même les fondations. Je ne connaissais personne. On me demandait, si je sortais de Bamenda [pour savoir s'il

¹⁹⁵ Entretien mené à Foto le 9/05/2020 à 14h30

¹⁹⁶ M. GRANOVETTER, *La force des liens faibles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1973, P. 17.

¹⁹⁷ M. UNGAR, "A constructionist discourse on resilience : multiple contexts, multiples realities mong at-risk children and youth. *Youth & Society*, vol. 35, pp. 342. La résilience est définie comme référant à un « processus dynamique comprenant une adaptation positive en présence d'un contexte d'adversité significatif ».

¹⁹⁸ Entretien mené à Dschang, le 12/12/2019 à 13h.

était déplacé], je disais oui. C'est comme ça que je trouvais le travail. Mais, je tournais surtout le béton et je donnais ça au maçon. Le matin je faisais d'abord passer les parpaings au chantier. Maintenant, depuis deux mois, Paul, le fils de papa Vincent m'amène travailler avec lui à RAZEL. Ici, on construit la route et l'on paye bien.

C'est dans le même ordre d'idées que s'inscrit ce propos du technicien en bâtiment Jean Jacques, autochtone rencontré à Mbouda. Selon lui, ses chantiers sont livrés dans les délais et lui permet de réaliser plus de gains depuis la présence des jeunes déplacés dans la localité :

[...] avec les Bamenda¹⁹⁹, nous collaborons. Présentement, quand j'ai un chantier et surtout quand il faut couler la dalle, je ne manque pas les jeunes. Avant, ça coûtait très cher et l'on passait même la nuit à couler. Maintenant, quand je prends les petits là [désignant les jeunes déplacés], je fais beaucoup à manger et je les motive à la fin, même deux-deux mille, et ils sont à l'aise. Alors que mes petits d'ici, me prenaient parfois cinq(05) mille la tête. Donc voilà mon rapport que j'ai avec eux.²⁰⁰

À l'analyse, il s'avère que lorsque le déplacé arrive dans la région de l'Ouest Cameroun, il tente d'entrer en contact avec la population locale en proposant ses services, ses savoirs et savoir-faire. Les relations sociales (voisinage) qui résultent des échanges avec les autochtones conduisent parfois, à un engagement qui se traduit par des actions relativement généreuses. Ces actions de la population autochtone renforcent la résilience des PDI dans les zones d'accueil. La tendance à l'intégration des déplacés est visible à travers cette possibilité que leur offrent ces autochtones.

En ce qui concerne les possibilités de manutention dans les champs, notons que l'arrivée des populations déplacées dans la Région de l'Ouest, se perçoit par certains autochtones, comme une ressource humaine disponible pour les travaux champêtres. En effet, les déplacés pour vivre dans les localités d'accueil font des « jobs » ou « pointages »²⁰¹. Les autochtones, conscients de la forte demande d'emploi de ces populations déplacées, appliquent l'un des principes économiques régissant la loi de l'offre et de la demande²⁰². De manière précise, les autochtones estiment que nombreuses sont des personnes déplacées en situation de besoin. Les déplacés, quant à eux, conscients des difficultés à trouver un emploi stable, acceptent, malgré eux, les prix que proposent les autochtones pour mener les tâches assignées. Ce prix étant inférieur à celui que les autochtones ont souvent proposé à ceux qui les faisaient

¹⁹⁹ L'appellation Bamenda est un terme générique à connotation péjorative qui désigne non seulement les ressortissants du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais aussi d'autres camerounais d'expression anglophone.

²⁰⁰ Entretien réalisé le 20/01/2020 à 17h20.

²⁰¹ Désignant les activités ou les travaux dont le paiement se fait par tache au quotidien. Le prix étant fixé verbalement à l'issue de l'arrangement par les parties.

²⁰² Ce principe stipule que : « lorsque la demande est élevée, le coût diminue ».

habituellement. À la question de savoir, quels rapports entretiennent les autochtones avec les personnes déplacées, Nicole déclare :

[...] j'ai maintenant un grand champ à cause de l'arrivée des femmes là [désignant les femmes déplacées]. Un jour, j'étais dans ma boutique. Elles sont venues à trois, disant qu'elles veulent du travail. J'ai d'abord eu peur et je leur ai demandé de repasser le lendemain. Lorsque j'ai parlé à mon mari, il m'a dit que c'est une occasion en or. Elles vont nous terrasser tout le champ de l'IRAD [indication du lieu où se trouve le champ en question]. C'est comme ça que le lendemain, je suis allé leur montrer la parcelle. Mais, quand on partait, je leur ai dit que je n'ai pas d'argent et que c'est parce qu'elles ont dit qu'elles ont besoin du travail que je veux les aider. C'était pour éviter qu'elles taxent fortement le travail. Un champ que je fais souvent à vingt-cinq (25) milles, les femmes là m'ont dit 15 milles. Bon, j'ai dit que je n'ai que douze (12) milles et que je leur payerai immédiatement quand elles auront fini. C'est comme ça que je leur ai connu et depuis là, on est bien. Quand j'ai un travail, je pars les chercher et elles me font ça vite et moins cher.²⁰³

Ces possibilités de manutention dans les champs qu'offrent les autochtones aux déplacés induisent des situations d'interaction au sens de THOMAS et ZNANIECKI²⁰⁴. Autrement dit, les déplacés et les autochtones sont en perpétuelle situation d'interdépendance. Dans cette logique, les PDI entretiennent des liens avec les membres de la communauté d'accueil pour survivre et ces derniers bénéficient d'avantage grâce aux déplacés. Ainsi, les personnes déplacées constituent une main-d'œuvre disponible pour le développement de la communauté d'accueil. L'on peut donc penser que les possibilités de manutention dans les champs et chantiers que fournissent les autochtones aux PDI constituent des mécanismes d'intégration dans la Région de l'Ouest Cameroun. Au-delà des possibilités de manutention dans les champs et chantiers, certains autochtones allouent des espaces aux PDI pour mener des activités agropastorales et artisanales.

3. Location des espaces agropastorales et artisanales aux PDI

La location d'espace pour l'exercice des activités agropastorales et artisanales aux déplacés constitue une stratégie d'intégration mise en œuvre par les autochtones dans la Région de l'Ouest Cameroun. En effet, parmi les populations déplacées du NOSO, celles des zones rurales étaient les plus nombreuses. Ces populations qui vivaient d'agriculture ont, pour la plupart, choisi de continuer dans ce domaine à leur arrivée. Le manque d'espace cultivable les astreint à faire des cultures maraichères comme la tomate, le piment, le maïs, le gombo, le poivre et les légumes, etc. Dans cette perspective, des familles déplacées ont sollicité et

²⁰³ Entretien réalisé à Dschang, le 22/12/2019.

²⁰⁴ W. I. THOMAS et F. ZNANIECKI, *The Polish Peasant in Europe and America*. Badger, Knopf, New York, 2^e éd., 1927, P. 68.

obtenu des espaces agropastoraux auprès de certaines connaissances autochtones. C'est le cas de Nico déplacé résidant à Bafou, une localité du Département de la Menoua. Il dit avoir bénéficié de l'aide de Rodrigue, un autochtone, pour entrer gratuitement en possession d'espaces afin de cultiver et de commercialiser les pommes de terre, la carotte, les oignons et les choux. Ainsi, déclare-t-il : « [...] mon frère, moi je suis chrétien. J'ai été béni dès mon arrivée. Deux semaines après mon arrivée ici à Bafou, je suis allé à l'église signaler aux pasteurs que j'ai besoin d'espace pour cultiver. C'est comme ça que le frère Rodrigue [autochtone] m'a donné une grande parcelle où je cultive tout ». ²⁰⁵

La même possibilité d'obtention d'espace agricole est accordée à certains déplacés dans le Département du Noun. En effet, avec la somme de dix mille francs, les familles déplacées parviennent à louer annuellement un espace agricole d'une superficie d'un hectare. Ces déplacés cultivent surtout de la tomate, de la pastèque et des légumes. Les familles Moses, Victor, Derick, Richard et Prosper disent être propriétaires de grands champs par l'entremise des autochtones. Moses dit à cet effet :

Quand on est arrivé ici, les gens nous ont bien reçus. L'on nous a dit que si l'on veut travailler, l'on va nous aider avec l'espace. Papa Youssoufa [désignant un autochtone] que je connaissais depuis m'a dit de lui donner dix mille francs pour travailler un hectare. C'est comme ça qu'on nous a aidés ici mon frère. Je travaille les légumes, la tomate et la pastèque. Ma femme et mes enfants vendent souvent ça au marché. Quand c'est beaucoup, les Bayams [les revendeuses] viennent acheter au champ dans les cageots. ²⁰⁶

À l'observation, il convient de constater que les déplacés, n'ayant pas assez de ressources financières, mobilisent des réseaux de sociabilité (église, amis) pour avoir des opportunités. Cette capitalisation sociale au sens de BOURDIEU²⁰⁷, facilite leur intégration socioéconomique dans les localités d'accueil. La pratique des cultures vivrières leur permet de s'alimenter et d'avoir un peu de revenus. Une autre possibilité d'intégration accordée aux déplacés par les autochtones est la mise à leur disposition d'espace pour la pratique d'activité avicole dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ces familles déplacées font l'élevage des poulets, des pintades, des dindons, des pigeons, des canards et bien d'autres espèces de volaille. Elles construisent des cases en bois dans des espaces que leur offrent certains membres de la communauté d'accueil. Certaines familles déplacées louent des maisons, où

²⁰⁵ Entretien réalisé à Dschang, le 23/12/2019.

²⁰⁶ Entretien mené à Foumban le 04/02/2021.

²⁰⁷ P. BOURDIEU, « Le capital social », In *Actes de la recherche en Sciences Sociales*. Vol. 31, janvier 1980, PP.2-3.

elles ont les facilités à pratiquer leur aviculture. Ces domiciles sont généralement éloignés de la ville. John et son épouse Thérèse ont ainsi, bénéficié d'un domicile leur permettant d'exercer leur aviculture :

[...] quand on est arrivé ici, on a d'abord habité chez le frère de ma femme. On cherchait la maison. Il a vu son ami Alino [autochtone] qui fait la moto. J'ai dit à son ami là que moi je veux un endroit où je pourrai pratiquer mon élevage. Il nous a dit de venir ici à Fontsa [un village relativement éloigné du département de la Ménoua]. Il m'a donné toute la maison ci et l'espace pour faire l'élevage que tu vois là [désignant l'image suivante].²⁰⁸



Figure 9. *Activité d'élevage menée par les PDI*

SOURCE : *réalisé par nous-mêmes le 15/12/2019.*

Cette aviculture pratiquée par les déplacés, à travers l'image ci-dessus, aide à l'alimentation de certains ménages. La partie commercialisée permet de subvenir aux besoins (la scolarisation des enfants, l'achat des vêtements, etc.). Cette possibilité de pratique avicole qu'offrent les autochtones aux PDI favorise donc, leur insertion socioéconomique dans la Région de l'Ouest Cameroun.

²⁰⁸ Déplacés internes, entretien mené à Dschang le 03/02/2021.

Par ailleurs, certains autochtones mettent à la disposition des déplacés, des espaces qui leur permettent d'exercer leur activité artisanale. De manière précise, certains artisans confectionnent et vendent des objets, afin d'avoir des revenus. Ce travail, nous dit Emma, est rendu possible, grâce à la magnanimité de son Bailleur nous dit-il :

*[...] j'avais un problème qui était le manque d'espace, mon frère. Mon bailleur [un autochtone] m'a beaucoup aidé. Comme il savait que je viens du Sud-Ouest [déplacé], il m'a donné cet endroit, sans me demander cinq francs. Maintenant, je suis bien installé. Le gars qui faisait d'abord le call box ici [un autochtone] est parti et il m'a aussi laissé le box dans lequel je travaille à présent. Comme je travaille bien, j'ai aussi beaucoup les clients. Tout le monde me connaît ici et je fais tout pour livrer les commandes à temps.*²⁰⁹

Une autre forme de pratique artisanale est celle exercée par le déplacé Solo basé dans le Noun, précisément à Foumban. Ce dernier confectionne des objets d'art à représentation animale, à partir des cannes de bambou. Il avoue avoir reçu de son voisin l'autorisation d'utiliser l'espace qui lui sert de lieu de travail. Une fois l'objet conçu et fabriqué, parfois sur commande et à la demande du client, il le ripoline, puis va le livrer chez l'acheteur ou au musée. L'image suivante, met en exergue, selon lui, les conditions techniquement inappropriées dans lesquelles Solo évolue au cours du processus conduisant à la mise sur pied des œuvres d'art.

²⁰⁹ Déplacée interne, entretien mené à Foumban le 03/02/2021.



Figure 10. *Activités artisanales pratiquées par un PDI*

SOURCE : *réalisé par nous-mêmes le 20/12/2019.*

Cette image présente un lion, un éléphant et un chien. Elle fait ressortir la matière première et les outils (le couteau, la scie, le marqueur) avec lesquels, l'on fabrique ces animaux. L'artisan travaille par terre et sans aucune précaution vestimentaire pouvant assurer sa sécurité au cours dudit travail. Cette situation traduit la précarité des conditions de vie des personnes déplacées. Ce qui nous intéresse principalement est la mise à disposition, par les autochtones, d'un espace qui lui donne la possibilité aux déplacés de se réaliser. L'exercice de cette activité met les déplacés en interaction avec les populations d'accueil. Ce « climat social » selon les termes d'Andréa REA²¹⁰, développe des opportunités économiques mutuellement profitables à tous. À cet effet, la possibilité de la pratique artisanale offerte aux PDI génère comme dit Solo, des retombées financières qui lui permettent de s'occuper de sa famille et de scolariser ses enfants. Ainsi, la location d'espace agropastorale et artisanale par

²¹⁰ A. REA et M. TRIOPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, la Decouverte, 2003, P.50.

les populations autochtones aux déplacés est l'un des mécanismes d'intégration des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. À ces espaces agropastoraux offerts par les autochtones aux PDI, s'ajoutent d'autres possibilités d'AGR.

4. Les possibilités d'AGR aux PDI

Les populations autochtones offrent des opportunités d'AGR aux déplacés, qui ont pour fonction « latente²¹¹ » pour parler comme MERTON²¹², leur intégration socioéconomique. Il s'agit du ravitaillement des domiciles en eau, du lavage des véhicules, de même que, le nettoyage des cités d'étudiants, des écoles et des boîtes de nuit dans les localités d'accueil.

Le ravitaillement des domiciles en eau des populations autochtones constitue un procédé d'intégration socioéconomique des PDI dans la Région de l'Ouest. Dans l'optique de subvenir à leurs besoins (logement, nutrition, vêtements, santé, etc.), les jeunes déplacés proposent leurs services dans les cités estudiantines ou même les domiciles privés. Ainsi, munis de leurs brouettes bien connues dans le langage familial sous l'appellation de "pousse-pousse", les jeunes déplacés chargent les bidons que leur remettent les clients et se rendent dans les rivières. À la question de savoir, quels rapports entretient-elle avec les personnes déplacées, Cécile, autochtone et enseignante de profession, répond :

Je n'ai pas trop de rapport avec eux. Il n'y a que les petits-là [désignant les déplacés] qui passent souvent demander, s'il y'a les bidons à puiser. Parfois, je leur donne, mais je ne laisse pas les clés de ma maison. Je leur dis de déposer mes bidons à la véranda et quand je rentre du travail, je transporte moi-même pour l'intérieur de la maison.²¹³

Cette activité menée par les jeunes déplacés internes, à travers la possibilité que leur offrent certains autochtones, permet à ces derniers de se trouver de quoi se nourrir et plus loin de se responsabiliser dès leurs bas âges en s'occupant partiellement d'eux-mêmes. Une telle démarcation sociale des enfants allège la responsabilité des parents. En un mot, le travail des enfants est un soutien au côté des parents déplacés.

En ce qui concerne le lavage des véhicules, il convient de relever que les jeunes garçons déplacés mènent au quotidien cette activité dans les localités d'accueil. La laverie dans

²¹¹ De manière moins méta sociologique, Robert King MERTON, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, 1^{ère} éd. 1966, a fondé l'analyse fonctionnelle sur une conception des faits sociaux comme « conséquences objectives » de besoins collectifs. Il propose de distinguer entre fonction « manifeste » et fonction « latente ». La première correspond, pour le maintien du système social, à un effet bénéfique qui est consciemment recherché par les acteurs sociaux. La seconde ne procède pas de la volonté intentionnelle des acteurs tout en restant bénéfique au système ou sous-système.

²¹² S-M. ARNAUD, *la Sociologie de Robert K. MERTON*, Paris, La Découverte, coll. Repère, 2013, PP.3-5.

²¹³ Entretien mené à Dschang le 03/02/2021 à 15h.

laquelle exercent les déplacés (Robert, Julius, Georges et Thierry) ouvre ses portes aux potentiels clients le matin vers 07 heures et ferme aux environs de 19 heures. Selon William, autochtone et propriétaire de ladite laverie :

[...] C'est Robert (déplacé) qui m'a proposé un jour d'ouvrir cette laverie quand on revenait du sport. J'ai négligé ça. Quelque temps après, comme ils sont nos voisins, ils sont venus poser le problème à mon père. Le père a demandé qu'ils défrichent bien l'endroit. La semaine qui suivait, Robert et Julius ont commencé à laver et c'est devenu une laverie. Ils sont maintenant plus de cinq déplacés qui lavent. À la fin du lavage, la moitié de l'argent revient au propriétaire de la laverie et l'autre moitié au laveur. Le revenu journalier est fonction du nombre de véhicules ou de moto lavé.²¹⁴

L'activité de laverie décrite plus haut, occupe, en longueur des journées, plusieurs jeunes garçons déplacés internes. Cette activité leur permet d'avoir des revenus et de satisfaire leurs besoins.

Certains jeunes déplacés concilient par ailleurs, l'activité de laveur et celle de mototaxi. En effet, le travail de lavage a permis à certains déplacés comme Georges d'établir une relation plus amicale avec certains autochtones, propriétaires de moto. La mobilisation de ce réseau relationnel par ce déplacé procure des avantages à ce dernier. Il emprunte, après le travail de la laverie aux environs de 18 heures, la moto de son ami Ariel pour y travailler jusqu'aux environs de 22 heures. Ainsi dit-il :

À mon arrivée ici, j'ai éprouvé des difficultés à trouver une activité pouvant me permettre de me prendre en charge. Ne connaissant personne qui puisse m'aider, je me baladais le long des rues dans l'intention de proposer mes services. De passage un jour, à la recherche du travail, je me suis arrêté à la laverie située non loin du Palais de justice. Je suis allé rencontrer le patron [désignant William, autochtone] à qui j'ai fait comprendre que je cherchais un travail qui me permet de me soutenir. Je lui ai fait part du fait que j'étais un déplacé interne et que je souhaitais avoir ce travail pour me prendre en charge. Il m'a fait comprendre que j'ai mes frères là. Ça fait aujourd'hui environ deux ans que je travaille dans cette laverie. Exerçant à la laverie, j'ai fait la connaissance de certains amis qui sont mototaximan, en plus d'être mes voisins. Lorsqu'ils rentrent les soirs du travail, j'emprunte leur moto pour faire quelques tours dans l'espoir d'avoir quelque chose. L'argent que ces activités produisent me permet d'organiser les dépenses en matière de logement, de nutrition et des projets futurs²¹⁵.

Ces activités (laverie, mototaxi) peuvent être considérées comme une stratégie d'intégration socioéconomique pour ces jeunes. L'argent que la pratique de ces activités génère leur permet de subvenir à leurs besoins quotidiens et de résoudre les problèmes

²¹⁴ Entretien mené à Dschang le 02/02/2021.

²¹⁵ Entretien mené à Dschang, le 5/03/2020 à 15h.

(logement, nutrition, etc.), auxquels ils sont confrontés. L'exercice de cette activité de mototaxi, abondamment sollicitée par les PDI, de même que son caractère anarchique, a amené le Maire de Bafoussam 1^{er}, à prendre des mesures demandant aux déplacés de remplir des formalités d'usage liées à leur identification en se rapprochant de la Mairie. L'image qui suit atteste le fait.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 REGION DE L'OUEST
 DEPARTEMENT DE LA MIFI
 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1^{ER}
 SECRETARIAT GENERAL
 P.O. Box : 361 BAFOUSSAM TEL. : 233 44 14 73/233 03 61 46
 E-mail: comunabafoussam1@gmail.com
 www.mairiebafoussam.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND
 WEST REGION
 MIFI DIVISION
 BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
 GENERAL SECRETARY
 P.O Box : 361 BAFOUSSAM TEL. : 233 44 14 73/233 03 61 46

29 JUN 2020
 Bafoussam, le _____

N° 44/CR/CA/BFM 1^{er}/SG/2020

COMMUNIQUE- RADIO

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er}, *Monsieur NGNANG Cyrille*, porte à la connaissance de tous les réfugiés internes résidant dans l'Arrondissement de Bafoussam 1^{er} venus du Sud-Ouest ou du Nord-Ouest, désirant exercer la profession de moto à taxi, qu'ils sont priés de bien vouloir se rapprocher de la Mairie pour remplir les formalités d'usage liées à leur identification dans le cadre de la participation des transporteurs par moto taxi à la lutte contre le désordre urbain et l'insécurité.

Le Maire compte sur la bonne compréhension de tous.

RADIO-COMMUNIQUE

The Mayor of the Bafoussam I Municipal council *Mr. NGNANG Cyrille*, knowledge gates the entire internal displaced person coming from the North or South West Regions resident in the Bafoussam I surroundings aspiring to practice the profession of motor bike to go closer to the Municipal council to fulfil all formalities linked to the identification of persons aspiring to be part of transporters by motor-bike so as to fight against urban disorder and insecurity.

The Mayor counts on your sense of good understanding.

Copies :
 -Gouver/Ouest
 -Préfet/Mifi
 -DDMINDEVEJ/Mifi

Amplifications :
 -CRTV/QUEST
 -POALA-FM
 -RCF/Bafoussam
 -Radio BATCHAM
 -AFFICHAGE
 - Archives/Chrono

Le Maire

 Ngnang Cyrille

Figure 11. Communiqué portant organisation de l'activité de mototaxi exercée par les PDI

SOURCE : Archive de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er}

Les activités de laveur et de mototaxi permettent donc, aux jeunes garçons qui les pratiquent, d'être en constante interaction avec les clients. De ce fait, des liens sociaux se créent, donnant naissance à des relations d'amitié, de solidarité et d'entraide. La capitalisation de cet ensemble de liens favorise l'insertion sociale. La pratique de l'activité de moto taximan a une fonction économique et sociale. Elle permet aux jeunes déplacés d'être en interaction au quotidien avec la population d'accueil. Elle participe également à faciliter l'apprentissage de la langue française par les jeunes déplacés internes. Ainsi, la pratique de ces activités peut être appréhendée comme une stratégie d'intégration socioéconomique utilisée par les jeunes garçons.

L'activité de nettoyage des cités, des boites de nuit et des écoles est également, une stratégie d'insertion mise en place par certains déplacés dans les localités d'accueil. En effet, les personnes déplacées, organisées parfois en groupe, se rendent auprès des responsables des lieux susmentionnés pour proposer leur service. Cette stratégie a été le plus développée par les jeunes étudiants et élèves déplacés pour avoir des revenus. Jonathan fait partie du groupe des jeunes élèves déplacés qui, en longueur de journée, s'occupent par cette activité de nettoyage, en témoigne son propos :

Le samedi et le dimanche, quand on sait que les étudiants sont à la maison, on part demander si on peut laver les couloirs de la cité. Celui que c'est son tour de laver, on nous indique sa chambre et on part le lui demander. S'il accepte, on lave. Parfois, il nous donne 200F. Les filles nous donnent souvent à manger ou nous disent de revenir prochainement. Quand c'est une grande cité comme la GAZELLE [désignant le nom d'une des cités qu'il a souvent nettoyé], on peut gagner même 1000F. D'autres me disent souvent de laver leurs assiettes, leurs marmites et de vider leur poubelle ; et je le fais. En rentrant, ils nous disent le jour qu'on doit revenir.²¹⁶

En clair, il convient de relever que cette activité de nettoyage stratégiquement organisée permet aux jeunes déplacés de se procurer les moyens pour s'occuper d'eux-mêmes. La pratique de cette activité met les déplacés à l'abri de l'oisiveté et de l'ennui pouvant les conduire aux vices.

En somme, il convient de noter que les interactions sociales entre les déplacés et la population autochtones apparaissent comme des opportunités d'intégration socioéconomique. Ils constituent une main-d'œuvre abondante, laborieuse et peu coûteuse pour les autochtones. Les liens interpersonnels qu'ils créent sont autant des possibilités leur permettant de survivre,

²¹⁶ Entretien mené le 27/09/2019 à 16h.

d'obtenir des informations et même d'avoir accès à l'emploi. L'on constate que le travail est un vecteur essentiel d'interactions sociales et d'intégration. Il renseigne sur l'existence d'une corrélation entre les interactions sociales et l'insertion professionnelle comme le montrait E. DURKHEIM²¹⁷, lorsqu'il établissait le lien entre le travail et le lien social.

De ce qui précède, il est à constater que l'engagement des autochtones se matérialise par : l'octroi des sites de logement, les possibilités de manutention dans les champs et chantiers, la location des espaces agropastoraux et artisanaux et les possibilités d'AGR aux déplacés. Ces différentes actions provoquent des situations d'interactions entre les membres de la communauté d'accueil et les déplacés. Les liens qui se tissent de ces échanges avec la population locale constituent des réseaux que mobilisent les déplacés pour s'offrir des opportunités profitables aux deux communautés. C'est donc au cours de cette dialectique d'interdépendance, entre PDI et autochtones que se déroule le processus d'intégration socioéconomique des déplacés internes. CASTLES et al²¹⁸., soulignaient d'ailleurs que l'intégration suppose «*une adaptation du nouveau venu. Une intégration réussie ne peut avoir lieu que si la société d'accueil donne aux nouveaux arrivants, l'accès à l'emploi et aux services, et favorise leur acceptation dans l'interaction sociale avec ses membres* ».

Toutefois, doit-on le relever, ces possibilités offertes aux déplacés par la population autochtone s'opérationnalisent dans un environnement émaillé de représentations.

B- DISTANCIATION SOCIALE DES AUTOCHTONES VIS-À-VIS DES DÉPLACÉS DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN

Les populations autochtones développent un système représentationnel, à l'égard des personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ce système leur permet de gérer leurs interactions quotidiennes et de préserver une distance sociale pour reprendre MAMONTOFF²¹⁹. Elles se méfient de l'arrivée des déplacées (1), les considèrent parfois, comme des envahisseurs (2) et des « ambazoniens » (3).

²¹⁷ E. DURKHEIM, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1893, P.67.

²¹⁸ S. CASTLES, M. KORAC, E. VASTA, S. VERTOVEC, *Intégration : cartographie du terrain, rapport en ligne du siège social*, Londres, 29 mars 2002, p.113.

²¹⁹ A M. MAMONTOFF, « Dynamique de la fonction identitaire des représentations sociales dans le cas d'une rencontre entre cultures ». *Annuario de psicologia/the UB Journal of psychology*, vol. 39, n°2, 2008, P.252.

1- De la méfiance vis-à-vis des personnes déplacées internes

Les populations autochtones nourrissent parfois un sentiment de méfiance à l'égard des déplacés. Ces derniers sont perçus comme les premiers suspects en cas de délit dans les quartiers, les potentiels agresseurs et les éventuels dangers pour la stabilité des ménages. Les déplacés sont considérés par les autochtones de la Région de l'Ouest Cameroun, comme les premiers suspects en cas de délit. Certains autochtones pensent que, pour satisfaire leurs besoins (logement, nutrition, etc.), certains déplacés pourraient recourir au vol dans les quartiers qui les abritent. Cette considération à l'endroit des personnes déplacées a d'ailleurs fait l'objet d'un point de communication²²⁰ d'une autorité traditionnelle dans la localité de Santchou. Il attirait l'attention des déplacés de ne pas toucher à ce qui ne leur appartenait pas et/ou à ce qu'on ne leur a pas donné. Cette mise en garde des personnes déplacées, témoigne implicitement la suspicion des éventuels coups de vols qui pourraient subvenir après leur arrivée dans la localité.

Les déplacés sont également considérés comme de potentiels agresseurs par certains autochtones. Ces derniers estiment qu'ils vivent dans des conditions de vie précaires. Cette situation de vie, selon les autochtones, est favorable à l'émergence des agressions dans les localités d'accueil. TIOFACK, autochtone et enseignant de mathématique à Mbouda, relève que : « [...] la crise ci va nous faire quelque chose ici à l'Ouest mon frère. On va devenir comme Douala et Yaoundé ». À la question de savoir, pourquoi nous deviendrons comme ces deux grandes villes citées plus haut, il poursuit en disant :

*Mais c'est clair qu'il y'aura les agressions même en plein jour ici chez nous. Bon, tu penses que tous les gens là [désignant les personnes déplacées] qui arrivent ici ont un travail qui les occupe ? Bon, admettons qu'il y'a le travail. Mais, il n'y en a pas pour tous. Or, comme disait Voltaire, ne rien faire expose aux vices. Je vous dis que les gens-là vont commencer à nous arracher les sacs en route ou même le pain quand tu manges.*²²¹

Ce discours exprime l'image du déplacé comme potentiel agresseur par certains membres de la communauté d'accueil. Une telle perception rend compte de la méfiance développée par certains autochtones à l'égard du déplacé.

²²⁰ Cette communication nous a été livrée au cours d'un entretien mené, à Santchou le 20/02/2020, avec une autorité traditionnelle de la localité.

²²¹ Entretien réalisé le 20/12/2019 à 15h.

Par ailleurs, certains autochtones se représentent les femmes déplacées comme celles qui portent atteinte à l'intégrité et à la stabilité des ménages. Les autochtones estiment que, celles-ci préfèrent aller se « vendre²²² » que d'être « bayam-sellam²²³ ». Cette préférence est d'autant plus évidente, qu'elles ont des difficultés à trouver un fonds de commerce. Leur source de rémunération privilégiée est, selon ces autochtones, de « vendre le piment²²⁴ » au quartier. Perry dénonce cette réalité :

Maintenant, même en journée, les femmes-là cherchent les hommes. Elles n'ont pas à manger. Et cette affaire-là va casser les couples ici. Quand tu vas au camp sable [désignant un quartier du Département de la Menoua], les mécaniciens qui sont là-bas passent le temps à baiser les femmes là en longueur de journée. Et, je suis sûre que, le soir, ils ne parviennent pas à toucher leurs propres femmes. D'autres même donnent leurs numéros pour que si le monsieur a besoin, il appelle seulement. Il faut que la crise là s'arrête vite, les femmes-là rentrent chez elles.

Ce discours révèle la menace que représentent certaines femmes déplacées pour la sécurité et la stabilité des couples dans les localités d'accueil. En plus du climat de méfiance qui règne dans certaines localités, les déplacés sont perçus par les autochtones comme des envahisseurs.

2- Les personnes déplacées perçues comme des envahisseurs

Les personnes déplacées sont perçues par certains autochtones comme des envahisseurs dans la région de l'Ouest Cameroun. Cet environnement déjà compétitivement stressant, selon les autochtones de l'Ouest, se voit accueillir des déplacés. Ils pensent que la nature et la culture ne leur ont pas assez gratifiés²²⁵. Le propos d'un notable à Dschang, conforte cette représentation :

Mon fils, nous les bamiléés, on nous dit partout qu'on doit rester ou rentrer chez nous. Malgré le développement que nos fils ont apporté dans ces communautés. Comparons les situations : nous on a un mauvais relief. Ça veut dire qu'il faut avoir beaucoup d'argent pour terrasser et construire ici. En plus, ce n'est pas tout le monde qui hérite ici chez nous. Nous sommes nombreux et le terrain manque. Mais, on supporte comme ça. Les anglophones ont seulement refusé de supporter. Est-ce que ce n'est que leurs enfants qui ratent les concours ? Donc ils ont voulu trop avoir en allumant un feu chez eux. Et maintenant que la chaleur les touche, ils veulent venir nous bousculer ici. Nous on ira où ? Qu'ils partent à Yaoundé ou à Douala pour que le politique ressente leur présence. En restant ici, on ne

²²² « Se vendre » dans le jargon populaire, c'est aller se prostituer, c'est-à-dire, accepter de faire les rapports sexuels en contrepartie d'une rémunération financière.

²²³ Cette expression signifie : revendeuse de vivres dans les marchés urbains.

²²⁴ Expression désignant toute personne qui, pour trouver de quoi se nourrir, est obligée de se prostituer. Elles sont généralement connues sous l'appellation de vendeuse de piment.

²²⁵ S. N. KEUGNI, *L'entrepreneuriat familial en Région bamiléé sous administration française et postcoloniale (1933-2011)*, thèse de doctorat, Université de Dschang, 2020, PP. 25-27.

saura même pas qu'ils sont quittés de chez eux. Toi-même tu sais qu'on voit l'Ouest que lorsqu'on a déjà visité la santé des autres Régions. On la regarde en premier lorsqu'on veut seulement prendre d'elle. Mais, ça ne nous dérange pas d'être le poteau négligé lors de la construction parce que nous savons que la maison [désignant le Cameroun] sera soutenue par les Bamilékés. Ah ! Je ne dis pas ; toi-même tu vois.²²⁶

Cette déclaration du notable fonde la représentation que se font les autochtones, à savoir que, les déplacés sont des envahisseurs. Ce discours relativement accusateur révèle en outre, un malaise profond de certains autochtones quant à la façon dont ils sont, eux aussi, perçus par d'autres communautés d'accueil. À cette étiquette du déplacé comme des envahisseurs se greffe celle « d'ambazoniens ».

3. Les personnes déplacées étiquetées comme des « ambazoniens »

Les déplacés sont parfois, étiquetés comme des « ambazoniens²²⁷ dans les localités d'accueil. Cet étiquetage apparaît comme une forme de connaissance, socialement construite et partagée par un groupe (autochtones), pour reprendre JODELET²²⁸. Un parent déplacé fait l'écho de cette réalité :

Quand mes enfants reviennent de l'école, ils me disent que les autres enfants les appellent à l'école Ambaboys. Et, même certaines grandes personnes en route. Ça veut dire que s'il y'a un problème ici, on va d'abord venir chez moi me regarder, alors que je n'ai même pas la carte d'identité, mon frère. Je suis venu ici me cacher et non chercher les problèmes. Je ne sais pas pourquoi mes frères d'ici font ça [parlant du fait que l'on étiquette ses enfants comme ambazoniens qu'ils fuient pourtant] .ça veut dire que je ne suis pas leur frère. Ils ne m'aident pas alors que je me disais que je vais au moins être tranquille comme je suis quitté là où il y'a la crise, là où les rebelles nous prennent pour des traîtres et les militaires pour les ambazoniens.²²⁹

Dans le même ordre d'idées, Olivier, résidant dans le Département de la Menoua, rend compte de cette réalité :

Je me sens très indigné et frustré, lorsque j'entends dire de moi et ma famille toute sorte d'atrocités. Les gens nous traitent de mendiants, d'ambazoniens, d'envahisseurs. À l'écoute de cela, j'ai un sentiment d'indignation.²³⁰

²²⁶ Entretien réalisé à Dschang, le 22/12/2019 à 16h40.

²²⁷ Désormais dans le langage populaire camerounais, l'expression « ambazonien » signifie celui qui apporte la guerre ou celui par qui un conflit prend corps. C'est donc, une étiquette négative si non péjorative, qu'on colle dorénavant au Cameroun, à ceux qui ont tendance à susciter un conflit fut-il légitime ou non.

²²⁸ D. JODELET, *Folie et représentations sociales*. Paris : PUF, 1989, P.36.

²²⁹ Entretien réalisé à Foumban le 16//09/2019 à 11H 30.

²³⁰ Entretien mené à Mingou le 11/02/2020 à 15h 05.

De même, Marie-Noëlle implore la grâce divine, lorsqu'elle décrit son quotidien de la manière suivante :

*Les gens d'ici ne nous veulent pas. Quand mes enfants marchent en route, on les appelle Ambaboy, alors que nous on a fui les ambazoniens. Quand ils partent à la rivière, même s'ils sont les premiers à arriver, on leur dit d'attendre. Et un jour, on a tapé mes enfants parce qu'ils ont refusé d'attendre, alors que c'était leur tour de puiser. Je suis parti revendiquer. On m'a répondu que je ne suis pas venu avec la rivière ici. Si je veux, je pars dire à qui je veux. Comme ils sont chez eux, j'ai dit à mes enfants de ne pas bagarrer avec eux. Même si c'est quand, ils attendent pour puiser. On n'a pas choisi quitter le chez nous. Ça peut arriver à tout le monde. Je prie Dieu qu'il m'aide.*²³¹

Ces déclarations ci-dessus, montrent que l'arrivée des déplacés dans le milieu d'accueil est vécue comme une situation anxiogène. Le même préjudice d'anxiété connu dans la zone de crise perdure, surtout lorsqu'ils sont en situation irrégulière (absence de carte d'identité et d'actes de naissance²³², etc.). Ils sont étiquetés comme des déviants. Selon Becker²³³, le déviant est « celui à qui l'étiquette a été appliquée avec succès ; le comportement déviant est celui que les gens stigmatisent comme tel ». Dans la perspective de Goffman²³⁴, l'identité « virtuelle » attribuée aux déplacés, dégrade celle « réelle ». Ils constituent des « loups²³⁵ » et d'autres des « agneaux²³⁶ ». Pour reprendre Goffman²³⁷, il se construit donc, une sorte de catégorisation sociale entre le « nous » (population d'accueil) et « eux » (déplacés). Le déplacé est stigmatisé, car il est un exogroupe au sens de Tajfel et Turner²³⁸, c'est-à-dire une personne identifiée et catégorisée comme n'étant pas membre du groupe d'appartenance (endogroupe). De ce fait, ces derniers étiquetés et stigmatisés sont souvent destinés à expérimenter une perte de statut et à subir une inégalité de traitement. De manière générale, le déplacé est à la fois « proche et lointain » pour reprendre G. SIMMEL²³⁹, ses relations avec le groupe majoritaire (population autochtone) oscillent entre proximité et distance. Le déplacé est proche à cause de son humanité, et lointain à travers la perception que l'on se fait de lui.

²³¹ Entretien réalisé à Dschang le 11/12/2019 à 10h.

²³² Ils ont perdu leurs pièces et biens en fuyant les rebelles, dans les incendies ou durant leurs trajectoires migratoires.

²³³ B., HOWARD, *Outsiders : Etudes de sociologie de la déviance, Métailié, 1985*, p.33.

²³⁴ E., GOFFMAN, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris : Ed. De minuit, 1977, P.14.

²³⁵ Cette expression rappelle la fameuse fable du loup et de l'agneau de LA FONTAINE, dans laquelle le loup abusa de la naïveté de l'agneau.

²³⁶ Dans notre contexte, le loup représente les autochtones et l'agneau, dont on abuse représente le déplacé.

²³⁷ E. GOFFMAN, op.cit., PP.160-161.

²³⁸ H., TAJFEL et J.C., TURNER, « The social identity theory of intergroup behavior » in S. Worchel et W.G., AUSTIN (Eds.), *Psychology of intergroup relations*, Chicago : Nelson-Hall, PP.7-24.

²³⁹ G. SIMMEL, « l'étranger dans le groupe » in P. CINGOLANI, « figures de l'étranger : l'immigré, nomade, exilé », *Tumultes*, n°5, l'Harmattan, 1994, pp.199-205. Les travaux de Georg Simmel et des membres de l'école de Chicago, comme Robert PARK, Ernest BURGESS et Louis WIRTH, proposent des balises pour comprendre la dynamique des rapports interculturels dans l'espace urbain.

Selon SIMMEL en effet, les relations de proximité et de distance forment une paire. L'une n'existe pas sans l'autre. La proximité réfère aux diverses formes d'affinités qui s'établissent entre les groupes dans les interactions au quotidien. Ainsi, dira-t-il : « L'étranger nous est proche dans la mesure où nous sentons entre lui et nous des similitudes nationales ou sociales, professionnelles ou simplement humaines [...]. Cependant, cette proximité est souvent partielle. L'étranger est accepté, mais pas toujours en toute égalité »²⁴⁰. Une telle difficulté que traversent certains déplacés dans les localités d'accueil révèle une situation de malaise défavorable à leur intégration.

De ce qui précède, il convient de constater que la distanciation sociale des autochtones se construit sur la base de la méfiance, ainsi que les perceptions des déplacés comme étant des envahisseurs et des « ambazoniens ». Cette construction mentale des autochtones à l'égard des déplacés génère parfois un sentiment de peur de désespoir et des frustrations. Ce sentiment est défavorable à l'épanouissement et à l'intégration des déplacés dans leurs localités d'accueil.

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, rappelons que l'objet était de montrer comment les populations autochtones se comportent vis-à-vis des déplacés internes pour assurer leur intégration socioéconomique. Ce faisant, nous avons présenté tout d'abord, les contraintes auxquelles font face ces personnes déplacées dès leur arrivée et par la suite, les mécanismes d'intégration socioéconomique entrepris par les autochtones à l'égard de celles-ci. Relativement aux contraintes, l'on a identifié celles d'ordre économique et socioculturel. En ce qui concerne les mécanismes, il a été répertorié un ensemble de possibilités offertes par les autochtones aux PDI. Lesdites possibilités, sont perçues comme des situations d'interaction qui, lorsqu'elles sont capitalisées par les déplacés, deviennent des stratégies d'intégration socioéconomique. Toutefois, l'on a constaté que l'engagement des autochtones aux côtés des PDI se fait dans un environnement teinté de représentation. Ce système représentationnel qui apparaît défavorable à l'épanouissement des PDI est contourné par les actions de la diaspora anglophone : c'est l'objet du prochain Chapitre.

²⁴⁰ G.SIMMEL, « Excursions sur l'étranger », in SIMMEL, *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*. Paris, Presses Universitaires de France, pp.664-666.

CHAPITRE II :

**ACTIONS DE LA DIASPORA ANGLOPHONE
(ÉTABLIE AVANT LA CRISE) FAVORISANT
L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES
DÉPLACÉS DE LA CRISE ANGLOPHONE DANS
LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN**

INTRODUCTION

Les déplacés, nouvellement arrivés, dans la Région de l'Ouest sont accueillis par la diaspora anglophone. Celle-ci renvoie à cette communauté d'origine anglophone établie, longtemps avant la crise, dans ladite Région. La proximité socioculturelle de cette communauté renforce les liens d'affinités²⁴¹ avec ces déplacés. Elle constitue un réseau de sociabilité dans le processus d'intégration socioéconomique des déplacés. L'objectif du présent chapitre est de montrer comment cette diaspora anglophone se mobilise pour contribuer audit processus. Pour y parvenir, il importe de s'attarder sur leurs représentations vis-à-vis des déplacés (I), avant de présenter les actions menées à l'endroit de ces derniers (II).

²⁴¹ Par affinité, nous voulons parler de toutes les formes de proximités (ethnique, familiale, linguistique, etc.).

I- LES REPRÉSENTATIONS DE LA DIASPORA ANGLOPHONE VIS-À-VIS DES DÉPLACÉS INTERNES

La diaspora anglophone a, vis-à-vis des déplacés internes, diverses formes de représentations de nature à favoriser leur intégration sociale. Selon ABRIC²⁴², celles-ci renvoient à un ensemble organisé et structuré d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes d'un groupe vis-à-vis d'un autre. Dans la présente étude, les représentations de la diaspora anglophone vis-à-vis des déplacés sont fondées sur les idéologies²⁴³ de «vulnérabilité» (A) et de «fraternité» (B).

A- L'idéologie de la « vulnérabilité »

La communauté anglophone (établie dans la Région de l'Ouest Cameroun avant la crise) se représente le déplacé comme une personne « vulnérable ». L'idéologie de la vulnérabilité traduit une situation de faiblesse, où l'intégrité du déplacé risque d'être affectée, diminuée et altérée²⁴⁴. Les déplacés sont donc, perçus par la diaspora anglophone comme des êtres indigents (1), en situation de besoins spécifiques (2) et exposés à divers risques (3).

1- Les déplacés perçus comme des êtres indigents

La diaspora anglophone se représente les déplacés comme des êtres indigents, susceptibles d'éprouver des difficultés d'intégration, une fois dans la société d'accueil. Cette représentation de « l'être indigent » est renforcée par la détérioration de leurs conditions de vie dans leur milieu d'origine. Cette détérioration a été due aux exactions des sécessionnistes (assassinats, rapt, agressions, etc.). Certains déplacés ont perdu un membre de leurs familles, ainsi que des biens (matériels, financiers) au cours des dites exactions. D'autres ont été dépouillés durant leur trajectoire migratoire. La représentation des déplacés comme un être indigent transparaît de la manière suivante, dans le propos du gendarme Thierry :

Mon frère, nos frères qui sont arrivés sont fragiles, dépossédés de leurs biens. Quand j'ai vu les bagages de mes frères du Sud-Ouest, j'ai seulement secoué ma tête. Le père [désignant le chef de famille de déplacé] m'a encore bien expliqué qu'on a brûlé sa maison là-bas. J'ai donc, compris pourquoi ils n'ont rien. J'ai dit à ma femme d'aider la mère là avec même deux pagnes, quelques

²⁴² J.C. ABRIC, « L'approche structurale des représentations sociales : développements récents », *Psychologie et société*, Vol.2, n°4, P.82.

²⁴³ Il s'agit dans la présente étude, d'une construction sociocognitive de la diaspora vis-à-vis des déplacés. Cette construction rend compte des normes, des valeurs, des croyances, des opinions et attitudes.

²⁴⁴ M.H. SOULE, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *pensée plurielle*, n°10, 2005, p.49.

*assiettes et récipients. Et moi, j'ai donné ma tenue qui était déjà utilisée au père là, en lui disant d'amener ça seulement au champ. Il cultive la tomate à côté là-bas.*²⁴⁵

Le propos ci-dessous, montre que la diaspora se représente les déplacés comme des êtres fragiles. Il estime que ces derniers sont dans un état de précarité et de pauvreté. Elle éprouve un sentiment empathique, une sensation d'assistance et une nécessité de les intégrer. Les originaires de la localité du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont donc, subi des pertes en vies humaines et matérielles. Ces pertes ont été enregistrées au moment de la crise sociopolitique et durant les déplacements. L'instinct de survie, la quête d'une paix sociale et psychologique, leur a conduit à s'installer dans les localités environnantes, comme l'Ouest. Une fois dans cette localité, ils n'ont pas assez de ressources financières. Ils sont donc, représentés par la diaspora comme des indigents. Cette représentation conduit la diaspora anglophone à les porter assistance en vue d'une certaine intégration. Cet élan d'assistance révèle que le déplacé est également perçu comme une personne en situation de besoins spécifiques.

2- Les déplacés perçus comme des personnes en situation de besoins spécifiques

Les déplacés sont considérés comme étant des personnes en situation de besoin spécifique. L'évocation du mot «spécifique» introduit une distinction particulière, entre les besoins des déplacés, ceux de la diaspora anglophone et de la population autochtone. Cette distinction se fonde sur le fait que les premiers sont plus vulnérables, comparativement aux autres. Ils fuient leur zone d'origine victime de crise sociopolitique et expérimentent une trajectoire migratoire difficile. Au cours de ces déplacements souvent chaotiques, les documents d'État civil (actes de naissance, cartes d'identité, etc.) sont parfois perdus, oubliés ou détruits. Les risques associés à l'absence des documents d'État civil sont nombreux. En plus des risques d'apatridie, les déplacés, n'ayant pas des pièces d'identité, sont confrontés à une restriction de mouvement et à un accès limité aux services sociaux de base (éducation, logement décent, etc.). Ils ont des difficultés à satisfaire leurs besoins dans la zone d'accueil. Il s'agit des besoins fondamentaux au sens de Maslow²⁴⁶ : physiologiques, sécurité, appartenance, estime et accomplissement de soi. Monsieur TANKA Eric, exprime par analogie au milieu d'origine, ses besoins d'ordre physiologiques et sécuritaires :

Je suis chez ma sœur à Dschang. Je suis avec ma femme et mes trois enfants, dans une seule chambre. Pourtant à Koumbo, j'avais ma propre maison de 06 chambres. J'avais ma boutique toujours, à la

²⁴⁵ Entretien réalisé à Foubot, le 27/12/2019 à 10h.

²⁴⁶ A. MASLOW, *Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité*, Eyrolles, 1956, p. 12.

*maison. Mais, ici, il n'y a pas moyen. À Koumbo, j'avais de l'eau gratuitement parce que j'avais mon puits. J'achète de l'eau tous les jours et l'eau pour boire, je pars souvent puiser moi-même à la gendarmerie, mais comme je n'ai pas de carte d'identité, j'ai souvent trop peur et il y'a trop de gens là-bas à la rivière. Tu peux faire deux (02) h avant de puiser de l'eau. C'est pourquoi maintenant, je pars là-bas la nuit à quatre (04) h pour espérer vite puiser de l'eau. La vie est devenue plus dure, mon frère. Je souffre trop ici. Chaque jour, l'argent doit sortir, alors que ça n'entre pas.*²⁴⁷

Ce témoignage met en relief les besoins de logement et d'eau, éprouvés par les familles déplacées dans les zones d'accueil. Ces besoins persistent, car elles ont des ressources financières insuffisantes. L'absence de la carte d'identité alimente un climat de peur et d'insécurité chez le déplacé. Ainsi, la diaspora anglophone se représente les déplacés comme des personnes en situation de besoins spécifiques dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ils éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins (logement, nutrition, etc.). Ils se retrouvent parfois, en situation de sans-abri, de sous-alimentation et de sous-scolarisation. Dans un tel contexte, la diaspora anglophone se les représente comme des personnes à risque.

3- Les déplacés perçus comme une population à risque

La diaspora anglophone se représente les déplacés comme une population à risque, soumise à un danger qui freine son intégration dans les localités d'accueil. Les familles déplacées sont parfois, dans les localités partiellement ou totalement inconnues. La méconnaissance des lieux expose ces familles à une insécurité.

Certaines familles déplacées vivent dans un environnement malsain. Les conditions d'hygiène ne sont pas souvent respectées. Ils sont exposés aux risques de maladies (paludisme, asthme, bronchite, etc.), comme l'indique Justin dans son propos ci-dessous :

*Quand j'observe mes frères, j'ai mal. Je ne peux pas les prendre en charge moi seul. J'ai vraiment mal. Ils vivent dans un environnement à risque de maladies. Il y a les moustiques dans la zone. C'est sale, avec beaucoup de mares d'eau. Les conditions d'hygiène, olalala. Il y a souvent des odeurs. Vraiment que le gouvernement leur aide à nos côtés.*²⁴⁸

Le propos ci-dessus, traduit la désolation de la diaspora anglophone face aux conditions de vie relativement précaires des déplacés. Cette précarité les expose aux risques de maladies (paludisme, asthme, etc.).

²⁴⁷ Entretien réalisé à Dschang le 27/12/2019 à 08h, avec un responsable de famille, originaire de Koumbo dans le Nord-Ouest.

²⁴⁸ Entretien réalisé à Dschang le 19/09/2019 à 10h, avec un responsable de famille, originaire de Santa dans le Nord-Ouest.

De plus, certaines femmes déplacées n'ont pas les moyens de se prendre en charge. Les difficultés d'emploi dans la zone d'accueil les amènent, parfois, à s'investir dans la prostitution. Cette activité procure des bénéfices pouvant leur permettre de survivre et de satisfaire leurs besoins vitaux. Elles sont néanmoins, exposées au risque de contracter le VIH/SIDA. Elles constituent de ce fait, une population à risque. Elles font, souvent, face aux reproches de la communauté d'accueil. Gabriel, diaspora anglophone, affirme à cet effet :

*[...] J'ai mal, j'ai vraiment mal, quand je vois nos filles, nos femmes se prostituer en longueur de journées. Tout ceci pour survivre mon frère. Je vois parfois, les hommes défilés. Je ne sais même pas si elles se protègent. Il y a plein de maladies dehors, beaucoup d'entre elles ignorent. La communauté d'ici [désignant les autochtones] leur insulte souvent, comme voleuses de maris. Certaines n'ont même pas honte. J'ai honte pour notre communauté. Notre éducation est mise en doute [...].*²⁴⁹

Le propos ci-dessus, traduit la consternation de la diaspora anglophone vis-à-vis des femmes déplacées se prostituant dans les zones d'accueil. Bien que la prostitution apparaisse comme une stratégie de survie pour celles-ci, il n'en demeure pas moins qu'elle est source de conflits communautaires et de dépravation des mœurs dans lesdites zones. L'incertitude perçue dans le discours ci-dessus, au sujet d'une quelconque protection durant leur pratique, traduit les risques d'exposition aux infections.

Par ailleurs, la plupart des enfants déplacés sont non scolarisés. Ils constituent des catégories à risques, dans la mesure où ils sont exposés à la consommation de la drogue, aux vols et viols. Les femmes victimes des viols éprouvent les difficultés à se rendre à l'hôpital, pour une prise en charge en cas de grossesse ou d'infection sexuellement transmissible. L'infirmier-Chef Jules, dans le Département de la Menoua, révèle l'existence des cas des viols et le silence des victimes :

Les cas qui se présentent dans notre hôpital sont loin d'être représentatifs de ce qui se passe en réalité sur le terrain. J'imagine que beaucoup de victimes ne viennent pas ici à l'hôpital. Certains, par souci de ne pas se voir stigmatiser par les proches, ou de peur de ne pas supporter la réaction de leurs conjoints, leurs parents ne parlent pas de ce qui leur arrive. Certaines femmes sont venues se faire consulter et ça, c'est pour celles qui ont été éduquées et ayant un peu de moyens, que parce qu'elles craignent une contamination par une maladie sexuellement transmissible. Elles viennent pour bénéficier d'un traitement. Nous n'avons aucun moyen d'évaluer l'ampleur du problème, même si l'afflux des victimes est alarmant. Le problème est que tous les médicaments ne sont même pas

²⁴⁹ Entretien réalisé à Mbouda le 20/09/2017 à 08h, avec un responsable de famille, originaire de Mamfé dans le Sud-Ouest.

*disponibles. Et ces déplacés, quand bien même il y'en a, ils n'ont pas assez de moyens pour s'en procurer. Contre le VIH, c'est gratuit et souvent disponible, mais, contre l'hépatite, nous sommes souvent dépourvus. Je souhaite que le Ministère de la Santé mette à disposition un package gratuit pour les femmes déplacées violées.*²⁵⁰

Le propos ci-dessus, révèle que les déplacés sont victimes des cas de viol. La peur d'être stigmatisée amène certaines victimes à garder le silence. Les femmes instruites, ayant un revenu considérable, sont plus aptes à recourir aux soins modernes. Elles sont conscientes des risques associés au viol. Ces dernières font face à la rupture momentanée des médicaments. Un plaidoyer est fait à l'endroit du gouvernement, pour une exonération des prix de certains traitements vis-à-vis des déplacés. Une telle initiative vise à encourager les consultations à l'hôpital et à réduire les risques de complications des maladies.

En somme, la diaspora anglophone se représente les déplacés comme des personnes vulnérables. Ils sont perçus comme des êtres indigents, en situation de besoin spécifique et à risque d'exposition aux maladies. Ils sont considérés, par analogie à leur milieu d'origine, comme des populations se retrouvant dans un état de précarité et d'incertitudes dans les localités d'accueil. Cet état fait suite à un changement subit (lié à la crise sociopolitique) qui a affecté leur bien-être et occasionné des blessures tant physiques qu'émotionnelles. Ils éprouvent, par la suite, des difficultés à s'adapter ou/et assumer leurs obligations (professionnelles, familiales, etc.), en raison de leurs insuffisances (revenu, logement, nutrition, etc.). Ces insuffisances les plongent dans un état d'anxiété et de dépression. Ainsi, ils ont la sensation de perdre leur autonomie et l'exercice de leurs choix libres. La précarité des conditions de vie des déplacés et la nécessité de satisfaire leurs besoins fondamentaux les exposent aux risques de santé (viols, infections, etc.). En plus de l'idéologie de la vulnérabilité des déplacés, la diaspora anglophone greffe celle de la fraternité.

B- L'idéologie de la fraternité

La diaspora anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun, considère les déplacés comme des « frères ». Cette considération traduit un désir d'humaniser la condition de ces derniers, en leur considérant comme des semblables (1), des membres de la famille (2) et des concitoyens (3).

²⁵⁰ Entretien réalisé à Dschang, le 13/09/2019 à 12h.

1- Les déplacés perçus comme des semblables par la diaspora anglophone

La diaspora anglophone perçoit les déplacés internes comme leurs semblables. Elle se sent proche de la situation que traversent les personnes venues de leurs lieux d'origine. Elle s'identifie, se projette et partage désormais la situation des personnes déplacées. Elles ont de ce fait, une attitude empathique vis-à-vis des déplacés. Cette attitude transparaît dans le propos de Karlos (diaspora anglophone), commerçant, installé depuis vingt (20) ans à Mbouda, dans le Département de Bamboutos :

*Ce n'est pas, parce que ce sont mes frères du Sud-Ouest. Ils sont tous d'abord les hommes comme toi et moi mon frère. Et, le gouvernement laisse qu'on les tue comme s'ils ne sont pas les gens. Vraiment, il faut que les gens du gouvernement voient les déplacés comme eux-mêmes. On ne doit pas dire que ce sont les anglophones comme si les francophones ne peuvent pas aussi se retrouver dans la même situation un jour et fuir leurs endroits pour se cacher aussi au Nord-Ouest et Sud-Ouest. Ça me fait mal quand les gens disent comme ça. On doit regarder ça comme si ça peut nous arriver nous tous.*²⁵¹

Ce propos révèle le caractère humaniste de certains membres de la diaspora vis-à-vis des déplacés. Il y a comme une attention cognitive aux états psychologiques d'autrui (déplacé). La situation du déplacé est alors, perçue comme une réalité humaine et non spécifique à une localité précise. La réaction affective et l'attitude dysphorique se fondent sur un jugement dépréciatif des conditions de vie du déplacé. Une telle représentation du déplacé comme un semblable est favorable à l'accomplissement des actions d'intégration mises en œuvre par la diaspora anglophone.

Dans le même ordre d'idées, Steeve (membre de la diaspora) affirme :

*Bon [...] dans la cité ci, je connais tout le monde. C'est moi qui leur ai aidé. Ce sont mes frères du village de mon père et comme mon père m'a parlé qu'ils sont en situation d'aide, bon...ça m'a fait mal. J'ai dit ah, un jour, ça peut être moi. Et si j'étais aussi au village comme eux, ça pouvait me prendre. Donc je les regarde comme si c'était moi.*²⁵²

Le discours ci-dessus met en exergue l'attitude empathique des membres de la diaspora vis-à-vis des déplacés. Cette attitude est renforcée par les liens d'appartenance ethnique. Le fait d'appartenir à la même communauté ethnique les interpelle moralement sur la situation des personnes déplacées. Il y a comme un désir de proximité physique, affective et de protection de la communauté anglophone (établie avant la crise) vis-à-vis des déplacés. La diaspora anglophone considère donc, le déplacé comme un semblable et un membre du même

²⁵¹ Entretien réalisé à Mbouda, le 13/10/2019 à 15h20.

²⁵² Entretien réalisé à Dschang, le 12/12/2019 à 15h 30.

groupe d'appartenance. L'affiliation qui transparait dans le propos ci-dessus, crée des facilités à l'égard du déplacé et favorise son intégration sociale. En plus de cette représentation du déplacé comme un semblable, la diaspora anglophone considère qu'ils sont des membres de famille.

2- La personne déplacée perçue comme un membre de la famille

La diaspora anglophone se représente les déplacés comme étant les membres de leurs familles. Elle ressent leur détresse et se préoccupe davantage de leur insertion. Le déplacé est perçu comme un membre qui doit survivre et satisfaire ses besoins fondamentaux (nutrition, logement, etc.). D'après la diaspora, la prise en charge du déplacé permet de limiter les cas de délinquance et de dislocation familiale. Karlos dira à cet effet :

*La crise, c'est pour nous tous mon frère. Tous les gens de la famille de ma femme sont versés à la maison [...]. On va faire comment ? Si c'était moi, on devait me garder aussi. Si la famille ne prend pas en charge nos frères, qui le fera à notre place ? J'ai perdu certains membres de la famille de ma femme, à cause de la crise. Ceux qui ont pu survivre, c'est un devoir de les prendre en charge, pour qu'ils aient la chance d'être insérés et ne deviennent pas des récalcitrants dans une zone inconnue. C'est la famille et nous n'allons pas être disloqués.*²⁵³

Il en ressort que l'appartenance familiale contraint les membres de la diaspora à être solidaires vis-à-vis de leurs familles déplacées. Cette solidarité familiale vise également à limiter les cas de délinquance, à renforcer les liens familiaux et à permettre aux déplacés de s'intégrer. En plus de considérer les déplacés comme des frères de famille, la diaspora estime qu'ils sont également des concitoyens.

3- La personne déplacée perçue comme un concitoyen

La diaspora anglophone perçoit le déplacé comme un concitoyen de la République du Cameroun, qui possède des droits inaliénables et sacrés. Cette représentation du concitoyen est construite sur l'idée d'une nation souveraine autour du triptyque « liberté, égalité et fraternité²⁵⁴ ». Le préambule de la constitution camerounaise de 1972 précise, à cet effet : (i) la liberté et la sécurité sont garanties à chaque individu dans le respect des droits d'autrui et l'intérêt supérieur de l'Etat ; (ii) tout homme a le droit de se fixer en tout lieu et de se déplacer librement, sous réserve des prescriptions légales relatives à l'ordre, à la sécurité et à la tranquillité publics ; (iii) tous les hommes sont égaux en droits et devoirs ; (iv) nul ne peut

²⁵³ Entretien réalisé à Dschang, le 10/12/2019 à 13h 30.

²⁵⁴ V.A. LE PORS, *La Citoyenneté*, Que sais-je ?, 2011, P.8.

être inquiété en raison de ses origines, de ses opinions ou croyances en matière religieuse, philosophique ou politique sous réserve du respect de l'ordre public et de bonnes mœurs.

La solidarité nationale témoignée par la communauté anglophone (établie avant la crise à l'Ouest Cameroun) est l'expression d'un *vivre ensemble* prôné par le gouvernement camerounais. Cette logique du *vivre ensemble* transparait dans le propos de Thierry, gendarme, originaire du Sud-Ouest et résidant à Foumbot :

Un jour, un collègue m'a appelé. Il m'a dit que voici les anglophones que je vois ici au carrefour. Ils disent qu'ils ont fui la guerre. Quand il m'a dit ça, je suis immédiatement parti sans réfléchir. Je suis arrivé. Comme ils avaient les cartes d'identité, j'ai su que c'était les Camerounais. J'ai pris mes frères, pour partir leur loger dans une maison qui n'était pas habitée. Et, je suis venu dire au commandant. Mon frère, ce sont nos frères, ils doivent au moins se dire qu'ils sont au Cameroun et non dans un autre pays. Donc, moi, je les vois comme mes frères camerounais et non pas, parce qu'ils viennent de chez moi au Sud-Ouest.²⁵⁵

De ce propos, il ressort que la diaspora anglophone fait preuve de la capacité à s'extraire de ses appartenances, sans les renier, pour prôner le *vivre ensemble*. Les déplacés se sentent proches de la communauté anglophone (établie à l'Ouest avant la crise), à travers leur hospitalité. En considérant le déplacé comme un concitoyen, la diaspora anglophone invite au respect des valeurs, telles que la liberté, l'égalité et la fraternité. Ces valeurs incitent au respect des vertus civiques et morales (respect de l'autre, entraide, etc.). Dans cette perspective, le déplacé éprouve un sentiment de rapprochement et de confiance, un souci de dépassement de soi et d'intégration dans son milieu d'accueil.

En définitive, la Diaspora anglophone se représente les déplacés comme des personnes vulnérables et fraternelles. L'idéologie de la vulnérabilité est construite autour de la trilogie : indigence (manque de moyens, pertes des biens, etc.), personnes en situation de besoins spécifiques (logement, nutrition, etc.) et populations à risque (viols, infections, etc.). L'idéologie de la fraternité, quant à elle, s'attarde sur la représentation du déplacé comme un semblable, un membre de la famille et un concitoyen. Les représentations susmentionnées révèlent, pour reprendre SOULET²⁵⁶, que les déplacés sont des « êtres potentiellement fragiles [...], mais toujours aussi susceptibles de se reprendre, de se ressaisir, disposant toujours des capacités minimales sur lesquelles, il peut retrouver davantage leur autonomie ». Ces représentations de la diaspora anglophone connotent une certaine empathie vis-à-vis des

²⁵⁵ Entretien réalisé à Foumbot le 08/10/2019 à 13h.

²⁵⁶ M.H. SOULE, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *op.cit.*, p.53.

déplacés. Cette empathie crée un climat de confiance et une obligation d'assistance, permettant aux déplacés d'être « résilients²⁵⁷ ». Un tel climat incite la diaspora à mener des actions, en vue d'intégrer socioéconomiquement des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

II- LES ACTIONS DE LA DIASPORA ANGLOPHONE À L'ENDROIT DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI) DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN

La communauté anglophone, longtemps établie à l'Ouest Cameroun, mène diverses actions pour faciliter l'intégration socioéconomique des déplacés internes. Ces actions sont d'ordre socioculturel (A) et économique (B).

A- Les actions socioculturelles de la diaspora anglophone à l'égard des PDI

Des actions socioculturelles sont menées par la communauté anglophone dans le but d'insérer les déplacés internes dans la Région de l'Ouest Cameroun. Il s'agit de : l'insertion et de l'accompagnement des PDI au sein des associations (1), l'octroi des logements (2), la mise en place des possibilités de formation aux métiers (3), l'octroi des dons (4), et la mise à disposition des espaces cultivables aux PDI (5).

1- L'insertion et l'accompagnement des PDI au sein des associations de la diaspora anglophone

L'insertion et l'accompagnement des déplacés par les associations de la diaspora anglophone constituent une modalité d'intégration à l'Ouest. Conscients de ce que la vie associative procure des avantages, certains déplacés rejoignent ou mettent sur pied des associations ou des Groupes d'Initiative Commune (GIC).

En ce qui concerne les associations dont l'existence précède l'arrivée des déplacés, elles se positionnent comme des circuits d'accueil et d'orientation pour certains PDI. Les foyers²⁵⁸ où se tiennent généralement les assises constituent des lieux d'hébergement provisoire pour les déplacés. Ce mécanisme d'accueil est le plus recouru par les déplacés adultes qui ne possèdent pas de parenté dans la Région de l'Ouest. À la question de savoir, comment et par qui avait-il été accueilli, Eric, ressortissant de la Mezam dans le Nord-Ouest, affirme :

²⁵⁷ M. O'DOUGHERTY WRIGHT et A. S., MASTEN (2005), "Resilience Processes in Development", *Handbook of Resilience in Children*, 2005, P.18, définissent la résilience comme un « pattern d'adaptation positive dans le contexte d'une adversité antérieure ou actuelle ».

²⁵⁸ Les foyers désignent des cases servant de lieux de retrouvailles périodiques des membres d'une association. Ce sont de grandes salles où se tiennent des réunions des ressortissants d'une communauté.

[...] Je ne connaissais personne ici à Mbouda. Quand je suis arrivé à la gare, j'ai demandé à une femme qui avait un bar, si elle connaît un endroit où je peux trouver les anglophones. Elle a appelé une mototaxi. Elle a dit au jeune homme de m'accompagner là où les anglophones chantent souvent [désignant le foyer]. Comme c'était un dimanche, j'ai eu la chance de trouver mes frères. Ils m'ont reçu là-bas, j'ai fait dix jours et je dormais là-bas en cherchant la maison. Je suis aujourd'hui membre de l'association. Chaque dernier dimanche du mois, on se retrouve.²⁵⁹

L'analyse du propos ci-dessus révèle le rôle d'insertion sociale que jouent les associations communautaires. Elles sont parfois mobilisées par les PDI comme des passerelles dans les localités d'accueil. Par ailleurs, il arrive que la Diaspora suggère que les déplacés se mettent en association, afin de mieux défendre leurs intérêts. L'activité associative permet à cet effet de recenser leurs difficultés afin de solliciter des aides auprès de leurs élites²⁶⁰, églises ou autres associations communautaires²⁶¹. Ce recensement des difficultés crédibilise leurs demandes auprès des accrédateurs. Les déplacés obtiennent parfois, des financements de leurs projets, à travers des associations. Monsieur MBAH Patient, secrétaire de l'Association des Déplacés de Babadjou, reconnaît avoir lancé son projet d'élevage, grâce au soutien du financement du Député NBAH NDAM de regretté mémoire, élite du Nord-Ouest :

Pendant la période de campagne présidentielle, mon oncle [diaspora] chez qui j'habite m'a demandé de dire à mes amis [qui sont aussi des déplacés] qu'on doit se regrouper avec nos cartes d'identité. Il a dit qu'on doit créer une association, pour que quand nos élites vont venir, on demande pour nous. Parce que si on se mélange avec les gens d'ici, ils ne vont pas nous voir. C'est comme ça que, quand les Joshua OSSIH sont venus, je suis parti moi-même lui donner notre demande en lui promettant notre soutien. Après 3 jours, on m'a appelé que notre demande a été reçue. On nous a demandé un compte. J'ai donné mon numéro puis j'ai reçu 70000. Ça nous a bien aidés et depuis, quand un frère arrive, il entre dans notre Association.²⁶²

Il en ressort que l'insertion et l'accompagnement des PDI au sein des associations renforcent les liens de solidarité entre les membres. Elle rend possibles les interactions sociales et génère des opportunités aux PDI. Ces initiatives de la diaspora à insérer et à accompagner les PDI au sein des associations constituent un mécanisme socioculturel d'intégration des PDI, auquel vient s'ajouter l'octroi des logements.

²⁵⁹ Entretien réalisé à Mbouda, le 08/09/2019 à 12h.

²⁶⁰ Remises aux déplacés internes à la mairie de Santchou, les dons constitués de fournitures scolaires et vêtements venaient des élites du Sud-Ouest notamment les députés.

²⁶¹ C'est le cas de l'association des Ressortissants de Manengouba de Londres qui, en partenariat avec l'église catholique du diocèse de Nkongsamba, a accordé, aux déplacés de Santchou, des dons de diverses natures comme les fauteuils roulants, de vêtements, des chaussures des bidons d'huiles raffinées et des denrées alimentaires.

²⁶² Entretien mené à Mbouda le 15/09/2019 à 14h.

2- La mise à disposition des logements aux PDI par la diaspora anglophone

L'octroi du logement à certains déplacés est un autre mécanisme d'intégration mise en place par les membres de la communauté anglophone dans la Région de l'Ouest. En effet, lorsque la crise éclate en 2016, certaines familles ont pensé qu'elle pourrait être longue. Elles ont migré dans la Région de l'Ouest Cameroun. Elles ont été logées par les membres de famille ou de leur ethnie. Certains membres de la diaspora l'ont fait dans leur propre domicile en leur donnant des chambres à coucher. C'est le cas de Jonathan, ressortissant du Sud-Ouest qui s'est réorganisé pour héberger toute la fratrie, dont il est l'aîné :

Je vivais d'abord en ville. Un jour, mon père m'a appelé que c'est déjà fort avec la crise là-bas. Il m'a dit que mes petits frères et sœurs vont venir habiter et fréquenter avec moi. J'étais obligé de changer la maison. Je suis venu ici dans le quartier ci comme les maisons sont grandes et pas trop couteuses. Ils sont là avec moi depuis deux ans déjà. Ils fréquentent au lycée bilingue. Ce n'est pas loin de la maison. C'est seulement moi qui achète la moto tous les jours pour arriver au travail.²⁶³

D'autres par contre, les ont apporté un soutien en leur faisant louer des *baragues* à proximité de leurs lieux d'habitation. Par la suite, la crise a occasionné plusieurs déplacements au point que la demande d'aide, en termes de logements, s'est accrue auprès des communautés anglophones de l'Ouest Cameroun. Les lieux d'habitation ne pouvaient pas accueillir tout le monde. Certains membres de la Diaspora, tenus par les liens de solidarité communautaire, ont offert leurs bureaux, salles de classe et salons de maison, en lieu et place des chambres à coucher. Madame Juliette, responsable du « Government bilingual nursery and primary school » dans Département de la Menoua affirme :

En 2018, j'ai d'abord reçu mes deux frères qui fréquentaient à Bamenda. Après, je suis parti prendre mes parents parce que j'avais peur. Bon, après un jour, j'ai vu ma petite sœur qui est arrivée avec son mari. Je ne pouvais pas les garder. Il n'y avait pas la chambre. Ils ont loué une maison là [désignant une baraque non loin de chez elle]. Après un autre jour, je suis rentrée de l'école et j'ai trouvé 2 petits de mon village. Ils ont dit qu'ils veulent seulement là où ils vont dormir. Qu'ils vont se battre pour trouver à manger eux même. Ma maison ci a deux chambres et un petit salon. Moi et Abigagelle [désignant sa petite fille de 7ans], on dort dans une chambre. Mon père et ma mère ont une chambre et mes deux petits frères dorment au salon. Donc, il n'y avait pas moyen de les recevoir. Comme j'étais dépassé, j'ai demandé s'ils pouvaient partir dormir à l'école d'abord. Ils ont dit oui. Comme ce n'est pas loin, je suis partie les accompagner. Le matin, j'étais la première à l'école. Ils

²⁶³ Entretien mené à Dschang le 15/10/2019 à 12h

*m'ont dit que c'était leur première bonne nuit dans le calme. C'est comme ça que depuis là, ils dorment là-bas et ils gardent même mon bureau. On va faire comment, mon frère?*²⁶⁴

À l'analyse, l'on constate que le mécanisme d'intégration mis en place par les familles d'accueil pour loger les PDI, entraîne des reconfigurations au sein des ménages. Cette réorganisation des familles a un retentissement sur le vécu et les conditions de vie des communautés d'accueil. La force des liens parentaux et communautaires instaure une solidarité entre les communautés et les PDI. Ainsi, il convient de reconnaître avec A. REA et M. TRIOPIER²⁶⁵ que : « *l'intégration du migrant est rendue possible par la mise en place des solidarités familiales, ethniques et communautaires* ». De manière précise, l'on observe que la fibre familiale et communautaire constitue un réseau d'intégration socioéconomique des déplacés internes dans la Région de l'Ouest Cameroun. En plus de l'octroi de ces logements aux déplacés, les possibilités de formations leur sont offertes.

3- Informations et possibilités de formation offertes aux PDI par la diaspora anglophone

La mise à disposition de l'information et des possibilités de formation est l'une des actions entreprises par la diaspora anglophone en vue d'intégrer les PDI. En ce qui concerne le volet information, les PDI dans les localités d'accueil expriment le besoin de savoir où se trouvent des services et même comment en bénéficier. C'est dans cette logique que la diaspora se constitue en ressource informationnelle nécessaire à leur intégration sociale dans la Région de l'Ouest. Deux cas illustrent ainsi, cette idée. Le premier est celui de Joseph qui, suite aux incendies, a perdu sa carte d'identité. Ainsi dit-il :

*On a brûlé ma maison, quand j'étais au champ. Comme je n'avais pas la carte, j'ai marché en brousse pour venir à Fongo-Tongo. Mais, j'avais peur que si les policiers m'arrêtent, qu'ils vont dire que je suis un ambaboy. Dès que je suis arrivé chez mon frère, il a dit que c'est dangereux comme je n'ai pas de carte, que je pars signaler rapidement au commissariat. Comme j'avais peur et je ne connaissais pas, il m'a amené et on m'a fait certificat de perte. Voici ça.*²⁶⁶

Le deuxième cas est celui de Roland, gardien de nuit au domicile de Monsieur Chia Fidelis [diaspora]. Il dit avoir reçu de son patron l'information, selon laquelle les déplacés se faisaient enregistrer à la Préfecture et à la Croix Rouge :

²⁶⁴ Entretien réalisé à Dschang, le 22/10/2019 à 14h10.

²⁶⁵ A. REA et M. TRIOPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003, P. 50

²⁶⁶ Entretien réalisé à Dschang, le 12/2/2020 à 15h30.

Mon patron est bien. Il m'aide beaucoup. Quand il voulait me recruter, il m'a demandé ma carte j'ai lui donné [sic]. Il m'a demandé, si je suis déjà parti à la Préfecture. J'ai dit non ! Il m'a dit que je pars là-bas à 9h pour m'enregistrer. Après, il m'a dit que je pars aussi à la Croix Rouge. Je suis parti et c'est là-bas qu'on m'a dit qu'on aide les gens déplacés. Chaque fois, je pars là-bas.²⁶⁷

À l'écoute de ces discours, il est à constater que la diaspora anglophone renseigne, accompagne et guide les personnes déplacées internes en leur offrant l'information nécessaire à leur intégration sociale. De telles dispositions prises par la diaspora, à l'égard des PDI, favorisent le processus d'intégration des déplacés.

Concernant les possibilités de formation, il est à noter que c'est une stratégie d'insertion des déplacés, mise en place par certains membres de la communauté d'accueil. Plusieurs jeunes ayant débuté leur formation au NOSO, ont choisi de poursuivre ou même de la reprendre, une fois arrivés dans leurs localités d'accueil. À cet effet, chacun, en fonction de son domaine, est entré en contact avec un membre de la diaspora qui pouvait lui permettre de peaufiner sa formation. C'est le cas de Joël, responsable d'un cyber café " *Joël info*" et d'un centre de formation en informatique. Cet originaire du Sud-Ouest, résidant depuis quinze (15) ans à Dschang, déclare avoir près de vingt-cinq (25) jeunes anglophones déplacées, qu'il forme presque gratuitement.

[...] oui ! Les déplacés viennent me voir ici pour terminer ou apprendre...bon, d'autres commencent à me donner l'argent, mais après, ils ne peuvent plus. Je les comprends. D'autres viennent directement me dire qu'ils n'ont pas l'argent, mais ils veulent que je les forme. Ah ! Ce sont mes frères ; je vais faire comment ! Ce qui me plaît est que d'autres fréquentent et ils viennent encore se faire former. Ça m'encourage à les aider à se former.²⁶⁸

C'est la même réalité que vit Joyce²⁶⁹, responsable d'un salon de coiffure femme. Elle reçoit de nombreuses femmes et jeunes filles en quête de possibilité de formation. « [...] J'aide seulement les jeunes filles. Les mamans là non ! Elles doivent aller faire les beignets ou vendre au marché ». À la question de savoir, pourquoi elle repousse les femmes âgées, elle déclare : « d'abord, il faut le respect et la discipline ici. Est-ce qu'une maman va oser venir laver le sol très tôt le matin ? Est-ce qu'elle va me respecter quand je vais lui dire que fait ça ? Mon frère, je ne demande pas l'argent, mais les filles doivent être disciplinées et respectueuses ».

²⁶⁷ Entretien réalisé à Dschang, le 22/12/2019 à 17h.

²⁶⁸ Entretien réalisé à Dschang, le 18/01/2020 à 10h.

²⁶⁹ Entretien réalisé à Mbouda, le 10/01/2020 à 09h.

Ces entretiens suggèrent un double constat, à savoir : l'information fournie au déplacé facilite leur insertion dans les localités d'accueil. L'accès à l'information rend possible leur mobilité dans lesdites localités. Les échanges qui découlent des interactions avec la population d'accueil font naître des opportunités de formation. Ces formations généralement organisées par la Diaspora favorisent la naissance des cadres de convivialités à dimension solidaire. Un tel environnement que leur offrent les instances de formation constitue donc d'après SCHNAPPER²⁷⁰, un vecteur essentiel de l'intégration sociale.

4- la mise à disposition des espaces cultivables aux PDI par la communauté anglophone de l'Ouest

La diaspora anglophone offre des espaces agricoles aux déplacés internes en vue de leur intégration dans la Région de l'Ouest. La crise sociopolitique a plus affecté les zones rurales du NOSO²⁷¹. Le monde rural dans la division spatiale des activités socioéconomique se caractérise par un déploiement agricole de ces populations²⁷². Celles-ci tirent l'essentiel de leurs revenus de la culture de la terre. À cet effet, l'on comprend pourquoi, après l'obtention d'un logement, le souci premier de ces familles déplacées est de se trouver des espaces cultivables. C'est le cas de la veuve Marie, résidant à Babadjou qui, à la question de savoir si la population lui apporte un soutien, déclare :

*Non ! Ce sont mes frères [désignant la communauté anglophone] qui me portent tous les jours. Je demandais chaque jour au quartier l'endroit pour faire le champ. On ne me donnait pas. Un jour, j'avais posé mon problème à l'église. C'est seulement papa Jean [désignant un membre de la diaspora] qui a dit que je lui [sic] vois après le culte. Il m'a dit de venir le soir chez lui. Et, il est parti me montrer un grand champ que je dois travailler comme je veux. C'est ça qui me fait vivre. Que Dieu bénisse papa Jean là.*²⁷³

La mise à disposition des espaces agricoles aux déplacés est un moyen d'assistance pour certains membres de la diaspora anglophone. L'obtention et l'exploitation de ces parcelles cultivables, mettent les déplacés à l'abri de certains besoins alimentaire et les procure des revenus financiers. Ainsi, le déplacé s'autonomise progressivement et cela favorise son intégration sociale dans la localité d'accueil. La solidarité de la communauté anglophone à l'égard des PDI se traduit également par l'octroi des dons.

²⁷⁰ Cité par S. D., ADOUKSSOUMA, *Lexique de Sociologie*, Dalloz, 2012, P.314.

²⁷¹ OCHA, *Bulletin humanitaire Cameroun, août 2017*, P.11.

²⁷² M. E. EMOK, « Influence du travail de mototaxi sur l'entrepreneuriat agricole des jeunes de Ndikiniméki » in P. BATIBONAK, *Développer et relooker Ndikiniméki*, Yaoundé, Monange, 2020, P. 265.

²⁷³ Une localité du département des Banboutos qui a pour chef-lieu MBouda.

5- L'octroi des dons aux déplacés par la diaspora anglophone

La diaspora anglophone fait des dons de diverses natures aux personnes déplacées internes dans la Région de l'Ouest Cameroun. Par don²⁷⁴, il faut entendre l'action d'offrir quelque chose à quelqu'un, de lui abandonner sa propriété. Il convient de remarquer que les personnes déplacées ont de la part de leur diaspora, reçu une diversité de dons. Il s'agit des dons de vêtements, d'ustensiles de cuisine et de fournitures scolaires aux élèves déplacés. En effet, l'aggravation de la crise, sa pression sur les populations, de même que les incendies qui l'accompagnaient n'ont laissé qu'aux populations victimes, l'unique choix de se déplacer. Ces déplacés sont partis uniquement, avec les vêtements et ustensiles qui avaient miraculeusement échappés à la fureur des flammes.

Dans cette logique, plusieurs familles sont parfois, arrivées à l'Ouest en passant par la broussaille et en ayant un seul habit de rechange. Cette réalité a suscité un sentiment d'empathie vis-à-vis des déplacés. Roland, jeune étudiant et gardien de nuit chez monsieur Chia Fidelis, relève les bienfaits de son patron, lorsqu'il déclare :

Comme on brûlait les maisons au Nord-Ouest, je marchais partout avec mes diplômes. Un jour, alors que j'étais parti à Bamenda au grand marché, on est resté brûler notre maison. Donc, j'étais arrivé ici à Bafou²⁷⁵ sans beaucoup d'habits. C'est mon patron qui m'a donné trois pantalons et deux blousons. C'est ça que je mets chaque soir pour partir au travail la nuit.²⁷⁶

Ce propos met en relief le caractère bienfaiteur de certains membres de la communauté d'accueil. Cette générosité de la communauté anglophone, matérialisée par le don de vêtement, traduit leur volonté d'insérer les PDI dans les localités d'accueil.

En plus des vêtements, certaines familles déplacées reçoivent de la diaspora anglophone, des ustensiles de cuisine et même parfois, du matériel de couchage (literie). C'est à juste titre que Juliette, enseignante originaire du Sud-Ouest, déclare avoir retiré la doublure de son matelas. Elle dit avoir offert une partie à ses deux petits frères qui ont fait du salon, leur chambre à coucher.

En ce qui concerne les fournitures scolaires, notons que les familles des personnes déplacées disent recevoir à la rentrée, des kits scolaires pour leurs enfants, provenant des

²⁷⁴ Le don constitue selon Mauss, une modalité d'échange entre groupes ou individus. En effet, notons pour ce qui est de cette étude que l'existence du don démontre la fonction sociale des échanges qui ne sont pas que marchands au sein d'une société.

²⁷⁵ C'est une localité du Département de la Menoua.

²⁷⁶ Entretien réalisé à Dschang, le 10/11/2019 à 15h

associations communautaires ou des particuliers. Bertrand, responsable de quincaillerie basée à Mbouda et originaire du Nord-Ouest affirme, à cet effet :

Quand je suis à la boutique moi-même, chaque fois qu'un enfant ou un parent déplacé vient acheter quelque chose, soit je lui vends moins que le prix de vente, soit je lui ajoute une quantité de plus. Bon, pour les enfants, je leur donne chacun trois cahiers et deux bics, chaque rentrée scolaire, depuis deux ans déjà. Je fais cela, pour qu'ils ne doivent pas laisser l'école, pour devenir bandits au quartier et nous déranger. Si c'est une mère, j'ai dit à ma femme de souvent leur ajouter une boîte de riz à la boutique. Parce que je sais qu'ils n'ont pas encore les champs qui donnent déjà bien ici.²⁷⁷

Le propos ci-dessous, montre que la diaspora anglophone développe un esprit de solidarité dans leurs pratiques (exonération des prix, gratifications, etc.). Les dons octroyés aux déplacés allègent les besoins et les souffrances des familles déplacées. Ils ont pour objectifs d'encourager la scolarisation des enfants, d'éviter la dépravation des mœurs et de faciliter leur intégration dans les localités d'accueil.

En somme, les actions socioculturelles de la communauté anglophone sont axées sur l'insertion et l'accompagnement des PDI au sein des associations, l'octroi des logements, la mise en place des possibilités de formation, l'octroi des dons et la mise à disposition des espaces cultivables aux PDI. Cette communauté accueille, nourrit, héberge, oriente et accompagne les PDI dans les zones d'accueil. Ces actions ont pour but de faciliter l'insertion des déplacés internes dans la Région de l'Ouest Cameroun. En plus des actions socioculturelles, la diaspora intervient sur le plan économique.

B- Actions économiques de la Diaspora anglophone en faveur des déplacés

La diaspora anglophone mène des actions, d'ordre économique, qui permettent aux déplacés de s'intégrer dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ces actions concernent les emplois offerts dans : les activités domestiques (1) ; les gares routières (2) ; le gardiennage dans les boîtes de nuits, domiciles et lieux de ventes (3), les activités commerciales (4) et la mise sur pied des centres de beauté (5). La communauté anglophone (établie avant la crise) recrute les PDI et est parfois, sollicitée par la communauté locale, en cas de besoins.

1- Le recrutement des déplacés dans les activités domestiques

Les déplacés sont employés dans les domiciles de certains membres de la diaspora, pour exercer des activités domestiques. En effet, une fois dans la région de l'Ouest, ceux-ci sont confrontés aux difficultés d'emplois. Ils entrent donc, en contact avec la diaspora anglophone

²⁷⁷ Entretien réalisé à Mbouda, le 17/12/2019 à 10h.

(amis, frères, associations, etc.) pour exprimer leurs besoins et solliciter de l'aide. Ainsi, les possibilités d'exercer comme domestique²⁷⁸ leur sont offertes par certaines familles d'accueil. Rosine, âgée de 37 ans, a été recrutée, par l'entremise de son cousin résidant à Dschang depuis 08 ans, comme femme de ménage au domicile d'un pasteur de la " Presbiterian Church of Cameroon, originaire de Santa²⁷⁹. Relativement aux tâches qui lui sont assignées dans ledit domicile, elle affirme :

[...] J'arrive dans le domicile du pasteur à 06h00. Mon travail de femme de ménage consiste à effectuer le nettoyage, notamment la lessive et la vaisselle, sans oublier les meubles, le sol et le petit déjeuner des habitants de la maison. Je nettoie l'église où je suis également une fidèle. Puis, je me rends au marché pour faire les achats et cuisiner. Mon service s'achève à 17h00 tous les jours, sauf le dimanche. Je m'occupe ainsi, et l'on me paye. Je parviens quand même, à m'alimenter avec et nourrie comme je peux le dernier né de mes trois enfants. Les autres enfants se battent aussi. Mon oncle leur a introduit dans son super marché. Ils vendent aussi là-bas et gagnent leur argent. Mon frère, la vie n'est pas facile. Quand je pense aux hectares de champs que j'avais avant de fuir la guerre. Je pleure souvent. Je prie pour que ce mauvais vent passe très rapidement. Je ne sais pas si j'exercerai toujours cette activité de femme de ménage jusqu'à ce que la crise finisse au Sud-ouest. Je pense souvent à une autre activité pouvant me donner de l'argent. Comme ça, mes enfants pourront continuer à fréquenter et je chercherais même une chambre pour ma famille. J'ai parfois l'impression d'encombrer mon frère, car il a aussi une famille. Heureusement que sa femme est très calme et compréhensive. Sinon, je ne sais même pas où l'on allait vivre. Peut-être dans la rue ou dans une maison abandonnée avec tous les risques. Mon frère a aussi un bon cœur. Que Dieu protège son couple et ses activités.²⁸⁰

Le propos ci-dessus, révèle comment la diaspora constitue un acteur réseau dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. L'informateur Rosine rend compte des tâches quotidiennes (sauf le dimanche) qui lui sont assignées en tant que ménagère. Elle est animée par le souci de survivre et de prendre en charge ses enfants (surtout le dernier-né), tant en matière de nutrition, d'hébergement, que de scolarisation. Ce souci l'amène à questionner la durée d'exercice de son activité et la possibilité d'effectuer d'autres Activités Génératrices des Revenus (AGR). Son propos traduit également un désir d'un retour immédiat après la cessation des hostilités dans sa zone d'origine. Ce désir est renforcé par la réminiscence de ses conditions de vie dans son

²⁷⁸A. R. BOULLA MEVA'A, A. TOUKO, C P. MBOUA. (2017). « Situation du travail domestique au Cameroun : indicateur de vulnérabilité et Violation des droits ». Dans *le juridique*, cahier de l'IREA N°9, l'Harmattan, P. 15. Selon ces auteurs, le travail domestique comprend toutes les tâches rémunérées (l'entretien ménager, les soins des enfants et les services personnels aux adultes) accomplies par un employé domestique. L'employé domestique est toute personne membre ou non du ménage, employé avec contrepartie au travail domestique (que cette contrepartie soit une rémunération salariale ou seulement une compensation en termes de nourritures, vêtements, formation, etc.).

²⁷⁹ Une localité du Nord-Ouest/

²⁸⁰ Entretien réalisé à Mbouda, le 01^{er} /11/2019 à 18h.

milieu d'origine. Ce propos témoigne également, la sympathie de la diaspora anglophone (son frère aîné) et l'invocation des grâces divines. Il transparaît de ce discours, que les enfants déplacés constituent une main-d'œuvre pour la diaspora et les familles déplacées.

La diaspora anglophone sert également, de relais entre la population autochtone et les déplacés dans l'exercice des activités domestiques. En effet, certains autochtones se rapprochent de la communauté anglophone (longtemps établis avant la crise) pour solliciter une ménagère. Ces autochtones estiment que la communauté connaît et a un pouvoir de contrôle sur leurs frères d'origines. Ainsi, de communs accords avec les familles des déplacées, la communauté propose une fille capable de remplir les tâches assignées, au prorata d'une pécune. Certaines filles résident dans les domiciles autochtones pour exercer les tâches domestiques qui leur sont assignées. Ces autochtones promettent, en retour, de financer la scolarisation de ces dernières. Il arrive souvent, qu'ils leur gratifient dans certains domaines (logement, alimentation, etc.). La jeune fille considère que sa mère et son père adoptif sont dorénavant ses parents. Cletus (diaspora), affirme ailleurs :

J'avais un collègue mototaximan qui avait besoin d'une ménagère pour venir en aide à sa maman. J'ai amené ce collègue [autochtone de Bafou], dans une famille déplacée. Cette famille vit dans une maison abandonnée pour survivre. J'ai proposé l'offre de ménagère à cette famille. Mon collègue m'a donné 5000 francs. J'ai demandé à un autre ami, s'il connaît des gens qui ont besoin de ménagère. Il a dit oui, un enseignant [...]. La dame qui avait ces deux filles était très contente, car une de ces filles devait rester dans une famille. Elle devait être ménagère. La famille autochtone a promis d'aider la mère en proposant une chambre dans un autre immeuble que le père là détenait. Comme ça, le travail que fera leur fille va compenser le coût du loyer. Ils pourront parfois, bénéficier de la nourriture. C'était une bonne affaire. J'ai au moins aidé mes frères. J'avais pitié de leurs conditions de vie. Ce sont mes frères d'origines. Je suis du Nord-ouest et je suis à Dschang, avec mes frères. Je me bats seulement.²⁸¹.

Le récit ci-dessus, montre que la diaspora est un acteur réseau dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'ouest Cameroun. Elle joue un rôle intermédiaire entre la population autochtone et le déplacé, en cas de besoins. Elle tire parfois, des bénéfices de ces transactions. Les familles déplacées tirent également avantage, car certains autochtones les logent, au prorata des services de ménagères. Une telle réalité allège les dépenses de ces familles et leur permet progressivement de s'insérer dans la zone d'accueil.

²⁸¹ Entretien réalisé à Dschang le 30/09/2019 à 10h.

Par ailleurs, au-delà d'être femmes de ménage, les déplacés jouent le rôle de "baby-sitting" ou "baby seaster". En effet, l'activité consiste à garder les nouveau-nés. Dans le cas échéant de cette étude, les femmes déplacées exercent cette activité de baby-sitting" pour avoir les moyens de survie. La mère biologique du bébé, en allant au travail le matin, confie la garde de l'enfant à la "baby seaster", avec le nécessaire pour son alimentation. Le soir, la mère du bébé le récupère. À la fin du mois et selon les termes de leur contrat, la baby seaster reçoit son salaire. Myriam, ressortissante du Sud-Ouest, dit joindre les bouts en cumulant le travail de baby seaster en journée et la fabrique, ainsi que la vente des beignets-haricot-bouillie en soirée. Explique-t-elle :

Le matin à 8h, la femme de monsieur Colins [un originaire du Sud-Ouest] vient laisser ses deux enfants ici avant d'aller au commissariat où elle travaille. À 15h30, on vient les prendre et à 17h30, moi je pars pour commencer à faire mes beignets-haricot-bouillie. À la fin du mois, Monsieur Colins me donne 20 000F. C'est comme ça que je fais pour envoyer John [son fils] au lycée bilingue.²⁸²

Le propos ci-dessous, montre que la diaspora joue un rôle dans le processus d'intégration des déplacés. Elle permet à ces derniers d'avoir des revenus. Ainsi, le déplacé offre parfois, ses services en échange d'une rémunération. Cette rémunération constitue souvent, une ressource additionnelle leur permettant de satisfaire certains besoins, comme la scolarisation des enfants.

La diaspora anglophone constitue donc, un acteur réseau dans le métier de domestique. Elle emploie les déplacés et sert de relais à la population locale en cas de besoins dans ledit métier. Les femmes déplacées résident parfois, dans les domiciles des autochtones. L'activité domestique fait naître des nouvelles solidarités communautaires entre les familles déplacées et les autochtones. Elle est une activité génératrice des revenus. Elle facilite l'insertion professionnelle et par ricochet, l'intégration sociale des personnes déplacées dans l'Ouest Cameroun. En plus des activités domestiques, les déplacés sont employés dans les gares routières.

2- Les opportunités d'emplois offertes aux déplacés dans les gares routières

Les opportunités d'emplois offertes dans les gares routières par la diaspora anglophone sont l'une des modalités d'intégration des déplacées internes dans les localités d'accueil. En

²⁸² Entretien réalisé à Dschang le 30/07/2019 à 11h.

effet, les déplacés exercent comme chargeurs dans les gares routières²⁸³, dont les membres de la diaspora sont propriétaires. D'autres responsables dans les gares routières militent en faveur du recrutement des jeunes déplacés, originaires de leurs communautés. Ils estiment que ceux-ci sont en situation de précarité et ont besoin d'emploi pour survivre. Ces déplacés exercent plusieurs tâches, à savoir : l'accueil des voyageurs, la gestion des trafics (entrées/sorties), l'enregistrement des bagages, le rappel des heures de départ et la mise à jour de l'information aux voyageurs. Aussi, certains déplacés font des gares routières, un lieu d'habitation. Après le départ et avant l'arrivée des autres bus, ils s'endorment sur des chaises d'attentes réservées aux passagers. Daniel travaillant à la gare de Mazzi (désignant une gare routière, dont le propriétaire est membre de la diaspora) dira, à cet effet :

*Quand je suis arrivé, je ne faisais rien. Je tournais seulement. Monsieur Collins [désignant le responsable de l'agence] a dit qu'on doit me prendre [recruter]. Je travaille ici, à la gare. Quand je suis arrivé, je dormais d'abord dans les voitures. Comme on a volé dans une voiture un jour à la gare, les gens ont dit qu'on ne doit plus dormir dans les voitures. Maintenant, je dors sur les chaises. Mon sac des habits est là, où le boss [désignant le responsable du service courrier] garde les paquets. Parfois, il me donne de l'argent. On me donne souvent l'argent, quand je porte les bagages.*²⁸⁴

Il en ressort que les gares routières servent de lieux d'habitation à certains déplacés, dépourvus de ressources (financières, sociales, etc.). Ils satisfont leurs besoins (alimentation, logement, etc.), malgré l'insécurité desdits lieux. Cette activité, majoritairement menée par les jeunes garçons déplacés, permet aux PDI d'être en contact avec la population locale. L'ambiance qui caractérise généralement les gares routières crée un climat de convivialité et dissimule mieux leur présence. Le recrutement dans les gares routières leur procure des avantages (les finances, les amitiés, etc.). La mobilisation de ces ressources financières et amicales par les déplacés (chargeur à la gare) facilite leur insertion dans les localités d'accueil. Au-delà d'être recrutés comme chargeurs dans les gares routières, la diaspora anglophone offre des opportunités de gardiennage aux PDI.

3- Les opportunités de gardiennage aux PDI

Les services de gardiennage offerts par la diaspora anglophone sont un mécanisme qui permet aux déplacés de s'intégrer dans les lieux d'accueil. Ces services sont effectués au niveau des hôtels, les boîtes de nuit et le domicile, dont les membres de la diaspora sont

²⁸³ Dans le département de la Menoua par exemple, les déplacés exercent comme chargeurs dans les gares routières comme Mazzi et Diamond.

²⁸⁴ Entretien mené à Dschang, le 30/10/2019 à 09h50.

propriétaires. L'activité de gardiennage relève d'abord de la sûreté. Le rôle fondamental est la prévention des actes de malveillance, notamment le vol, les agressions et les autres atteintes aux biens des clients. Dans le cadre des hôtels et boîtes de nuit, les déplacés sont recrutés par la diaspora anglophone comme veilleurs de nuit, avec pour fonctions la surveillance et la sécurité des lieux. Ils restent attentifs aux éventuels klaxons des véhicules ou des sonneries. Avant le lever du jour, le déplacé s'assure que toutes les poubelles sont vidées et le nettoyage des couloirs bien fait avant son départ. Elvis, un déplacé interne révèle, à cet effet :

*[...] quand je suis arrivé, mon frère [diaspora] m'a pris dans son hôtel pour que je travaille là-bas. Il est à Foumban, depuis cinq (05) ans. Depuis que je suis arrivé, il m'aide beaucoup. J'ai déjà ma chambre, mais je restais d'abord avec lui. Je surveille tout à l'hôtel, même les voitures et les gens qui entrent la sécurité. Je lave parfois certaines voitures. L'argent qu'on me donne, j'achète mes habits et je paye ma chambre [...].*²⁸⁵

Le propos ci-dessous, révèle que les déplacés sont recrutés et assurent la sécurité, l'entretien et la surveillance dans les hôtels. Ce travail leur permet d'entrer en interaction constante avec les clients et d'avoir des revenus financiers. Ces revenus leur permettent de se prendre en charge. Le fait d'être en contact avec les clients est une opportunité pour fonder un réseau relationnel et informationnel. Les interactions offrent donc, aux déplacés, des opportunités, dont la capitalisation facilite leur intégration dans la Région de l'Ouest Cameroun.

En ce qui concerne le gardiennage dans les boîtes de nuit, il leur est recommandé d'assurer la sécurité et contrôler les mouvements des clients. C'est à juste titre qu'ils sont généralement qualifiés de Gros bras²⁸⁶. Robert, gardien à la Sanza Night-Club de Dschang, nous affirme :

*[...], j'arrive là-bas à la Sanza au plus tard à 19h. Je travaille toute la nuit. Comme je porte souvent les gens qui sont déjà ivres pour les faire coucher au canapé, je me salis beaucoup. Je rentre souvent à 6h30, trop fatiguer, parce que certains jours, il y a la bagarre mon frère. C'est moi qui gère les bagarres. Je suis obligé de continuer, car j'ai besoin d'argent pour résoudre mes problèmes.*²⁸⁷

Le propos ci-dessus, révèle que les boîtes de nuit sont des milieux à risques (bagarres). Dans lesdits milieux, les déplacés ont la charge de gérer les troubles, y compris des personnes ivres. Malgré l'épuisement des forces en longueur des journées, les déplacés

²⁸⁵ Entretien mené à Foumban le 30/10/2019 à 09h50.

²⁸⁶ Expression qui désigne leurs capacités physiques à imposer le retour au calme par la force en mettant hors d'état de nuire, les fauteurs de trouble.

²⁸⁷ Déplacé interne, Entretien mené à Foumban le 30/10/2019 à 09h50.

sont contraints d'y rester pour avoir des revenus financiers et satisfaire leurs besoins de survie (logement, nutrition, etc.).

Par ailleurs, les déplacés assurent le rôle de gardiennage dans les domiciles et lieux de vente, appartenant à la diaspora. Ils ont à la charge d'assurer la sécurité, ainsi que l'entretien du véhicule. Cette opportunité de gardiennage offerte par la diaspora anglophone aux déplacés traduit une marque de confiance. C'est le cas du domicile de Monsieur Chia Fidélis, dont la sécurité a été confiée au déplacé Roland, ressortissant du même lieu d'origine. Chia Fidélis déclare, à cet effet:

[...] c'est seulement un qui est venu ici dans mon bureau un jour. Il m'a expliqué son problème et il m'a dit que si je peux l'aider avec un petit travail. Comme c'était vendredi, je lui ai dit qu'il revient lundi. Je suis rentré, j'ai expliqué à ma femme et on a décidé qu'il va garder notre maison la nuit et on va lui donner 30.000franc par mois. C'est comme ça que j'ai aidé Roland. Il est gentil. Parfois le matin quand il n'a pas cours, au lieu de partir, il demande à ma femme s'il y'a quelque chose pour faire. Il balaie la maison, il lave ma voiture et pour madame. Parfois, il fend le bois. Il m'aide beaucoup.²⁸⁸

Ce propos révèle l'apport de la diaspora dans le processus d'intégration des déplacés. Les rapports qu'ils entretiennent sont basés sur la confiance. L'aide mutuel renforce les liens de solidarité. Un tel climat est favorable à l'épanouissement des déplacés dans les localités d'accueil. En plus des possibilités de gardiennage, la communauté anglophone (établie avant la crise) offre aux déplacés, des opportunités d'ordre commercial.

4- Les opportunités commerciales offertes aux déplacés par la diaspora anglophone

La communauté anglophone accorde diverses opportunités commerciales aux PDI en vue de leur intégration socioéconomique. Il s'agit des possibilités de vente à la sauvette, de la pratique du bayam-salam, de l'exercice des restaurants ambulants et de la vente des beignets dans les localités d'accueil.

En ce qui concerne la vente à la sauvette, notons que cette opportunité a été offerte à certains jeunes déplacés par les membres des familles d'accueil. En effet, les fonds et les espaces commerciaux offerts par la diaspora ont permis à certains déplacés de s'investir dans cette activité. Ces derniers occupent les rues, pour écouler rapidement leurs marchandises, au point que la circulation des piétons devient préoccupante.

²⁸⁸ Entretien réalisé à Dschang, le 28/12/2019 à 13h15.

La vente à la sauvette se fait par les PDI se fait en outre, dans les quartiers et les devantures des lieux d'habitation que leur offre la diaspora. L'image suivante en témoigne :



Figure 12. *Activité de vente à la sauvette exercée dans le domicile des PDI*

SOURCE : *réalisé par nous-mêmes le 05/01/2020.*

Cette image présente la devanture d'une maison d'habitation qui expose les multiples services qu'offrent les déplacés. Les greffes de chevelures accrochées renseignent que les habitants du domicile offrent des tresses. Les vêtements achalandés et la présence d'un étal portant les chaussures nous renseignent sur la présence d'un shopping. Cette réalité exprime les conditions d'existence relativement difficiles que vivent les déplacés dans la Région. Sunita, devenue vendeuse par conjoncture, nous retrace l'itinéraire des lieux d'exposition de sa marchandise en fonction des jours de la semaine :

[...] Comme je ne fréquente plus, j'ai dit à mon grand frère qui vend à Mokolo à Yaoundé de me mettre dans le marché. Il m'a envoyé les ballerines par Général voyage [agence de transport]. Le jour du marché, je pars exposer dans le hangar de ma tante [diaspora] où j'habite ici. Quand c'est un jour simple [désignant les jours par opposition aux jours du marché], je pars installer à l'entrée du campus. Le jour que je suis fatiguée, j'expose ça ici devant et les étudiantes viennent acheter. C'est avec ça que je vis ici à Dschang, mon frère²⁸⁹.

²⁸⁹ Entretien mené à Dschang, le 14/01/2020 à 16h.

À l'analyse, ce propos fait savoir que la vente à la sauvette est un circuit professionnel, par lequel la diaspora anglophone insère les PDI. Aussi, si cette activité traduit les conditions de vie précaires dans lesquelles évoluent les déplacés, il n'en demeure pas moins qu'elle demeure un mécanisme de survie pour ceux-ci.

La vente à la sauvette, pratiquée par certains déplacés, traduit parfois, le caractère transitoire de leur présence dans la Région de l'Ouest Cameroun. En effet, plusieurs d'entre eux estiment que cette pratique est temporaire et n'exige aucune localisation précise. Victor, dans le Noun dira, à cet effet : « mon frère, c'est mon oncle [diaspora] qui m'a reçu ici à Foumbot. Il m'a dit de vendre avec lui pendant un an pour qu'il me donne ma part de commerce. Dès que j'ai fait dix (10) mois, il m'a donné le magasin ci. C'est comme ça que j'ai commencé à charger un peu un peu ». Il ressort que les déplacés sont accueillis, nourris, logés et insérés professionnellement par certains membres de la diaspora.

Une autre possibilité offerte par la diaspora aux PDI est la pratique du Bayam-sellam²⁹⁰. En effet, certains déplacés sont insérés dans le commerce des vivres, par leurs familles résidant à l'Ouest. Les vivres généralement commercialisés par les femmes sont, entre autres, le manioc, le plantain, la banane, la patate, le macabo, la pomme de terre et les choux. Les hommes, quant à eux, se spécialisent dans la vente des fruits, tels que la pastèque, les oranges, la tomate, les prunes, la mangue et les avocats, etc. Anicetus, basé à Foumbot, rend compte du soutien de la diaspora dans le circuit de l'écoulement et de la commercialisation des fruits : « [...] Quand je suis arrivé, ma sœur [désignant la diaspora], m'a donné son pick-up [désignant le véhicule] pour partir à Foumbot acheter les fruits. Après, je pars livrer à Bangangté, à Bafoussam et à Dschang, en fonction de mes clients. Parfois, c'est la tomate²⁹¹ ». De ce propos, il convient de remarquer que la diaspora se mobilise pour insérer les membres de leurs familles déplacées dans le domaine du commerce. Cette pratique commerciale facilite la connaissance des localités. Les interactions qui surviennent des échanges commerciaux avec la population locale, permettent l'acquisition d'un capital (économique, social, culturel et symbolique). La mobilisation de ce capital favorise leur intégration dans les localités d'accueil.

²⁹⁰ L. NZESSÉ, *le français en Afrique*. Op. cit., P. 37.

²⁹¹ Entretien mené à Dschang, le 24/09/2019 à 13h.

Par ailleurs, certaines femmes déplacées attendent les grossistes pour acheter et revendre leurs produits. Elles viennent le matin dans les sites de distribution. Elles se ravitaillent, en fonction de ses moyens et de la capacité à écouler sa marchandise. Elles s'installent par la suite, dans les marchés ou dans les carrefours, pour détailler les vivres en longueur des journées. L'image suivante atteste cette réalité.



Figure 13. *Activité de bayam-sallam pratiquée par les PDI*

SOURCE : *réalisée par nous-même le 28/12/2019.*

Cette activité que présente l'image ci-dessus rend compte de la pratique du bayam sallam par les déplacés. L'exercice de cette activité, établis des contacts rapprochés, avec la population locale qui constitue la clientèle. Ainsi, les interactions qui y naissent, limitent parfois, la méfiance de certains autochtones vis-à-vis des déplacés. Ces méfiances diminuent dans la mesure, où les populations locales constatent que ces PDI sont à mesure de vivre de leurs efforts. Aussi, les bénéfices engrangés au cours de cette activité, leur permettent, parfois, d'assurer la scolarité de leurs enfants, la location, l'alimentation et la santé. De ce fait, cette activité intègre économiquement la personne déplacée dans la Région de l'Ouest Cameroun.

Concernant l'activité de restauration ambulante, l'on note que c'est un procédé d'insertion des jeunes mises sur pied par certaines familles d'accueil dans la Région de l'Ouest. En effet, certains membres de la diaspora ont reçu plusieurs enfants déscolarisés. L'insuffisance des moyens financiers permettant de financer leurs études, amène ces familles à occuper ces jeunes « désœuvrés » par l'activité de restauration ambulante. Il s'agit de la vente des arachides, de noix de coco et d'œufs bouillis, etc. L'objectif est que chaque enfant puisse lui-même, travailler pour financer ses propres études. Leonel dira, à cet effet :

*[...] J'ai reçu neuf enfants déplacés chez moi. Cinq pour mon grand frère et quatre pour ma sœur. Le plus grand a dix-sept ans et le plus jeune à huit ans. Moi je fais la moto. Comme j'ai vu qu'il n'y a pas d'argent pour payer l'école, j'ai trouvé un commerce à chacun. Ils vendent les choses partout, sauf le jour que je demande qu'on parte au champ.*²⁹²

De cette déclaration, il en ressort que la communauté anglophone accueille au sein de leurs domiciles, un grand nombre de déplacés. L'arrivée de ces derniers dans les localités d'accueil provoque des reconfigurations. La réorganisation familiale, qui en découle de l'accueil de ces déplacés, a un impact sur le niveau de vie des ménages. L'insuffisance des moyens contraint certains ménages à impliquer les enfants dans la production des ressources nécessaires à leur survie. Ce travail des enfants est donc perçu comme un indicateur du niveau et des conditions de vie des familles auxquelles ils appartiennent. Le constat qui s'en dégage, est que la crise est un facteur de déscolarisation des enfants.

Par ailleurs, la diaspora recrute certaines filles déplacées dans les Snack-bars et les boites de nuit, afin de les insérer dans les localités d'accueil. Les snack-bars sont les petits restaurants composés généralement d'un comptoir et de quelques places, où l'on sert des mets à consommation rapide. Les boites de nuit, quant à elles, désignent des établissements de loisirs, où l'on va habituellement la nuit pour écouter de la musique, boire et danser. La jeune déplacée Anne, effectuant ce qu'elle qualifie de " job night" avant la fin de la crise, affirme :

*Quand je suis arrivé ici, j'avais besoin du travail. On m'a dit que je pars voir monsieur Clovis [un originaire du Sud-Ouest, propriétaire de snack et boite de nuit dans la Région de l'Ouest], comme c'était mon frère du village, il m'a accepté vite et c'est là-bas que je travaille depuis. Je commence à 17 heures et je finis à 4h.*²⁹³

Ce discours montre que l'appartenance ethnique du déplacé renforce les liens de solidarité avec la diaspora. Elle constitue donc, un vecteur favorable à l'insertion des PDI

²⁹² Entretien mené à Mbouda, le 22/09/2019 à 11h.

²⁹³ Entretien mené à Mbouda le 17/10/2019 à 09h45.

dans les localités d'accueil. Concernant le travail dans les Snacks et « Tourne-dos »²⁹⁴, les déplacés sont employés par la diaspora, pour transporter les repas de cuisine vers les clients. Il arrive parfois qu'elles soient aussi associées dans la cuisson des repas. Les filles sont commissionnées, lorsque le client appelle et demande à être servi à domicile. Anne déclare à ce sujet que :

*J'étais d'abord à "Universel Snack". Je travaillais bien là-bas. Un jour, ma patronne [diaspora] m'a envoyé servir un Monsieur. Quand je suis arrivée, j'ai bien servi le Monsieur. Il m'a dit merci et m'a donné 1.000F que c'est pour moi, car il avait déjà payé le repas par Orange Money. Mais, quand je voulais partir, il m'a arrêté dans son bureau et il a fermé. Pour sortir là-bas, je lui ai seulement menti que je vais venir le soir là-bas dans son bureau et c'est comme ça, qu'il m'a laissé. Depuis là, quand madame [désignant sa patronne] m'envoyait, je disais que Kelly [désignant sa collègue] doit partir. Mais moi je ne pars pas. Et un jour, elle m'a chassé et je suis venu ici à "Black and white". Comme c'est la boîte de nuit, on ne peut pas m'arrêter.*²⁹⁵

Ce témoignage fait ressortir le caractère parfois dangereux du service à domicile qu'offrent les snacks, dans la mesure où les serveuses ne disposent d'aucune sécurité. Ces filles déplacées n'ont, pas souvent une bonne connaissance des localités d'accueil. Les interactions qui naissent du service que rendent les filles déplacées aux clients facilitent parfois les échanges. C'est donc, au cours de ces échanges, que les déplacés apprennent parfois à mieux s'exprimer et à établir des relations d'amitié avec les populations locales. Les avantages que procure l'instauration des relations favorisent leur intégration socioéconomique dans les localités d'accueil.

Les familles qui accueillent les déplacés internes trouvent que ces derniers constituent des supports au sein de leurs familles. Elles leur intègrent dans le circuit de production des ressources, à partir desquelles, la famille doit sa survie. Ces déplacées constituent une main-d'œuvre au sein des familles, comme le faisait remarquer Mao Tsé Toung²⁹⁶ en Chine, au sujet de l'évolution de la population, à savoir : « *une personne qui s'ajoute est certes, une bouche à nourrir, mais c'est aussi deux bras pour travailler.* ». Autrement dit, l'arrivée des déplacées augmente certes les charges dans certaines familles d'accueil, mais leur présence y constitue des appuis. C'est le cas de Joice, qui dit avoir multiplié son chiffre d'affaires depuis l'arrivée de ses deux neveux à la maison :

²⁹⁴ L. NZESSÉ, *le français en Afrique*. Op. cit., P. 258.

²⁹⁵ Entretien mené à Dschang le 19/10/2019 à 08h45.

²⁹⁶ Mao TSE-Toung, *Livre rouge*, Seuil, 1967, P. 4.

Depuis que mes deux maris là sont arrivés [désignant ses deux neveux], je ne souffre pas, même pas un peu comme ça. Je ne travaille même plus. Comme ils sont arrivés en août, comme on disait qu'il n'y aurait pas l'école à Bamenda, c'était les vacances. Dieu m'a donné la sagesse, je leur ai appris à vendre les beignets. Après mon cœur m'a dit que je dois leur apprendre à faire ça [désignant les beignets]. C'est comme ça que, à la rentrée, ils étaient déjà forts. Ce sont les machines. Ils sont même plus rapides que moi. Chaque matin, on tourne beaucoup la farine, 4 fois plus, que ce que je faisais. À 6h, ils partent m'aider à déposer dans mon hangar. C'est même eux, qui ont bien construit mon hangar. C'était déjà fini. Quand ils partent déposer, moi je reste me laver et apprêter John [désignant son fils de 9 ans] et quand ils reviennent, moi je pars maintenant pour commencer à vendre. À 7H00, ils viennent me trouver à l'entrée du collège. On vend nous tous [désignant elle et ses neveux]. Dès qu'on sonne, ils partent et comme il y'a plus les élèves aussi, je reste me reposer. À la pause, ils viennent encore me trouver. On vend. Comme c'est rapide chez moi, les élèves viennent beaucoup pour vite manger avant la fin de la pause. À la fin de la journée, ils portent tous les seaux et les sacs pour rentrer avec. Je ne souffre plus mon frère. Je ne sais même pas si je peux encore vivre sans mes maris ci.²⁹⁷

Cette déclaration montre que la communauté anglophone accueille les déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Lorsque ces déplacés sont insérés dans les activités de production au sein des familles d'accueil, ils constituent une main-d'œuvre rentable. Les possibilités à faire du commerce qu'elle offre aux déplacés facilitent l'insertion de ces derniers dans les localités. Ainsi, les personnes déplacées constituent des supports au sein des familles dans la Région de l'Ouest Cameroun.

5- Possibilités de formation et d'emploi dans les centres de beauté

La diaspora anglophone offre aux déplacés, des opportunités de formation et d'emploi dans les centres de beauté, en vue de permettre leur intégration. Ces opportunités concernent les services, ci-contre : la composition des laits, le traitement de vergetures, la coiffure, le cosmétique, l'onglerie, le make-up, etc. D'autres déplacés, dotés d'une expérience dans le domaine, sont directement employés dans les centres de beauté. L'image ci-dessous, présente les services offerts par le centre, dont le déplacé Victor est le promoteur.

²⁹⁷ Entretien réalisé le 02/12/2019 à 15h30.



Figure 14. Centre de beauté développé par les PDI avec l'aide de la diaspora anglophone

SOURCE : réalisée par nous-mêmes le 10/01/2020.

L'image suivante décrit les divers services que rend le centre de beauté, d'un membre de la Diaspora anglophone, à sa clientèle. Visiblement, l'on constate que son promoteur a le désir de satisfaire au maximum et entièrement les potentiels clients (déplacés surtout). En plus, Victor, installé depuis déjà 2ans, dit avoir formé plusieurs jeunes filles et garçons déplacés. Ainsi, dira-t-il

*[...] je forme les gens d'ici et mes sœurs anglophones également. J'ai formé la fille de mon bailleur et elle est partie à Douala ouvrir sa part de salon. Ici, les jeunes filles et les mamans viennent prendre les conseils au moment de se coiffer. Parfois, on vient me solliciter pour aller maquiller les femmes qui se marient et leurs filles d'honneur. Et si l'on s'entend, je pars avec mon équipe sur place. Je fais beaucoup de choses. C'est pour ça qu'on appelle ça industrie de beauté.*²⁹⁸

Il est à noter que l'activité en question permet aux différents promoteurs de tisser les relations avec les populations locales. Elle constitue également des cercles d'échange et de partage, dans lesquels les « démunis » sont parfois, soutenus par les « nantis ». Toute chose

²⁹⁸ Entretien mené à Dschang, le 30/08/2019 à 17h.

qui élimine progressivement les barrières discriminatoires et facilite l'intégration des déplacés dans les localités d'accueil.

En somme, il convient de relever que la dimension économique des interventions de la diaspora anglophone se matérialise, à travers les opportunités d'emplois offertes dans les activités domestiques, la charge dans les gares routières, le gardiennage dans les boîtes de nuit, les domiciles, les lieux de ventes, le commerce et la mise sur pied des centres de beauté. Ces actions de la diaspora vis-à-vis des déplacés remplissent des fonctions manifestes et latentes. La fonction manifeste de ces actions économiques traduit leur solidarité et leur sympathie, à l'endroit des PDI. Le but social explicite de cet ensemble d'action étant, comme le dit R. king MERTON, de contribuer à : « l'ajustement ou à l'adaptation » des personnes déplacées à l'ensemble du système social. La fonction latente de ces actions économiques implique une volonté d'intégrer les personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun.

CONCLUSION

L'objectif de ce chapitre était de montrer comment la diaspora anglophone (établie avant la crise à l'Ouest Cameroun) se mobilise pour contribuer au processus d'intégration des personnes déplacées interne dans ladite Région. Pour y parvenir, l'on a trouvé judicieux de relever au préalable les différentes représentations de la diaspora vis-à-vis des déplacés. Par la suite, il a été présenté les actions d'intégration menées à l'endroit de ces derniers. Au sujet des représentations, il a été constaté que la diaspora se représente les déplacés non seulement comme des personnes vulnérables, mais aussi comme des frères. Autrement dit, l'idéologie de la vulnérabilité s'attarde sur la perception du déplacé comme des personnes indigentes, en situation de besoins spécifiques et exposés à divers risques. L'idéologie de la fraternité, quant à elle, soutient que ce déplacé est un semblable, un membre de la famille et un concitoyen. Ces représentations fondent les actions socioculturelles et économiques mises en œuvre par la diaspora anglophone dans le processus d'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. Ces actions de la diaspora témoignent l'hospitalité, la solidarité, le resserrement des liens (familiaux, ethniques et communautaires), la préservation de l'équilibre familial et la mise à disposition des opportunités de survie. Ainsi, dans le processus d'intégration des déplacés à l'Ouest Cameroun, la diaspora constitue un des acteurs, auxquels s'ajoutent les partenaires au développement.

DEUXIÈME PARTIE :

**PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT ET
INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI
DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN**

RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME PARTIE

Les Partenaires Au Développement accompagnent les Personnes Déplacées Internes (PDI) dans leur processus d'intégration à l'Ouest Cameroun. Par partenaire, il faut entendre dans la présente étude, tout acteur, non étatique, intervenant aux côtés des PDI. De l'analyse des données de terrain, l'on constate que le déplacement des populations du NOSO, a provoqué un double dynamisme : une dynamique du « dehors » émanant des partenaires externes (Chapitre III) et celle du « dedans » porté par les partenaires internes (Chapitre IV).

CHAPITRE III :

**PARTENAIRES EXTERNES ET INTÉGRATION
SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA
REGION DE L'OUEST CAMEROUN**

INTRODUCTION

Les déplacés, installés dans les communautés d'accueil, font face aux contraintes (logement, nutrition, etc.). Ils vivent dans des conditions de vie précaires. Une telle situation suscite l'intervention des Partenaires externes. Dans la présente étude, les Partenaires externes renvoient aux Organisations²⁹⁹ Non Gouvernementales qui accompagnent les déplacés dans leur processus d'intégration dans les localités d'accueil. Ils constituent une dynamique du « dehors »³⁰⁰. Le présent chapitre questionne le rôle des partenaires externes dans le processus d'intégration des déplacés. Il s'attarde sur l'accompagnement humanitaire (I) et socioéconomique (II) des PDI.

²⁹⁹ Parlant des organisations, nous voulons désigner par exemple : les agences des Nations Unies (FAO, OCHA, OIM, PNUD, OMS, PAM, UNICEF, UNFPA, UNHCR), les institutions financières (BM, FMI), les ONG portées par les États comme Plan International et les privés comme l'ONG "Parent Retrouvé" basée à Santchou, etc.

³⁰⁰ G. BALANDIER, *Sens et puissance*, Quadrige, PUF, 2004, PP.11-73.

I- L'ACCOMPAGNEMENT HUMANITAIRE DES PARTENAIRES EXTERNES DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) accompagnent, en amont, les pouvoirs publics et soutiennent, en aval, les personnes déplacées et les populations hôtes. Cette partie s'attarde sur l'assistance des ONG auprès des pouvoirs publics et des déplacés (A), ainsi que les actions de protection en faveur des PDI (B).

A- Assistance des ONG auprès des pouvoirs publics et des déplacés

Les ONG assistent les pouvoirs publics dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Elles accompagnent les pouvoirs publics (1) et assistent les PDI dans leur processus de résilience (2).

1. Les ONG dans l'accompagnement humanitaire des pouvoirs publics en faveur des PDI

Le flux des besoins humanitaires exprimé par la situation des personnes déplacées internes a suscité un accompagnement³⁰¹ des organisations non gouvernementales. Ainsi, en faveur des PDI et au côté des pouvoirs publics, diverses actions sont menées par les ONG. Il s'agit, entre autres, du recensement des PDI (a), de l'identification des difficultés d'intégration exprimées par des PDI (b), et les propositions formulées par ces ONG à l'endroit des pouvoirs publics quant à la gestion des PDI et leur intégration dans les localités d'accueil (c).

a- Le recensement des PDI : l'appui des partenaires aux pouvoirs publics dans le processus d'intégration des déplacés

Le recensement des PDI est l'une des activités menées par les partenaires en vue de faciliter leur intégration dans les localités d'accueil. Ce recensement constitue un préalable à leurs actions humanitaires sur le terrain. En effet, les membres de ces organisations se rendent dans les localités d'accueil, passent des communiqués à travers les Églises, les affiches et les radios communautaires. Ils invitent les Personnes Déplacées Internes à se faire enregistrer lors du passage des agents de recensement dans les localités. Jonathan affirme avoir été recensé

³⁰¹ Le coordonnateur national et missionnaire en charge de l'association jama'at Hamddiya Cameroun, Nayyar Abdul Khaliq, partenaire du projet d'encadrement des déplacés internes a déclaré : « nous accompagnons les pouvoirs publics dans la prise en charge de ses déplacés internes. Notre action vise donc à soutenir et apporter notre contribution à la prise en charge de ces personnes déplacées internes. » C'était lors de la cérémonie de remise de dons à plus de 300 personnes par l'association "humanity First Cameroon". Dans le journal *Cameroon Tribune* Édition du 25/6/2019.

dès son arrivée à Dschang, par plusieurs organisations internationales et associations. Ainsi, dit-il, à la question de savoir s'il a déjà été bénéficiaire des actions d'une quelconque association :

Partout où je pars, on m'enregistre. Quand j'étais à Bafoussam, il y'a une association qui nous a enregistrés. En 2018, quand j'arrive à Dschang, la Croix Rouge nous enregistre encore. Mais, je n'ai pas encore reçu quelque chose. On m'a dit que le jour qu'on est venu distribuer les choses, je n'étais pas là. C'est vrai, j'étais à Douala la période-là.³⁰²

Cette déclaration nous renseigne sur l'implication des ONG aux côtés des pouvoirs publics dans le processus d'enrôlement et d'octroi des dons aux PDI. L'image suivante l'atteste :

Campagne d'identification des déplacés internes au Cameroun

20.12.2019



▶ 2:09 / 2:09 ◀ ⋮

Plusieurs organisations viennent de débiter une campagne pour tenter de déterminer le nombre de déplacés qui ont fui les régions anglophones.

Au Cameroun, l'Unicef et d'autres partenaires, comme le Collectif pour la paix, ont débuté, la semaine dernière (12.12), une campagne d'identification des déplacés

Figure 15. Campagne d'identification des déplacés internes au Cameroun

SOURCE : tiré d'internet³⁰³ le 05/01/2020.

³⁰² Entretien mené à Dschang, le 26/11/2019 à 16h.

³⁰³ <https://m.dw.com/fr/campagne-didentification-des-d%C3%A9plac%C3%A9s-internes-au-cameroun/a-51756104> consulté le 05/01/2020 à 11h17.

L'image ci-dessus, met en relief une opération de recensement des déplacés des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces recensements, menés par les partenaires, constituent la base de données à partir de laquelle les organisations planifient leurs actions. Ces données sont parfois mises à la disposition des pouvoirs publics sous forme de rapports³⁰⁴, car ce sont ces organisations qui renseignent sur les tendances de déplacement des populations engendrées par la crise du NOSO.

En somme, la mise en œuvre des politiques de recensement par les partenaires et les dénombrements des PDI mis à dispositions des pouvoirs publics permettent d'avoir une bonne maîtrise des données démographiques. Cette connaissance des données sur les PDI contribue à mieux appréhender les enjeux humanitaires et à orienter les prises de décisions, surtout lorsque les difficultés des PDI sont identifiées.

b- L'identification des difficultés des PDI par les ONG

L'identification des difficultés d'intégration des personnes déplacées dans les localités d'accueil est une autre action humanitaire menée par les organisations non gouvernementales, en appui aux pouvoirs publics et en faveur des PDI. C'est également une activité exercée par les chercheurs³⁰⁵ de ces organisations. Ces chercheurs procèdent par les guides d'observations, ainsi que l'administration des questionnaires, des guides d'entretiens auprès des déplacés, de la population hôte et des autorités administratives. À l'issue des recherches sur la situation des déplacés, des rapports sont commis. Les pouvoirs publics sont l'un des bénéficiaires du fruit de ces recherches. C'est ainsi que ces organisations, d'une manière ou d'une autre, accompagnent les pouvoirs publics dans l'identification des besoins des personnes déplacées. À titre d'exemple, c'est à l'issue d'une recherche menée par le CIRC³⁰⁶ que le directeur adjoint pour l'Afrique, Patrick YOUSSEF affirmait que :

[...] Certains déplacés vivent en forêt, dans les zones impraticables pour les agents humanitaires. Soit en raison de l'état de route, soit parce que les zones sont contrôlées par les rebelles. Pendant ce temps, les déplacés, de plus en plus nombreux dans les villes francophones, font toujours face à des

³⁰⁴ En date du 23/09/2019, le HCR a dénombré dans son rapport, 1 850 décès, 2 1291 déplacés pour le Nigéria, 4 400 écoles fermées, 600 000 enfants privés d'éducation dans les deux Régions.

³⁰⁵ À l'aide d'un téléphone muni d'un GPS, les enquêteurs peuvent enregistrer les données. Le chef d'équipe, MBOKI NZOKI des enquêteurs de l'Unicef et ses équipiers (identifiables grâce à leurs chasubles jaunes pour certains et bleu pour d'autres), affirme : « nous allons dans les églises, les chefferies, nous faisons même du porte-à-porte, mais ce n'est pas facile. Lorsqu'on est en face d'un déplacé, il n'est pas évident qu'il s'ouvre à nous. Il faut d'abord le rassurer en lui faisant comprendre que les informations qu'il va donner seront confidentielles ».

³⁰⁶ Comité International de la Croix Rouge.

*problèmes de suivi : problème de nutrition, de logement, de soins médicaux, de scolarité et d'emploi.
Beaucoup de femmes déplacées internes recourent aussi à la prostitution pour survivre* ³⁰⁷

Cette déclaration de ce responsable du CICR révèle les besoins des PDI en termes de priorité. Elle met également en relief la situation des déplacés qui sont à l'abri de l'action humanitaire à cause des réalités sécuritaires dans leurs zones.

En outre, les rapports qui portent sur les besoins identifiés des personnes déplacées, mises en œuvre par les ONG, renseignent les élites de la localité, les autorités administratives locales et les populations hôtes. C'est généralement de façon publique que ces rapports sont rendus. C'est le cas des rapports présentés par l'ONG Human Rights Watch par le biais de sa chercheuse senior, Ilaria ALLEGROZZI. La publication de ces rapports, comme le démontre l'image ci-dessus, permet aux humanitaires, aux pouvoirs publics, aux élites et à tout autre acteur, d'agir en connaissance de cause au côté des PDI. Elle contribue également à révéler que la présence des déplacés est un vecteur d'une dynamique sociodémographique qui génère des effets pluriels. Ces effets orientent les choix des interventions humanitaires et soutiennent durablement les mutations économiques dans les localités. Toutes choses qui fondent les propositions des ONG aux pouvoirs publics.

c- Les Propositions formulées par Les ONG aux pouvoirs publics en vue d'un accompagnement des PDI dans leur intégration

Les Organisations Non Gouvernementales font des propositions aux pouvoirs publics en vue de planifier une meilleure prise en charge humanitaire des personnes déplacées. En effet, l'accompagnement humanitaire des ONG, au côté des pouvoirs publics, consiste pour ces organisations, à faire des suggestions, des propositions et des recommandations sur la base des observations menées dans les localités d'accueil. Elles sont remises aux autorités administratives sous forme de rapports d'activités. C'est le cas des recommandations faites en 2017 aux pouvoirs publics, par l'ONG Plan International Cameroun, dans l'un de ses rapports³⁰⁸. Cette organisation avait formulé des recommandations sur l'éducation, la formation, la protection, les moyens de subsistance et l'aspect sanitaire des personnes déplacées.

³⁰⁷ Discours tiré d'internet sur l'article Cameroun : la situation des déplacés internes reste préoccupante", téléchargée le 21/06/2019.

³⁰⁸ <https://www.plan-international.fr> consulté le 24 janvier 2017 à 19h.

Sur le plan éducatif, il a été recommandé, par l'ONG, de s'impliquer dans la délivrance systématique des actes de naissance à tous les enfants déplacés et hôtes. Il s'agit d'aider à définir et à financer une stratégie communale d'établissement des actes de naissance intégrant différents acteurs. C'est le cas des centres secondaires d'état civil, des tribunaux, des hôpitaux, des centres de santé, des chefs de villages et ceux des communautés déplacées. Cette action se fait au bénéfice de tous les enfants ne disposant pas d'acte de naissance. Sur le plan de la formation, l'ONG Plan Internationale recommande aux pouvoirs publics de développer un programme d'appui aux enfants délaissés, intégrant les cours de remise à niveau, l'encadrement psychologique post-traumatique, la réintégration familiale et sociale, la formation de base et l'apprentissage des métiers. Sur le plan de la protection, l'ONG Plan Internationale a proposé de faire un plaidoyer au niveau national, afin que les programmes étatiques d'insertion socioprofessionnelle des jeunes privilégient les jeunes déplacés, les retournés et les hôtes. Bien plus, Plan Internationale recommandait de mettre un accent sur la protection de la jeune fille en utilisant les radios communautaires, les leaders et autres communicateurs religieux, les associations féminines, les affiches, les cartes mémoires préenregistrées, les messages téléphoniques et les réseaux sociaux.

En outre, il est proposé aux pouvoirs publics la mise en place d'un plan de formation intégré des jeunes. Ce plan vise à renforcer, en matière de formation et d'outils de travail, les capacités des services techniques locaux, à l'instar des délégations départementales et d'arrondissements du MINPROFF, MINJEC, MINAS, MINEDUB et MINESEC. Ces services sont invités à élaborer davantage les stratégies d'identification précoce d'alerte des cas de violence ou des traites sur les enfants et les femmes déplacés. Cette ONG Plan Internationale suggère également la réhabilitation, l'équipement et le renforcement des capacités des structures de formation (CMPJ³⁰⁹, CPFF³¹⁰, SARSM³¹¹) en faveur des jeunes sous-scolarisés.

Sur le plan des moyens de subsistance, l'ONG Plan Internationale a proposé à l'Etat et aux autres Partenaires humanitaires (PAM, OCHA, etc.), le renforcement des capacités d'absorption et d'employabilité des filières locales de production afin d'insérer les jeunes déplacés. Il s'agit de : la pêche, l'élevage, l'artisanat, le stylisme et la mode, la production fruitière, la culture de l'oignon, ainsi que la petite transformation des produits dérivés de

³⁰⁹ Centre Multi fonctionnelle de Promotion de Jeunes

³¹⁰ Centre de Promotion de la Femme et de la Famille

³¹¹ Sections Artisanales Rurales et Sections Ménagères

l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Sur le plan de la santé, l'ONG propose d'améliorer le plateau technique des structures sanitaires et d'approvisionner lesdites structures en médicaments essentiels. Il est également recommandé d'organiser les campagnes de prévention et de dépistage des maladies courantes dans les domiciles de toutes les populations vulnérables et surtout dans les camps des déplacés.

À l'analyse, il importe de souligner que les propositions faites par les ONG aux pouvoirs publics en faveur de l'accompagnement humanitaire des PDI témoignent de la volonté de ces derniers à s'impliquer dans le processus d'intégration des déplacés. C'est d'ailleurs, ce qui explique la présence des représentants de ces ONG, lorsque l'Etat veut organiser une opération humanitaire. L'image suivante atteste les faits.





Figure 16. *Présence des partenaires internationaux auprès des pouvoirs publics lors des opérations humanitaires en faveur des PDI*

SOURCE : *Journal Cameroon Tribune, parution du 22/12/2019.*

L'image ci-dessus, révèle la présence des partenaires et des pouvoirs publics à l'occasion du lancement, devant l'esplanade de l'hôtel de ville de Yaoundé, d'un convoi humanitaire de 100 camions chargés de kit sanitaire et matériel de couchage en faveur des PDI. Elle traduit l'accompagnement des partenaires externes dans le processus d'intégration des PDI. Une synergie mise en œuvre pour adresser de façon holistique la question des déplacés internes.

2- Les Organisations Non Gouvernementales dans l'accompagnement des PDI

Les ONG, en plus d'accompagner les pouvoirs publics dans la prise en charge humanitaire des PDI, assistent également ces dernières. Cette assistance s'observe sur les plans ci-contre : moral (a), alimentaire (b), administratif (c) et éducatif (d).

a- L'assistance morale des Organisations Non Gouvernementales vis-à-vis des PDI

Les ONG apportent une assistance morale aux PDI dans l'optique de les amener à retrouver leur équilibre psychologique. En effet, les organisations sont conscientes que la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest a engendré les pertes en vies humaines et matérielles, ainsi que des déplacements brusques. Ces déplacements forcés vers des lieux parfois inconnus renforcent davantage la vulnérabilité des PDI. La précarité des conditions de vie des déplacés dans les milieux d'accueil les met en situation de besoins spécifiques (logement, alimentation, etc.) et à risque d'expositions divers (VIH-SIDA, hépatite, discrimination sociale, stéréotypes, déviance, etc.). Les discriminations sociales dont ils sont sujets les plongent dans un état traumatique ponctué par le stress, l'anxiété et la dépression. Ces états émotionnels ne sont pas de nature à favoriser leur épanouissement dans les milieux d'accueil. Une telle situation de déséquilibre psychosociale et affective dans un contexte où l'intégration des déplacés se pose nécessite un accompagnement psychosocial³¹². Ainsi, certaines organisations, à l'instar de CARITAS³¹³ mènent des actions en faveur des déplacés, dans l'optique de rétablir leur équilibre psychosocial et de renforcer leur processus de résilience dans les localités d'accueil. Selon cette organisation (CARITAS), il est question d'amener les PDI à comprendre et à accepter que leurs réalités constituent une épreuve à surmonter, comme ce fut le cas de Job³¹⁴ dans la Bible. Un des membres de cette organisation affirme, à cet effet : « [...] Les déplacés doivent comprendre qu'ils sont à l'épreuve. Dieu ne les a pas oubliés. Ils ne doivent pas tourner le dos à Dieu en volant, en commettant les actes de vandalisme ou en devenant des brigands et criminels. Non, ils doivent prier, méditer, car la situation va changer [...] »³¹⁵. Cet extrait du discours de réarmement moral et de réconfort apporté par cette organisation aux personnes déplacées témoigne de l'assistance morale des ONG à l'égard des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. Des actions pareilles visent à intégrer les PDI dans les localités auprès desquelles elles se rendent. Ces campagnes de sensibilisation sont parfois assorties d'assistance nutritionnelle.

³¹² INTERSOS est l'une des organisations qui s'occupent de la documentation, l'écoute et le suivi psychosocial des déplacés. De même que l'apaisement post-traumatique des personnes déplacées.

³¹³ Il s'agit d'une organisation humanitaire à dimension confessionnelle basée à Bafoussam, dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette organisation située à proximité de la cathédrale de l'Église catholique mène les recherches sur les PDI, tout en organisant des campagnes de sensibilisation vis-à-vis de ces derniers.

³¹⁴ Voir La Sainte Bible, Livre de Job, version Louis Second, 1910, PP. 532- 561.

³¹⁵ Entretien mené à Bafoussam le 20/11/2019 à 15h.

b- Les Organisations Non Gouvernementales dans l'assistance alimentaire des PDI

Les Organisations Non Gouvernementales assistent les PDI sur le plan alimentaire. En effet, selon l'OCHA³¹⁶ :

Les activités agricoles ont été perturbées par les conflits. La crise et les déplacements qui ont suivi ont empêché les gens d'accéder à leurs champs. La plupart des populations touchées, qui dépendaient de l'agriculture ou de l'élevage comme principale source de subsistance avant la crise, n'ont plus accès à leurs champs et aux marchés. Ce qui implique une dépendance de ces déplacés à l'aide extérieure.

Cette situation que décrit cette organisation suscite l'attention humanitaire des ONG à l'endroit des PDI. C'est ce qui explique la mise en œuvre par ces organisations, des campagnes de distribution des denrées alimentaires et produits de première nécessité. Ce fut le cas de l'assistance alimentaire apporté par les ONG (IRC³¹⁷, AMEF³¹⁸, le PAM³¹⁹, IEDA³²⁰, ADES³²¹, etc.) aux personnes déplacées internes et hôtes. L'image suivante présente une opération de distribution de bons de vivre par l'IRC et de produits alimentaires par le PAM.

³¹⁶ Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) dans son rapport de mai 2018. Téléchargé sur : <https://reliefweb.int>.

³¹⁷ International Rescue Committee, selon le journal *Le Jour*, édition du mardi 4 février 2020, a débuté ses activités au Cameroun en 2016 et a déjà servi plus de 400.000 personnes déplacées dans le besoin. Une action qui s'inscrit dans la cible de l'objectif du développement durable 2 (ODD2) ayant pour slogan « faim zéro ». Celle-ci voudrait, d'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès, toute l'année, à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

³¹⁸ Selon le rapport du CGRAX du 1^{er} octobre 2019, l'ONG Authentique Mémorial Empowerment (AMEF) apporte de l'aide de première nécessité aux populations déplacées. Selon AMEF, les enfants, les femmes et les personnes âgées souffrent particulièrement de la situation à cause de carences nutritionnelles. P46

³¹⁹ Le PAM, Programme Alimentaire Mondial, apporte une assistance alimentaire aux communautés et aux PDI.

³²⁰ IEDA assiste les PDI sur le plan alimentaire.

³²¹ ADES apporte une assistance aux populations hôtes et aux personnes déplacées internes.



Figure 17. *Séance de distribution par le PAM des produits de première nécessité aux populations hôtes et aux PDI*

SOURCE : tiré d'internet³²² le 13/11/2019

Les images ci-dessus révèlent les actions d'assistance humanitaire (alimentation) des partenaires vis-à-vis de la population hôte et surtout des déplacés. Cette assistance permet de limiter les frustrations et les violences sporadiques entre les populations d'accueil et les PDI dans les localités d'accueil. En plus de cet accompagnement alimentaire, les partenaires assistent les PDI sur le plan administratif.

³²² <https://www.un.org> > wfp-2019, consulté le 13/11/2019 à 10h.

c- Les partenaires dans l'accompagnement administratif des Personnes Déplacées

Internes

L'assistance administrative est une autre forme d'accompagnement des Organisations Non Gouvernementales à l'endroit des personnes déplacées en vue de leur intégration. Elle consiste en effet, à les aider dans l'établissement des documents administratifs (cartes d'identité, actes de naissance, etc.). Selon OCHA, « *beaucoup de personnes déplacées ont perdu leur papier d'identité pendant leur fuite. Ces personnes ont pourtant besoin de ces documents dans leur nouvelle localité pour mener les activités* ». Ce propos montre que les déplacés sont en situation de Société d'accueil d'actes administratifs dans le processus de leur intégration dans les localités d'accueil. Ce constat a conduit les ONG comme ALDEPA³²³ à fournir une assistance aux PDI et aux populations hôtes. Cette organisation se charge principalement d'enregistrer les PDI et d'établir les actes de naissance aux enfants hôtes et déplacés dans les localités. Fidelis, enseignant vacataire et déplacé à Dschang, affirme :

*[...] Il y a les gens qui étaient venus ici au collège. C'est une ONG, mais j'oublie le nom. Ils ont dit que les enfants qui n'ont pas les actes de naissance doivent dire à leurs parents qu'ils doivent venir ici à Foto [désignant le quartier dans lequel avait siégé l'organisation en question] pour qu'on les aide à faire les actes de naissance pour les enfants. Je ne sais pas si les enfants du collège-ci ont bénéficié.*³²⁴

Cette déclaration traduit l'assistance des ONG dans l'établissement des actes d'état civil des PDI. La reconstitution ou l'établissement de ces actes favorise l'accès des PDI aux services sociaux de base (école, emploi, etc.) et leur permet de s'intégrer dans les localités d'accueil. En plus de l'assistance administrative, les PDI bénéficient d'un accompagnement sur le plan éducatif.

d- Les Organisations Non Gouvernementales dans l'assistance éducative des personnes déplacées

Les ONG se préoccupent également de l'éducation des enfants des familles déplacées dans les localités d'accueil. Elles leur apportent à cet effet, une assistance financière par le biais des bourses en termes d'argent, de fournitures scolaires et de kits pédagogiques. Cette assistance tient compte des critères, tels que la conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, la recherche de l'excellence et les origines modestes de la famille. C'est le

³²³ Association Locale pour un Développement Participatif et Autogéré.

³²⁴ Entretien mené à Dschang, le 12/12/2019 à 14 h.

cas de l'ONG Helping the Youth through Education (HYE)³²⁵. Ladite ONG a organisé, en partenariat avec l'Église adventiste³²⁶, une cérémonie de remise des bourses d'un montant de 45 000 F à chacun des 133 élèves déplacés. La photographie suivante présente la cérémonie :



Figure 18. Remise des bourses aux déplacés par l'ONG HYE

SOURCE : Internet³²⁷ le 23/01/2020.

Dans le même ordre d'idées, notons que, la Croix Rouge avait facilité l'inscription scolaire de quelques 7.000 enfants déplacés dans le Noun³²⁸. Bien plus, l'essentiel de l'offre

³²⁵ Il s'agit d'une organisation à but non lucratif que dirige Brice Tchoualeu, administrateur de santé publique, à Los Angeles aux Etats Unis.

³²⁶ Le Président de la fédération des églises adventistes de l'Ouest est Vivien Njock. Selon ce dernier, la cérémonie de remise de bourse aux déplacés était : « une merveilleuse aventure » qui met en valeur l'amour du prochain, sans discrimination aucune.

³²⁷ <https://www.org> youth-education.pdf>, consulté le 23/01/2020 à 11h.

³²⁸ Selon I. POUAMON, secrétaire départemental de la Croix Rouge dans le Noun. L'article est disponible à internet : "Cameroun/crise anglophone : le défi de la scolarisation des jeunes déplacés.

en service éducatif pour les déplacés a été mis en œuvre par l'ONG ADRA³²⁹, partenaire opérationnel du HCR dans le secteur de l'éducation en situation d'urgence. En un mot, il convient de relever que cette assistance éducative permet aux PDI de poursuivre leur scolarité dans les localités d'accueil.

En somme, l'accompagnement humanitaire des partenaires externes dans les localités d'accueil s'observe principalement au niveau des pouvoirs publics et des PDI. En ce qui concerne les pouvoirs publics, ces partenaires apportent des appuis dans le domaine du recensement, de l'identification de leurs difficultés, de la formulation des suggestions en lien avec la gestion et l'intégration des PDI. Aussi, ils apportent un soutien direct aux déplacés en dans divers aspects : moral, alimentaire, éducation et administratif. Cet accompagnement humanitaire, auquel s'ajoute le volet « protection », traduit l'implication des partenaires externes dans le processus d'intégration des PDI à l'Ouest Cameroun.

B- Les partenaires externes dans la protection des personnes déplacées internes

Les Organisations Non Gouvernementales assurent une protection³³⁰ aux PDI en vue d'atténuer leur vulnérabilité dans les localités d'accueil. Ces organisations se chargent de défendre leurs intérêts (1), de suivre les opérations de gestion de ces PDI (2) et de leur octroyer des abris (3).

1- La défense des droits des personnes déplacées

Les Organisations Non Gouvernementales s'occupent de la défense³³¹ des droits des PDI, en référence à l'article 6 de la convention de Kampala sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique. L'alinéa 1^{er} de cet article, présente les obligations des organisations internationales et des agences humanitaires. Ainsi, il est prescrit aux organisations dans le cadre de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées de : « *respecter le droit des personnes déplacées conformément au droit international* ». En plus, les organisations internationales et les agences humanitaires sont liées par le principe d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance des acteurs humanitaires. Ces obligations amènent donc ces organisations à défendre les droits des PDI. C'est d'ailleurs ce à quoi s'attèlent les ONG, comme Nouveau Droit de l'Homme (NDH). Dans son rapport du 3

³²⁹ Adventist Development and Relief Agency (ADRA) est une ONG basée à Silver Springs. Sa mission est d'œuvrer en faveur de toutes les personnes dans le besoin, en particulier les plus vulnérables.

³³⁰ Nous parlons de la protection de l'enfance et contre la violence basée sur le genre.

³³¹ Présenté dans le rapport de l'OCHA, de janvier à décembre 2019, sur le " Plan Humanitaire" au Cameroun.

septembre 2018, Madame Cyrille Rolande BECHON dans sa défense pour le Droit à l'éducation des enfants déplacés, affirmait :

[...] Un nombre important d'élèves venant du Nord-Ouest et du Sud-Ouest s'est replié dans la Région de l'Ouest et plus précisément dans les villes de Mbouda, Dschang, Bafoussam où les effectifs des établissements scolaires ont presque doublé. [...] L'éducation, un droit aussi fondamental est une garantie pour le devenir de tout Camerounais. Le NDH³³² propose que le gouvernement prenne véritablement en compte cette situation des élèves déplacés internes. En envisageant les voies et moyens en vue d'une insertion facile de ces élèves dans les établissements d'accueil et surtout une prise en charge de ces élèves sur tous les plans [...].³³³

Cette défense et promotion de Droits des personnes déplacées que révèle le propos ci-dessus, traduit l'accompagnement humanitaire des organisations en matière de protection des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette protection des déplacés réduit les risques de vulnérabilité et renforce leur résilience. Au-delà de la défense des droits des personnes déplacées, les partenaires participent au suivi des opérations de gestion de ces derniers.

2- Le suivi des opérations de gestion des PDI par les partenaires

Les ONG se préoccupent de la situation des personnes déplacées, dans la mesure où elles s'intéressent au suivi des opérations de gestion de celles-ci. L'objectif visé par ce suivi est de s'assurer que les opérations destinées aux déplacées sont effectivement menées. Les interpellations sont faites dans le cadre de ce suivi, lorsque la situation des personnes déplacées n'est pas prise en charge. C'est ce qui ressort des interpellations et des alertes contenues dans le discours des organisations, comme OCHA³³⁴ : « *Aucune réponse humanitaire n'a encore été apportée à ces personnes déplacées* ». La déclaration de cette organisation fait suite à la série des déplacements, de décembre 2019, engendrés par les affrontements entre les FMO et les GA. Elle visait à attirer l'attention des autorités et des agences humanitaires sur les conditions de vie des déplacés et le nombre élevé de déplacements, dont sont victimes les villes et les Régions environnantes, comme la Région de l'Ouest. En clair, le suivi des opérations de gestion des déplacés témoigne de la volonté des ONG à accompagner les PDI dans le processus de leur intégration. Ladite volonté se traduit également par l'octroi d'abris aux déplacés.

³³² NDH, rappelons-le, a pour devise : " promouvoir, défendre et étendre les Droits de l'Homme". Elle est basée à Bastos à Yaoundé au Cameroun.

³³³ Directrice exécutive de Nouveau Droit de l'Homme. Article téléchargé le 11 septembre 2018 dans ndhcam.org

³³⁴ Dans le Journal du *Cameroun.com* publié le 26/12/2019, " crise anglophone : plus de 5000 déplacés internes enregistrés en décembre 2019.

3- L'octroi d'abris aux PDI par les organisations : un accomplissement humanitaire des partenaires externes

L'octroi d'abris aux déplacés internes est l'une des actions accomplies par les organisations en vue de répondre aux besoins de logement. En effet, les ONG sont conscientes que le faible capital social (famille, amies) et financier des déplacés ne leur permet pas souvent de se procurer un logement dans les localités d'accueil. Cette insuffisance en ressources les expose à des conditions de vie précaires, dans la mesure où les déplacés, sans domicile fixe, sont exposés aux intempéries et aux maladies (paludisme, MST, etc.). Ces situations de vulnérabilité incitent les organisations à mettre sur pied des mesures d'accompagnement visant à procurer aux PDI des abris³³⁵ pour, tout au moins, garantir leur sécurité. Les organisations telles que le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, l'ONG "Parent retrouvé" et la Croix Rouge offrent des abris aux personnes déplacées internes. L'image suivante décrit les actions et les opérations de construction des tentes comme abri pour les déplacés.



³³⁵ Dans la localité de Santchou, la CRC a construit un Centre collectif pour accueillir de nouveaux déplacés. Elle a également construit des toilettes publiques dans plusieurs points stratégiques, ainsi que dans certains quartiers de la ville. En février 2020, en vue de faciliter l'intégration des PDI à Santchou, elle a distribué à 1500 familles déplacées, des semences sélectionnées de maïs.



Figure 19. Logements et point d'eau accordés par les ONG aux PDI à Santchou

SOURCE : Tiré d'internet³³⁶ le 04/01/2020.

Dans le même ordre d'idées, le Sultan des Bamouns a par ailleurs, offert des terres dans le Département du Noun sur lequel le CICR a installé des déplacés, afin qu'ils pratiquent l'agriculture. C'est ce qui transparaît dans la figure ci-dessous :



³³⁶ <http://croix-rouge.cm>, consulté le 04/01/2020 à 12h.



Figure 20. Abris et point d'eau accordés par les ONG aux PDI à Fouban

SOURCE : Tiré d'internet³³⁷ le 04/01/2020

Les images ci-dessus, présentent les abris et les points d'eau mis à la disposition des PDI par les partenaires externes dans les localités de Santchou et de Foubot. Ces actions contribuent à atténuer les risques de vulnérabilité et d'expositions aux maladies hydriques des PDI dans les localités d'accueil.

En somme, il convient de relever que l'accompagnement humanitaire des partenaires externes se matérialise par les appuis aux pouvoirs publics, l'assistance et la protection des PDI dans les localités d'accueil. Cet accompagnement humanitaire auquel s'ajoute le volet économique constitue un levier non négligeable dans le processus d'intégration des déplacés dans les milieux d'accueil.

II-LA DIMENSION SOCIOÉCONOMIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES EXTERNES EN VUE DE L'INTÉGRATION DES PDI

Les partenaires externes mènent les actions économiques en vue de favoriser leur intégration des personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun. Il s'agit de : l'octroi

³³⁷ <http://croix-rouge.cm>, consulté le 04/01/2020 à 12h.

des bourses et des formations aux déplacés (A), ainsi que de la dotation des bons et l'assistance financière (B).

A- L'octroi des bourses et des formations aux déplacés

Les partenaires externes interviennent, sur le plan socioéconomique, dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest -Cameroun. Cette intervention se traduit par l'octroi des bourses (1) et des formations (2) aux familles déplacées.

1- L'octroi des bourses aux élèves des familles déplacées

Les partenaires externes soutiennent les élèves des familles déplacées des Région du NOSO, car la crise dont ils ont été victimes a contribué à la déscolarisation des enfants. Ainsi, la plupart des élèves n'ont pas été immédiatement scolarisés dès leur arrivée dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette difficulté à scolariser les enfants est en partie, due à l'insuffisance des ressources financières des parents. L'image prise à Galim par les reporteurs de la chaine de télévision DW décrit la présence de 7 enfants déscolarisés au sein des familles déplacées.



De jeunes déplacés internes au Cameroun

Figure 21. *Enfants des familles déplacées déscolarisés à Galim*

SOURCE : capture d'écran de la télévision DW le 22/01/2019

L'image ci-dessus, présente les enfants déscolarisés des familles déplacées dans le département de Bamboutos. Cette situation suscite l'engagement des partenaires à mettre sur pied un environnement éducatif propice à l'épanouissement des PDI. Ils promeuvent le renforcement des capacités des communautés éducatives (enseignants, parents d'élèves et autorités locales) dans les zones affectées par l'arrivée des déplacés³³⁸. Les partenaires externes distribuent également, les bourses constituées de fournitures scolaires³³⁹ (cahiers, livres, boîtes de craies et des stylos à bille et argent). La photographie suivante présente une activité de distribution de bourses scolaires par le HCR et un cadre d'éducation aménagé par l'UNICEF pour la scolarisation des enfants déplacés.



Plus de 80% des écoles ont été fermées

Dans les régions anglophones, en raison des attaques et de l'interdiction d'enseigner imposée par les séparatistes, plus de 80% des écoles ont été fermées, touchant plus de 600.000 enfants selon l'Unicef. En réponse à cette situation, cet organisme onusien a apporté son soutien à près de 150.000 enfants déplacés, dont 10% à peine ont pu être scolarisés. La campagne de recensement va s'étendre dans d'autres villes camerounaises.

³³⁸ Rapport de l'OCHA, (2017-2020), plan de réponse humanitaire (PRH), p 24.

³³⁹ En date du 4 avril 2020, la croix rouge a mené une activité pour l'assistance en cash transfert en faveur des PDI à l'Ouest Cameroun.



Figure 22. *Soutien scolaire apporté par les ONG au regard des conditions de vie difficiles des PDI*

SOURCE : tiré d'internet³⁴⁰ le 14/02/2019

Les images ci-dessus, mettent en relief les conditions de vie précaires des personnes déplacées. Ces conditions ne permettent pas aux familles déplacées de se prendre en charge et de scolariser leurs enfants. C'est la raison pour laquelle les partenaires interviennent pour permettre à ces familles de s'occuper de leurs progénitures. Ce soutien accordé aux élèves déplacés par les partenaires externes est l'une des preuves que les ONG accompagnent économiquement les familles déplacées dans les localités d'accueil. Toutes choses qui facilitent l'intégration des déplacés dans les localités. Au-delà de l'offre des bourses, les partenaires octroient des formations aux familles déplacées.

2- L'octroi de formation entrepreneuriale aux PDI par les partenaires externes

Les partenaires au développement accompagnent aussi les personnes déplacées dans le processus d'intégration économique dans les localités d'accueil. Cet accompagnement économique se matérialise par l'organisation et la tenue des campagnes de formation

³⁴⁰ <https://www.unicef.org> , consulté le 14/02/2019 à 12h.

entrepreneuriales. Ces formations³⁴¹ sont parfois assorties de financements de microprojets permettant aux déplacés de créer les AGR et de s'autonomiser dans lesdites localités. La fondation CITI³⁴² et l'IRC³⁴³ œuvrent à cet effet, dans les formations entrepreneuriales. Ils ont signé en date du 24 octobre 2019, une convention³⁴⁴ pour le financement de 373 millions destinés aux déplacés et aux réfugiés. D. LIVINGSTONE, PDG de CITI Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA) affirmaient d'ailleurs, à l'occasion de ladite signature que :

Les interventions comme "rescuing futures" visent à renforcer les capacités et à soutenir les projets entrepreneuriaux des jeunes professionnels victime de la crise. Ce soutien passe par le financement et l'incitation à la création de micro entreprise, le coaching, la formation et le mentorat sur l'entrepreneuriat, la gestion des ressources financières, l'expansion des activités économiques et l'employabilité. Il s'agit d'apporter aux jeunes professionnels en situation de vulnérabilité, les possibilités de reconstruire leur vie et de participer à l'économie.

Dans le même ordre d'idées, D. MILIBAND, directeur de l'IRC, soutient à la même occasion que :

Les crises et les conflits empêchent les jeunes partout dans le monde, de réaliser leurs projets. C'est pourquoi en combinant l'expertise technique et programmatique de l'IRC, les connaissances et les ressources du réseau mondial de CITI, nous aiderons les entrepreneurs et les salariés de demain à donner un coup d'accélérateur à leur avenir économique.

Bien plus, les partenaires comme le HCR ambitionnent d'autonomiser les déplacés en leur accompagnant dans leurs activités. Il estime que : « [...] L'accès à l'emploi pour les déplacés est devenu un enjeu majeur, en particulier dans les zones urbaines où leur niveau de vulnérabilité est assez préoccupant. Cette situation les expose entre autres, aux risques de délinquance, de prostitution, de criminalité, et d'exploitations ».³⁴⁵

Les déclarations ci-dessus, mettent en exergue la synergie des partenaires dans l'accompagnement des déplacés internes et réfugiés au Cameroun. Cet accompagnement se

³⁴¹ Dans la Menoua, par exemple, peu de temps après l'arrivée des déplacés, la Croix Rouge s'est lancée dans l'octroi des formations dans les techniques d'identification des personnes déplacées et de la distribution des aides alimentaires. Par la suite, la CR a permis à d'autres jeunes déplacés de se former dans les domaines du secourisme afin d'apporter les premiers soins aux personnes déplacées présentant des signes d'un quelconque malaise.

³⁴² Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique.

³⁴³ International Committee Rescue.

³⁴⁴ Journal *Cameroon Tribune* du 29/10/2019 « autonomisation des réfugiés. La fondation CITI soutient le Cameroun.

³⁴⁵ Au journal *Cameroon tribune* du 8/11/2019, dans l'article entrepreneuriat : l'autonomisation des réfugiés au programme, l'administratrice nationale chargée de l'autonomisation au HCR, S. BIDANG affirmait : « il est question d'accompagner les réfugiés dans leurs diverses activités. »

traduit par l'octroi des formations en entrepreneuriat ainsi que le financement des microprojets. Ces possibilités permettent aux déplacés d'acquérir des connaissances en entrepreneuriat. L'acquisition des compétences les incite à initier des Activités Génératrices de Revenus (AGR). L'autonomie financière que leur procurent ces AGR, renforce leur capacité de résilience et facilite leur intégration dans les localités d'accueil. L'image suivante atteste le cas d'un microprojet de pressing financé par le HCR dans le Noun. Ce projet est l'initiative du jeune Jonathan CHIA, ressortissant du Sud-Ouest.



Figure 23. Soutien entrepreneuriat accordé aux PDI par les ONG

SOURCE : tiré d'internet³⁴⁶ le 20/12/2019.

L'image ci-dessus démontre l'accompagnement des PDI par les Partenaires Au Développement, à travers les financements des projets de jeunes déplacés professionnels. L'objectif est d'autonomiser les familles déplacées. En cela, il faut donc remarquer que, l'accompagnement économique des PDI par les Partenaires Au Développement, permet de réduire les risques de vulnérabilité et de faciliter leur intégration dans les localités d'accueil.

³⁴⁶ <https://www.unhcr.org> consulté le 20/12/2019 à 14h.

B- Les dotations des bons alimentaires et assistance financière des PDI par les partenaires externes

Les partenaires externes interviennent également dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest –Cameroun, à travers les dotations de bons alimentaires (1) et l'assistance financière (2) aux familles déplacées.

1- La dotation de bons aux familles déplacées par les partenaires externes

La dotation de bons alimentaires est également une autre forme d'accompagnement des partenaires externes, en vue de garantir la sécurité alimentaire des déplacés dans les localités d'accueil. En effet, en plus d'avoir abandonné certains de leurs biens, les déplacés comme le souligne OCHA³⁴⁷ ont enregistré des pertes d'actifs et d'autres biens pendant le déplacement, au point où elles sont victimes d'une situation alimentaire dégradante. À cet effet, ces déplacés ont besoin de soutien alimentaire. Les partenaires externes, ayant pris connaissance de cette difficulté des personnes déplacées à s'autoalimenter, ont développé des mesures d'accompagnement. L'une des mesures étant la dotation des bons ou des denrées alimentaires aux familles déplacées. C'est le cas de l'assistance apporté par l'ONG Humanity First Canada (HFC) aux populations déplacées de Santchou dans le Département de la Ménoua. Dans la même logique, l'ONG Internationale Rescue Comitee (IRC) a, dans son opération d'assistance aux personnes déplacées, distribué des bons alimentaires. La photographie suivante décrit la cérémonie de remise des denrées alimentaires et des bons aux familles déplacées.



³⁴⁷ Dans son rapport de janvier à décembre 2019 portant sur le plan de réponse humanitaire, p15.



Figure 24. Remise des denrées alimentaires et des bons aux familles déplacées

SOURCE : Journal « *Le Jour* », parution du mardi 04/02/2020.

La dotation aux personnes déplacées en bons et/ou denrées alimentaires, comme perçue en image, participe de l'assistance des partenaires externes. Cet accompagnement permet d'alléger les contraintes alimentaires auxquelles font face les PDI. Cette action met les PDI, à l'abri de certaines maladies liées à la malnutrition ou à une insuffisance alimentaire et limite les dépenses supplémentaires des familles. Cette dotation en bons alimentaires, auquel s'ajoute l'assistance financière facilite le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

2- L'assistance financière des partenaires aux personnes déplacées

Les partenaires externes assistent financièrement les déplacés de la crise du NOSO, dans le but de faciliter leur intégration socioéconomique dans les localités d'accueil. En effet, parmi les difficultés économiques auxquelles font face les PDI, nous avons identifié la pauvreté. Cette précarité des conditions de vie des déplacés a suscité un accompagnement financier de la part des partenaires. C'est ainsi que les PDI ont reçu, en plus des distributions alimentaires et non alimentaires, des transferts monétaires. C'est le cas de l'assistance financière apportée par le CERF³⁴⁸ le 31/08/2018, à hauteur de 5,1 millions de dollars, pour la réponse humanitaire d'urgence dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest³⁴⁹. Ce financement a été alloué au bénéfice de cinq secteurs prioritaires, à savoir : la protection, la sécurité alimentaire, la santé, l'eau, les abris et biens non alimentaires, notamment les transferts monétaires³⁵⁰.

Dans la même logique, la Croix Rouge avait mené des opérations d'assistance en cash transfert, en faveur des populations déplacées internes du Nord-Ouest et Sud-Ouest vivant dans la Région de l'Ouest. Ainsi, certains Arrondissements de la Région de l'Ouest avaient bénéficié de cette assistance financière³⁵¹. Il s'agit précisément des Arrondissements de Bangourain et Njimoun dans le Département du Noun ; Dschang et Santchou dans le Département de la Menoua ; Bafoussam 1 et 3 dans le Département de la Mifi ; Mbouda et Galim dans le Département des Bamboutos. Le document suivant l'atteste :

³⁴⁸ Fonds Central d'Intervention pour les Urgences Humanitaires. Le coordonnateur est Mark LOWCOCK.

³⁴⁹ Dans la lignée du plan de réponse d'urgence de la communauté humanitaire paru en mai 2018, cette allocation est destinée à financer des interventions humanitaires d'urgence en faveur des PDI dans les Régions du NOSO.

³⁵⁰ Bulletin humanitaire Cameroun. Numéro 9 d'Août 2018, P.8.

³⁵¹ Cette opération a débuté le 4 avril 2020 avec l'identification des potentiels bénéficiaires.

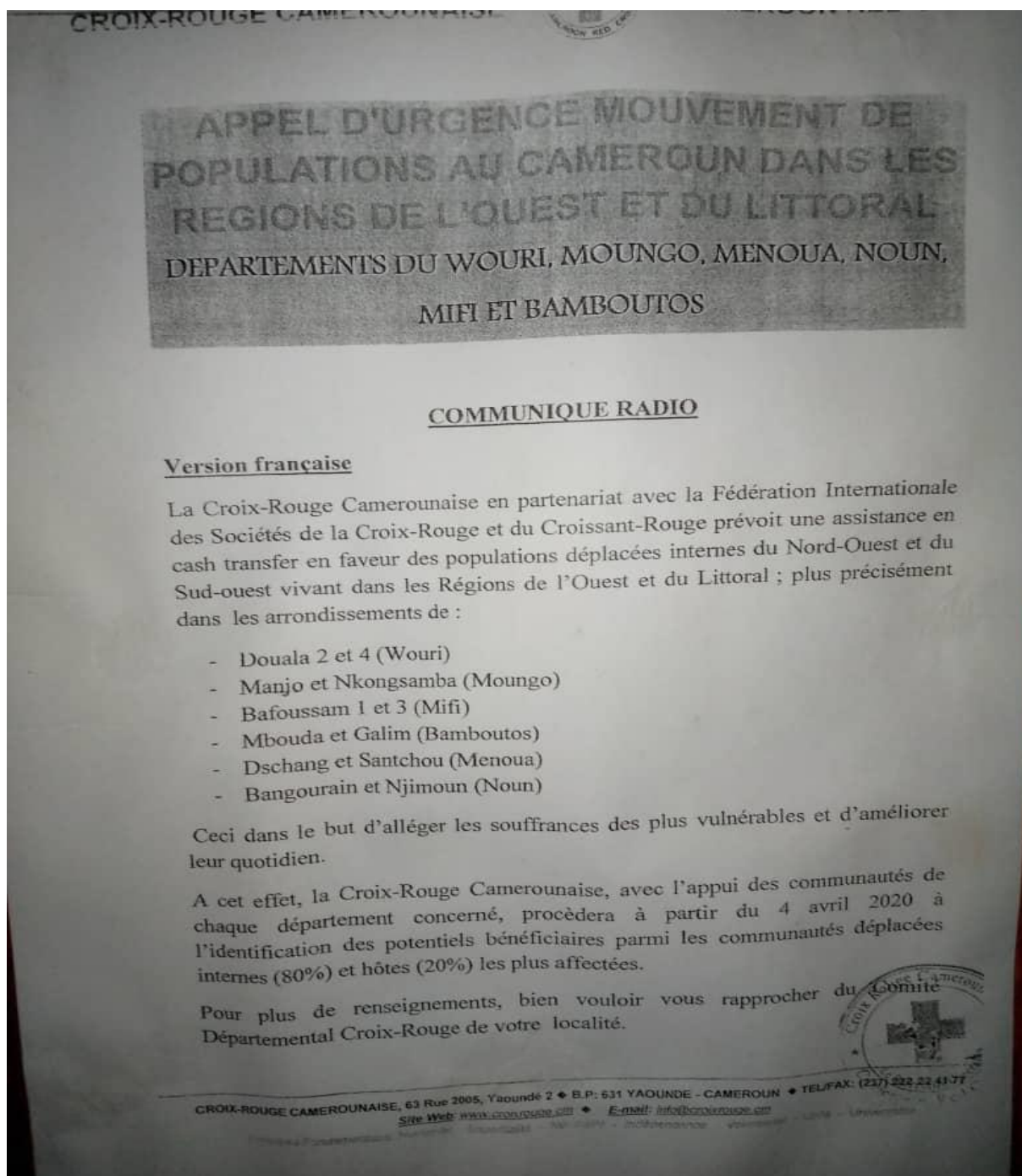


Figure 25. Document annonçant une opération d'assistance financière aux PDI vivants dans la Région de l'Ouest Cameroun

SOURCE : Archives de la Croix Rouge Camerounaise.

Cette image est un communiqué qui renseigne sur une opération d'assistance en cash transfert organisée par la Croix Rouge. Elle donne aussi un renseignement sur le fait que, dans la Région de l'Ouest, les Arrondissements bénéficiaires sont ceux qui ont une forte concentration des PDI. Il en ressort également que le but de cette assistance financière est

d'alléger les souffrances des plus vulnérables et d'améliorer leur quotidien. Ainsi, à travers ce but, l'on se rend immédiatement compte que le déplacement forcé des populations du NOSO, les expose à des souffrances, détériore les conditions de vie des victimes, en les rendant vulnérables. Le Président du comité départemental de la Croix Rouge affirme, à cet effet :

La Croix Rouge a distribué les dons en décembre 2018 à la place de fêtes. C'était des produits non consommables, comme le savon, les bidons, les moustiquaires, les marmites, les couvertures, les matelas, les kits d'hygiène (slips, brosse à dents, pâte dentifrice), les kits de cuisine (cuillères, plats, fourchettes, couteau). Quand on a fait l'évaluation du don de la première phase en demandant leur satisfaction, la Croix Rouge s'est rendu compte que, parfois, on donnait les mêmes choses aux gens qui en disposaient déjà. C'est alors qu'on a pensé qu'à la deuxième phase, on donnera de l'argent, afin que chaque famille, selon les priorités de ses besoins, s'achète ce qu'elle désire. C'est pour ça que la Croix Rouge fait des cash transfert. ³⁵²

À la question de savoir si ces sommes d'argent remises aux déplacés leur permettaient de développer une activité, le représentant de la Croix Rouge répond :

[...] C'est même avec cet argent que beaucoup de familles se sont achetées des motos. Elles ont loué des espaces pour faire l'agriculture. D'autres familles ont mis sur pied des petits commerces, des restaurants et même les salons de couture. Par exemple, là où moi je mange les beignets [désignant l'entrée de l'université de Dschang], c'est chez une femme déplacée qu'on avait aidée ici. Je la connais très bien. Et, maintenant, elle s'en sort, puisqu'elle m'a dit qu'elle a recruté deux filles qui travaillent avec elle. ³⁵³

Au regard de ces témoignages, il en ressort que les partenaires assistent financièrement les PDI. Cette assistance financière accordée aux PDI par les partenaires externes permet d'accompagner ces déplacés dans la création des Activités Génératrices de Revenus. Elle traduit la volonté des partenaires de voir les PDI se prendre en charge à long terme par elles-mêmes. Toutes choses qui concourent à favoriser l'intégration socioéconomique des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun.

En somme, notons tout d'abord que, la dimension économique de l'accompagnement des PDI, par les partenaires est effective. Elle se matérialise par l'octroi des bourses aux élèves des familles déplacées, l'assistance financière et l'organisation des formations à l'entrepreneuriat. Cette assistance économique met en relief la dynamique du processus d'intégration socioéconomique des personnes déplacées interne.

³⁵² Entretien mené le 20/02/2020 à 13h.

³⁵³ Entretien mené le 20/02/2020 à 13h.

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, rappelons qu'il était question de montrer le rôle des partenaires externes dans le processus d'intégration des déplacés. À l'issue des analyses, il en ressort que ces partenaires accompagnent les déplacés sur le plan humanitaire et socioéconomique. Concernant l'accompagnement humanitaire, ils apportent leur soutien aux pouvoirs publics et interviennent dans le domaine de l'assistance et de la protection des droits de PDI dans les localités d'accueil. Leur intervention au plan économique se matérialise, par l'octroi des bourses et formations, les dotations en bons alimentaires et l'assistance financière des familles déplacées. Ces interventions humanitaires et socioéconomiques des partenaires externes, auxquelles s'ajoutent celles des partenaires internes consolident la dynamique d'intégration des personnes déplacées interne dans les localités d'accueil.

CHAPITRE IV :
PARTENAIRES INTERNES ET INTÉGRATION
SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA
REGION DE L'OUEST-CAMEROUN

INTRODUCTION

Le déclenchement de la crise dans le NOSO et les déplacements subséquents, ont provoqué une dynamique des acteurs à l'intérieur du pays. Cette mobilisation des partenaires internes, dans l'optique d'intégrer les populations déplacées, est ce que l'on qualifie avec Balandier de dynamique du « dedans », conjointement à celle du « dehors » évoqué au Chapitre précédent. Les partenaires internes désignent dans le cadre de la présente étude, les acteurs non étatiques qui se trouvent à l'intérieur du pays et qui, à travers leurs actions, accompagnent les PDI. Ce Chapitre a donc, pour objectif de mettre en exergue le rôle des acteurs internes dans le processus d'intégration socioéconomique des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. La classification des données de terrain permet ainsi, de ressortir le rôle de deux principaux partenaires interne, à savoir : les Fondations (I) et les Associations (II).

I-LE RÔLE DES FONDATIONS DANS LA DYNAMIQUE D'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI

Les Fondations interviennent dans la dynamique d'intégration des déplacés à l'Ouest Cameroun. Celles-ci désignent un ensemble d'institutions caritatives qui œuvrent dans les localités d'accueil, à l'effet de soutenir les personnes nécessiteuses. Ces fondations jouent un rôle dans le domaine de l'assistance (A) et de la protection (B) des personnes déplacées internes.

A- L'assistance des Fondations dans le processus d'intégration des PDI

Les fondations assistent les PDI en vue de faciliter le processus de leur intégration dans les localités d'accueil. Cette assistance se fait principalement à trois niveaux : la prise en charge sanitaire (1), la distribution des dons (2) et la formation à l'entrepreneuriat (3).

1- La prise en charge sanitaire des PDI par les Fondations

Les personnes déplacées internes bénéficient de la part des Fondations, d'une prise en charge sanitaire³⁵⁴ en vue de garantir leur santé. Les fondations procèdent par l'identification des personnes déplacées afin de leur apporter cet accompagnement sanitaire. Ce fut le cas des actions sanitaires menées dans le Département de la Menoua par la fondation PIPAD³⁵⁵. En effet, lors d'une enquête communautaire menée en collaboration avec les services de la préfecture du Département de la Menoua, cette fondation, selon les déclarations de son fondateur, a constaté que les familles déplacées, désormais éloignées de leur biotope naturel³⁵⁶, vivent dans des conditions de précarité qui les exposent à plusieurs pathologies (paludisme, bronchite, etc.). Cette réalité a été au centre des préoccupations définies dans le projet de Renforcement des Actions Communautaires de Lutte contre les Maladies liées à la Pauvreté (paludisme, VIH, tuberculose ». Ainsi, dans le cadre de l'opérationnalisation dudit projet, le PIPAD en partenariat avec Mingha Africa Onlus et la Tovola Valdese de Rome en Italie, ont décidé d'apporter un soutien socio sanitaire et psychologique aux PDI dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

³⁵⁴ Projet Intégré Pour la promotion de l'Auto Développement (PIPAD). BP 191 Dschang, est un organisme de lutte contre la pauvreté, les problèmes de santé dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des populations. Son objectif premier est d'encourager les plus pauvres à s'auto-développer via des actions intégrées.

³⁵⁵ Il s'agit des fondations comme le PIPAD, PACHA FOUNDATION (elle a réalisé 700 consultations et 60 opérations chirurgicales), AHA (Action Humanitaire Africaine, ALIMA, MSF et bien d'autres.

³⁵⁶ Concept utilisé par le fondateur du PIPAD retrouvé dans son rapport. Désignant le lieu de départ des PDI.

Cette activité d'assistance sociale, sanitaire et psychologique s'est déroulée, pour la première édition, le 29 janvier 2019 de 8H à 17H précise, à la place des fêtes de Dschang. Elle ciblait 400 personnes déplacées internes résidant dans la ville de Dschang et provenant du NOSO. Il s'agissait d'une campagne de dépistage massive des maladies (le paludisme³⁵⁷, le VIH³⁵⁸, les hépatites virales B et C ³⁵⁹, la malnutrition³⁶⁰, le diabète³⁶¹), assortie de dons en médicaments essentiels et des références de cas confirmés à l'Hôpital de District de Dschang (HDD) pour une prise en charge appropriée³⁶². La photographie suivante décrit la campagne de dépistage et de prise en charge des PDI.



³⁵⁷ 298 personnes testées, 35 positifs, 263 négatifs.

³⁵⁸ 350 personnes testées, 4 positifs, 364 négatifs.

³⁵⁹ 250 testées, 0 positifs et 250 négatifs.

³⁶⁰ 45 testées, 2 positifs, 43 négatifs.

³⁶¹ 243 personnes testées, 12 positifs et 231 négatifs.

³⁶² Rapport d'assistance socio sanitaire en faveur des déplacés du Nord et Sud-Ouest du Cameroun résidant dans la ville de Dschang.





Figure 26. *Campagne de dépistage et de prise en charge des PDI*

SOURCE : *Archive de la Fondation PIPAD.*

Ces images mettent en exergue, une équipe médicale constituée des membres de plusieurs Fondations. Cette équipe médicale organise des opérations d'assistance sanitaire en faveur des PDI dans le Département de la Menoua. Cette assistance sanitaire permet d'améliorer la qualité de vie des déplacés en les mettant à l'abri des maladies. Cette prise en charge témoigne de l'accompagnement des partenaires internes dans le processus d'intégration des personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun. En plus de l'assistance sanitaire, les Fondations octroient des dons aux PDI.

2- La distribution des dons aux familles déplacées par les Fondations

La distribution des dons est une autre forme d'accompagnement accordée aux déplacés par les Fondations³⁶³, dans l'optique d'améliorer les conditions de vie. Cette distribution est motivée par le constat selon lequel les PDI font face à de nombreuses difficultés dans les localités d'accueil. Elle se tient généralement au courant de l'année, surtout, en période de rentrée scolaire, pour accompagner les élèves déplacés à poursuivre leur scolarité. Elles se font également en décembre, afin de permettre aux chefs des familles déplacées d'organiser les fêtes de fin d'année. Roseline TAKU, une ressortissante de Manfé avoue avoir reçu à 7 reprises, les dons depuis 2 ans qu'elle vit à Dschang. Elle affirme, à cet effet :

On m'aide beaucoup ici. Quand on vient donner les choses, je reçois ma part. J'ai déjà eu les choses 7 fois. Parfois on donne à la rentrée, parfois le mois de décembre. Mais cette année [désignant l'année 2020] depuis que le dialogue national a eu lieu, je ne vois pas les gens là [désignant les fondations et/ou associations]. Quand je vous ai vu là [s'adressant à nous], je croyais que c'est pour ça que vous êtes là [...].³⁶⁴

Cette déclaration fait remarquer que les fondations, en longueur d'année, depuis le début des déplacements accompagnent les PDI. Le cas de la fondation CANAL 2 INTERNATIONAL, qui affirme avoir déjà distribué plusieurs fois des dons dans le Département de la Menoua, en est un cas illustratif³⁶⁵.

Ces campagnes de distribution des dons sont également organisées à l'occasion de la tenue des événements nationaux. Ce fut le cas des distributions de dons scolaires, alimentaires et des produits de première nécessité organisée par les Fondations (CHIESA VALDESE, VISION Channel AFRICA (VCA), MEDEX, PIPAD et MINGHA), à l'occasion de la 2^{ème} Édition des journées du vivre ensemble. Les personnes déplacées avaient bénéficié, de la part des Fondations susmentionnées, d'un accompagnement. Les images ci-après en témoignent :

³⁶³ Les remises de dons à l'Ouest Cameroun aux PDI ont été l'œuvre des fondations comme par exemple : la fondation Paul AYA ABINE, Koffi ANAN, le PIPAD, Paix et Justice, et bien d'autres...

³⁶⁴Entretien mené à Dschang le 04/01/2020.

³⁶⁵ Dans un reportage du journal de la chaîne de télévision éponyme à la fondation canal 2 du vendredi 09/10/2020, la fondation avait distribué au sein de la cour royal de Foto, des dons aux PDI en vue de la préparation de la rentrée scolaire des enfants des familles déplacées.



RAPPORT Vers2 DONS AUX PDI NoSo 19,20,30 AOUT 2019 MENOUA.doc



RAPPORT Vers2 DONS AUX PDI NoSo 19,20,30 AOUT 2019 MENOUA.doc



RAPPORT Vers2 DONS AUX PDI NoSo 19,20,30 AOUT 2019 MENOUA.doc



Mini Rapport Activités avec les NOSO.doc



Mini Rapport Activités avec les NOSO.doc

4 / 10



RAPPORT Vers2 DONNS AUX PDI NoSo 19,20,30 AOUT 2019 MENOUA.do

SOURCE : Données obtenues auprès de la Fondation PIPAD.

Ces images mettent en relief les élèves déplacés recevant les dons des Fondations. Elles traduisent l'accompagnement des personnes déplacées. Ces dons sont de diverses natures (livres et cahiers, Sacs de classe, aliments, etc.). L'assistance scolaire permet aux déplacés de poursuivre leur scolarité en les mettant à l'abri de certaines dépenses. L'assistance alimentaire, quant à elle, vise à limiter les cas de malnutrition et à garantir la sécurité alimentaire. Une telle assistance, auquel s'ajoute la formation en entrepreneuriat, favorise l'intégration des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun.

3- Les Fondations et l'accompagnement à l'entrepreneuriat des PDI

Les personnes déplacées internes bénéficient entre autres, d'un accompagnement entrepreneurial de la part Fondations. Elles accompagnent en effet, les initiatives entrepreneuriales portées par les déplacés en vue de s'autonomiser. Ainsi, il est recommandé aux personnes déplacées de se regrouper en Groupes d'Initiative Commune (GIC), afin de bénéficier d'un accompagnement. À l'issue de ces regroupements en GIC, des formations à l'entrepreneuriat leur sont données par ces Partenaires Internes. C'est donc après cette formation que les déplacés peuvent bénéficier de l'accompagnement. Ce fut le cas dans le Département des Bamboutos, où les Fondations KETCHANGA, FU'A TOULA KADJI de FOSSO et le CERAC ont, chacune selon leur domaine, accompagné les personnes déplacées.

Le Cercle des Amis du Cameroun (CERAC) par exemple, a apporté en date du 05 décembre 2019, un soutien aux populations déplacées et autochtones à Mbouda. Selon le Journal "Cameroon Tribune"³⁶⁶, les catégories bénéficiaires étaient : « les femmes, les jeunes et surtout les personnes déplacées internes ». Au total, et toujours selon ce quotidien :

24 Associations de jeunes du Département ont reçu des dons. 51 Associations et Groupes d'Initiatives Communes (GIC) de femmes ont reçu un accompagnement en matériels et intrants agricoles tels que, des brouettes, des houes, des débroussailleuses, des moulins à maïs, des pioches, des sacs d'engrais, et des tronçonneuses.³⁶⁷

En ce qui concerne l'attention accordée aux PDI, le journal relève également que : « 700 déplacés internes sont venus recevoir les présents du CERAC, constitués entre autres, des cartables, du riz, de l'huile, du poisson fumé, des couvertures et des matelas ». Aussi, à l'occasion de ladite cérémonie de distribution des dons, Véronique NGANOU DJOUMESSI, représentante de la fondation, affirmait ainsi qu'il suit : « Il est important de renforcer les

³⁶⁶ Dans sa parution du 6 décembre 2019.

³⁶⁷ Journal "Cameroon Tribune" le 6 décembre 2019 à 14h.

actions de solidarité à l'égard de ces personnes éloignées de leur résidence habituelle. Il s'agit, pour cette fondation, avec la contribution de tous, de soulager les souffrances et d'améliorer les conditions de chacun³⁶⁸ ». Cette affirmation témoigne du soutien apporté par les Fondations aux personnes déplacées internes. Ce soutien relève de l'accompagnement à l'entrepreneuriat. Il permet aux personnes déplacées de se prendre en charge, à travers la mise sur pied des microprojets, tels que l'agriculture, l'élevage et autres. Toutes choses qui favorisent leur intégration économique dans la Région de l'Ouest Cameroun.

De l'analyse menée plus haut, il en ressort que les Fondations se mobilisent autour du processus d'accompagnement des PDI dans la Région de l'Ouest. Cette mobilisation se fait, à travers la prise en charge sanitaire, les campagnes de solidarité et l'accompagnement à l'entrepreneuriat. À cette assistance des déplacés par les Fondations, se greffe le volet protection.

B- Protection des Fondations dans le processus d'intégration des PDI

Les Fondations jouent un rôle en matière de protection des PDI dans leurs localités d'accueil. Elles interviennent en matière de défense de leurs droits (1) et d'octroi du logement (2).

1- La défense des droits des PDI

Les Fondations, au regard de la vulnérabilité des personnes déplacées, mettent en place des mécanismes pour garantir la défense de leurs droits dans les localités d'accueil. En effet, rappelons que cette action de protection juridique des PDI par les Fondations, tire son fondement du droit international et précisément de la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique³⁶⁹. De ce point de vue, les Fondations se déploient juridiquement dans les localités d'accueil, en apportant une assistance juridique aux PDI. C'est le cas des actions menées, dans la Région de l'Ouest, par la Fondation dénommée " The Fountain of Justice Cameroon". Ladite fondation développe en amont, des actions de promotion des droits des personnes déplacées. Et, en aval, elle assiste juridiquement les PDI en vue de leur insertion sociale dans les localités d'accueil. À la question posée à un des responsables de savoir quelles sont les actions concrètes sur le terrain, la réponse fut la suivante :

³⁶⁸ C'est un fragment du discours tenu par la représentante de la fondatrice du CERAC, à l'esplanade de l'hôpital de district de Galim, le 05 décembre 2019.

³⁶⁹ Il s'agit de la convention de Kampala en son article 6.

En plus d'organiser des séminaires et des campagnes de sensibilisation dans le domaine de la protection juridique et l'assistance humanitaire des personnes déplacées, nous nous assurons que les PDI, au regard de leur situation dans les localités qui leur sont d'ailleurs étrangères, ne sont victimes ni de violences pour les femmes et enfants, ni de discriminations ou d'abus de pouvoir. Tenez pour exemples : une fois, un jeune commerçant qui, bien avant la crise, faisait son commerce d'huile de palme sur la ligne Dschang-Menji avait été interpellé et intercepté par les éléments de la gendarmerie qui faisaient le contrôle dans la frontière Dschang/Lebialem. Sa moto a été confisquée de même que ses bidons d'huile. Le motif étant que, ce dernier achète de l'huile à Dschang pour aller ravitailler les Ambazoniens. Comme le monsieur avait mon numéro, il m'a appelé. M'ayant expliqué la situation, la fondation a décidé de lui apporter une assistance juridique. Au tribunal, nous avons simplement demandé la preuve de ce qu'on lui reprochait. Est-ce que lorsque quelqu'un vend sa marchandise, il sait qui est Ambazonien et qui ne l'est pas ? Et quand bien même les Ambazoniens auraient des étiquettes qui les identifient, est-il interdit à un commerçant de vendre sa marchandise parce que les Ambaboy achèteront ? Mon frère ! C'est comme ça que nous avons finalement arraché à la porte de la prison un innocent de plus qui, ayant pourtant une famille et se débrouillant pour la nourrir, devrait être injustement condamné. Voilà un des cas que nous avons traités ici à l'Ouest. Il faut bien qu'on le sache, cette façon de faire est à l'origine des angoisses et des frustrations que les déplacés éprouvent même étant sortis de la zone de crise. C'est pourquoi ils ne veulent pas parfois se faire identifier comme étant des ressortissants du NOSO. De peur de subir des menaces ou des violences lors de rafles organisées dans les quartiers par la police [...].³⁷⁰

De l'analyse de cette affirmation, il en ressort que les PDI sont parfois victimes, dans la Région de l'Ouest, de violences et d'abus d'autorité. Cette situation les amène parfois à dissimuler leur véritable identité dans les localités d'accueil. Cet acte de dissimulation ne permet pas aux acteurs impliqués à leurs côtés de fournir une assistance efficiente et efficace. Toutes choses qui rendent également difficile l'opérationnalisation des mécanismes d'intégration en faveur de ces personnes déplacées, à l'instar de l'octroi des logements.

2- Les fondations et l'apport d'un soutien en termes de logements aux PDI

Dans la Région de l'Ouest Cameroun, les Fondations accompagnent les personnes déplacées dans leurs difficultés à se trouver des logements. L'une des difficultés majeures, sur le plan social qu'éprouvent les PDI l'avons-nous dit plus haut, est justement la possibilité de se trouver un abri.

Les fondations procèdent en effet, par les plaidoyers auprès des particuliers en présentant la situation de vulnérabilité des PDI. En retour, ces Fondations reçoivent des

³⁷⁰Entretien mené à Dschang le 15/01/2020 à 11h.

réponses de ces particuliers auprès desquels l'aide a été sollicitée. Ainsi, cette aide est mise à la disposition des personnes déplacées pour l'obtention d'un abri. Christelle, une autochtone de l'Ouest résidant à Mbouda, affirme avoir assisté à une opération de mise à disposition des logements aux déplacées de la crise du NOSO. Elle déclare à cet effet :

[...] Ils ont trop de problèmes [désignant les déplacés]. Même pour trouver où habiter, ils ne trouvent pas. Les gens là souffrent beaucoup [désignant les déplacés]. Mais, on les aide parfois comme à Bafoussam. Il y'a une fondation là. Les gens là portent les tricots verts. Ils marchaient souvent dans les quartiers disant qu'ils enregistrent les personnes déplacées. Comme à l'époque-là, j'étais chez ma grande sœur à Bafoussam, c'est elle qui a indiqué aux gens là où les déplacés restent. Après elle a demandé à une mère déplacée que, pourquoi on vous enregistre ? La mère là lui a répondu que c'est une Fondation qui aide les déplacés à se trouver une maison.³⁷¹

Cette déclaration fait savoir que certaines Fondations accompagnent les déplacés à se trouver un logement. Cet accompagnement traduit, la volonté de ces partenaires internes à favoriser l'accès au logement, qui est un indicateur de l'intégration socioéconomique. C'est en cela que l'on peut dire que les fondations facilitent le processus d'intégration des personnes déplacées dans la Région. Cette « dynamique du dedans » portée par les Fondations connaît également la participation des entreprises et des associations.

II- ENTREPRISES/ASSOCIATIONS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI DANS LES LOCALITÉS D'ACCUEIL

Les entreprises et les associations se mobilisent pour accompagner les déplacés dans le processus de leur intégration. Il s'agit des entreprises politiques et médiatiques (A), ainsi que des associations culturelles et religieuses (B).

A- ENTREPRISES POLITIQUES ET MÉDIATIQUES DANS LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉPLACÉS INTERNES DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN

Les entreprises jouent un rôle dans la dynamique d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Celles-ci sont de deux types : politiques (1) et médiatiques (2).

1- Les entreprises politiques dans l'accompagnement des PDI

Les entreprises politiques participent au processus d'accompagnement des déplacés internes dans les localités d'accueil. Celles-ci renvoient dans le cadre de cette étude, aux

³⁷¹ Entretien mené à Mbouda le 18/02/2020 à 13h.

organisations à caractère politique, à l'instar des partis politiques. Elles œuvrent aux côtés des PDI en les considérant comme des potentiels clients.

Les partis politiques se définissent selon LAPALOMBARA³⁷² comme étant des organisations durables, possédant des ancrages locaux et dont l'objectif est la conquête du pouvoir au moyen de la recherche du soutien populaire. Dans cette logique de recherche du soutien de son potentiel électoral, les partis politiques mènent des actions en faveur des PDI. L'une des fonctions latentes des partis politiques est l'intégration des individus dans le système. Cette fonction d'intégration consiste principalement selon MERTON³⁷³, en une « *fonction d'assistance proche du clientélisme* ». C'est pourquoi dans le cadre de cette recherche, nous avons préféré les qualifier d'entreprises politiques. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les actions menées par les militants du RDPC dans la Région de l'Ouest, précisément à Dschang. Le Ministre P. TASSONG, le Député du Lébialem FORDJU B., le Sénateur LIKUNZE NEMBO Andrea, tous du RDPC, ont organisé une Caravane de la Paix (CP), sachant que les électeurs de leurs fiefs, fuyant la crise, se sont retrouvés dans la Région de l'Ouest. L'hôtel de Malte dans le Département de la Menoua et la place des fêtes, étaient des lieux réservés pour la tenue de la Caravane de paix. Les populations déplacées, potentiels électeurs, avaient reçu à l'occasion de la visite de ceux qu'on qualifie avec Merton de « Boss³⁷⁴ », des sacs de riz, des couvertures, des savons, des cahiers et bien d'autres.

Dans le même ordre d'idées, notons que l'élite politique de la Région de l'Ouest, constituée des députés du RDPC (Théodore DATOUO et Albert KOUINCHE) avait remis près de 400 bourses aux déplacés du NOSO. Les quotidiens *Réalités* et *Mediaction* présentent ainsi, les faits :

³⁷² LaPalombara et Weiner, *politica parties and political Development*, 1996, P.10.

³⁷³ R. KING MERTON, *Social Theory and Social Structure*, Paris, Armand collin, 1949, P.98.

³⁷⁴ Le Boss, selon l'analyse empruntée à MERTON, est un agent local du parti qui était intermédiaire entre les populations et le gouvernement. Il procure des privilèges à une population en échange de leur vote. Cet échange de service, proche de la corruption, est analysé comme une rétribution : le client qui est le déplacé rétribue ce Boss par un bulletin ou par une aide à la machine politique qu'il représente lors d'une campagne électorale.



Figure 27. Remise de près de 400 bourses aux élèves déplacés du NOSO

SOURCE : Quotidien « *Réalités* » et « *Mediacion* » édition du mardi 10/11/2020

Cette image renseigne que les partis politiques, par le biais des représentants locaux, participent au processus d'intégration des personnes déplacées internes dans la Région de l'Ouest Cameroun. Les bourses remises aux déplacés permettent à ces derniers de poursuivre leurs études. Ce soutien aux familles déplacées allège les dépenses en matière de scolarisation des enfants. Les partis politiques soutiennent donc, le processus d'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. C'est à juste titre que Robert King MERTON affirmait que : « Les partis politiques servent à répondre à des besoins qui, sans eux, resteraient insatisfaits». ³⁷⁵

Bien plus, les partis politiques, dans leur « fonction tribunitienne » au sens de Merton, accompagnent les PDI dans le processus d'intégration en prenant en charge les revendications des catégories sociales défavorisées, afin de leur assurer une représentation. Celle-ci permet de canaliser et même de limiter leurs virtualités révolutionnaires³⁷⁶. Ces actions sont mises sur pied par des partis comme le MRC³⁷⁷, le PCRN³⁷⁸ et le PCNC³⁷⁹. Ces partis, dans leurs discours, évoquent permanemment la problématique des déplacés et les conditions dans lesquelles vivent ces derniers. Cela témoigne de l'attention de ces partis à l'égard de la situation des PDI. Toutes choses qui peuvent attirer les sympathies des déplacés vis-à-vis de leur formation politique.

En somme, il convient de noter que, les partis politiques, accompagnent et favorisent le processus d'intégration des déplacés, à partir des actions qu'ils mènent à l'égard des déplacés de la crise anglophone dans la Région de l'Ouest Cameroun. En plus de l'intervention des partis politiques dans le processus d'intégration des déplacés, les médias y jouent également un rôle.

2- Les entreprises de médias dans l'accompagnement des PDI

Les médias jouent un rôle dans le processus d'intégration des déplacés dans la mesure, où ils constituent les moyens à partir desquels les conditions de vie de ceux-ci sont rendues visibles. Ils permettent également aux autres partenaires d'accompagner les PDI en diffusant des informations ou des communiqués en rapport avec les déplacés. Les médias dans leur

³⁷⁵ R. KING MERTON, *Social Theory and Social Structure*, Paris, Armand colin, 1949, P.99.

³⁷⁶ Nous empruntons cette analyse de LAVEAU dans : *À quoi sert le parti communiste français*, Paris, Armand colin, 1968, p. 68.

³⁷⁷ Mouvement pour la Renaissance du Cameroun.

³⁷⁸ Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale.

³⁷⁹ Mouvement Citoyen National Camerounais.

fonction d' « éveil et de veilleur »³⁸⁰ au côté des pouvoirs publics mettent en exergue la situation des déplacés. Ils présentent l'allure des déplacements dans le NOSO, les directions prises par les déplacés, les zones à forte concentration des PDI, ainsi que les réalités qui en découlent des déplacements. En cela, les médias constituent le baromètre des déplacements des populations provenant du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, car c'est par ceux-ci que sont présentées les conditions de vie des déplacés. Cela renseigne les acteurs impliqués dans le processus d'intégration.

Les médias favorisent, en outre, le retour de l'information vers les personnes déplacées. En effet, c'est à travers ceux-ci, que les acteurs, à la suite d'une diffusion des conditions de vie des déplacés, agissent dans l'optique de faciliter leur processus d'intégration. Parmi les médias impliqués dans la diffusion des informations relatives à la situation des déplacés de la crise du NOSO, nous avons principalement : les médias classiques (la télévision³⁸¹, les radios communautaires, la presse³⁸², les affiches, etc.) et les médias sociaux (Whatsapp, Facebook, etc.). Ces médias favorisent l'accès des PDI à l'information dans la Région de l'Ouest Cameroun. C'est par exemple, à partir des radios communautaires (Yemba à Dschang, radio Batcham à Mbouda, la RVE³⁸³ et Quala FM à Bafoussam, ainsi que la RCN³⁸⁴ dans le Noun) que les déplacés sont informés des opérations de recensement ou des campagnes d'identification et des opérations de distribution des dons et autres.

En somme, les entreprises politiques et médiatiques interviennent dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest. Ces interventions se font au moyen de la visibilité médiatique des conditions de vie des déplacés et de la distribution des dons des partis politiques. Au-delà des entreprises politiques et médiatiques, les associations œuvrent dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

B- ASSOCIATIONS CULTURELLES ET RELIGIEUSES DANS LE PROCESSUS L'ACCOMPAGNEMENT DES DEPLACES DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN

Les associations se mobilisent pour faciliter le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Il s'agit des associations culturelles (1) et religieuses (2).

³⁸⁰ E. M., EMOK, *médias et participation politique des jeunes*, Mémoire de Master, Université de Dschang, 2018, P. 101.

³⁸¹ Comme télévision, nous avons : Equinoxe TV, STV, CRTV CANAL 2 et bien d'autres

³⁸² Comme presse écrite, nous pouvons citer : Le quotidien *le jour*, *la nouvelle expression*, *Mutations*, *le messenger* et autres.

³⁸³ Radio Vox Ecclesie.

³⁸⁴³⁸⁴ Radio Communautaire du Noun.

1- Les associations culturelles dans l'intégration des PDI

Les associations culturelles prennent part au processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette participation s'observe dans l'accueil, l'hébergement et l'organisation que ces associations réservent aux déplacés dans certaines localités d'accueil. En ce qui concerne l'accueil des déplacés, l'on constate que certaines associations de ressortissants du NOSO, se positionnent comme des cercles d'accueil pour certains déplacés. C'est également par l'entremise de ces associations culturelles que certains déplacés parviennent à se trouver des logements dans leurs localités d'accueil. Ces associations, au-delà d'être des points de chute pour certains déplacés, s'organisent en prodiguant des conseils aux nouveaux venus. L'association *NSO All Student Union* (NASU) dans le Département de la Ménoua, traduite dans l'image ci-dessous, est un espace d'accueil d'étudiants déplacés originaires du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

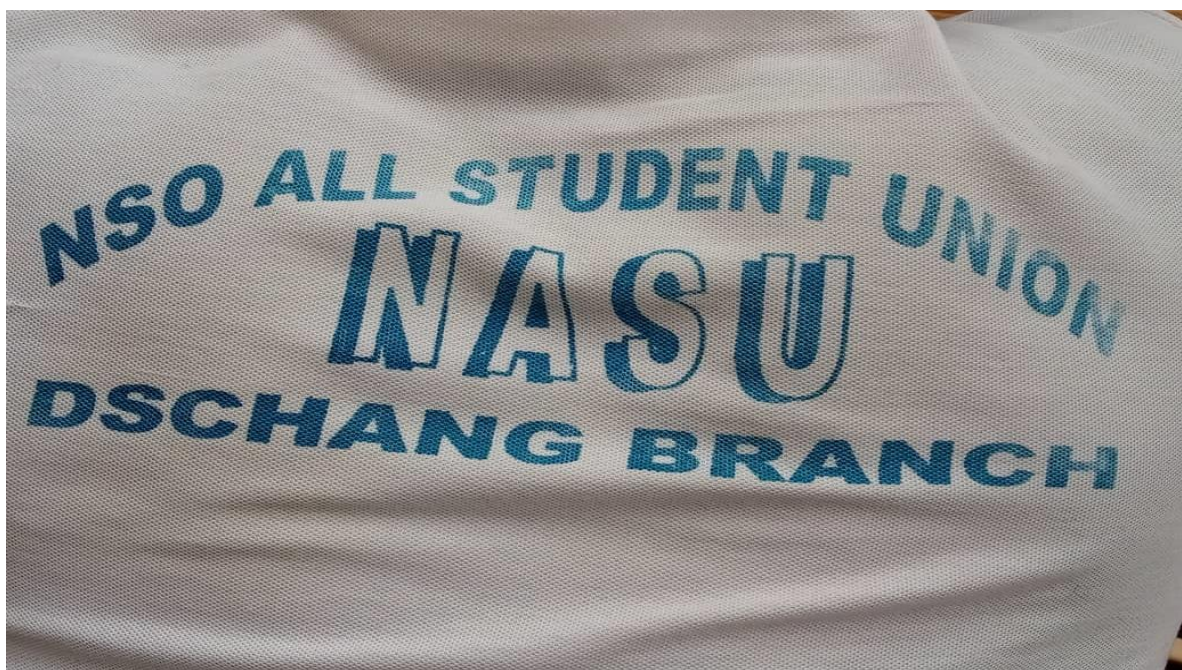


Figure 28. Tenue portée par certains jeunes déplacés internes dans le Département de la Ménoua

Source : réalisé par nous-mêmes le 02/02/2020

Le déplacé Clovis qui arbore ce T-shirt en image est l'un des membres fondateurs de ladite association. À la question de savoir, la philosophie qui sous-tend la mise sur pied de leur association, ce ressortissant du Sud- Ouest affirme :

Nous avons pensé que les jeunes seront nombreux à fuir la guerre. Nous avons réfléchi que ces jeunes qui se déplacent n'auront pas toujours des familles, là où ils vont. On s'est dit que les jeunes et surtout les étudiants comme nous avons besoin d'aide pour vivre dans les endroits qu'on ne connaît pas. Il y'a même certains de mes frères [désignant certains jeunes déplacés du Sud-Ouest] qui ne savent même pas parler français. Ils ont beaucoup de problèmes lorsqu'ils arrivent [...] maintenant, on accueille nos frères qui arrivent. On leur donne les conseils sur comment l'on doit vivre ici. Ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire. S'ils veulent quelque chose, on leur dit comment, ils peuvent avoir ça ici. Et, on cherche à connaître où il vit. ³⁸⁵

Cette déclaration fait remarquer que les associations culturelles sont pour certains jeunes déplacés un moyen d'insertion sociale. Ce regroupement associatif, selon les termes de BEAU et ZEENDER³⁸⁶ correspond, à un besoin de se retrouver, de faire masse pour se rassurer face à l'hostilité de certains autochtones et à la précarité du quotidien. En fait, les contacts physiques et les possibilités d'échange avec les autres membres de la communauté d'origine, que ces associations procurent, facilitent la connaissance des localités aux nouveaux déplacés. Cette connaissance des lieux d'accueil et les interactions qu'elles induisent avec les populations locales offrent parfois des opportunités d'emploi et d'hébergement à certains jeunes déplacés dépourvus en capital (familial et financier). Cet accueil et cette organisation (les renseignements, les conseils) mis sur pied par ces associations culturelles en faveur des déplacés développent un sentiment de sécurité chez ces derniers. La solidarité qui s'instaure entre les membres de l'association procure une certaine assurance propice à leur équilibre psychique post-traumatique. Une telle assurance sécuritaire, au sens d'ABRIC³⁸⁷, renforce leurs capacités de résilience dans les localités inconnues. En un mot, la mobilisation de ce confort social, par les associations culturelles autour des déplacés favorise leur intégration socioéconomique dans la Région de l'Ouest Cameroun.

2- Les associations religieuses dans l'intégration des PDI

La « dynamique de dedans³⁸⁸ » en vue de l'accompagnement pour l'intégration des personnes déplacées, est également portée par les associations religieuses. Ce sont en effet, les institutions qui encadrent les communautés chrétiennes. Elles sont également appelées Églises. Ces associations religieuses de diverses obédiences accompagnent les PDI dans leur processus d'intégration. Elles mettent tout d'abord leurs chapelles à disposition des PDI

³⁸⁵ Entretien mené à Mbouda le 17/10/2019 à 09h45.

³⁸⁶ C. BEAU et G. ZEENDER, « Quel avenir pour les personnes déplacées vivant dans les camps de Masisi centre ? » NRC, IDMC, 2012, P.8.

³⁸⁷ J-C. ABRIC, *pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 2^e édition, 1997, P.13.

³⁸⁸ G. BALANDIER, Op. cit., P. 47.

comme étant des lieux d'accueil. Ensuite, ces associations religieuses octroient des dons aux déplacés. Enfin, les églises sensibilisent et accordent des formations aux personnes déplacées pour leur intégration socioéconomique dans la région de l'Ouest Cameroun.

En ce qui concerne la mise à disposition des chapelles, comme lieu d'accueil et d'hébergement, il convient de dire que les déplacés bénéficient de l'accueil de ces associations religieuses. En effet, les personnes déplacées n'ayant pas de connaissance dans les lieux d'accueil ou même les moyens financiers pour louer un domicile ont trouvé refuge dans des lieux de cultes. Certains déplacés se sont abrités pour un temps et d'autres y séjournent pour une longue durée. Selon ces derniers, il se pose encore des problèmes de moyens pour se trouver un domicile. C'est le cas d'un groupe de quatre (4) déplacés retrouvés dans la ville de Dschang. Ils déclarent tous passer leurs nuits dans la chapelle de l'Église presbytérienne. L'un d'entre eux nommé Richard, affirme ;

[...] Nous sommes arrivés il y'a deux semaines. Comme on n'avait personne ici, j'ai dit à mes frères qu'on va s'arrêter et demander où on peut trouver l'église presbytérienne, parce que nous sommes les chrétiens de cette église. Dès que la moto nous a laissé, j'ai vu le pasteur et j'ai expliqué notre problème. C'est comme ça qu'il a dit qu'on peut déposer nos sacs dedans et dormir. Il nous a donné le matelas et sa femme nous a donné à manger. Et depuis là, on cherche le travail. Mon frère a vu un de ses amis ici qui lui a promis la moto. S'il commence à travailler, on va louer notre chambre. Le pasteur a dit qu'on peut dormir à l'église jusqu'à ce qu'on trouve le travail pour qu'on ait l'argent et louer une chambre pour nous [...].³⁸⁹

Cette stratégie mise sur pied par les PDI consistant à se rendre dans les églises pour se loger permet aux associations religieuses de leur offrir les chapelles comme abri. Cette assistance sociale permet aux déplacés de s'insérer dans leur nouvel environnement et de s'adapter par le biais des connaissances.

Concernant les dons, notons également que les associations religieuses accompagnent les PDI dans le processus d'intégration, à travers l'octroi des dons provenant des fidèles de ces églises. Ces dons sont en effet, constitués des denrées alimentaires, du savon, du riz, de la tomate, des vivres frais comme le macabo, la patate, le manioc et autres. Arrivée à Bafou depuis 2017, aujourd'hui vacataire dans un collège bilingue, Sonita dit avoir bénéficié de l'accompagnement de l'église. Elle affirme, à cet effet :

³⁸⁹ Entretien mené à Dschang le 20/02/2020 à 16h.

Quand je suis arrivée ici, je restais avec ma sœur et son mari. Le dimanche, quand on partait à l'Église, après le culte, le pasteur demandait qu'on rassemble les choses pour nous. Il mettait le panier devant pour que les gens viennent mettre de l'argent pour nous. Nous les déplacés, le pasteur nous demandait de venir nous placer devant en s'arrêtant les mains. C'est comme ça que, pendant qu'on chantait, les chrétiens venaient mettre les choses devant, parfois l'argent, parfois les légumes, parfois le maïs sec, parfois le kilo de riz, parfois, parfois le cube, les pommes, les choux, les allumettes, le gombo, la banane et d'autres choses. À la fin du culte, les diacres nous demandaient d'attendre. Après répartition, ils donnaient à chaque déplacé sa part et on rentrait. Ça m'a beaucoup aidé vraiment ³⁹⁰[...].

Ce soutien aux PDI, apporté par les églises à travers les dons et les cotisations des fidèles, témoigne de l'accompagnement des associations religieuses dans leur processus d'intégration. Il permet aux déplacés de se sentir assisté. Ils sont rassurés que leurs conditions préoccupent les autres. Ainsi, sont-ils encouragés à accepter leur nouvelle situation. Ce soutien devient donc une arme de réconfort moral à usage social pour les déplacés.

Relevons pour finir que les Eglises, toujours dans le processus d'intégration socioéconomique des personnes déplacées, accordent des formations et sensibilisent les déplacés. En fait, il s'agit, précisément, d'accompagner les déplacés à entreprendre par eux-mêmes et à s'auto employer. Parmi les formations accordées aux PDI, nous avons identifié : la formation à la fabrication du savon en poudre, la production et la commercialisation du champignon, l'élevage et la multiplication d'escargots, la production de l'amidon, la production des rejets de plantain, la fabrication des croquettes, des gâteaux, des beignets, du javel, du yaourt traditionnel communément appelé *kossam*, des bijoux, des nappes de table et bien d'autres. Ces formations accordées aux PDI par les associations religieuses favorisent leur insertion économique dans les localités d'accueil. Rachelle, une déplacée de la ville de Kumbo, devenue vendeuse de beignets et de yaourts à Mbouda, déclare avoir eu ce savoir-faire des formations obtenues à la Mission du Plein Évangile. Aujourd'hui, selon elle, ce métier est tout pour elle :

[...] L'église m'a donnée un mari. Ce nouveau mari, c'est la formation que la femme du pasteur nous a donné. Je suis arrivée ici, j'étais triste parce que je me demandais comment je devais nourrir mes enfants comme mon mari est mort. Comme je n'habitais pas loin de l'église, je partais chaque fois faire la formation que l'église organisait. Il y'a les sœurs qui venaient nous apprendre à fabriquer beaucoup de choses. Moi, j'avais choisi l'atelier de yaourt, beignets et croquettes. À la fin de la

³⁹⁰ Entretien mené à Dschang le 28/02/2020 à 14h.

formation, pour nous encourager à faire quelque chose, maman pasto de district nous a donné chacune 15 000F en nous disant que : « Dieu n'est pas le Dieu des pauvres. On peut servir Dieu étant riche pour soutenir son œuvre et faire grandir notre foi, car la foi sans les œuvres est morte ». Je n'ai jamais oublié ça. Avec cet argent, j'avais acheté le sac de farine, du sucre, de la levure et les produits pour le Yaourt. C'est comme ça que j'ai commencé à faire ça. Je vends dans les ateliers de menuiserie, dans les chantiers de maçonnerie, au lycée et au collège. Le dimanche, je donne pour Blessing [désignant sa fille ainée de 15 ans]. Elle vend ça à la sortie du culte. Comme je fais bien mon Yaourt et c'est propre, les gens aiment ça beaucoup. C'est avec ça que je paie l'école de mes deux enfants. C'est pourquoi je dis que l'église m'a donné un autre mari en me donnant une formation.³⁹¹

Ce témoignage confirme que les associations religieuses donnent des formations à l'entrepreneuriat aux PDI dans la Région de l'Ouest. Cette formation permet aux déplacés de s'auto-employer, à travers la mise sur pied d'activités génératrices de revenus. Lesdites activités, à travers les revenus qu'elles apportent aux PDI, leur permettent de se prendre en charge. Ils évitent ainsi de demeurer des éternels assistés. Leur autonomie qu'ils acquièrent à la suite des investissements limite leur dépendance. En cela donc, nous pouvons soutenir que les diverses formations reçues par les PDI de la part des églises participent à l'accompagnement économique des déplacés.

Au demeurant, il convient de dire que les églises, à travers les dons, la mise à disposition des locaux pour l'hébergement, ainsi que les formations offertes, favorisent l'intégration sociale des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. En définitive, il convient de relever que, « la dynamique du dedans » du processus d'intégration socioéconomique des PDI est impulsée par les entreprises et les Associations. Ces acteurs œuvrent en mettant sur pied, des actions ou projets visant à favoriser l'intégration des déplacés. C'est en cela que les partenaires internes accompagnent socioéconomiquement les déplacés au cours de leur intégration dans la Région de l'Ouest Cameroun.

³⁹¹ Entretien mené le 13/02/2020 à 10h

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, rappelons qu'il était question de présenter le rôle des partenaires internes dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. De l'analyse, il ressort que ces partenaires sont constitués des Fondations, des entreprises et des associations. Les Fondations accompagnent principalement les déplacés dans les domaines de la santé, de l'entrepreneuriat et de la protection. Les entreprises, incarnées par les partis politiques et les médias, octroient les dons, tout en diffusant les conditions de vie des déplacés. Les associations culturelles et religieuses, quant à elles, œuvrent également dans le processus d'intégration des PDI, à travers l'accueil, l'hébergement et les formations à l'entrepreneuriat. Cette mobilisation des partenaires internes confirme la deuxième hypothèse secondaire, selon laquelle les Partenaires Au Développement accompagnent les personnes déplacées au cours de leur intégration socioéconomique dans la Région de l'Ouest Cameroun.

TROISIÈME PARTIE :

**L'ÉTAT ET L'INTÉGRATION
SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA
RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN**

RÉSUMÉ DE LA TROISIÈME PARTIE

Cette partie entend montrer que le processus d'intégration socioéconomique des déplacées résulte des actions de l'Etat et des personnes déplacées. De manière précise, le chapitre V s'attèle à mettre en exergue les actions des instances étatiques centrales en faveur des déplacées. Quant au chapitre VI, il montre comment en contexte d'assistance ou non des instances étatiques locales, les PDI développent des stratégies de résilience « assistée » ou « naturelle » pour s'intégrer dans la Région de l'Ouest Cameroun.

CHAPITRE V :

**L'ETAT AU NIVEAU CENTRAL ET
L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES
PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST
CAMEROUN**

INTRODUCTION

La formulation de notre hypothèse principale de recherche fait de l'État du Cameroun, un acteur du processus d'intégration des déplacés internes. Une telle affirmation tire son fondement de l'adhésion du Cameroun à la Convention de Kampala³⁹². Il s'agit d'un instrument contraignant en matière de protection et d'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il vise la prévention des déplacements, l'assistance et l'adoption des solutions durables à l'endroit des déplacés. Ainsi, le Gouvernement camerounais, en tant qu'un État membre de ladite Convention, a l'obligation d'intervenir dans le processus d'intégration des PDI de crise sociopolitique dans son territoire. Le présent chapitre a donc pour objectif d'identifier les actions de l'État visant à intégrer socialement et économiquement les déplacés. Pour y parvenir, nous allons montrer comment le gouvernement planifie les opérations d'assistance (I) et de protection (II) en vue d'intégrer les déplacés internes dans la Région de l'Ouest Cameroun.

³⁹² Elle a été adoptée lors du sommet spécial de l'Union Africaine tenue le 23 octobre 2009 à Kampala en Ouganda. Le 31 décembre 2014, par décret présidentiel, le Cameroun est devenu État membre de cette convention.

I- PLANIFICATION ET ASSISTANCE DES DEPLACÉS INTERNES DE LA RÉGION DE L'OUEST PAR LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

L'État du Cameroun, conformément à l'article cinq³⁹³ de la convention de Kampala, a élaboré un Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence (PAHU) en vue de faciliter l'intégration des PDI. Ce plan définit la planification (A), ainsi que le déroulement des opérations d'assistance humanitaire (B) dans les zones d'accueil.

A- Planification de la prise en charge des personnes déplacées internes par le Gouvernement

Le Gouvernement camerounais planifie un certain nombre d'actions, afin de favoriser l'intégration socioéconomique des déplacés internes dans la Région de l'Ouest Cameroun. Concrètement, ces actions de planification consistent en l'enregistrement des familles déplacées (1) et au recensement des besoins de celles-ci (2).

1- L'enregistrement des déplacés internes dans la Région de l'Ouest : une stratégie de prise en charge et d'insertion sociale par l'Etat camerounais

L'enregistrement des personnes déplacées internes dans la Région de l'Ouest est une action que mène le Gouvernement camerounais pour les intégrer dans leurs localités d'accueil. Cette responsabilité de l'État du Cameroun à dénombrer les déplacés internes, trouve son explication dans l'application de l'article 13 de la convention de Kampala. Ledit article stipule que : « Les États partis doivent créer et maintenir un registre à jour de toutes les personnes déplacées [...]. Ce faisant, les États partis peuvent travailler en collaboration avec les organisations internationales, les agences humanitaires ou les organisations de la société civile ». Cette disposition est planifiée, par le gouvernement camerounais, dans le Plan d'Assistance Humanitaire³⁹⁴. Aussi, le Gouvernement, par l'entremise du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), dispose d'un registre des personnes déplacées à la Direction de la Protection Civile (DPC). Les informations qui permettent d'établir ce registre national des déplacés émanent des autorités administratives locales (préfectures et sous-préfecture). En effet, la procédure consiste pour ces autorités locales, à désigner un point focal, à partir duquel les déplacés se font enregistrer dès leur arrivés dans les localités d'accueil. Ces enregistrements dans les registres régionaux sont transférés au niveau du

³⁹³ Selon l'article 5 portant obligation des État parties à la protection et à l'assistance : « les États partie se doivent d'assumer leur responsabilité première, d'apporter protection et assistance humanitaire aux personnes déplacées, au sein de leur territoire ou de leur juridiction, sans aucune discrimination. »

³⁹⁴ Voir rapport du Plan gouvernemental d'Assistance Humanitaire (PAH) 2018- 2019, P. 14.

MINAT pour l'établissement d'un registre national. Dans la Région de l'Ouest Cameroun, ce mécanisme d'enregistrement des déplacés est en œuvre et implique parfois les autorités traditionnelles, nous confie le point focal des services de la préfecture de la Ménoua :

*[...] Le préfet a instruit que les déplacés se fassent enregistrer soit à la préfecture, soit à la sous-préfecture, soit auprès des chefs de premier degré. Il a dit que même si un déplacé n'a pas de carte d'identité, on doit prendre ses informations et le rattacher à une famille déplacée qu'il peut connaître. Lorsqu'on a besoin de lui, on peut appeler cette famille qui lui transmettra l'information. On passe les communiqués dans les églises et les écoles pour que tous les déplacés viennent se faire identifier. [...] Quand un déplacé arrive ici, on lui demande sa carte d'identité. On lui demande où il habite. On demande son numéro de téléphone aussi, si c'est un chef de famille, on lui demande qu'il nous fournisse la totalité des informations de la famille dont il a la charge. Là, les autres membres de la famille ne viennent plus. C'est pour leur bien, mais parfois certains ont peur. Bon, moi je les comprends, lorsqu'on a quitté son domicile de manière forcée, ce n'est pas venir se faire enregistrer qui est urgent. Mais, c'est comment on va trouver à manger, là où on va dormir et ce qu'on va faire comme activité. Je dis souvent à ceux qui viennent ici se faire enregistrer de dire aux autres de venir se faire identifier [...]. Dès que les sous-préfectures nous envoient leurs informations, on mélange avec les déplacés du département que nous avons ici et on envoie tout ça à Bafoussam dans les services du Gouverneur. Bon, je ne sais pas ce que Bafoussam fait avec les données là. Naturellement, ils envoient ça à la hiérarchie [...].*³⁹⁵

Cette déclaration fait savoir que l'enregistrement des déplacés est effectif dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette stratégie de dénombrement permet d'avoir une bonne maîtrise des données démographiques. La connaissance des données sur les PDI contribue à mieux appréhender les enjeux humanitaires et à orienter les interventions d'assistance. Elle facilite également la conception et la mise en œuvre optimale des politiques de prise en charge des déplacés par les pouvoirs publics. Cette volonté de rationaliser les politiques d'intervention limite le gaspillage des ressources disponibles à cet effet et permet une suivie pérenne des déplacés. Ces implications susmentionnées de la stratégie d'enregistrement, surtout lorsqu'elles associent le recensement des besoins des déplacés, favorisent l'intégration socioéconomique de ces derniers dans les localités d'accueil.

2- Recensement des besoins des personnes déplacées internes par les pouvoirs publics camerounais

L'identification des besoins des personnes déplacées internes dans les localités d'accueil est une préoccupation du Gouvernement camerounais. En effet, l'article 5 de la Convention de

³⁹⁵ Entretien mené à Dschang, le 11 décembre 2019 à 11h.

l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance des personnes déplacées en Afrique dispose que : « Les États parties évaluent ou facilitent l'évaluation des besoins et des vulnérabilités des personnes déplacées et des communautés d'accueil, en coopération avec les organisations ou agences internationales. » Autrement dit, les États ont la responsabilité de recenser les besoins des familles déplacées dans les localités d'accueil. Ainsi, conformément à cette disposition, le Gouvernement camerounais procède à l'évaluation des besoins des déplacés du NOSO. Il identifie, à travers son Plan Gouvernemental d'Assistance Humanitaire, les besoins des personnes déplacées, comme nous le confirme Rodrigue, personnel en service à la Direction de la Protection Civile au MINAT :

[...] Avant la descente du Ministre sur le terrain pour les opérations d'assistance humanitaire, un état des lieux a été fait au préalable. Il était question d'identifier les difficultés auxquelles font face les déplacés afin d'apporter une assistance adéquate. Nous avons pour ce faire, demandé aux Régions [désignant les gouverneurs de Régions] de travailler en collaboration avec les agences humanitaires locales (HCR) pour nous faire parvenir les données démographiques et les besoins des personnes déplacées. Chacune des Région du pays a inventorié ces besoins et nous les a envoyés sous forme de rapport. C'est donc à base de ces différents rapports de Régions que nous avons finalement conçu ce Plan. [...] Ces besoins ont été hiérarchisés, non pas dans le sens de discriminer d'autres. Mais, c'était pour qu'on s'attaque aux besoins plus pressants en fonction des moyens limités qu'on avait [...]. Lorsque vous allez parcourir ce document [désignant le Plan gouvernemental] vous constaterez que les opérations d'assistance sur le terrain tiennent compte de ce classement. Les besoins exprimés par les déplacés sont nombreux en fait, ils suivent une tendance générale coiffée (par ordre d'importance décroissant) par l'alimentation [59,35%], les besoins en équipement de couchage[59%], en frais scolaires [38,21%], et en logement [34,96%]. Les besoins en capitaux dans le but de monter une affaire [25,41%], les terres cultivables [6,10%] ; et enfin les autres besoins comme la santé, la sécurité et l'assistance psychosociale et autres [24%]. Cependant, ces besoins connaissent une distribution particulière selon plusieurs paramètres (l'âge, le sexe, les activités menées). L'assistance humanitaire tient compte de ces paramètres [...].³⁹⁶

Ce discours de l'agent en service au MINAT se voit conforter sur le terrain par les propos de NDEBIA, leader d'association des déplacés dans le département de la Ménoua : « [...] Oui ! Une fois, un monsieur qui travaille à la préfecture et les gens de la Croix Rouge m'ont appelé. Ils m'ont demandé de venir avec la liste des problèmes qu'on a ici. J'ai dit cela dans notre réunion, on a fait la liste là et je suis parti donner. J'avais demandé que c'est pourquoi, on m'a dit que c'est le Gouvernement qui veut ça [...] ». ³⁹⁷

³⁹⁶ Entretien mené à Yaoundé, le 28 février 2020 à 10h.

³⁹⁷ Entretien mené à Dschang, le 10 décembre 2019 à 09 h.

Des déclarations susmentionnées, il apparaît que le recensement des besoins des déplacés est une action que mène l'État camerounais en vue de l'intégration de ces derniers. Ce recensement effectué par les pouvoirs publics permet de savoir que les PDI éprouvent les besoins alimentaires, en équipements de couchage, en logement, en espace cultivable, en frais de scolarité des enfants, en santé, en eau et en accompagnement psychosocial. L'identification de ces besoins permet au Gouvernement de définir un cadre national de solidarité en précisant les stratégies et les intervenants institutionnels (Ministères appropriés). L'évaluation de ces besoins permet en outre aux humanitaires, aux élites et aux Organisations de la Société Civile (OSC) d'agir en connaissance de cause au profit des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. La mobilisation qui fait suite à ladite évaluation permet de comprendre que la présence des déplacés dans les localités d'accueil est un vecteur d'une dynamique sociodémographique qui génère des effets pluriels. Lesquels effets mobilisent divers acteurs, orientent les choix des interventions humanitaires et sous-tendent parfois les mutations économiques dans certaines localités.

En somme, il est à constater que la planification gouvernementale en vue d'intégrer les PDI se matérialise par des actions d'enregistrement et de recensement des besoins de ces derniers. Ces opérations que mène l'Etat facilitent une prise en charge relativement appropriée sur le terrain. Ladite prise en charge des déplacés dans la Région de l'Ouest se manifeste également par les opérations d'assistance humanitaire du Gouvernement camerounais.

B- L'ASSISTANCE HUMANITAIRE DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES DEPLACÉS INTERNES DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN

L'État camerounais, par l'entremise de son Gouvernement (ministères), assiste les déplacés internes en vue de favoriser leur intégration dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette disposition à assister les personnes déplacées se fonde sur l'article 3 de la Convention de Kampala stipulant que : « Les États partis désignent une autorité ou un organe, si nécessaire, qui sera chargé de la coordination des activités visant à assurer l'assistance aux personnes déplacées [...] ». Cette recommandation faite aux États, de désigner un organe qui puisse s'occuper de l'assistance humanitaire des déplacés, témoigne de la considération que les pays doivent accorder aux PDI dans leur territoire. Conformément à cette disposition,

l'État du Cameroun a mis sur pied un Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence³⁹⁸. Il est placé sous la coordination du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT). Au plan pratique, le Gouvernement, à travers ce Plan, apporte une assistance dans les domaines suivants : sanitaire (1), alimentaire (2), matérielle (3), psychosociale (4), financière(5), et en termes de formation entrepreneuriale(6).

1- La prise en charge sanitaire dans les hôpitaux publics : une action humanitaire du MINSANTÉ à l'égard des PDI en faveur de leur intégration

Le Ministère de la Santé Publique apporte une assistance sanitaire aux populations déplacées dans la Région de L'Ouest Cameroun. En effet, la crise sociopolitique du NOSO a exposé les PDI à une condition de vie sanitaire précaire. Conscient de l'insuffisance des moyens dont disposent les familles déplacées, le Ministère de la santé publique a inscrit dans sa ligne budgétaire, la prise en charge des couches vulnérables et défavorisées, dont les PDI en font partie. De manière précise, il s'agit pour le Ministère de la Santé publique, d'organiser les campagnes de sensibilisation sur les mesures d'hygiène et de salubrité, de réserver un minimum de soins de santé d'urgence et d'apporter les médicaments de première nécessité aux déplacés qui sont dépistés positifs comme l'atteste l'image ci-dessous :

³⁹⁸ Étalaé sur une durée de 18 mois et doté d'un budget prévisionnel de 12,7 milliards de FCFA, ce plan gouvernemental a effectivement pris corps le 21 novembre 2018 avec l'arrêté du Premier Ministre. Le centre de coordination de l'assistance humanitaire d'urgence se trouve à Yaoundé et deux annexes régionales à Bamenda et Buea. Selon l'arrêté du Premier Ministre, la coordination technique nationale de ce centre est assurée par le Directeur de la Protection Civile et sur le plan régional, respectivement par les Gouverneurs des Régions. Ainsi, le centre de coordination est chargé de: coordonner toutes les actions relatives à l'assistance aux victimes de la crise notamment, les personnes déplacées internes, les personnes blessées, mutilées ou handicapées, les orphelins, les personnes victimes de destruction des biens, les communautés d'accueil et les réfugiés camerounais ; d'assurer la synergie des interventions des différents acteurs identifiés au niveau central et régional ; d'organiser la concertation et de veiller à la coordination des interventions des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'Assistance Humanitaire ; d'assurer le suivi et l'évaluation et d'exécuter toute autre mission à lui confiée dans le cadre de ses attributions.



Figure 29. Image de la Campagne de dépistage des PDI à l'Hôpital de District de Dschang

SOURCE : *Internet*³⁹⁹, 10/05/2020.

Cette image présente les déplacés qui bénéficient des tests de dépistage des maladies et reçoivent des médicaments après avoir été diagnostiqués. Cette disposition est mise en pratique dans certains Hôpitaux Régionaux et les Centres de Santé de District. En fait, le déplacé rendu à l'hôpital se fait identifier à partir d'un registre que l'administration a déposé à cet effet. Une fois identifié, ce dernier reçoit les premiers soins gratuitement. En cas de viol, la victime bénéficie des examens et, en cas de grossesse constatée, elle devra, selon sa volonté, se faire avorter. Dans le cas d'une infection sexuellement transmissible telle que le VIH ou l'hépatite, elle reçoit les médicaments y relatifs, nous confiera un infirmier de l'Hôpital de District de Dschang. Cette assistance sanitaire du Ministère de la Santé Publique, consistant à prendre en charge les PDI, constitue un soutien et un réconfort moral pour ces familles bénéficiaires, comme celle de Clétus :

³⁹⁹ <http://www.sinotables.com/2019/01/31/dschang-des-aliments-et-une-campagne-de-sante-pour-les-deplaces-de-la-crise-anglophone/> consulté le 10/05/2020.

Quand je suis arrivé ici, ma femme est tombée malade. Elle avait le palu. Moi, je ne savais pas qu'on peut aller à l'hôpital. C'est mon grand frère qui est gendarme à Douala qui m'a dit que si je me suis fait enregistrer à la Préfecture, je pars là-bas à l'hôpital et je dis que je suis déplacé, on va soigner Leticia [désignant son épouse]. C'est comme ça que je suis parti et on a soigné ma femme. Ça m'avait beaucoup aidé. Je n'avais pas l'argent le moment-là. Mais, un autre jour, je suis parti moi-même, on m'a dit que les remèdes sont finis pour nous. Et je suis allé acheter à la pharmacie.⁴⁰⁰

De ce propos, il en ressort que le Gouvernement camerounais assiste les déplacés dans le domaine de la santé. Cependant, cette prise en charge sanitaire reste relativement insuffisante et parfois peu connue des bénéficiaires que sont les déplacés. Les campagnes de sensibilisations sur les mesures d'hygiène et de salubrité associées à cet apport en médicaments réduisent le niveau de vulnérabilité des déplacés. Cette prise en charge sanitaire des déplacés renforce leur capacité de résilience et leur mettent à l'abri de certaines dépenses. Les économies induites sont parfois mobilisées par certaines familles, pour mettre sur pied une activité génératrice des revenus qui, parallèlement, facilite leur intégration socioéconomique dans les localités d'accueil. À cette prise en charge sanitaire, le Gouvernement, à travers le Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence, adjoins l'assistance alimentaire aux déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

2- Assistance alimentaire des déplacés internes par le Gouvernement : une action humanitaire du MINAT en faveur de l'intégration des PDI

Le Gouvernement camerounais apporte une assistance alimentaire aux personnes déplacées internes dans la Région de l'Ouest Cameroun. En effet, le manque d'emploi et parfois le faible revenu financier des PDI leur font éprouver des difficultés à se nourrir au quotidien. La proportion et le nombre de repas journalier dans certains ménages des familles déplacées à l'Ouest ont été réduits. Selon le quotidien *le messenger*⁴⁰¹ : « Certaines familles sont contraintes de se contenter d'un seul repas tous les deux jours [...] ». Conscients des difficultés qu'éprouvent les familles à se nourrir, le Gouvernement camerounais, par le biais du MINAT en collaboration avec certaines agences humanitaires (UNICEF, CICR), offre des dons alimentaires aux déplacés. Cette assistance évaluée à trois milliards sept cent cinquante millions de francs⁴⁰² est constituée des denrées alimentaires, telles que le riz, les pâtes alimentaires, les boîtes de sardines, le cube, le sel, l'huile végétale. L'image suivante présente une opération d'assistance alimentaire aux déplacés par le MINAT.

⁴⁰⁰ Entretien mené à Dschang, le 18/11/2019 à 16h.

⁴⁰¹ Édition du Lundi 02 Novembre 2020.

⁴⁰² Rapport du Plan gouvernemental d'assistance Humanitaire d'Urgence, P.18.



Figure 30. *Distribution des denrées alimentaires aux PDI à la Préfecture de la Ménoua*

Source : Données obtenues auprès de la préfecture de Dschang le 09/05/2020.

Ces images décrivent une séance de distribution de dons alimentaires aux déplacés internes dans le Département de la Ménoua. Cette assistance alimentaire que le Gouvernement apporte aux familles déplacées soulage leurs peines. La dynamique de ces interventions qui mobilisent la présence de divers acteurs permettent de sécuriser la situation humanitaire, comme l'affirme le MINAT : « La situation humanitaire et sécuritaire est sous contrôle et l'État, à travers son gouvernement et toutes les forces vives de la nation s'emploie activement par des dispositions particulières⁴⁰³ ». Cette déclaration du Ministre témoigne de l'effectivité de l'action humanitaire du Gouvernement à l'égard des déplacés. Une telle assistance apportée par le Gouvernement limite chez les PDI, les écarts de comportement (vols, rapt, agressions) adoptés parfois comme stratégies de survie. La limitation de ces formes de déviance dans les communautés d'accueil par l'action gouvernementale, limite les accrochages, facilite l'acceptation des déplacés et par ricochet leur intégration dans lesdites communautés. En plus de cet apport alimentaire aux déplacés, le Gouvernement leur offre une assistance en équipement matériel.

3- Assistance matérielle du Gouvernement aux familles déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun

Une assistance matérielle du Gouvernement camerounais est apportée aux familles déplacées installées dans la Région de l'Ouest en vue de leur insertion sociale. En effet, la pression et les violences qui accompagnaient les déplacements dans le NOSO ont empêché certaines familles de transporter le matériel nécessaire à leur survie dans la Région de l'Ouest. Une telle situation accroît les besoins matériels chez certains PDI dans leurs localités d'accueil. Le Plan gouvernemental d'Assistance Humanitaire d'Urgence, dans sa planification, a identifié cette difficulté des familles à disposer du matériel adéquat pour leur prise en charge. La solution apportée fut donc l'octroi dudit matériel, à hauteur d'un montant de trois milliards cent vingt-quatre millions cinq cent mille francs⁴⁰⁴, aux familles vulnérables. Le MINAT, dans son convoi humanitaire, a visité la Région de l'Ouest pour offrir des dons, tels que les matériels de couchage (les couvertures, les matelas, les moustiquaires, etc.), les ustensiles de maisons et de cuisine (les marmites, les jerricanes ou bidons, les seaux, les morceaux de savons, etc.). Ainsi, cinq cent quatre-vingt-neuf (589) familles déplacées ont été bénéficiaires dans le département du Noun. Chacune de ces familles a reçu deux (02) couvertures, un (01) matelas, deux (02) moustiquaires, quatre (04) morceaux de savon, une

⁴⁰³ " Cameroun Tribune" et " Afrique Infos" du 28 octobre 2019.

⁴⁰⁴ Rapport du Plan gouvernemental d'assistance Humanitaire d'Urgence, P.18.

(01) marmite de cinq litres, une (01) jerricane et un (01) seau. L'image ci-dessous présente les faits :



Figure 31. Distribution des dons matériels par le MINAT aux PDI dans le Département du Noun

SOURCE : Données obtenues d'un agent en service à la préfecture du Noun, le 25/01/2020.

Cette image met en relief la présence effective du MINAT lors d'une distribution d'équipements de couchage et des ustensiles de cuisine aux familles déplacées dans la région de l'Ouest Cameroun. Ces campagnes de distribution du matériel, organisées par l'État du Cameroun, visent à réduire le degré de vulnérabilité des familles dans leurs lieux d'accueil. Cette assistance matérielle met les déplacés à l'abri des maladies (paludisme, fièvre, etc.). Elle permet également d'atténuer la précarité des déplacés et de faciliter conjointement leur intégration dans les localités d'accueil. Au-delà d'apporter une assistance matérielle, le Gouvernement accorde un accompagnement psychosocial aux familles déplacées victimes des exactions dans le NOSO.

4- L'accompagnement psychosocial par le MINAS : une action de réconfort et d'assistance moral en faveur de l'intégration des PDI

L'accompagnement psychosocial du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) est une stratégie visant à faciliter l'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. En effet, certaines familles ont enregistré des pertes matérielles et humaines au cours des déplacements vers la Région de l'Ouest. Dans ladite Région, ces familles, du fait des conditions difficiles, semblent parfois dans le désespoir et la consternation. Elles ont à cet effet, besoin d'assistance ou d'un accompagnement psychosocial. Conscient de ce besoin, le Gouvernement, par l'entremise du Ministère en charge des questions sociales, apporte un soutien moral aux PDI. Cet accompagnement psychosocial se fait par les opérations de sensibilisation. Il est mis en œuvre un Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence (PAHU) qui est financé à hauteur de cent millions de francs⁴⁰⁵. Il vise à fournir un armement moral aux déplacés internes dans leur nouvel environnement.

Le service social vient également au secours des personnes déplacées victimes d'abus physique et moral, tel que le viol, nous confiera le responsable des affaires sociales de l'Arrondissement de Santchou :

[...] OUI ! Nous apportons le soutien aux personnes déplacées chaque foi, surtout les femmes et les enfants, car on estime qu'ils sont plus vulnérables. Les filles violées également ont souvent bénéficié d'un accompagnement psychosocial, afin de diminuer le tort et la frustration sociale que le bourreau a faits à la victime. Lorsqu'elles sont violées et qu'elles sollicitent l'avortement, nous référons le cas à l'Hôpital. Moi personnellement, lorsque le viol date de moins de 72H, j'administre immédiatement la pilule. Dieu merci, il n'y a jamais eu de complication. Aussi, il y'a les femmes déplacées qui viennent se plaindre que leurs maris ont fui la maison en les abandonnant avec les enfants. On comprend que

⁴⁰⁵ Rapport du Plan gouvernemental d'assistance Humanitaire d'Urgence, P.19.

*c'est la peur d'affronter les conditions de vie difficiles qui amène ces hommes à fuir. D'autres personnes ont perdu la grande partie des membres de leurs familles là-bas [désignant le NOSO]. Certains ne savent pas où se trouvent certains membres de leur famille. Bref, je vais vous dire quoi monsieur [...]. La Ministre nous a recommandé d'identifier ces cas. Nous l'avons fait. Nous leur donnons des conseils et quelquefois un soutien financier, afin que la femme puisse au moins sauver la vie des enfants.*⁴⁰⁶

Le discours ci-dessus, met en relief l'accompagnement psychosocial des déplacés internes par le Gouvernement. Cet accompagnement à l'endroit des déplacés constitue un mécanisme social de résilience dans les localités d'accueil. Les opérations de sensibilisation au profit des familles déplacées permettent de renforcer et de rétablir les liens familiaux parfois en cours d'éclatement. La préservation de la dislocation familiale par le MINAS, à travers le PAHU, stabilise la solidarité des membres de la famille des déplacés. L'équilibre familial retrouvé par le biais des conseils constitue une force morale qui favorise l'insertion sociale des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cet accompagnement psychosocial des déplacés par le Gouvernement est parfois assorti d'assistance éducative et financière.

5- Les visites assorties de dons du MINESEC et du MINEDUB : actions en faveur de l'intégration des PDI

Le Gouvernement camerounais, par l'entremise des ministères en charge des questions d'éducation, assiste les déplacés internes en vue de les intégrer dans les localités d'accueil. En effet, le Ministère de l'Education de Base et celui de l'Enseignement Secondaire octroient des dons scolaires dans l'optique d'encourager la scolarisation des enfants au sein des familles déplacées. L'action de ces Ministères consiste à faciliter l'accès⁴⁰⁷ des élèves déplacés dans les établissements publics et à mettre à la disposition des élèves déplacés, des dons (les kits pédagogiques, les fournitures scolaires, les enveloppes financières, etc.), comme l'atteste l'image ci-dessous.

⁴⁰⁶ Entretien mené à Santchou, le 13/10/2019 à 13h 20.

⁴⁰⁷ Pour répondre à la demande de plus en plus pressante dans les établissements scolaires, le ministère de l'Enseignement secondaire a ordonné l'accès sans aucune condition des déplacés dans les lycées et collèges.



Figure 32. *Visite de la Ministre de l'enseignement secondaire remettant des dons aux élèves déplacés internes*

SOURCE : *Journal « Cameron tribune », édition du 27/09/2019.*

La photographie ci-dessus, décrit une visite conjointe des responsables des ministères susmentionnés. Cette visite a permis aux élèves des familles déplacées de bénéficier des dons scolaires et financiers. La synergie et le dynamisme des ministères qui assure l'éducation permettent aux élèves déplacés de poursuivre leur scolarité dans les localités d'accueil. C'est à juste titre que, le 10 septembre 2019, à l'occasion de la rentrée scolaire, le Sous-préfet de Fouban Michael NKENEMO ATTEH, affirmait : « Les ressources ont été mobilisées pour trouver des places dans des établissements à tous les enfants déplacés arrivés dans la ville ». Ces appuis des pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation, en faveur des personnes déplacées, participent de la volonté de « promouvoir l'égalité de chance scolaire⁴⁰⁸ ». Ils visent également à alléger les difficultés des parents déplacés et à encourager les élèves à fréquenter. Ce soutien est perceptible dans le discours que nous tient ce déplacé Emmanuel, chef de famille résidant à Foubot :

⁴⁰⁸ Le Conseiller technique n°1 au MINESEC, MAHAMAT Mahama, tenait ce discours à l'endroit des élèves déplacés le 20 décembre 2019 à l'extrême Nord.

*« Le gouvernement fait l'effort. Malgré les dépenses qu'il fait à l'Extrême-Nord [désignant le conflit avec Boko Haram] et au NOSO [parlant de la crise sociopolitique]. Il vient nous aider encore en donnant les cahiers et les livres à nos enfants. Je suis fier de ça. Tous mes enfants ont reçu les livres et les cahiers. Et moi, j'ai reçu la nourriture. Même si c'est pour manger un jour, c'est beaucoup ».*⁴⁰⁹

Il transparaît dans le propos ci-dessus, une certaine reconnaissance du déplacé vis-à-vis des actions menées par les Ministères en charge de l'éducation. Lesdites actions constituent un soutien à l'endroit des personnes déplacées et facilitent leur intégration dans les zones d'accueil. Au-delà d'assister les élèves déplacés, le Gouvernement offre des possibilités de formation et des campagnes de sensibilisation aux familles déplacées.

6- Les formations et les campagnes de sensibilisation offertes par le ministère de la promotion de la femme et de la famille : une action pour l'intégration des PDI

Les familles déplacées reçoivent de la part du Gouvernement camerounais des formations et bénéficient des campagnes de sensibilisation dans leur processus d'intégration. En effet, la crise sociopolitique du NOSO a entraîné les dislocations familiales, les déplacements forcés et la vulnérabilité des déplacés dans les localités d'accueil. Cette situation délétère des déplacés a suscité l'intervention du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) chargé de promouvoir le respect des droits de la femme et de protéger la famille. C'est ainsi que ce Ministère a entrepris des actions de formation et de sensibilisation à l'égard des familles déplacées.

En ce qui concerne la formation, le MINPROFF, à travers ses démembrements, a constaté que la crise sociopolitique a fait perdre de l'emploi aux femmes qui parfois sont des chefs de ménages. Le MINPROFF s'est également rendu compte que la nouvelle situation des femmes déplacées, sans activités génératrices de revenus, les expose à toutes sortes de discriminations et de violences. Ainsi, les structures de formations féminines, exerçant sous sa tutelle, forment les femmes déplacées aux métiers. Dans la Région de l'Ouest, plus précisément dans le Département de la Menoua, la structure dénommée Réseau des Associations Femmes et Familles de la Menoua⁴¹⁰(RAFEDEM), octroi des formations. C'est

⁴⁰⁹ Entretien mené à Foubot, le 15/09/2019 à 13h.

⁴¹⁰ Jusqu'en date du 25/09/2019, l'association comptait près de 17000 membres dans tout le Département. 4595 membres dans l'Arrondissement de Dschang et 2700 femmes déplacées enregistrées.

un cadre de formation, d'information et d'autonomisation des femmes. Selon la présidente⁴¹¹ du réseau : « *les femmes déplacées sont formées à la fabrication et la vente des perles, teintures, beignets, etc. Elles apprennent comment cultiver les champignons, fumer du poisson et vendre. Bref, on les apprend à faire quelque chose pour éviter d'être totalement et financièrement dépendantes [...]* ».

En ce qui concerne la sensibilisation, le réseau organise des campagnes de sensibilisation au profit des femmes déplacées. Il sensibilise les femmes et jeunes filles déplacées sur les méfaits des mariages précoces. Le Réseau interpelle également les filles déplacées sur les dangers liés aux mariages sans actes légaux dans les localités d'accueil. Dans cette perspective, RAFEDDEM en collaboration avec la Mairie de Dschang, organise les mariages collectifs, en vue de sécuriser et intégrer socialement les femmes déplacées dans leurs foyers. Toutes ces actions menées par le MINPROFF, par l'entremise des structures en charge des formations féminines, telles que le RAFEDDEM, participent à insérer socialement les femmes et à intégrer économiquement les familles déplacées dans la Région de l'Ouest.

En somme, il convient de dire que le Gouvernement camerounais apporte une assistance humanitaire aux déplacées internes dans son territoire. Cette assistance se matérialise dans divers domaines que sont : la santé, l'alimentation, l'éducation, l'accompagnement matériel, financier et psychosocial. À travers cette assistance auquel s'ajoute la protection des déplacés, l'on constate que l'État du Cameroun facilite l'intégration des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun.

⁴¹¹ La présidence est assurée par madame NJOUA.

II- PROTECTION ET COORDINATION DES INTERVENTIONS D'ASSISTANCE AUX PDI PAR L'ETAT CAMEROUNAIS

La Convention de Kampala⁴¹² à laquelle le Cameroun a adhéré le 31 décembre 2014 oblige les Etats⁴¹³ à prendre des mesures pour faciliter l'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. En plus de l'obligation d'assistance aux PDI, l'Etat camerounais a la charge d'assurer la protection (A) et la coordination des interventions menées en faveur de ces derniers (B).

A- La protection des PDI par l'Etat Camerounais

La protection est l'un des domaines d'intervention de l'Etat dans le processus d'intégration des PDI dans les localités d'accueil. Conformément à la Convention de Kampala (article 5, alinéa 1), les Etats ont : « *la responsabilité première d'apporter protection et assistance humanitaire aux personnes déplacées, au sein de leur territoire ou de leur juridiction, sans discrimination aucune* ». Dans la présente étude, l'Etat camerounais intervient en faveur de la protection des PDI, à travers la sensibilisation sur leurs droits (1), ainsi que la reconstitution des documents officiels (2).

1- Sensibilisation sur les droits des PDI par l'Etat du Cameroun

La sensibilisation par l'Etat du Cameroun a pour objectif de susciter une prise de conscience des droits des PDI, ainsi qu'une mobilisation collective favorable à leur intégration dans les localités d'accueil. En application des dispositions de l'article 9⁴¹⁴, elle vise également à :

« *Prévenir les actes ci-contre : la discrimination dans la jouissance de tout droit et/ou toute liberté ; la violence sexuelle fondée sur le genre, notamment le viol, la prostitution forcée, l'exploitation sexuelle et les pratiques néfastes, l'esclavage, le recrutement d'enfants et leur utilisation dans les hostilités, le travail forcé, le trafic et le détournement des êtres humains* ».

⁴¹² Elle a été adoptée lors du sommet spécial de l'union africaine tenue le 23 octobre 2009 à Kampala en Ouganda. Elle est entrée en vigueur le 6 décembre 2012. L'Etat du Cameroun a adhéré, par Décret N° 2014/610 du 23 décembre 2014 à la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique.

⁴¹³ A. BILAK, « L'Afrique face à ses déplacés internes » dans *Politique étrangère*, vol.1, n°1, 2016, PP. 39-51. Selon lui, la convention trouve son origine dans les protocoles sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées, élaborés dans le cadre du Pacte sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement issu de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL). Elle sert de base non seulement à des interventions humanitaires, mais également à une mobilisation globale et durable d'une multitude d'acteurs face aux déplacements internes.

⁴¹⁴ Alinéa .1a, d et e.

De plus, il importe de souligner que les activités de sensibilisation et de formation subséquentes se fondent sur les constats⁴¹⁵, ci-contre : certains déplacés, en particulier les femmes et les enfants, sont victimes de violences (sexuelles, économiques, psychologiques, mariage d'enfants, etc.). Ils sont aussi confrontés à la séparation familiale, à l'insécurité et à des conditions de vie difficiles dans les zones de déplacement. Cette situation rend plus vulnérables certaines catégories de population (personnes âgées, femmes isolées ou chefs de familles, enfants non accompagnés et séparés, etc.). Les enfants sont également affectés par des problèmes de protection spécifiques (la détresse psychosociale, la séparation familiale, l'association à des groupes armés, l'exploitation économique des enfants, etc.).

Le gouvernement, conscient du constat susmentionné, apporte par l'entremise des Ministères en charge des questions sociales, un soutien moral aux PDI. Ce soutien se fait, à travers les opérations de sensibilisation, afin de favoriser l'adaptation sociale des PDI dans leur nouvel environnement. Le service social vient également au secours des personnes victimes d'abus physique et moral, tel que le viol, nous confiera le responsable des affaires sociales de l'Arrondissement de Foubot :

*Nous conseillons les personnes déplacées, surtout les femmes, les enfants, les familles monoparentales, car on estime qu'ils sont plus vulnérables. Les filles violées bénéficient d'un accompagnement psychosocial. On comprend que ces filles ont peur d'être rejetées par la communauté, surtout qu'elles vivent dans les conditions de vie difficiles. Nous leur donnons quelquefois un soutien financier.*⁴¹⁶

Le propos ci-dessus, montre que la sensibilisation de l'Etat passe par les conseils et les soutiens multiformes (psychosocial, financier, etc.) pour reconforter les victimes, limiter les frustrations et inciter surtout les femmes à être résilientes pour l'épanouissement de la famille.

En outre, le MINPROFF accompagne les CPFF⁴¹⁷ lors des activités de sensibilisation sur les droits des déplacés dans les localités d'accueil. Il met à leur disposition des ressources financières, matérielles et humaines. Les campagnes de sensibilisation qui sont généralement organisées sont orientées vers des personnes déplacées ayant des besoins spéciaux. Un responsable du CPFF affirme à cet effet :

⁴¹⁵ P. BABIA GANKE, L. D. DJOMMO METCHEHE, P. NTSEKENDIO NYIBIO, A. NDEBIA QUINIVA, M.Y. BINYOU BI HOMB, *Hiérarchisation des besoins des déplacés internes dans la ville de Dschang*, Rapport d'enquête, Parade, 2019, PP. 15-17.

⁴¹⁶ Entretien mené à Foubot, le 13/10/2019 à 13h 20.

⁴¹⁷ Centres de Promotion de la Femme et de la Famille

*Nous avons sensibilisé, avec l'appui financier, humain et matériel de notre ministère [désignant le MINPROFF], les femmes et les familles déplacées sur leurs droits. Cette activité a mis l'accent sur les enfants séparés et non accompagnés, les femmes- chefs de ménage, les femmes enceintes, les mères accompagnées de jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées ou souffrant de maladies transmissibles.*⁴¹⁸

Le propos ci-dessus, révèle l'accompagnement du MINPROFF dans la réalisation des activités de sensibilisation menée par le CPFF sur les droits des déplacés. Il souligne également que ces activités sont davantage renforcées auprès des couches vulnérables.

Par ailleurs, des efforts sont également consentis par l'Etat, pour vulgariser les Principes directeurs (équité, impartialité, non-discrimination, etc.) sur les déplacements internes au niveau des autorités locales, coutumières et humanitaires qui œuvrent pour assister les PDI. Il appuie le développement des campagnes de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances sur le terrain (thèmes, messages, coordination), à travers un partenariat avec la société civile. Dans le même sens, le recours à l'approche genre, âge et diversité est systématisé, afin de permettre la participation active des groupes cibles à la planification des activités de protection à leur intention. Le MINJEC offre également, par le biais du CMPJ⁴¹⁹, des campagnes de réarmement moral, civique, ainsi que le montage, la maturation et le financement des projets dans la Région de l'Ouest Cameroun. Lesdites campagnes s'appuient entre autres, sur les causeries éducatives, les ateliers de formation dans les domaines divers (l'éducation civique, la cohésion sociale, la paix et l'entrepreneuriat). Un responsable du CMPJ dira d'ailleurs au cours de l'entretien, que :

*[...] Nous avons sensibilisé la communauté à Mbouda sur les droits des déplacés. Avec l'appui du Ministère des jeunes [désignant le MINJEC], la population a été invitée à faire preuve de solidarité et de compréhension des difficultés que rencontrent nos frères venus du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en crise. Nous avons aussi sensibilisé les déplacés sur leurs droits et l'importance de s'enregistrer, d'avoir la carte d'identité et l'acte de naissance. Nous les avons dit de se sentir chez eux, d'éviter les troubles, d'accepter de se former et de mettre en pratique les acquis de formation dans des activités qui peuvent leur donner de l'argent. C'est notre façon d'éviter les vols, les viols, la discrimination, les frustrations et même le suicide.*⁴²⁰

Le propos ci-dessus, montre également que le MINJEC, par l'entremise des CMPJ, participe au processus d'intégration des déplacés. Il apporte des appuis dans les activités de

⁴¹⁸ Entretien mené à Dschang, le 19/10/2019 à 11h00

⁴¹⁹ Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes

⁴²⁰ ⁴²⁰ Entretien mené à Mbouda, le 29/10/2019 à 14h00

sensibilisation orientées vers les communautés d'accueil et les déplacés. Cette initiative de sensibilisation a pour objectif de faciliter l'épanouissement et le dynamisme des PDI. Elle promeut les valeurs d'hospitalité, de solidarité et du vivre ensemble au sein de la communauté d'accueil.

En somme, la sensibilisation de l'Etat sur les droits des déplacés a pour ambition d'introduire des changements sur le plan collectif et individuel. Au niveau collectif, la diffusion des droits des PDI vise à susciter la prise de conscience de leurs besoins/difficultés. Elle permet aussi, l'adoption des valeurs de tolérance, d'acceptation et de vivre ensemble, ainsi que la mobilisation de plusieurs acteurs en faveur de l'intégration de ces derniers. Au niveau individuel, la sensibilisation permet à l'Etat d'informer les PDI sur leurs droits et les possibilités d'autonomisation dans les localités d'accueil. Elle incite ces derniers à renforcer leur résilience en créant des partenaires externes . En plus de la sensibilisation sur les droits des PDI, l'Etat participe au processus d'intégration des déplacés dans les localités d'accueil, en facilitant la reconstruction des documents officiels perdus ou détruits lors du déplacement.

2- La reconstitution par le Gouvernement camerounais des documents officiels des PDI

La reconstitution des documents officiels par l'Etat constitue un mécanisme d'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 9, alinéa 2.f de la convention de Kampala et suivant le Plan d'Assistance Humanitaire d'urgence, le gouvernement garantit la liberté de mouvement et de choix de résidence des personnes déplacées. L'État veille à cet effet, à la sécurité des déplacés dans les localités d'accueil. Le ministre de l'Administration Territoriale (MINAT) affirmait d'ailleurs que :

Dans la région de l'Ouest par exemple, nous sommes très regardants sur les personnes déplacées et les forces de sécurité y veillent. Cette région est prise en tenaille entre les déplacés internes venant du Département du Lebialem qui réside à Dschang, ceux issus du Ngoketunjia qui sont majoritairement à Fombot et Bangourain, et ceux venant de Santa, Akoum, Batibo qui sont à Mbouda⁴²¹.

Cette déclaration suscitée, traduit l'implication de l'Etat, à travers les forces de sécurité en matière de protection des PDI, surtout dans la Région de L'Ouest. Il y ressort également, que ladite Région est le lieu de concentration des PDI, en provenance du NOSO.

⁴²¹ Cameroon tribune, édition du 22 septembre 2019.

La problématique de la reconstitution des documents officiels des PDI a été en outre, au centre de la concertation du 02 octobre 2020, à l'auditorium des services du Premier Ministre, Chef du gouvernement, Joseph Dion NGUTE. Ladite concertation a connu la participation des membres tels que : F. Fai Yengo, Coordonateur du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (Cnddr) ; P. TASONG en charge du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (PPRD/No-So) ; L. EKO EKO, Secrétaire général de la délégation générale à la Sûreté nationale et Dominique BAYA, représentant de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN). À l'occasion, le Chef du Gouvernement soulignait que :

[...] En plus de la destruction de leurs biens, plusieurs déplacés ont perdu des documents officiels et éprouvent d'énormes difficultés à retrouver une vie sociale normale. Sans documents d'état-civil, ces personnes ne peuvent prétendre à une carte nationale d'identité, un passeport ou alors postuler à un concours administratif. Bien plus, sans diplôme, il leur est difficile de justifier des qualifications professionnelles dont ils peuvent se prévaloir et trouver un emploi salarié [...]. Il est question aujourd'hui de leur réintégration dans la vie active, en procédant à la reconstitution de leurs documents personnels. Il est également question de la protection de la nationalité camerounaise [...]. Les différentes administrations concernées sont invitées à proposer les voies et moyens pour faciliter la reconstitution des documents et la réinsertion complète des personnes aujourd'hui en difficultés.⁴²²

Ce propos ci-dessus témoigne de la volonté du Gouvernement à faciliter les procédures de reconstitution des documents officiels des PDI dans le processus de leur intégration dans les zones d'accueil. Il révèle également que certains déplacés ont tout perdu, dont leurs documents officiels (actes de naissances, diplômes, passeports, actes de mariage, etc.). Ces pertes renforcent leur vulnérabilité et leur incapacité à accéder aux services sociaux de base (éducation, santé, etc.). Les difficultés liées au manque de documentation personnelle sont traduites dans le propos du déplacé TANKA de la manière suivante :

Je suis chez ma sœur à Dschang. Je suis avec ma femme et mes trois enfants, dans une seule chambre. J'ai peur, parce que nous avons perdu durant les troubles au Nord-Ouest, les cartes d'identité, les actes de naissance et même de mariage. J'avais des photos dans mon téléphone, or j'ai perdu même cela. J'ai peur de sortir la nuit, il y a la police qui surveille les cartes. Mes enfants ne peuvent pas fréquenter, nous n'avons pas nos documents et même de l'argent. Je pars souvent puiser moi-même à la gendarmerie, mais comme je n'ai pas de carte d'identité, j'ai souvent trop peur et il y'a trop de gens là-bas à la rivière. Mon frère, je ne peux même pas chercher un bon travail dans une entreprise. Ma sœur a dit d'aller à la police nous enregistrer pour avoir de nouveaux documents. Elle dit

⁴²²<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/35449/fr.html/deplaces-internes-ex-combattants-la-reconstitution-documents-en-discussions>, consulté le 27 janvier 2021, à 13h.

*souvent, on va vous confondre aux étrangers et même aux ambazoniens. J'ai moi peur oh, mais quand je vois, elle a raison. J'irai me renseigner à d'autres frères avec qui je suis venu ici.*⁴²³

À l'analyse, certains déplacés, du fait de l'absence des documents officiels, ont des difficultés à circuler librement, et à satisfaire leurs besoins fondamentaux. En effet, les documents personnels sont nécessaires pour avoir accès aux services sociaux de base (l'école, l'emploi, la santé, le logement, etc.) et aux droits fondamentaux de tout être humain à toutes les étapes de la vie. Ils constituent souvent une protection contre les harcèlements souvent exercés par les services de sécurité dans les localités d'accueil. Aussi, la plupart des enfants interrompent souvent leur scolarité en fin d'études primaire ou secondaire, car ils ne sont pas en mesure de passer leurs examens sans que l'acte de naissance ne soit pas exigé. Ils sont à risque d'être victimes de trafic, d'exploitation et d'apatridie. Le propos susvisé traduit également l'implication du gouvernement dans la reconstitution des documents officiels des PDI.

De plus, la DGSN a exigé qu'au niveau de chaque délégation régionale, les déplacés puissent établir facilement leurs cartes d'identité. Cette exigence tient à la vulnérabilité, aux incapacités et aux difficultés d'intégration dans les localités d'accueil, comme le témoigne un responsable de la police à Mbouda :

*[...] Les instructions sont venues de nos chefs de Yaoundé [désignant la DGSN]. Nous avons sensibilisé la communauté et surtout les déplacés à établir leurs cartes d'identité nationale. Le message est passé à la Radio, dans les Rues et lieux de service [...]. Généralement, lors de nos descentes de terrain, il nous parvient que certains déplacés ont peur et n'ont pas d'argent pour établir les cartes. Nous avons passé le message dans les églises anglophones, afin qu'ils viennent s'enregistrer. L'autre jour, un déplacé s'est présenté comme tel devant moi, pour avoir les informations. Il n'avait ni carte ni acte de naissance ou diplômes. J'ai demandé qu'ils disent à ses frères et sœurs, qu'ils peuvent avoir une carte d'identité, à partir de celle de leurs parents ou proches qui lui donneront désormais des informations au fur et à mesure [...]. J'ai aussi expliqué que sans la carte d'identité, il ne peut ni circuler librement ni accéder facilement aux services sociaux de base comme la santé, l'école et l'emploi.*⁴²⁴

Le propos ci-dessus, rend compte de l'implication de la DGSN dans le processus de reconstitution des documents officiels des PDI dans les localités d'accueil. Cette implication se traduit de manière opérationnelle par l'entremise de ses démembrements au niveau local. Ainsi, les délégations, en application des instructions de la DGSN, sensibilisent les déplacés

⁴²³ Entretien réalisé à Dschang le 27/12/2019 à 08h, avec un responsable de famille, originaire de Koumbo dans le Nord-Ouest.

⁴²⁴ Entretien mené à Mbouda, le 28/10/2019 à 13h.

sur les risques liés à la non-possession des documents officiels, à travers les radios, les rues et les églises, etc.). Ces délégations font intervenir les réseaux (familles, proches, etc.) dans le processus d'établissement des cartes d'identité.

En somme, l'implication de l'Etat dans le processus d'intégration des déplacés dans les localités d'accueil passe par la sensibilisation des droits, ainsi que la reconstitution des pièces personnelles. La sensibilisation constitue une étape du processus d'intervention, dont le but est de favoriser la réflexion, susciter la prise de conscience des droits, des besoins /difficultés des PDI, ainsi que des appuis susceptibles de faciliter leur intégration. La reconstitution des documents officiels des PDI impulsés par l'Etat contribue, quant à elle, à atténuer leur vulnérabilité et leur incapacité à accéder aux services de base (santé, éducation, emploi, etc.). Elle limite les risques d'apatridie, les restrictions de liberté de mouvement et facilite l'accès à l'assistance. En plus de la sensibilisation et de la reconstitution des documents officiels, l'Etat intervient dans les localités d'accueil, à travers la coordination des opérations en faveur des PDI.

B- Coordination des opérations par l'Etat du Cameroun en faveur des PDI dans les localités d'accueil

Le Gouvernement camerounais, conformément aux dispositions de l'article 5, alinéa 7 de la Convention de Kampala, est responsable de la coordination des interventions favorable à l'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. Cette coordination consiste à prendre des mesures nécessaires pour organiser des secours à caractère humanitaire et impartial aux PDI. Elle vise à garantir les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité. Dans la présente étude, l'Etat camerounais coordonne les interventions des Partenaires Au Développement (1), ainsi que des Ministères/acteurs locaux (2) dans le processus d'intégration des déplacés.

1- La coordination des opérations d'intervention humanitaire des Partenaires Au Développement : une stratégie de suivi et d'évaluation du MINAT en faveur des PDI

Le Gouvernement camerounais coordonne les opérations d'assistance humanitaire des Partenaires Au Développement (PAD) en faveur des déplacés en vue de leur intégration dans la Région de l'ouest Cameroun. En effet, conformément à l'article 6 de la convention de Kampala⁴²⁵, l'on observe que le processus d'intégration des PDI dans les localités d'accueil a

⁴²⁵ Cet article stipule que « les Organisations Internationales et les agences humanitaires assument leur obligations au titre de cette convention conformément au droit international et aux lois du pays dans lequel

entraîné une dynamique des acteurs humanitaires. Le Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence 2018-2019 met l'accent sur l'implication/la coordination multisectorielle des acteurs dans le processus d'accompagnement de l'action gouvernementale au profit des déplacés internes, à savoir : divers acteurs nationaux (Croix-Rouge camerounaise, Programme National de Développement Participatif, Organisme de la Société Civile au niveau local, Fondation, entreprises, particuliers, etc.), et internationaux (institutions internationales, ONG, et agences humanitaires, etc.).

Autrement dit, une pluralité d'acteurs de divers domaines se mobilise pour soutenir les déplacés internes dans les localités où ils se rendent. Une telle mobilisation, selon l'article 5 de la convention de Kampala⁴²⁶, nécessite la coordination d'une autorité institutionnelle. Cette autorité, selon le Plan gouvernemental, est le MINAT. Ainsi, la coordination des opérations d'assistance aux déplacés internes est assurée par la Direction de la Protection Civile logée au Ministère de l'Administration Territoriale. Rodrigue, agent en service dans cette direction, affirme à cet effet :

[...] oui ! En fait, il faut tout d'abord savoir que l'assistance et la protection aux personnes déplacées sont une affaire qui dépasse la seule compétence et la volonté politique d'un pays. Le Cameroun est membre de plusieurs organisations qui promeuvent le respect des droits des personnes vulnérables comme les personnes déplacées internes auxquelles vous faites allusion. Il faut également comprendre que notre pays [désignant l'État du Cameroun] a ratifié la convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique [convention de Kampala]. Vous comprenez que l'appartenance de notre État à ces organisations l'assujettit à certaines obligations. [...] Parlant des obligations, il faut noter que notre pays a la responsabilité de planifier et de coordonner les opérations d'assistance aux déplacés [...]. En ce qui concerne la coordination, il s'agit simplement de faire le suivi et l'évaluation de tout ce qui se fait sur le terrain par tous les acteurs qui accompagnent notre pays. Voyez-vous, la prise en charge des déplacés concerne certes notre pays, mais également les organisations et les agences humanitaires [...]. Notre rôle de coordination de ces partenaires nationaux et internationaux consiste à s'assurer que ces organisations respectent effectivement les principes sur le terrain de l'assistance aux déplacés. Vous constatez que les autorités administratives sont toujours informées et impliquées lors des interventions de ces partenaires sur le terrain. Un dispositif sécuritaire est toujours mis à leur disposition par notre pays lorsqu'ils se déploient. Nous-mêmes les associons généralement lors de nos opérations de

elles opèrent. Dans le cadre de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées, les organisations internationales et agences humanitaires respectent les droits de ces personnes conformément au droit humanitaire. Elles sont liées par les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance des acteurs humanitaires et respectent les normes et codes de conduite internationaux appropriés. »

⁴²⁶ L'article stipule en effet que « Les États parties désignent une autorité ou un organe qui serait chargé de la coordination des activités visant à assurer l'assistance aux personnes déplacées et à assigner des responsabilités aux organisations compétentes ».

distribution des dons. Il me souvient que le HCR et la Croix-Rouge et bien d'autres partenaires avaient pris part aux premières visites du Ministre [MINAT] au Nord-Ouest au littoral et à l'Ouest. D'ailleurs, ces organisations avec qui nous travaillons en collaboration nous font elles aussi des rapports. Nous recevons parfois des suggestions de ces organisations, car ils sont permanemment sur le terrain. Nous les prêtons une oreille attentive. Lors des prochaines opérations d'assistance, nous en tenons compte. À leur niveau, ils suivent les directives que nous donnons pour une assistance rationnelle et équilibrée des déplacés. C'est dans cette logique que nous contrôlons et nous nous assurons que les acteurs impliqués agissent normalement sur le terrain [...].⁴²⁷

La déclaration de cet agent public fait remarquer que le MINAT planifie et coordonne effectivement les opérations d'assistance aux déplacés. Elle renseigne en outre du caractère conjoint des interventions de l'État et des organisations en matière d'assistance des déplacés. Cette synergie d'action dans la prise en charge des déplacés internes permet d'optimiser l'assistance humanitaire dans les localités d'accueil. La rationalisation de ces opérations de protection et d'assistance aux PDI réduit leur niveau de vulnérabilité et facilite leur insertion dans les communautés d'accueil. En plus de coordonner l'action humanitaire des organisations, l'Etat du Cameroun, par le biais du PAHU, suit et évalue l'action des intervenants institutionnels que sont les Ministères.

2- Coordination des interventions des Ministères/acteurs locaux en faveur de l'intégration des PDI

L'Etat coordonne les interventions des Ministères et des autorités administratives, dans le processus d'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. Cette sous-section aborde les aspects normatifs sur la coordination, à partir de la Convention de Kampala et le Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence (PAHU). Elle rend compte du mécanisme de coordination mis en place dans la Région de l'Ouest Cameroun.

Conformément à la disposition de l'article 3, alinéa 2.b de la Convention de Kampala, les Etats ont « l'obligation de désigner une autorité ou un organe chargé de la coordination des activités visant à assurer l'assistance aux déplacés [...] ». Au Cameroun, la coordination est assurée par la Direction de la Protection Civile (DPC) du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT). Il lui incombe, suivant le Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence, de : (i) coordonner l'assistance aux personnes déplacées internes ; (ii) veiller à la synergie, la coordination et le suivi-évaluation des interventions des différents acteurs nationaux et

⁴²⁷ Entretien mené à Yaoundé le 28 /11/2021 à 14h.

internationaux impliqués dans la mise en œuvre du Plan ; (iii) procéder à la collecte et à la mise en œuvre des ressources nécessaires ; (iv) suivre le cadre de concertation entre le Gouvernement et les différents acteurs nationaux et internationaux intéressés pour une gestion harmonieuse et concertée de la situation des populations en détresse ; (v) proposer toutes autres mesures susceptibles de contribuer à une prise en charge des populations concernées.

La présente étude fait le constat selon lequel le MINAT coordonne les actions d'assistance et de protection des PDI qui sont mises en œuvre par les Ministères et les autorités administratives locales. Il s'assure que ceux-ci mènent des actions dans leur domaine de compétence, comme décliné dans le PAHU. Il veille à ce que les Ministères concernés apportent une assistance aux PDI dans les localités d'accueil, à partir des dispositifs de suivi-évaluation comme les rapports d'activité et les missions conjointes dans la Région de l'Ouest Cameroun.

Le MINAT s'assure par exemple que le Ministère de la Santé Publique apporte une assistance sanitaire aux PDI dans les localités d'accueil. Il veille à ce que les actions, telles que les campagnes de sensibilisation (hygiène et salubrité, etc.), ainsi que les soins de santé d'urgence soient menés, sans discrimination, à l'égard des déplacés dans les localités d'accueil. Il en est de même, pour le suivi des interventions en faveur des déplacés, telles que consignées dans le PAHU 2018-2019, à savoir :

- la sécurité alimentaire (Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales) ;
- les besoins en eau, hygiène et assainissement (Ministère de l'Eau et de l'Energie) ;
- la communication gouvernementale (Ministère de la communication) ;
- les dépenses communes de l'Etat (Ministère des Finances) ;
- les actions civilo-militaires (Ministère de la Défense) ;
- la solidarité et la prise en charge psychosociale (Ministère des Affaires Sociales) ;
- les appuis dans le système scolaire (Ministère des Enseignements Secondaires ou de L'Éducation de Base) ;
- la reconstitution des documents officiels (Ministère de la Justice, la DGSN) ;
- la sécurité des PDI (le Secrétariat d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie).

Il importe de souligner que Les Ministères sectoriels assurent chacun en ce qui le concerne, la coordination des actions relatives à son domaine de compétence. La Coordination technique au niveau local est composée des points focaux relevant des administrations

concernées et dûment désignées par les chefs de structures. Le MINAT assure la coordination au plan local, par l'entremise des autorités administratives, telles que les Gouverneurs, les Préfets et les sous-préfets. Ces derniers centralisent les informations au niveau local et les transmettent au MINAT, comme l'indique le Gouverneur de la Région de l'Ouest - Cameroun dans son propos ci-dessous :

[...] La coordination des interventions en faveur des déplacés dans la Région de l'Ouest -Cameroun fait intervenir plusieurs instances décisionnelles. Je parle de la sous-préfecture et de la préfecture. Il arrive que dans certains villages, les Chefs de quartier jouent le rôle de relais, en transmettant les informations sur le nombre de déplacés enregistrés dans la Région. Ces informations sont consolidées dans des rapports d'activités. Une fois à mon niveau, je me charge de donner des instructions au point focal, à l'effet d'une analyse succincte et d'une note de synthèse. Ladite note doit sur la base d'une matrice de cotation, prioriser les besoins prioritaires, sur lesquelles les interventions doivent être orientées. La même note propose, à la convenance de la hiérarchie que je suis, des mesures adéquates pour y faire face. Cette note donne souvent lieu à des réunions de coordinations et des descentes de terrain pour le suivi. Il nous a été amené à réunir les préfets et les sous - préfets, ainsi que ces points focaux pour harmoniser la compréhension et définir de manière concertée des mesures pour garantir une prise en charge efficace des déplacés dans la Région, dont j'ai compétence. C'est très important, car je dois rendre compte au MINAT et je suis souvent invité lors des sessions extraordinaires du premier Ministre. Nous faisons des notes d'instructions à l'endroit des services de sécurité, pour assurer l'ordre, afin que tout se passe bien. Le MINAT descend régulièrement dans ma Région. Nous avons aussi organisés les descentes du MINESEC, MINPROFF, MINAS, MINSANTE, MINJEC et autres départements ministériels. Ils accompagnent les familles déplacées, par l'octroi des dons divers et l'assistance dans leurs domaines de compétence. Certains ministères comme le MINPROFF et le MINJEC contrôlent leurs centres d'intervention, je pense au CPFF et CMPJ. Le MINAT octroie aussi les dons, mais il intervient plus en tant que la structure centrale en charge de la coordination des activités. Vous comprenez que son intervention est plus orientée vers les contrôles⁴²⁸.

À l'analyse, il ressort du propos ci-dessus, que le Gouverneur facilite dans la dynamique d'intégration des déplacés, le processus de l'enregistrement, de planification, d'interventions et de suivi-évaluation. Il veille à la sécurité dans sa Région, y compris en cas d'interventions multiformes. Il est le relais de l'administration centrale au niveau local. Il coordonne les interventions sur le terrain, avec l'appui des instances, telles que la préfecture et de la sous-préfecture. Ce propos montre qu'un point focal dans les services du Gouverneur reçoit les instructions de sa hiérarchie, à l'effet de faire une note de synthèse. L'analyse tirée du cadre d'évaluation sert de point de départ à la planification conjointe des interventions par toutes les parties prenantes. Les Réunions de coordination, ainsi que les descentes périodiques du

⁴²⁸ Entretien mené à Bafoussam, le 11 juillet 2019 à 10h.

Gouverneur sont organisées à l'effet de clarifier, de constater ou d'apporter sur la base du Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence, des correctifs nécessaires aux éléments consignés dans les rapports d'activités. Les réunions de coordination permettent de créer une synergie d'actions entre les différents intervenants en vue d'assurer une meilleure gestion des questions des PDI. Il ressort également que le Gouverneur transmet à la Direction de la Protection Civile au MINAT, le rapport consolidé. Elle s'assure que les interventions répondent aux principes d'assistance et de protection humanitaires (l'équité, la non-discrimination, le respect des droits, etc.).

Dans le même ordre d'idées, Rodrigue, personnel en service à la Direction de la Protection Civile au MINAT, dira d'ailleurs :

[...] Un état des lieux des besoins des déplacés dans chaque Région d'accueil a été fait au Ministre avant sa descente sur le terrain, à partir des rapports d'activités transmis par les Gouverneurs. Ils assurent la remontée des informations sur tout ce qui concerne l'assistance, ainsi que les visites des autres autorités ministérielles. Nous sommes au courant que la Région de l'Ouest foisonne un grand nombre de déplacés. Aussi, en plus des partenaires, le MINESEC et le MINEDUB ont effectué des visites assorties des dons scolaires; la DGSN procède à la reconstitution des actes officiels ; le MINAS et le MINPROFF apportent un réconfort moral et des formations à l'entrepreneuriat ; les Mairies apportent un soutien multiforme que ça soit en matière de recensement et d'enregistrement des PDI ou d'assistance alimentaire, sanitaire, matérielle et sociale. Tous les rapports d'activités nous sont parvenus, y compris les comptes rendus des autorités administratives précisant le rôle joué par chaque point focal dûment désigné par chaque Ministère. Nous devons également rendre compte à la présidence de la République, qui nous confie la mission de coordination, de planification, de sensibilisation et de suivi-évaluation. Nous assurons donc la synergie interministérielle. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les PDI dans les localités d'accueil. Nous nous assurons que les interventions multiformes s'opèrent dans une démarche participative et selon les principes d'égalité, d'équité et de non-discrimination, comme le recommande le texte phare en matière d'assistance et de protection des PDI en Afrique [désignant la convention de Kampala]. Les rapports des missions conjointes entre Ministères et partenaires ; les comptes rendus de réunions de coordination servent également de point de départ à la planification conjointe des interventions des acteurs multiformes.

Le propos ci-dessus, révèle que les descentes du MINAT font suite aux évaluations de l'état des besoins des déplacés dans les localités d'accueil. Cette évaluation des besoins est consolidée au niveau de la Direction de la Protection Civile dudit MINAT. Cette consolidation fait s'appuyer sur les rapports d'activités ou de missions, ainsi que les comptes rendus initiés par les départements ministériels, ainsi que les autorités administratives des localités d'accueil des PDI. Ce propos traduit l'engagement du gouvernement camerounais à

mettre en place des mesures pour garantir l'efficacité du suivi-évaluation de l'assistance humanitaire fournie aux personnes déplacées, conformément à la Convention de Kampala (article 9, alinéa 1.m). Il fonde la coordination, sur l'urgence d'atténuer la vulnérabilité des déplacés dans les localités d'accueil. Une vulnérabilité qui se traduit par leur incapacité à accéder aux services sociaux de base (éducation, emploi, etc.), en raison d'une insuffisance des capitaux (économique, social, culturel et symbolique) et de l'ignorance de leurs droits dans les communautés d'accueil.

Le MINAT dans son rôle de coordination s'assure que les interventions multiformes menées dans la Région de l'Ouest, cas échéant de la présente étude, s'opèrent dans une démarche participative. Cet aspect s'appuie sur la Convention de Kampala. Ladite Convention reconnaît le rôle crucial des PDI et engage le gouvernement à garantir une assistance et une protection communautaire efficace et globale. Elle énonce les droits et les garanties concernant la protection des PDI, notamment leur droit à prendre part aux décisions qui leur concerne directement. L'objectif étant de permettre aux déplacés de participer activement à leur propre protection, plutôt que d'être les bénéficiaires passifs. Leur participation est essentielle, afin que les actions humanitaires et les évaluations menées reflètent les besoins et les problèmes spécifiques des PDI. Le fait de renforcer la participation de ces communautés et de leur assurer un rôle de premier plan les aide à retrouver confiance en elles, leur permettant de progresser sur la voie de l'autonomie, de résilience et de l'intégration dans les localités d'accueil, ainsi que dans la recherche des solutions durables.

En somme, la coordination des opérations à l'endroit des déplacés conformément au Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence est assurée par le MINAT. Il coordonne également les opérations des Ministères dans leur domaine de compétence. Au niveau local, elle se fait par l'entremise des autorités administratives que sont le Gouverneur, le Préfet et le Sous-Préfet. Il reçoit des autorités administratives et des Ministères des notes de synthèse, assorties des rapports consolidés sur le profilage, les besoins, les interventions et les mesures nécessaires à une prise en charge efficace des PDI dans les localités d'accueil. Il veille aux respects des droits qui impliquent l'établissement des mécanismes de consultation, de participation communautaire (bottom up), d'autonomisation et d'intégration dans les localités d'accueil.

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, il convient de rappeler que l'objectif était de montrer le rôle des instances centrales dans le processus d'intégration des déplacés à l'Ouest Cameroun. De l'analyse, il ressort que les actions desdites instances s'articulent autour de la planification des interventions et de la protection des PDI. Dans le domaine de la planification, l'Etat dénombre les déplacés, recense leurs besoins et organise les opérations d'assistance multiformes (sanitaire, alimentaire, financière, psychosocial, éducation, formation). En ce qui concerne la protection, notons que l'Etat sensibilise sur les droits des déplacés et veille à la reconstitution de leurs documents officiels. L'organe en charge de la coordination des opérations en faveur des PDI (MINAT) reçoit par l'entremise de la Direction de la Protection Civile, des rapports d'activités et effectuent des descentes de suivi-évaluation. Il coordonne de ce fait, les interventions de tous les acteurs (partenaires, ministères, autorités administratives locales, société civile) intervenant dans le processus d'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. Ces actions d'assistance des instances étatiques centrales auxquelles s'adjoignent celles des instances étatiques locales facilitent l'intégration socioéconomique des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

CHAPITRE VI :
ETAT AU NIVEAU LOCAL ET INTÉGRATION
SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA
RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN

INTRODUCTION

La crise sociopolitique dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest a entraîné les déplacements des populations dans plusieurs Régions du Cameroun. Certaines ont trouvé refuge dans les localités de la Région de l'Ouest. Les déplacés nouvellement arrivés font face à de nombreux défis, au rang desquels figure leur intégration dans lesdites localités. Ainsi, la question d'intégration dans lesdites localités reste au centre des préoccupations de plusieurs acteurs, parmi lesquels les autorités étatiques locales. Dès lors, les questions qui se posent sont celles de savoir, comment ces autorités interviennent-elles au processus d'intégration des déplacés ? Comment cette intervention renforce-t-elle les capacités de résilience des déplacés ? Le présent chapitre entend mettre en exergue le rôle des organes administratifs et traditionnels dans la dynamique d'intégration des personnes déplacées internes (I). Il vise par ailleurs à montrer comment en contexte d'assistance ou non des autorités locales, les PDI développent des stratégies de résilience « assistée » ou « naturelle » pour s'intégrer dans les localités d'accueil (II).

I- LES INSTANCES LOCALES DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST-CAMEROUN

Les instances locales interviennent également dans le processus d'intégration des personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun. La crise sociopolitique dans le NOSO et les violences y découlant, ont conduit les populations des zones rurales à s'installer dans les régions potentiellement agricoles. Il s'agit dans la Région de l'Ouest, des zones telles que : Foubot et Bangourain dans le Département du Noun ; Dschang, Santchou, Bafou et Fongo-Tongo dans la Menoua ; Batcham, Babadjou et Galim dans le département de Bamboutos. Dès lors, leur intégration dans lesdites zones n'a pas laissé indifférentes les autorités administratives (A) et traditionnelles (B).

A- LES ORGANES ADMINISTRATIFS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES DÉPLACÉS DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN

La gestion des PDI est assurée par les organes administratifs placés sous la coordination des services du Gouverneur de la Région de l'Ouest. Il s'agit des Préfectures (1), Sous-préfectures (2) et services sociaux (3).

1- Les services préfectoraux

Les services préfectoraux participent à l'intégration socioéconomique des déplacés dans la région de l'Ouest Cameroun. Ils coordonnent les opérations de recensement en faveur des déplacés (a) et organisent des visites d'assistance, de protection et de réconfort aux PDI (b).

a- Le recensement : une action des organes administratifs en faveur de leur l'intégration des PDI

Le recensement est une opération menée par les services préfectoraux pour dénombrer les PDI en vue d'une meilleure planification. Dans le Département de la Menoua par exemple, ayant pour chef-lieu Dschang, les PDI se font enregistrer auprès du point focal précisément, dans les services du secrétariat de la Préfecture. Un responsable de la Préfecture décrit à cet effet, le processus d'enregistrement de ces derniers :

À notre niveau, la première action que nous menons à l'égard des PDI de la crise sociopolitique est de les enregistrer dans notre fichier des déplacés du Département. On communique chaque fois à la radio et dans les églises du Département que les PDI doivent passer à la Préfecture se faire enregistrer. Dès qu'ils arrivent, on leur demande la carte d'identité. S'ils n'ont pas, on leur demande

*de présenter l'acte de naissance. S'ils n'ont pas toujours, on leur demande d'aller chercher un membre de la famille à partir de laquelle l'on pourra le recenser. Au cas où il ne connaisse personne, l'on enregistre sous le couvert d'une association. Et, on lui dit qu'il aura des informations à partir de cette association les PDI qu'il devra désormais visiter.*⁴²⁹

À l'analyse, il en ressort que le processus d'enregistrement des déplacés dans les localités d'accueil commence avec la sensibilisation, à travers les médias et les églises. Ce processus requiert l'existence des pièces d'état civil. En cas d'absence desdites pièces, l'enregistrement nécessite la présence d'un membre de famille ou d'une association. Cet enregistrement constitue une base de données auprès des pouvoirs publics, des partenaires privés, nationaux et internationaux. Il oriente, par ailleurs, les plans d'assistance humanitaire vis-à-vis des PDI. L'activité de recensement renseigne donc, les autorités préfectorales sur le nombre, la composition et la répartition de la population déplacée dans la zone d'accueil. Ces informations orientent les descentes des autorités, au rang desquelles figurent celles des préfets.

b- Les descentes des préfets dans les localités et établissements scolaires : un mécanisme d'assistance et de réconfort aux PDI

Les descentes préfectorales ont pour rôle de faciliter l'intégration des PDI dans les localités d'accueil. Elles permettent de recenser et de comprendre leurs difficultés, afin de les transmettre à leur hiérarchie ou à un particulier désirant y intervenir.

Les visites des autorités administratives dans les établissements scolaires leur permettent de s'assurer que les établissements ont effectivement accueilli les élèves déplacés⁴³⁰. Il s'agit également d'encourager la scolarisation des élèves déplacés par l'octroi des cahiers et des livres. C'est ce qui ressort du discours tenu par le Préfet⁴³¹ du Département de la Ménoua en date du 10 janvier 2020, à la cour principale du Lycée bilingue de Dschang. Les images ci-après, traduisent ce fait.

⁴²⁹ Entretien mené à Dschang, le 18/01/2020 à 15h.

⁴³⁰ Lors d'une rencontre avec le sous-préfet de Fouban, Micheal KENEMO ATTEH, il a assuré que « les ressources ont été mobilisées pour trouver des places dans les établissements à tous les enfants déplacés arrivés en ville. »

⁴³¹ Le préfet Godlive Mboke NTUA était accompagné de trois de ses collaborateurs, à savoir l'adjoint au sous-Préfet, Monsieur Armand Ze et les délégués départementaux des enseignements secondaires et de l'éducation de base.

EDUCATION

CRISE ANGLOPHONE : LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS AU SECOURS DES ÉLÈVES DÉPLACÉS



La crise sociopolitique qui secoue les deux régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2016 a déjà provoqué beaucoup de pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels.

Soucieux de préserver tout ce qui leur reste de plus cher, à savoir leurs vies, des familles se sont déplacées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le Département de la Menoua qui partage des frontières avec le Sud-Ouest et qui est réputé hospitalier a accueilli des milliers de sinistrés venus des deux Régions en détresse.

Dans le cadre de l'année scolaire 2019-2020, le Gouvernement camerounais a entrepris d'octroyer des kits pédagogiques aux élèves déplacés à cause des conflits et de l'insécurité ambiante.

Vendredi 10 Janvier 2020, 297 élèves déplacés du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont reçu des kits pédagogiques offerts par le MINESEC pour les accompagner dans leurs études.

La cérémonie qui a débuté à 10 heures dans la cour principale du Lycée Bilingue de Dschang était présidée par le Préfet du Département de la Menoua, monsieur Godlive Mboke Ntua, qui était accompagnés de trois de ses collaborateurs, à savoir l'Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dschang, Monsieur Armand Ze et les Délégués Départementaux des Enseignements Secondaires et de l'Éducation de Base pour la Menoua, Messieurs Laurent Kenfack et Brice Djazet Tongo.



Jean-Baptiste NTUENDEM
Rédacteur en chef
Doctorant en Sciences du Langage

EXCELLENCE

N° 001 édition Spéciale de Février 2020





Figure 33. Visite des autorités administratives et éducatives aux élèves déplacés
SOURCE : Journal annuel « Excellence » Édition spéciale de février 2020.

Les images ci-dessus, mettent en exergue la visite des autorités préfectorales dans les établissements de la Région de l'Ouest Cameroun. Ces descentes dans les établissements qui abritent les PDI, traduit une marque d'assistance et d'accompagnement des familles déplacées dans la scolarisation de leurs enfants. Un tel accompagnement constitue un facteur qui favorise l'intégration des PDI dans leurs localités d'accueil.

Par ailleurs, l'autorité préfectorale mobilise les PDI, à travers les canaux de communication dont elle dispose. Il s'agit des églises, des radios communautaires et des affichages. Elle définit et sécurise les lieux devant abriter les déplacés, y compris lors des campagnes de sensibilisations et de distributions de dons. Au demeurant, les actions de recensement et de visites préfectorales témoignent de la volonté des pouvoirs publics, à intégrer les déplacés dans les localités d'accueil. Cette volonté se traduit également au niveau des Arrondissements, à travers les actions de la sous-préfecture.

2- La Sous-préfecture

La Sous-préfecture est un acteur non négligeable dans le processus d'intégration socioéconomique des PDI dans la région de l'Ouest. C'est l'organe le plus rapproché des populations locales qui assure la coordination des opérations relatives aux PDI au niveau des Arrondissements. À ce titre, elle mène un certain nombre d'actions, à savoir : l'octroi des espaces cultivables (a), la prévention et l'arbitrage des conflits communautaires entre les PDI et les populations autochtones (b).

a- L'octroi des parcelles cultivables : un mécanisme d'intégration socioéconomique des PDI

L'octroi des parcelles cultivables est un procédé d'insertion des déplacés mis en œuvre par les pouvoirs publics en vue d'encourager les initiatives agraires. Ainsi, les déplacés ont la possibilité de s'autoalimenter et de commercialiser une partie de la récolte. Les retombées financières leur permettent d'affronter les difficultés et de s'autonomiser. Claudia, ancienne institutrice vacataire à Kumbo, installée depuis 2017 à Dschang, affirme :

Quand je suis arrivée ici, j'ai cherché ce que je pouvais faire. Je n'ai pas trouvé. On m'a dit que j'écris la demande au Sous-préfet pour qu'il me donne l'autorisation de cultiver. J'ai fait et j'ai eu mon champ qui est vers le CENAJES [désignant le quartier administratif où l'on retrouve des espaces

cultivables]. *Je travaille le maïs, le haricot et les pommes là-bas. Parfois, je vends et je mange d'autres.*⁴³²

Le propos ci-dessus, témoigne le soutien de l'Etat au niveau des Arrondissements. Ce soutien permet aux déplacés de réaliser des activités génératrices de revenus, de s'autoalimenter et de s'autonomiser. Cette initiative des instances locales vise à autonomiser les PDI, en vue de limiter les cas de vol ou d'agressions susceptibles d'occasionner des conflits communautaires dans les localités d'accueil.

b- La prévention et l'arbitrage des conflits communautaires entre les PDI et les autochtones

La prévention et l'arbitrage des conflits communautaires constituent un axe d'intervention des autorités dans le processus d'intégration des déplacés. Cet axe se fonde sur le fait que certaines communautés d'accueil perçoivent les déplacés comme une menace ou un danger. Ils sont victimes de stigmatisation et font des pétitions au niveau des autorités administratives. Lesdites autorités promeuvent, par la suite, les valeurs de tolérance, de paix et de dialogue entre les communautés. Sonita, installée dans l'Arrondissement de Santchou, fait état de cette situation dans son propos, ci-dessous :

*On ne nous aime pas ici. L'on nous accuse que l'on vol le manioc, le maïs et les prunes au champ, parce que l'on rentre au champ la nuit. Un jour, on a arraché les machettes et les houes de mes frères qu'ils doivent partir, parce qu'ils volent. La bagarre a commencé et on a blessé Colins qui ne voulait pas donner sa machette. Le chef est venu parler, mais les gens n'ont pas compris. C'est le Délégué des affaires sociales et l'adjoint au Sous-préfet qui sont venus avec les policiers chasser les gens. Et ils ont parlé à mes frères de supporter et de pardonner les gens d'ici [désignant les populations autochtones]*⁴³³

Le propos ci-dessus, montre que les déplacés sont victimes de stéréotypes et de discrimination sociale. Dans la perspective de limiter les cas de conflits entre les PDI et la population autochtone, l'autorité locale joue le rôle de pacificateur, en prônant les valeurs de patience et de tolérance.

Dans le même ordre d'idées, l'agent représentant le Délégué des Affaires Sociales, affirme que :

⁴³² Entretien mené à Dschang, le 18/12/2019 à 12h.

⁴³³ Entretien mené à Santchou, le 23/11/2019 à 15h.

Le conflit communautaire que nous avons solutionné avec la Sous-préfecture dernièrement découle, non seulement, des difficiles conditions de vie des PDI, des frustrations qu'elles subissent au quotidien de la part des populations locales jointes à leur intolérance. Or, ces déplacés ont besoin de beaucoup d'aides et de soutiens [...]. Le Sous-préfet a parlé aux deux protagonistes et le calme est revenu. Maintenant, il n'y a plus de problèmes.⁴³⁴

Le propos ci-dessus, traduit l'implication des autorités locales dans le processus d'intégration des PDI dans les localités d'accueil. Cette implication vise à renforcer la cohabitation entre ceux-ci et la population locale. Autrement dit, la prévention et l'arbitrage des conflits communautaires par les autorités administratives facilitent la collaboration, limite les tensions et instaure un climat favorable à l'épanouissement des PDI. Un tel environnement permet l'intégration des déplacés dans les localités d'accueil. Cette intégration est également un objectif visé par les services des affaires sociales.

3- Le Service des affaires sociales dans le processus d'intégration des PDI

Le Service des affaires sociales dans le processus d'intégration des PDI met l'accent sur l'accompagnement psychosocial. Cet axe d'intervention se fonde sur les expériences traumatisantes (angoisse, stress, dépression, etc.) et les difficiles conditions de vie des déplacés dans les zones d'accueil. Ces expériences traumatisantes exposent souvent les déplacés à la consommation et à la dépendance des stupéfiants. Au niveau de la Délégation départementale du Service social dans l'Arrondissement de Dschang, les déplacés reçoivent un accompagnement psychosocial par les conseils et de réconfort. Ledit accompagnement les amène à se reconstruire et à entreprendre.

Le Service social de Dschang s'occupe par ailleurs, du recensement des PDI au sein de leurs locaux. Au cours de ces enregistrements, les PDI sont interrogées sur les différents problèmes et besoins auxquels ils font face au quotidien. Ces informations permettent au Service social d'organiser et de coordonner par exemple, une campagne de distribution des dons en denrées alimentaires aux PDI. La campagne du 25 juin 2020 à Dschang a été parrainée par le Ministre des Affaires Sociales, à hauteur de huit cent mille (800.000) FCFA. Grâce à ce financement, ils ont pu remettre les denrées alimentaires à 50 familles déplacées internes. Ces familles déplacées ont été contactées et conviées à la cérémonie de remise des dons. Chaque déplacé est rentré avec un paquet contenant : 12 kg de riz, 3 bouteilles d'huile

⁴³⁴ Entretien mené à Santchou, le 20/10/2019 à 16h.

raffinée, 4 morceaux de savons et 2 kg de sel. Les images suivantes attestent la distribution des dons alimentaires aux PDI par le Service des affaires sociales.



Figure 34. Cérémonie de remise des dons aux PDI à la Délégation des affaires sociales de la Menoua.

SOURCE : Données obtenues, respectivement à la croix rouge et à la Délégation des affaires sociales de la Menoua, les 07 février et 09 avril 2020.

Ces images présentent certains bénéficiaires des dons offerts par le Service des Affaires Sociales au niveau de l'arrondissement. Ces dons permettent aux déplacés de satisfaire leurs besoins essentiels (alimentation, logement, etc.). Ainsi, les Services des affaires sociales contribuent à l'insertion sociale des PDI dans le Département.

En somme, les organes administratifs (Préfectures, Sous-préfectures, Services des affaires sociales) contribuent au niveau local, à l'intégration socioéconomique des PDI, à travers les actions, ci-après : la coordination des recensements, les visites dans les localités d'accueil, l'octroi des parcelles cultivables, la prévention et l'arbitrage des conflits communautaires, l'accompagnement psychosocial et la distribution des dons aux PDI. Ce processus d'intégration des PDI au niveau administratif est davantage renforcé avec l'implication des organes traditionnels.

B- LES ORGANES TRADITIONNELS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST

Les organes traditionnels, tout comme les organes administratifs, œuvrent en vue d'intégrer socioéconomiquement les PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. Il s'agit principalement dans le cas de la présente étude, des services communaux (1) et des chefferies (2).

1- Les services municipaux

Les Communes ou les Mairies représentent les habitants d'une localité. C'est l'organe en charge du développement local ou de l'amélioration des conditions de vie des populations à l'échelle locale. En effet, l'arrivée des populations déplacées dans les localités d'accueil entraîne des recompositions sociodémographiques dans les Communes et affecte leur organisation. Ainsi, les actions ci-après, ont été entreprises dans le sens d'intégrer les déplacés dans leurs Communautés d'accueil : l'accueil des déplacés sans résidence (a), la mise à disposition des espaces verts et des semences pour des PDI (b), l'octroi du dispositif pour l'inhumation des dépouilles des PDI (c), le recrutement des femmes et l'octroi des stages aux jeunes déplacés (d), les exonérations en faveur des PDI (e), la création des points d'eau dans les quartiers fortement peuplés de PDI et la remise des dons aux enfants déplacés (f).

a- La mairie : un lieu d'accueil provisoire pour les PDI

Les déplacés ont trouvé refuge dans les bâtiments de la Mairie, du fait de l'insuffisance des ressources pour se procurer un logement. Il s'agit de la place des fêtes, des salles de spectacles et de célébration des mariages. C'est le cas de l'informateur Clovis qui a temporairement résidé dans la salle de fête de la Mairie de Foumban, avant de se loger au quartier " Bansso". Ainsi, dira-t-il :

Quand je suis arrivé ici, on était nous cinq (05). On n'avait pas d'argent pour avoir où dormir. Un gars nous a dit qu'on doit partir voir le secrétaire de la Mairie. On est parti et c'est lui qui est allé nous montrer là où l'on doit dormir. C'est comme ça qu'on a commencé à se débrouiller jusqu'à ce qu'on est [Sic] quitté de là pour venir ici [...].⁴³⁵

Le propos ci-dessus, traduit la volonté de la mairie à venir en aide aux nouveaux déplacés en situation de précarité et de besoins spécifiques. Cette aide leur donne l'opportunité de réaliser les AGR. L'accueil réservé aux populations déplacées permet aux PDI de s'insérer et de s'adapter progressivement dans leurs localités d'accueil. La mise à disposition des semences et des espaces agraires auprès des PDI contribue davantage à renforcer leur adaptation progressive dans les localités d'accueil.

b- La mise à disposition des semences et d'espaces agraires

Les semences et les espaces agraires mis à la disposition des déplacés par la Mairie ont pour but d'encourager les initiatives agricoles, d'améliorer la productivité, de renforcer leur autonomie et de faciliter leur intégration dans les localités d'accueil. Félix rapporte, à cet effet que : « Moi, je n'ai encore rien reçu de la Mairie. C'est mon grand frère qui m'a dit qu'avant que je n'arrive ici, l'autre Maire qui est parti a donné à notre association les maïs pour semer, les machettes et les houes avec la lime et les engrais pour travailler [...]»⁴³⁶ ». Ce propos évoque les dons mis à la disposition des associations des déplacés dans le domaine agricole. L'action des Mairies consistant à mettre à disposition des PDI, des espaces et des semences, permet à ces derniers d'être actifs et de se prendre en charge. Lorsque surviennent des cas de détresse, les services communaux mettent sur pied des dispositifs d'accompagnement en faveur des PDI.

⁴³⁵ Entretien mené à Foumban, le 28/11/2019 à 11h.

⁴³⁶ Entretien mené à Dschang, le 28/09/2019 à 18h

c- L'octroi du dispositif nécessaire pour l'inhumation des éventuelles dépouilles des PDI

Les Services municipaux des zones d'accueil ont mis à la disposition des PDI, des cercueils et des cimetières pour l'inhumation. Cet acte se fonde sur l'insuffisance des moyens dont disposent les déplacés et l'instabilité persistante dans leur zone d'origine. L'action des services municipaux transparait dans le propos d'un agent en service à la mairie de Dschang, qui a souhaité de manière anonyme, s'exprimer ainsi qu'il suit :

[...] Bon, j'ai vu une fois une famille qui est venue ici voir le A2 [désignant le deuxième adjoint au Maire] en disant qu'elle a perdu son père et que la route est barrée au Nord-Ouest et ils n'ont pas les moyens. Bon, le A2 nous a appelés d'aller acheter un cercueil de 50 000 FCFA avec madame Rose [désignant l'agent comptable]. Quand on est revenu, le Maire a dit à la famille là d'aller habiller le corps pour aller enterrer derrière le lycée bilingue [désignant le lieu où se trouve le cimetière]. La Mairie aide beaucoup les gens là, mais ils viennent toujours dire qu'ils n'ont rien [...].⁴³⁷

Le propos ci-dessus, montre l'implication des autorités municipales dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'ouest Cameroun. Lesdites autorités accordent, après sollicitation des déplacés, des gratifications, y compris le cimetière. Le soutien et le réconfort que la mairie apporte aux familles déplacées en cas de décès, fortifient les PDI et leur permet de se sentir membres de la communauté d'accueil. La mairie intervient également, dans les domaines de l'emploi et des stages des déplacés, pour asseoir leur processus d'insertion dans la zone d'accueil.

d- Le recrutement des femmes et l'octroi des stages aux jeunes déplacés

Les municipalités organisent de temps en temps des opérations de recrutement des femmes et jeunes déplacés, pour les offrir des opportunités d'emplois dans les localités d'accueil. Cette opération se fonde sur le fait que ces couches dites défavorisées sont plus susceptibles d'adopter des comportements déviants (prostitution, délinquance juvénile, etc.) en cas d'inactivité. Ainsi, les femmes déplacées dans la région de l'Ouest sont recrutées pour le nettoyage des bâtiments publics et le service d'hygiène dans la ville. C'est le cas de Nikita, femme déplacée depuis 2017 dans la localité de Mbouda. Elle dit avoir été recrutée comme agent de service d'hygiène grâce à son statut de déplacé dans la Commune. Elle s'exprime,

⁴³⁷Entretien mené à Dschang le 28/08/2019 à 11h

ainsi qu'il suit : [...] J'avais déposé mon dossier. On m'a pris à la mairie dans le service d'hygiène. Je balaie et parfois, je lave les bureaux.⁴³⁸

En outre, les jeunes sont utilisés pour curer les caniveaux ou les lacs municipaux dans les localités. À la fin, les sommes d'argent allant de trente-cinq (35) à quarante-cinq (45) milles leur sont remises, accompagnées de fournitures scolaires. Joël a fait partie, en 2018, des stagiaires de la Mairie de Dschang nous confit-il en dénonçant un appui non renouvelable de l'aide : « La Mairie nous aide. En 2018, j'ai déposé mon dossier là-bas et j'ai eu le stage. Cette année, on ne m'a pas accepté, parce que j'y étais déjà l'an passé. On a pris Georges [désignant son grand frère], parce qu'il était nouveau. Donc, nous les déplacés, l'on bénéficie seulement une fois c'est fini [...]»⁴³⁹. Il en ressort que l'octroi des stages aux déplacés est non renouvelable.

En somme, les recrutements des femmes et stages offerts aux jeunes déplacés permettent d'alléger les difficultés des PDI et de limiter les cas de déviance dans les zones d'accueil. Dans la même perspective, des exonérations leur sont accordées, en vue de faciliter le processus d'intégration des déplacés dans les zones d'accueil.

e- Exonérations en faveur des déplacés

Les Mairies offrent des facilités ou des exonérations aux PDI, en termes d'établissement des Actes d'état civil (carte d'identité, Acte de naissance et de mariage, etc.) en vue de faciliter leur intégration. En effet, il ne leur est pas imposé de présenter leurs pièces officielles. L'objectif de la Mairie et des pouvoirs publics est que chaque enfant déplacé, puisse avoir, un acte de naissance lui permettant de faire les études dans la localité d'accueil. L'établissement des actes d'état civil permet aux PDI de jouir des droits, leur permettant de s'intégrer dans les localités d'accueil. Dans le même ordre d'idées, la création des ponts d'eau et la remise des dons aux enfants déplacés facilitent l'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

f- Création des points d'eau dans les quartiers fortement peuplés de PDI et la remise des dons aux enfants déplacés

Le ravitaillement des PDI par les créations des points d'eau et la remise des dons aux enfants déplacés constituent l'une des actions menées par les mairies en vue de faciliter

⁴³⁸ Entretien mené à Mbouda, le 30/10/2019 à 15h.

⁴³⁹ Entretien mené à Dschang, le 29/10/2019 à 13h.

l'intégration socioéconomique de ces PDI dans les localités d'accueil. En effet, les Communes se sont également rendu compte de l'absence d'eau dans les quartiers, où résident les PDI. Cette situation a amené certaines Mairies à initier les projets de création des points d'eau dans les lieux publics. Cet acte municipal a permis de rendre accessible l'eau aux PDI, ainsi qu'au reste de la population locale. Concernant la remise des dons scolaires, les Mairies comme celles de Babadjou, viennent en aide aux enfants à la rentrée scolaire en distribuant des cahiers, des sacs, des savons et des stylos en vue de permettre aux enfants déplacés de poursuivre leurs études.

En somme, diverses actions sont menées par la Mairie en vue de faciliter le processus d'intégration des PDI dans les communautés hôtes. Il s'agit des actions, telles que l'accueil des déplacés sans résidence, la mise à disposition des espaces verts et des semences pour des PDI, l'octroi du dispositif pour l'inhumation des dépouilles des PDI, le recrutement des femmes et l'octroi des stages aux jeunes déplacés, les exonérations en faveur des PDI, la création des points d'eau dans les quartiers fortement peuplés de PDI et la remise des dons aux enfants déplacés. Cette dynamique d'actions des mairies est également soutenue à la base, par les chefferies.

2- Les chefferies/ royaumes

Les chefferies/royaumes interviennent également dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ces entités s'organisent en vue de donner une possibilité aux PDI de s'intégrer dans leurs communautés. Les actions entreprises par les organes locaux sont les suivantes : le recensement et l'hébergement et des PDI (a), l'octroi des vêtements et des espaces cultivables aux familles déplacées, sans oublier la mise à disposition des Jobs et des domiciles abandonnés aux PDI (b).

a- Le recensement et l'hébergement des PDI par les chefferies

Le recensement et l'hébergement et des PDI sont une initiative mise en place au niveau des chefferies, pour les identifier (effectif, composition) et garantir la sécurité des déplacés. Dans les villages relativement éloignés des Arrondissements de Fongo-Tongo dans le Département de la Menoua, et Bangourain dans le Département du Noun par exemple, les chefs de village accueillent et hébergent les PDI n'ayant pas la possibilité de se trouver. C'est le cas d'Anatole, chef de famille de 5 enfants venu du Lebialem depuis février 2017 résidant à date, dans les cases offertes par le chef. Il s'exprime à cet effet : « [...] Quand la guerre avait

commencé chez nous, j'ai vite fui avec ma famille et quand je suis arrivé ici, j'ai vu la femme du chef. Elle m'a amené chez le chef. J'ai dormi avec mes enfants là-bas. Et le matin, maman Marie [désignant la femme du chef] est partie me montrer la maison çï⁴⁴⁰ ». Il en ressort que les chefs traditionnelles sont engagés dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest.

En outre, dans l'optique de sécuriser le village, le chef a initié avec le soutien du comité de vigilance⁴⁴¹, les opérations de recensement des PDI. Ces données issues des déplacés sont transmises, à la demande, aux autorités administratives et à des particuliers désireux de venir en aide ou mener des recherches sur les PDI. Ces actions de recensement et hébergement facilitent leur insertion sociale dans les villages. Ils permettent une répartition ou une distribution rationnelle des actions humanitaires vis-à-vis de ceux-ci. Les activités de recensement et d'hébergement favorisent leur intégration. Ces chefferies y octroient également des vêtements et espaces cultivables aux PDI.

b- L'octroi des vêtements et des espaces cultivables aux PDI

La plupart des chefferies dans les localités d'accueil octroient des vêtements et espaces cultivables aux PDI, en vue de permettre leur intégration. En effet, les déplacements anticipés n'ont pas permis à certaines familles de disposer d'une valise d'habits. D'autres membres de famille des PDI se sont vus aider par les chefferies, en termes de vêtements et fournitures scolaires aux enfants. Selon Ibrahim POUAMOUN, Secrétaire départementale de la Croix Rouge du Noun : « Les élites locales agissent aussi. Dans l'accompagnement des déplacés, des personnalités du Royaume Bamoun et une importante chefferie traditionnelle du Noun ont offert des vêtements et des fournitures scolaires ⁴⁴² ». La chefferie intervient dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun.

La chefferie a en outre, octroyé aux PDI des hectares de terrain. Le Sultan Roi des Bamouns et Sénateur de la République, Ibrahim MBOMBO NJOYA, a mis à disposition 600 hectares de terrain, a fait savoir Inoussa NGOUPAYOU, son premier adjoint. Cette action permet aux déplacés de se prendre en charge, à partir des revenus tirés de l'agriculture ou de toutes autres activités. Toutes choses qui visent à intégrer socioéconomiquement les déplacés internes dans les localités. Selon Inocent, déplacé bénéficiaire dans la localité, cette mise à

⁴⁴⁰ Entretien mené à Foumban le 29/01/2020 à 13h.

⁴⁴¹ C'est un organe de sécurité civile constitué des jeunes et braves habitants du village. Ils sont mandatés de veillé de nuit comme de jour, à la sécurité des personnes et les biens au village.

⁴⁴² ⁴⁴² Entretien mené à Foumban, le 30/12/2019 à 14h.

disposition de l'espace cultivable lui permet de pratiquer de l'agriculture au point de nourrir sa famille dit-il :

*Le Roi nous a beaucoup aidés avec le terrain. On fait l'agriculture, ma femme et moi. On travaille le haricot, la tomate, les légumes et le maïs. Parfois, je mets la pastèque. On vend les autres et on mange le reste. C'est seulement les gens d'ici qui viennent voler dans le champ. Peut-être, ils sont fâchés comme le Roi nous a donné ça ».*⁴⁴³

Ces déclarations nous amènent à comprendre que la mise à disposition des espaces cultivables par le Sultan est d'un soutien pour les familles des PDI dans la localité du Noun. Elle révèle, également, le caractère parfois tendu des relations et l'existence de suspicions, entre les autochtones et les PDI. Au demeurant, il en ressort que les organes traditionnels de régulation sociale, tels que les Mairies et les chefferies participent à l'intégration des PDI, à travers les actions qu'elles mènent, à savoir : l'accueil des PDI, la mise à disposition d'espaces cultivables, le recrutement des femmes et l'octroi des stages aux jeunes déplacés, les facilités et exonérations qu'on leur accorde, l'assistance et la protection dont elles bénéficient dans les localités d'accueil.

II- STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES PDI

L'Etat apporte son soutien aux personnes déplacées internes, comme nous l'avons montré à la première section du présent chapitre. Ce soutien renforce leur capacité de résilience. Le concept de résilience renvoie au sens de MANCIAUX⁴⁴⁴ à « *la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles et de traumatismes parfois sévères* ». Cette section s'attarde sur les stratégies de résilience « assistée » (A) et « naturelle » (B) des PDI en vue de leur intégration dans la Région de l'Ouest Cameroun.

A- STRATÉGIES DE RÉSILIENCE « ASSISTÉE » DES PDI PAR L'ETAT

L'État assiste les déplacés au cours du processus conduisant à leur résilience. Selon IONESCU et CYRULNIK⁴⁴⁵, la résilience « assistée » est « *l'action menée auprès des personnes confrontées à des adversités afin de les accompagner vers un processus de résilience* ». En effet, le soutien apporté aux déplacés par les instances étatiques locales leur

⁴⁴³ Entretien mené à Foumban, le 30/12/2019 à 14h.

⁴⁴⁴ M. MANCIAUX, S. VANISTENDAEL, J. LECOMTE, B. CYRULNIK, « La résilience : état des lieux ». Genève : Médecine & Hygiène, 2001. p. 17.

⁴⁴⁵ S. IONESCU et B. CYRULNIK, *Traité de résilience assistée*, Quadrige, PUF, 2011, P. 57.

offre les possibilités de mettre sur pied les activités dites conventionnelles⁴⁴⁶ dans les localités d'accueil. Ces activités concernent la fabrication et la vente du savon de ménage (1), la vente des beignets-bouillie-haricot(2), les coiffures ambulantes et les soins corporels (3), le commerce à la braise (4) et les "calls-box" alimentaires (5).

1- La fabrication et la vente du savon de ménage par les PDI dans les localités d'accueil : un moyen de résilience à travers le soutien de l'État

La production et la commercialisation du savon de ménage (apprenues lors des séminaires de formation organisés par le service des affaires sociales) sont une activité exercée par les PDI en vue de s'intégrer dans la Région de l'Ouest. Certaines familles déplacées, une fois dans les localités d'accueil, ont été enregistrées dans les services publics indiqués (préfectures et sous-préfectures). Certaines préfectures en collaboration avec les services sociaux et les organes déconcentrés du MINPROFF⁴⁴⁷ organisent au profit des familles déplacées, diverses formations⁴⁴⁸. Les familles bénéficiaires de ces savoir-faire développent par la suite des activités. L'une de ces activités consiste à fabriquer manuellement un type de savon de ménage appelé « laver-laver », ou « sabulu⁴⁴⁹ ». Ce type de savon est généralement vendu par les enfants et les femmes déplacés au marché et parfois, les dimanches à la sortie des cultes. La vente se fait à partir des sceaux et des mesurètes généralement de 50 francs. Aussi, ce savon en poudre ou liquide fait souvent l'objet de discorde dans les ménages. En effet, certains le rejettent, en estimant qu'il détériore le linge et abîme les mains des usagers. D'autres par contre, l'adoptent en raison de son efficacité, sa disponibilité et son coût moins onéreux. Godwill et son épouse (déplacés), tous deux, bénéficiaire de la formation, rendent compte du soutien de l'Etat, les procédés d'utilisation, ainsi que les dissidences autour de l'utilisation du savon dans les localités d'accueil :

⁴⁴⁶ K. KOC-MICHALSKA, J. CHICHE, T.VEDEL, « Connaissance politique et participation politique à l'ère numérique : *ce que change l'internet.* », *Sciences de la société.* Vol. 94, 2015, pp. 177-198. Ils distinguent les activités conventionnelles de celles non conventionnelles. La première catégorie désigne les activités habituellement reliées au fonctionnement du système politique institutionnel (l'adhésion à un parti politique, le vote, etc.). La seconde quant à elle, rassemble les pratiques ayant pour objet de contester le régime politique en place, et pouvant prendre parfois les formes non licites et/ou violentes (les grèves, les manifestations, etc.). Dans la présente étude, l'activité « conventionnelle » renvoie à l'implication du déplacé dans la vie active institutionnalisée dans la Région de l'Ouest Cameroun. De manière précise, elle consiste en la mise sur pied par la personne déplacée, des activités acceptées et jugées comme appropriées par la « culture dominante ». Cette culture est celle partagée par la plus grande majorité des membres de la localité dans laquelle se trouve la personne déplacée.

⁴⁴⁷ Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

⁴⁴⁸ Ces formations concernent les éléments suivants : la cosmétique, l'art, les champignons, les yaourts et Folérés, le javel, la fabrication des beignets, l'informatique, la couture, etc.

⁴⁴⁹ C'est une appellation du savon de ménage en langue locale dans les zones du Nord-Ouest et Sud-Ouest. C'est le cas dans la langue lamnso à Kumbo.

[...] quand on est arrivé ici, on est parti à la préfecture. On a donné les cartes d'identité et le numéro de téléphone [désignant le processus d'enregistrement]. Après trois mois, on nous a appelés qu'on doit venir faire la formation. Ma femme est partie apprendre pour fabriquer le savon et le chlore [...]. On ne doit pas laver tous les habits avec ça [désignant le savon sabulu]. On doit seulement tremper les habits trop sales comme les habits du champ pour que ça enlève la saleté [...] c'est parce que les femmes ne savent pas. Et, je dis souvent aux autres qui viennent se plaindre, quand on trempe les habits, on ne doit pas laver ça directement, parce que sabulu est encore fort. C'est quand il retire la saleté qu'il devient faible et ne peut rien faire à la peau [...]. On fait beaucoup le savon là dans les villages parce que les enfants s'enroulent au sol et salissent beaucoup les habits. Et, comme les parents n'ont pas trop le temps en semaine pour laver les habits, ça devient beaucoup. Sabulu aime alors ça. Tu mets tous les habits des enfants dans la grande cuvette et tu verses sabulu avec de l'eau. Ça va faire le travail.⁴⁵⁰

De ce discours, il convient de constater que l'État accorde des formations aux familles déplacées. Les compétences acquises par ces familles aux sorties des séminaires leur donnent la possibilité de réaliser les activités, comme la fabrique et la vente du savon de ménage. Cette activité apporte un soulagement aux difficultés que rencontrent les populations locales lors des lessives au sein des ménages. Elle génère des retombées financières aux PDI, malgré les dissidences sur l'efficacité du savon de ménage. Ces retombées les procurent une certaine autonomie, renforce leurs capacités de résilience et favorise leur intégration dans les localités d'accueil. E. DURKHEIM scandait à juste titre que : « le travail joue un rôle essentiel dans la construction non seulement de l'identité personnelle, mais aussi du lien social »⁴⁵¹. Au-delà de la fabrique du savon de ménage à partir du soutien que leur apporte l'État, les déplacés s'évertuent dans la vente des beignets bouillie et haricot dans les localités d'accueil.

2- La vente des beignets-bouillie-haricot par les déplacés

La fabrique et la vente des Beignets, Bouillie et Haricot (BHB⁴⁵²), sont une autre stratégie d'intégration socioéconomique mise en place par les PDI, à partir du soutien de l'Etat. Le BHB est confectionné à base de la farine, de la levure, du sel et quelquefois du sucre auquel l'on associe du haricot et de la bouillie. Il constitue un déjeuner pour les ménages à revenus moyens, ainsi que les élèves. Ainsi, dans l'optique de maximiser les profits, les femmes déplacées vont vendre, tôt le matin, le BHB à l'entrée des établissements scolaires et sanitaires. Le cas qui a retenu notre attention est celui de Marie, connue dans sa localité sous l'appellation de "mamy Acra". Cette déplacée responsable d'une famille de 5

⁴⁵⁰ Entretien mené à Dschang, le 25/10/2019 à 10h.

⁴⁵¹ E. DURKHEIM, *De la division du travail social*, PUF, coll. Quadrige, 1895, P. 32.

⁴⁵² Inscription affichée à l'entrée de certains lieux de vente dont les déplacés sont propriétaires.

enfants et propriétaire d'une *beignerie* emploie une dizaine de jeunes filles et garçons déplacés. La fabrication et le service de ces beignets se font les matins entre 5h30 et 10h, puis les soirs entre 17h et 21h. Le dynamisme de ces agents commerciaux dans les lieux de ventes permet de livrer la quantité de beignets confectionnés par Marie au quotidien. Elle raconte, à cet effet : « [...] avec moi, on est onze au total. Chaque jour, j'organise le travail. Il y'a six personnes qui partent vendre dans les endroits que je vous ai dit là [entrée des hôpitaux et écoles et gares routières]. Deux restent ici servir surplace comme tu vois là et les deux autres sont avec moi à la cuisine »⁴⁵³.

À la question de savoir comment a-t-elle mis sur pied cette activité, et quelles catégories de personnes viennent généralement profiter de son service, elle affirme :

Tout le monde [...]. C'est vrai mon frère, je ne peux pas mentir, j'ai reçu le soutien de mon grand frère [diaspora] qui m'a même aidé à trouver l'endroit ci pour faire les beignets. J'ai aussi eu l'aide d'une fondation là [désignant les partenaires internes dans le cadre de cette étude]. Les gens de la préfecture nous ont seulement donné le matelas, le drap et les seaux [...]. Depuis que je fais ça, ce sont les moto taximan, les étudiants et les élèves qui mangent beaucoup. Les femmes viennent souvent avec les grosses assiettes pour acheter et aller servir à leurs familles à la maison. C'est pour ça que j'ai ajouté le spaghetti. Mais, on fait ça seulement le week-end. Ici [...], je suis la mère des mototaxis parce que je fais les beignets bien et gros.

Il se dégage de ce propos que la fabrique et la vente des beignets emploient les personnes déplacées dans leurs localités d'accueil. La pratique de cette activité est parfois rendue possible par la mobilisation des efforts conjugués de la population d'accueil (diaspora), des partenaires (fondations) et des services publics (État). Ce soutien collectif renforce la capacité de résilience des PDI dans les localités d'accueil. L'activité de vente de beignets permet aux déplacés d'entrer en interaction permanente avec la population locale. Elle favorise leur insertion dans les localités d'accueil. À cette activité se greffe la pratique des coiffures ambulantes et des soins corporels.

3- Les coiffures ambulantes et la pratique des soins corporels par les déplacés

La pratique de la coiffure et l'exercice des soins corporels constituent pour certaines déplacées, une stratégie d'intégration économique dans la Région de l'Ouest Cameroun. En effet, cette pratique a été favorisée par le soutien des acteurs impliqués dans leur processus d'intégration (population locale, Partenaires au développement et État). Certaines filles

⁴⁵³ Entretien mené à Dschang, le 27/11/2019 à 10h.

déplacées, n'ayant pas les moyens de se créer un salon de coiffure équipé, se rendent dans les domiciles et lieux de services des clientes. La stratégie consiste à solliciter, auprès de la cliente potentielle, la possibilité de faire gratuitement la première coiffure. Lorsque l'opportunité d'un " *publi-coiffure*⁴⁵⁴" est offerte à ces filles, la bénéficiaire devient un acteur réseau permettant d'asseoir leur notoriété. Ce mécanisme d'insertion leur permet donc de tisser les relations, de gagner la confiance et d'étendre un réseau de clients. Leticia, femme déplacée à Dschang, raconte, à cet effet:

[...] *Quand on a fini notre formation chez "Loveline coiffure" [salon de coiffure dont la propriétaire est de la diaspora anglophone], j'ai dit à mes deux sœurs qu'on doit quitter parce qu'il y avait déjà beaucoup de gens là-bas qui apprenaient à coiffer. Comme on n'avait même pas beaucoup d'argent là, j'ai dit à mes sœurs que si on fait le salon de coiffure, les femmes d'ici ne pourront jamais laisser leurs sœurs- coiffeuses pour venir chez nous parce qu'elles ne nous connaissent pas. Et c'est vrai, dans le monde de la coiffure, on change difficilement son coiffeur. J'ai dit qu'on doit aller trouver les femmes dans leurs maisons et bureaux. On doit leur dire que nous on peut leur faire la coiffure de 3000 à 1500 francs, mais la première coiffure gratuite. Ça a bien marché. Aujourd'hui, j'ai même les problèmes avec certaines coiffeuses ici pour ça. Elles disent que j'ai arraché leurs clientes*⁴⁵⁵.

À l'analyse, il ressort qu'au-delà de générer les tensions entre les femmes déplacées coiffeuses et leurs collègues des localités d'accueil, cette activité de coiffure ambulante, donne la possibilité aux déplacés de se faire des retombées financières. Elle offre l'opportunité de tisser des interactions qui dépassent le simple lien de vendeur-client. La profondeur des relations d'interdépendances facilite leur intégration socioéconomique dans la Région.

Concernant la pratique de la manucure, la pédicure et le maquillage à domicile, notons qu'elles constituent une activité d'intégration menée par les garçons et filles déplacés dans la Région de l'Ouest. En effet, l'activité en question consiste à faire des soins aux ongles de la main, des orteils et du visage du potentiel client. Selon une autochtone de la ville de Foubot⁴⁵⁶, les déplacés proposent une multiplicité des services à domicile :

« Parfois, elles viennent dans nos maisons pour nous poser les ongles, faire la coiffure et nettoyer le visage. Avant, j'avais peur d'eux [désignant les déplacés]. C'est mon mari qui m'a encouragé à leur

⁴⁵⁴ Coiffure de nature à faire la publicité des femmes déplacées coiffeuses de profession.

⁴⁵⁵ Entretien mené à Dschang, le 21/11/2019 à 15h.

⁴⁵⁶ C'est un Arrondissement dans le Département du Noun.

*ouvrir les portes de ma maison. Il m'a dit que c'est leur façon de se débrouiller en venant trouver les clients sur place*⁴⁵⁷.

Le service à domicile procure aux déplacés plusieurs avantages. Elles ont les possibilités d'avoir une maîtrise des localités et de nouer des liens avec les membres de la communauté d'accueil. En plus de générer les revenus aux déplacés, le service à domicile les met à l'abri du paiement des taxes ou impôts. Ces privilèges renforcent leur capacité de résilience dans les zones de refuge. En plus de la pratique de la coiffure et des soins corporels, les déplacés capitalisent le soutien de l'Etat en se lançant dans le commerce à la braise.

4- Le commerce à la braise

Le commerce à la braise est également pratiqué par les PDI comme un moyen d'insertion économique dans la Région de l'Ouest. Cette activité est plus pratiquée par les femmes et leurs enfants. Ces derniers transportent leurs fours à charbon pour les carrefours et les lieux à forte concentration humaine pour capter le plus des clients. Les aliments braisés sont, entre autres le maïs, les prunes, le plantain, le poisson et le poulet. Le maïs, par exemple, est parfois le produit des récoltes de cultures maraichères, dont les espaces leur sont donnés par les acteurs d'intégration (populations locales). Au cas contraire, les femmes déplacées vont acheter à des particuliers, pour braiser et vendre. En ce qui concerne la braise du poisson et du poulet, elle se pratique en soirée ou la nuit, tout près des snacks, de boîtes de nuit et des gares routières. Cette activité est économiquement rentable pour les familles déplacées. Ce commerce à la braise auquel s'ajoutent les calls-box alimentaires favorise l'intégration des déplacés dans les localités d'accueil.

5- Les calls-box alimentaires

L'activité de "call-box" alimentaire constitue un procédé d'intégration socioéconomique auquel recourent les PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette activité relevant du secteur informel, est devenue pour certains jeunes déplacés en situation de précarité (pauvreté, chômage), une source d'emploi, de gain et de survie. Les call-box alimentaires sont situés en bordure de routes et faits de petites tables-comptoirs munies de parasols, derrière lesquels les jeunes gens sont généralement assis. À l'origine, il s'agit des cabines téléphoniques miniatures où se pratiquaient des appels, des transferts et la vente des cartes de crédit.

⁴⁵⁷ Entretien mené Foubot le 11/09/2019 à 10h

De nos jours, l'activité de « call-box » a visiblement connu un développement. Elle est devenue *call-box* alimentaire. Il concentre les services d'origine (appels) et alimentaires (biscuits, caramels, chocolats, etc.), en passant par les opérations financières de dépôts et de retraits d'argent. Certains déplacés, en vue de multiplier les possibilités d'affaires, ont élargi l'offre des services en installant des petits comptoirs pour la vente des vivres et des condiments. À la question de savoir, quelle (s) activité (s) mène t-il, Emmanuel dira :

Bon, je fais le call-box et ma femme vient déposer dans mon kiosque, les caramels, les chips, les boulettes de viande et je vends avec le pain. Elle fait aussi les œufs bouillis. Je vends beaucoup de choses. Le matin, elle [désignant son épouse] fait les beignets-bouillie et du haricot à côté de moi, et les élèves achètent. C'est comme ça qu'on vit ici.

Le propos ci-dessus, montre que l'activité de *call-box alimentaire* favorise l'employabilité des déplacés. Il leur permet d'avoir des revenus de subsistance et de prendre en charge leurs familles. Cette activité renforce leur capacité de résilience et facilite le processus de leur intégration dans les localités d'accueil.

En somme, il convient de relever que la résilience « assistée » des déplacés par l'Etat se traduit par la mise sur pied des activités dites « conventionnelles⁴⁵⁸ ». Il s'agit des activités ci-contre : la fabrique et la vente du savon de ménage, la vente des beignets-bouillie-haricot, les coiffures ambulantes et la pratique des soins corporels, le commerce à la braise et les " calls-box " alimentaires. Cette assistance de l'État, à travers le soutien des organes administratifs et traditionnels, aux PDI témoigne que ce dernier constitue un acteur du processus de leur intégration dans les localités d'accueil. La réalisation des activités susmentionnées montre que les déplacés sont également acteurs dudit processus. Toutefois, à l'absence de ce mécanisme étatique de résilience « assistée », certains PDI développent une autre forme de résilience dite « naturelle ».

B- STRATÉGIES DE RÉSILIENCE « NATURELLE » DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN

Les PDI, n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement, développent des stratégies de résilience dite « naturelle⁴⁵⁹ » pour faire face à la précarité de leurs conditions de vie et

⁴⁵⁸ MAYER, N. & PERRINEAU, P. *Les comportements politiques*. Collection Coursus : Série science politique. Armand Colin, 1992, P.102.

⁴⁵⁹ S., IONESCU et B., CYRULNIK, *traité de résilience assistée*, Op. Cit., p.17. Selon ces auteurs, les individus dans le processus de résilience « naturelle », contrairement à la « résilience assistée », n'ont pas besoin d'un

satisfaire leurs besoins (nutrition, logement, etc.). Dans la présente étude, ces stratégies sont dites « non conventionnelles »⁴⁶⁰, car elles sont jugées dévalorisantes, inappropriées et aux antipodes des valeurs prônées par la « culture dominante »⁴⁶¹ du milieu d'accueil. Elles sont sanctionnées par le regard de la population d'accueil. Pourtant, ces stratégies sont appréhendées par les déplacés comme des moyens de survie. Elles sont pratiquées de jour (1), ou de nuit (2) par les PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun.

1- LES STRATEGIES DE RÉSILIENCE PRATIQUÉES DE JOURS PAR LES PDI DANS LA RÉGION DE- L'OUEST CAMEROUN

Les stratégies de jours qui sont mises sur pied par les PDI en vue de s'insérer dans la région de l'Ouest Cameroun, sont : le scamming (a), les jeux de hasard (b) et la vente des stupéfiants (c).

a- Le scamming : un moyen d'insertion des PDI dans les localités d'accueil

Le scamming ou cyber-arnaque se pose comme une stratégie de survie mise en place par certains PDI en situation de précarité et de pauvreté. C'est une technique d'arnaque, dont le but est d'abuser de la crédulité du destinataire en utilisant les messageries internet. Les scammeurs rédigent leur scam, le plus souvent, sous forme de récits étayés d'arguments ou d'images suscitant une certaine empathie du destinataire. Ainsi, au cours d'un FGD avec huit (08) jeunes déplacés, sept (07) d'entre eux ont évoqué, le scamming comme une activité exercée par les autres PDI dans la région d'accueil. Ainsi, qu'il nous soit permis de restituer fidèlement leur propos, à ce sujet :

[...] *J'ai un ami qui est venu du Sud-Ouest qui arnaque les blancs et qui a l'argent* [exprimé par deux jeunes]. *J'ai une de mes sœurs qui mélange certains produits pour dire que c'est le thé pour maigrir, pourtant c'est faux. Elle sait parler aux gens, pour te convaincre et avoir ta confiance* [exprimé par trois jeunes]. *Je ne connais personne, mais j'entends souvent dire que nous sommes délinquants* [exprimé par deux jeunes] .⁴⁶²

Le propos ci-dessus, montre que certains déplacés mènent des activités d'arnaques et de marketing en ligne pour s'intégrer dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ces formes

accompagnement spécifique, pour développer des stratégies afin de faire face à l'adversité et la précarité des conditions de vie.

⁴⁶⁰ N., MAYER & P., PERRINEAU, *Les comportements politiques. Op. Cit.*, p. 97. Selon ces auteurs, les actions « non conventionnelles » traduisent une certaine antinomie entre les exigences de survie face à l'adversité et le respect des normes dans la société d'accueil.

⁴⁶¹ P., BOURDIEU, *La Domination masculine*, Paris, Éditions du seuil, 1998, P.11.

⁴⁶² Focus Group Discussion mené à Dschang, le 09/11/2019.

d'activités permettent aux déplacés d'être en interactions avec leurs semblables, de créer un réseau de liens et d'exploiter des opportunités d'insertion.

En somme, les déplacés (scammeurs) usent des tactiques de familiarité/intimité dans leurs pratiques d'arnaque. Le recours à des expressions mélioratives (chers amis et frères, chère sœur, bien-aimé dans le seigneur, etc.) leur permet de dissiper très rapidement la surprise ou la méfiance des destinataires. Cette pratique amenuise symboliquement les distances et reconfigure les rapports entre les individus⁴⁶³. Il permet à ces derniers d'être en interactions avec ses semblables. Au cours desdites interactions, ils ont la possibilité de nouer des liens de solidarité, de créer un groupe réseau (Whatsapp, page Facebook, etc.) et d'avoir des revenus leur permettant d'être résilients dans la localité d'accueil. En plus des activités de scamming, ils pratiquent les jeux de hasard pour s'insérer dans lesdites localités.

b- Les jeux de hasard : une stratégie de survie pour le PDI

Les jeux de hasard constituent aussi une stratégie d'insertion mise en place par les jeunes déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Selon le philosophe Camerounais Ebenezer NJOH MOUELLE, dans une interview accordée au journal *Mutations*⁴⁶⁴, « le jeu de hasard a un soubassement social indéniable. Il est le prolongement ludique d'une fonction sociale remplie par le devin et tous les responsables des arts divinatoires ». Ce propos montre que le jeu de hasard est une activité ludique et d'insertion sociale, dont le dénouement est partiellement ou totalement soumis à la chance. Celle-ci peut provenir d'un tirage ou d'une distribution (cartes, jet de dé, etc.). Selon ARENEAULT et al.⁴⁶⁵, c'est une « activité dont l'issue repose principalement ou totalement sur le hasard et implique au préalable une mise irréversible d'argent ou celle d'un objet de valeur ». Selon LADOUCEUR et al.⁴⁶⁶, le joueur mise de l'argent ou un objet de valeur ; cette mise, une fois placée, ne peut être reprise et l'issue du jeu repose sur le hasard. La possibilité de gagner, si mince soit-elle, est donc, la condition sine qua non de tout jeu de hasard.

Certains déplacés comptent sur les jeux de hasard pour sortir de leur état de désœuvrement et s'intégrer dans les localités d'accueil. Eddy déclare, à cet effet : [...] *mon*

⁴⁶³ Z. HATOLONG BOHO & R.V. H. NKOUDA SOPGUI, « Stratégies argumentatives du genre cyber-épistolaire : *rhétorique de l'arnaque et (en) jeux de faces* ». *Multilinguales*, vol.4, P.1.

⁴⁶⁴ Extrait de l'interview au journal *mutations*, édition du vendredi 24 octobre 2003.

⁴⁶⁵ L., ARENEAULT, R., LADOUCEUR et F., VITARO, « Jeu de hasard et consommation de substances psychotropes : *prévalence, coexistence et conséquences* ». *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*. Vol. 42, n°3, 2001, p.174.

⁴⁶⁶ R., LADOUCEUR, C., SYLVAIN, C.I., Boutin et C., Doucet, *Le jeux excessif : comprendre et vaincre le gambling*. Québec : *Les Éditions de l'Homme*, 2000, P.25.

frère, comme on n'a pas le travail et on souffre, pour que Dieu nous donne l'argent, c'est seulement par ici [désignant les lieux de jeux de hasard]. Tu peux gagner 300 000 FCFA et acheter une fois la moto. Tout ça, c'est Dieu. De ce propos, il en ressort que les déplacés n'ayant pas d'emplois ont des préférences pour les jeux de hasard. Ils estiment qu'avec la bénédiction divine, ces jeux procurent des bénéfices, leur permettant de satisfaire leurs besoins (emplois, éducation, etc.) et de s'intégrer dans les localités d'accueil.

Par ailleurs, plusieurs conséquences découlent des jeux de hasard. Certains déplacés étudiants utilisent leurs frais de scolarité dans les paris, avec le risque de manquer aux évaluations. Ainsi, ils abandonnent parfois, les études. Relativement à la question en lien avec le financement des paris lors des jeux de hasard, sept sur huit jeunes se sont exprimés au cours des FGD, de la manière suivante :

[...], certains volent l'argent de leurs parents, d'autres vendent leurs ordinateurs ou utilisent leur pension scolaire. Ils vendent leur bouteille à gaz et téléviseurs disant à leurs parents qu'ils ont été cambriolés. D'autres utilisent leur argent de poche. D'autres soutirent [volent] les portes - monnaies des femmes. Certains vendent leur téléphone et disent à leurs parents que c'est tombé sur la moto. D'autres font les prêts chez les amis ou voisins en disant qu'ils sont dans le besoin urgent ou qu'ils sont malades. Certains vendent leur lit pour déposer le matelas au sol⁴⁶⁷.

À l'analyse, il en ressort que certains déplacés usent des stratagèmes pour participer aux paris dans les jeux de hasard. Lesdits stratagèmes s'appuient sur la vente de leurs biens personnels ou le vol. Ils estiment que le jeu de hasard est un moment de partage, d'échanges et de divertissements. Au cours de ce jeu, il se crée des liens affectifs qui mettent le déplacé et la population locale, en perpétuelle interaction. Ainsi, le déplacé peut bénéficier des informations et des offres, nécessaires à son insertion dans sa société d'accueil. En plus des jeux de hasard, le commerce des stupéfiants apparaît pour le déplacé, comme une stratégie de résilience dans les localités d'accueil.

c- Le commerce des stupéfiants

La production et la commercialisation des stupéfiants sont une stratégie d'intégration mise en place par les PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun. En effet, certains déplacés éprouvent des difficultés à avoir un emploi formel pour subvenir à leurs besoins. Ils arpentent ainsi, les secteurs du marché-noir pour disposer des moyens nécessaires à leur survie. Ils

⁴⁶⁷ FGD mené à Dschang, le 27/11/2019 à 17h

produisent, vendent ou acheminent le cannabis⁴⁶⁸ ou le « *Banga*⁴⁶⁹ » ou encore le chanvre indien⁴⁷⁰ vers les clients potentiels. Au cours du trafic de drogue, des réseaux de liens se construisent et se renforcent. Les interactions qui y naissent constituent des moments d'échanges réciproques du vécu et des attentes.

Le Quotidien *Cameroon tribune*⁴⁷¹ rapportait que la Région de l'Ouest Cameroun est le principal foyer de la culture du cannabis (26%), suivi du Nord-Ouest 17%. Il est également mentionné que la culture du cannabis est perceptible à l'intérieur des champs de maïs, de haricot, de tomate, de piment, de pastèque ou de concombre. Ce lieu de production est perceptible dans le propos du gendarme Aliou :

*Les déplacés, pour la plupart, ne vivent que de ça [désignant la vente de la drogue]. Ils font semblant de faire la tomate et la pastèque. C'est juste pour nous duper. Or, nous on sait. Mais, comme ils sont pauvres là, et le truc là donne vite l'argent, on ferme parfois l'œil. C'est quand les jeunes commencent à trop prendre ça, ils posent les actes de vandalisme, que nous on s'attaque aux Bamenda qui travaillent ça ici.*⁴⁷²

Ce propos montre que certains autochtones connaissent les stratégies mobilisées par certains déplacés pour produire et vendre de la drogue. Ils sont parfois tolérants vis-à-vis d'eux, en raison de leur indigence et des exigences de survie dans les localités d'accueil. Le trafic de drogue rencontre souvent la tolérance des autorités policières, lorsque les dégâts sont négligeables. Mais, les actes de délinquance observable dans la localité amènent certains membres de la communauté d'accueil à être méfiants. La délinquance, induite par la forte consommation de la drogue, pour reprendre MOREL et *al.*⁴⁷³, est perçue pour les institutions judiciaires et policières, comme un « comportement antisocial ». Ainsi, la désorganisation sociale induite par le commerce des stupéfiants est donc, source de désaffiliation et de discrimination sociale dans les localités d'accueil.

⁴⁶⁸ Au journal de 20h, à Canal 2 International du 03/06/2020, une plantation d'environ 10 hectares de cannabis a été présentée. Selon certains autochtones, les personnes déplacées sont au commande et en tête de la prolifération des initiatives pareilles.

⁴⁶⁹ L. NZESSÉ, *le Français en Afrique*, OP. cit., P. 34.

⁴⁷⁰ Selon le rapport d'une enquête réalisée en 2010 par le Centre de Recherche et d'Etude en Economie et Sondage, (CRETES), le cannabis, encore appelé « *Banga* » ou « chanvre indien », constitue la drogue la plus consommée de toutes les couches sociales au Cameroun.

⁴⁷¹ Parution du mercredi 24 janvier 2018.

⁴⁷² Entretien mené à Foumban, le 12/10/2019 à 12h.

⁴⁷³ A. MOREL, F. HERVE, B. FONTAINE, *Soignez les toxicomanes*, Paris, France ; Dunod, 1997, P.155.

De plus, le déplacé use parfois des revenus générés du trafic de la drogue pour mettre en place une activité supplémentaire et jugée acceptable dans la société d'accueil. C'est le cas du déplacé Jean qui exprime dans son propos ci-dessous, le besoin d'accéder à l'emploi et de retrouver un style de vie plus conventionnel :

Mon frère, j'ai mon camarade avec qui je suis arrivé, lorsqu'on fuyait la guerre. Il m'a dit l'autre jour qu'il vend le wééé là [désignant la drogue]. Il a l'argent que moi. Il voulait que j'entre aussi dedans [désignant le trafic de drogue], mais j'ai-moi peur. Je préfère vendre avec mon oncle qui m'a accueilli ici. Mon oncle m'avait dit que c'est mal [dangereux]. Mon ami m'a dit qu'il va utiliser l'argent de ça [désignant le revenu de la vente de la drogue], pour faire l'élevage et arrêter de vendre ça.⁴⁷⁴

Ce témoignage rend compte de la complexité de la vie de certains déplacés, animés par les désirs d'interrompre le trafic de la drogue et de mettre sur pied une AGR normalisée dans la société. Le trafic de drogue apparaît donc, pour reprendre BOIVIN et DE MONTIGNY⁴⁷⁵, comme une tentative de reconstruction de soi [...], une gestion du désarroi et de la violence générés par la déstructuration des liens sociaux. Les drogues sont donc, du point de vue de JAUFFRET-ROUSTIDE⁴⁷⁶, « un mode de vie, une carrière et des stratégies d'adaptation ».

En somme, la plupart des déplacés, n'ayant pas les revenus, les emplois formels et l'assistance, mènent des stratégies de survie, tels que le scamming, les jeux de hasard et le commerce des stupéfiants. Ces stratégies sont souvent menées à but lucratif et ludique. Les aspects éthiques sont souvent occultés dans leurs pratiques. Elles ne rencontrent pas toujours l'assentiment de la population locale, surtout en cas de dégâts⁴⁷⁷. En vue d'échapper à un regard « désapprobateur » de la population locale, certains déplacés exercent ou migrent vers la pratique des activités d'intégration de nuits.

2- LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE PRATIQUÉES DE NUIT PAR LES PDI DANS LA RÉGION DE- L'OUEST CAMEROUN

Les personnes déplacées développent des stratégies de résilience dans la nuit, afin d'avoir leurs moyens de subsistance, d'échapper aux répressions policières et aux regards des

⁴⁷⁴ Entretien mené à Mbouda, le 12/11/2019 à 11h00.

⁴⁷⁵ M. D. BOIVIN et M.-J. MONTIGNY, *La réinsertion sociale en toxicomanie : une voie à découvrir*. Montréal, Canada : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, P.179.

⁴⁷⁶ M. JAUFFRET-ROUSTIDE, « Un regard sociologique sur les drogues : décrire la complexité des usages et rendre compte des contextes sociaux ». *La Revue Lacanienne*, Vol. 3, n°5, 2009, PP. 109-118.

⁴⁷⁷ Robert, D. BENFORD, David A. SNOW et Nathalie Miriam PLOUCHARD. 2012. « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. » *Politix* 3 (99) : 217-255.

populations locales. Et, comme l'affirme Charles TILLY : « *le répertoire d'actions collectives évolue avec le temps. Et il est le résultat de la confrontation entre l'expérience accumulée des acteurs et les stratégies d'autorité du pouvoir en place*⁴⁷⁸ ». Ainsi, les stratégies de résilience mises en place par les déplacés se modifient et se démultiplient en fonction des forces réactionnaires en présence dans les localités d'accueil. Dans la présente étude, ces stratégies de résilience sont : le commerce du sexe pour les filles (a), le proxénétisme pour les garçons (b), et le vol dans les plantations et domiciles des populations locales (c).

a- Le commerce du sexe : une stratégie de résilience et d'insertion des PDI dans les localités d'accueils

La prostitution constitue pour certains déplacés, une stratégie d'intégration socioéconomique à l'Ouest Cameroun. Elle est une activité, à partir de laquelle les femmes déplacées tirent leur pitance quotidienne. Il importe de souligner que le mot « prostitution⁴⁷⁹ » renvoie à la vente des services sexuels⁴⁸⁰. Elle se pratique sous plusieurs formes, à savoir sédentaire et de luxe⁴⁸¹. La prostitution sédentaire désigne les types de prostitution se déroulant en un lieu déterminé et identifiable par un registre de signes. Elle se déroule dans les rues, les rez-de-chaussée, les bars, les cafés et les snacks, tandis que celle de luxe se fait généralement dans les hôtels et les auberges. La prostitution de luxe, quant à elle, est le fait d'acteurs itinérants, ayant un niveau de vie relativement élevé, reconnaissable, soit à leur port vestimentaire, soit à leurs bijoux ou à leur voiture. Dans ce type de prostitution, « l'énormité des sommes dépensées épargne les stigmates de l'infamie et donc, de la clandestinité⁴⁸² ».

Dans la présente étude, il a été répertorié consécutivement à nos observations de terrain, diverses appellations des femmes pratiquant la prostitution : *mami-nianga, waka-waka, akwara –woman, etc.* Elle se pratique généralement dans les rues des villes de Dschang, Koutaba, Foumbot et Mbouda et dans les encablures de certaines boites de nuit. C'est une activité qui recrute des femmes de tous âges sans aucune distinction. Elle se déroule

⁴⁷⁸ C. TILLY, *la France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayart, 1986, P. 47.

⁴⁷⁹ Du latin *prostituere*, avec *pro* pour préfixe signifiant *en avant*, et comme suffixe *statuere* renvoyant à *placer*, confère au concept, le sens de « hors de la sphère privée » comme étant une activité *exposée en public*. C'est au XIXe siècle que ce mot se réfère à *quelqu'un qui vend des services sexuels*.

⁴⁸⁰ L. R. KEMAYOU, F. GUEBOU TADJUIDJE, M.S. MADIBA, « pratique de la prostitution : regards croisés entre régulation socioéconomique et rejet des normes ». *Op.Cit.*, P.94.

⁴⁸¹ L. R. KEMAYOU, F. GUEBOU TADJUIDJE, M.S. MADIBA, « pratique de la prostitution : regards croisés entre régulation socioéconomique et rejet des normes ». *Op.Cit.*, P.99.

⁴⁸² S. BRYEN, « Stigmate et métier : une approche sociologique de la prostitution de rue ». Presses Universitaires de Rennes. Chapitre 1 , 1999, P.16.

généralement, entre 18h30 et 06h00 du matin. De manière générale, la pratique prostitutionnelle consiste à se rendre dans les lieux agréés, habillés d'une lingerie de taille courte, fine, parfois transparente et sans sous-vêtement. Les femmes attendent leurs clients en adoptant une posture attirante, parfois accompagnée de gestes et paroles sexuellement séducteurs. Le coût d'un "coup"⁴⁸³ varie en fonction du client, de l'heure, de la demande sur le marché, du lieu, du soin, de la durée et des précautions offertes aux clients. Il se fait dans une entente verbale, et ce, avant le début du service entre la vendeuse et son client.

Par ailleurs, les conditions de précarité (pauvreté et chômage) couplées aux exigences de satisfaction des besoins essentiels (logement, nutrition, etc.) sont au fondement de la pratique prostitutionnelle chez la plupart des déplacés. Agnesse, ayant souhaité garder l'anonymat de sa profession, nous livre les motivations et les bénéfices tirés du métier de la prostitution :

*Mon frère, je suis arrivé dans le Noun, avec l'espoir de m'en sortir. Je n'ai pas l'emploi. Il y a une amie qui m'a mis dans le travail çï [désignant la prostitution]. Elle m'a dit qu'il est facile d'avoir de l'argent là-bas [...]. Quand j'ai eu mon premier client, j'avais très peur. Il m'a rassuré et m'a donné beaucoup d'argent. Il vient constamment me voir, avec les cadeaux et je n'ai plus peur. Il m'a promis de m'aider. Il veut que je quitte dedans [métier de prostitution] pour sortir avec lui.*⁴⁸⁴

Le propos ci-dessus, montre que l'activité prostitutionnelle des femmes déplacées émane souvent des proches. C'est une activité qui leur permet de se faire un réseau de sociabilité. Le service prostitutionnel pour reprendre PRYEN⁴⁸⁵ est « l'occasion de l'ébauche d'une histoire entre chacun des partenaires. Dans le cas où la distance au client est réduite, la relation prostitutionnelle implique la circulation des biens matériels (cadeaux onéreux, soutien financier) ». Ainsi, au cours des interactions avec leurs clients, certaines affinités se créent et se solidifient au fur et à mesure que l'activité prostitutionnelle perdure. Cette activité permet de trouver les moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins sociaux⁴⁸⁶. Il s'agit des besoins d'ordre économique (se nourrir, se vêtir, se loger, etc.), sécuritaire (maximiser son capital relationnel, etc.), psychologique (gérer les frustrations). La pratique de la prostitution au sens de KEMAYOU et *al.*, se pose donc, « comme une tentative de survie au plan

⁴⁸³ Dans cette activité, l'expression coup renvoie à l'instant sexuel donné au client. C'est-à-dire, la durée sexuelle d'un homme sur une femme déplacée.

⁴⁸⁴ Entretien mené à Mbouda, le 10/10/2019 à 21h00.

⁴⁸⁵ S. PRYEN, « La prostitution de rue : le privé des femmes publiques », *Ethnologie française*, Vol. 32, n°1, 2002, P.11.

⁴⁸⁶ S. MAYER, « La prostitution de rue féminine. Du client d'un soir à l'homme ressource ». *Ethnologie française*, Vol. 43, n° 3, 2013, P.451.

socioéconomique chez les laissés-pour-compte de l'économie formelle »⁴⁸⁷. La pratique, par sa vitalité, passe pour être non plus comme une déviance, mais une « activité marchande, normale et une forme de socialité⁴⁸⁸ » dans la représentation des acteurs (déplacés). La pratique de la prostitution et les retombées qu'elles procurent affermissent leur capacité de résilience dans les localités d'accueil. Cette pratique de la prostitution se pose comme une stratégie de survie pour les déplacés en situation de précarité (pauvreté, chômage). De nos jours, la prospérité de ce secteur d'activité couplée à l'émergence d'une concurrence déloyale attire davantage les malfrats. Ainsi, les prostituées se sentent en insécurité même entre elles. Une telle situation d'insécurité a amené des femmes déplacées prostituées, à se concerter pour trouver des espaces appropriés et plus sécurisants que leur offrent les proxénètes.

b- Le proxénétisme

Le proxénétisme est un mécanisme d'intégration mise en place par certains déplacés pour s'intégrer dans la Région de l'Ouest Cameroun. Par proxénète, il faut entendre, toute personne qui tire profit de la prostitution d'autrui ou bien qui la favorise. En effet, l'insécurité dans le secteur de la vente du plaisir a développé des entrepreneurs dans ce domaine. Ces derniers proposent des espaces et des services de sécurité aux prostituées. Ces espaces sont des box aménagés. La sécurité mise à leur disposition est la présence dissimulée d'un homme baraqué. Ce dernier leur vient au secours, en cas de non-respect d'une des clauses du contrat par le client. Les femmes prostituées s'acquittent quotidiennement de leur redevance financière auprès de ces proxénètes.

Dans la présente étude, cette activité est mise sur pied par les proxénètes (déplacés) qui apportent, parfois, des clients aux prostituées en faisant la promotion de leur espace sexuellement commercial. L'activité prostitutionnelle est encadrée par les proxénètes et des réseaux organisés pour la réguler. Ces réseaux sont, pour l'essentiel, le fait de vieilles prostituées devenues propriétaires de débits de boissons, restaurants, cabarets, snacks, cyber-cafés⁴⁸⁹. Dans le Département de la Menoua par exemple, Emmanuel (diaspora), originaire du Sud-Ouest, a mis à la disposition des filles déplacées prostituées, un studio dont la pièce d'entrée est compartimentée en box. Il dira, à cet effet :

⁴⁸⁷ L. R. KEMAYOU, F. GUEBOU TADJUIDJE, M.S. MADIBA, « pratique de la prostitution : regards croisés entre régulation socioéconomique et rejet des normes ». *Pensée plurielle*. Vol.2, n°27, P.100.

⁴⁸⁸ M. MAFFESOLI, « La prostitution comme forme de socialité ». *Cahiers internationaux de sociologie*, France, 1984, P.114.

⁴⁸⁹ I. SAVOIE-GARGISO et C. MORSELLI, « Homme à femmes : le proxénète et sa place parmi les prostituées ». *Criminologie*, Vol.46, n°1, 2013, P. 243.

C'est comme ça que je me débrouille ici mon frère. Les filles qui partent dans la chambre de dedans avec leurs clients donnent 200 francs et celles qui restent dans la première chambre [dans les box] donnent 100 francs. On est bien organisé ici. Chaque fille connaît son jour pour laver la maison et vider la poubelle. Je suis toujours dans mon bar ici. En cas de problème, on me dit. Mais, c'est chaque fille qui arrange le prix avec son client. Quand j'ai un client ici au bar qui veut ça [s'offrir le plaisir sexuel] j'appelle vite l'une des filles elle vient. Et c'est ici qu'on achète des préservatifs. D'autres filles dorment là-bas parce qu'elles n'ont pas encore d'argent pour se louer une chambre au quartier.⁴⁹⁰

À la question de savoir si l'activité lui profite, il affirme :

Oui, beaucoup. Mais avant, comme les gens ne connaissaient pas et je n'avais pas beaucoup de filles, c'était dur. Maintenant, avec mes cent (100) ou deux-cents (200) francs que les filles me donnent, je peux avoir même sept (07) ou dix (10) milles par semaine. Donc, pas moins de trente (30) milles par mois. Or, on ne peut pas louer le studio ci à plus de quinze (15) milles. Donc je gagne le double et je les aide parce qu'elles dorment souvent là-bas et elles gagnent pour elles aussi plus que moi

Il en ressort que cette activité de vente du plaisir pratiquée par les femmes déplacées, associées au proxénétisme procure des retombées financières aux acteurs principaux. Cette activité leur permet de se prendre en charge, d'être résilients et de s'insérer dans la Région de l'Ouest Cameroun. En plus, du proxénétisme, les déplacés recourent au vol pour s'intégrer dans ladite Région.

c- Le recours au vol

Le recours au vol est perçu par certains déplacés comme étant une stratégie de résilience dans les localités d'accueil. Certains déplacés se livrent parfois à des activités de vol dans les plantations et domiciles des populations locales. Ils recourent au vol, par manque de moyens de survie et d'activités génératrices de revenus pouvant leur permettre de se prendre en charge. À la question adressée à une responsable des affaires sociales de savoir, quelles sont les activités que pratiquent les personnes déplacées à Santchou, elle explique :

[...] Ils se débrouillent à tout faire pour survivre. Mais, ils volent trop aussi. C'est pour ça qu'on les déteste et qu'on a peur d'eux dans les quartiers et quand ils passent en allant au champ. Dernièrement, on a attrapé une femme dans un champ de manioc. Au lieu de présenter les excuses, elle prend la mauvaise bouche en disant à la propriétaire qu'elle avait un champ trois fois plus grand et ayant de très bons pieds de manioc que ceux du champ, dont on lui reproche d'avoir déterré une tige. En plus, elle dit que ce sont nous les francophones qui ont refusé de résoudre la crise au point

⁴⁹⁰ Entretien mené à Dschang le 29/01/2020 à 16h30.

*que celle-ci les a fait partir de chez eux. Quand je lui ai demandé ce qu'elle faisait comme activité là-bas, elle m'a effectivement dit qu'elle fabriquait et livrait du tapioca à Kumbo.*⁴⁹¹

La déclaration précédente montre que l'activité de vol pratiquée par les déplacés influence la perception que les populations locales ont vis-à-vis d'eux. Bien que cette pratique de vol fasse l'objet d'une connotation «négative», il n'en demeure pas moins que celle-ci constitue pour les PDI, une stratégie de résilience dans les localités d'accueil.

En somme, les déplacés recourent aux stratégies de résilience « naturelle » en situation de précarité (chômage, pauvreté) et de besoins essentiels (logement, nutrition, etc.). Ces stratégies n'induisent nécessairement pas l'accompagnement de l'Etat dans leur réalisation. Il s'agit : le scamming, la pratique des jeux du hasard, le commerce des stupéfiants, la prostitution, le proxénétisme et le vol. Elles sont considérées comme des pratiques « non conventionnelles », c'est-à-dire jugées inappropriées en raison des normes et valeurs du milieu d'accueil. Dans la perspective de HIRSCHMAN⁴⁹², ces stratégies s'apparentent comme des réactions protestataires développées par des personnes déplacées. Ces stratégies d'insertion apparaissent comme des effets réactionnaires aux difficiles conditions de vie et à un désir réel de satisfaire les besoins essentiels dans les localités d'accueil.

⁴⁹¹ Entretien mené à Santchou le 20/01/2020 à 15h30.

⁴⁹² Selon HIRSCHMAN, face à une même situation jugée difficile, les acteurs disposent de trois réactions :

- l'exit option : l'acteur décide d'ignorer en restant indifférent et non concerné par la situation.
- Loyalty option : l'acteur fait preuve de loyauté
- Voice option : l'acteur proteste, manifeste en mettant en avant les actions de résistance individuelle ou collective.

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, rappelons qu'il était question de montrer le rôle de l'Etat au niveau local dans le processus d'intégration des PDI. Après avoir constaté que cette dynamique d'intégration est soutenue par les organes administratifs et traditionnels, à travers les actions ci-contre : l'accueil des déplacés sans abris, l'organisation des opérations de recensement et des visites d'assistance, l'octroi des parcelles cultivables, la prévention et l'arbitrage des conflits communautaires, l'accompagnement psychosocial, la création des points d'eau dans les quartiers à forte concentration des PDI, la remise des dons aux familles déplacées, etc. Le soutien des autorités locales permet aux déplacés de mettre sur pied des activités stratégiques qui renforcent leur capacité de résilience en zone d'accueil.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce travail, notons que la thématique sur les dynamiques d'intégration socioéconomique s'inscrit, dans un contexte de plus en plus marqué par les déplacements forcés des populations à l'intérieur du Cameroun. Dans le cas de la présente étude, il s'est agi de l'intégration des déplacés de la crise du NOSO (Régions anglophones) à l'Ouest Cameroun (Région francophone). Cette Région est en effet, la seule qui partage ses frontières avec les deux Régions en crise. Elle concentre du fait de cette proximité un grand nombre de déplacés, alors qu'elle a la plus petite superficie au plan national. Une telle réalité spatiale et sociodémographique, à laquelle se greffe la contrainte de départ des PDI dans leur milieu d'origine et les exigences d'adaptation dans leur milieu d'accueil, fait constater leur difficulté d'intégration dans cette Région. De manière précise, comment les déplacés de la crise sociopolitique s'intègrent-ils dans une société déjà spatialement réduite et fortement peuplée ? De cette préoccupation, nous avons formulé la question de recherche de la manière suivante : comment les personnes déplacées internes de la crise sociopolitique du NOSO au Cameroun, parviennent-elles à s'intégrer socio économiquement dans la Région de l'Ouest Cameroun ?

À cette question de départ, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle, l'intégration socioéconomique des déplacés de la crise sociopolitique à l'Ouest Cameroun est rendue possible par la mobilisation de plusieurs acteurs, à savoir : la population locale, les Partenaires Au Développement et l'État. Ainsi, l'objectif principal assigné à cette étude, était de comprendre la conjugaison des « manières de faire » des populations, de l'État, des partenaires et des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun qui rend possible et facilite leur intégration socioéconomique. L'atteinte dudit objectif a nécessité au préalable, une revue de littérature en lien avec la thématique étudiée. Ainsi, le constat qui se dégage est que la littérature sur l'intégration des déplacés est assez abondante, mais cette antériorité n'a été point préjudiciable, puisque selon SHOPENHAUER⁴⁹³ : *« l'essentiel n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé, mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux »*. Dans l'optique de rendre intelligibles les mécanismes d'intégration des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun, trois approches théoriques ont été mobilisées, à savoir : l'interactionnisme symbolique, la théorie de la résilience et celle du capital social.

L'interactionnisme symbolique a été mobilisé pour inscrire les manières de faire des acteurs impliqués dans le processus d'intégration des déplacés, dans un système d'interaction

⁴⁹³ SCHOPENHAUER, cité par M. GRAWITZ, *méthode des sciences sociales*, 10 éditions, Paris, Dalloz, 1996, P. 234.

plus large. Aussi, elle a également permis de rendre compréhensibles ces interactions qui structurent les rapports entre les déplacés, les institutions étatiques, les partenaires et les populations locales. Elle a aussi permis de comprendre que le phénomène d'intégration socioéconomique des déplacés est la résultante d'une co-construction interactive des populations locales, des Partenaires Au Développement et des structures étatiques.

La théorie de résilience a permis de rendre intelligibles les mécanismes d'adaptation des PDI en situation de mixité culturelle et d'adversité (difficultés d'intégration). Dans le processus d'intégration des PDI, l'intervention des acteurs (populations autochtones, Diaspora, PAD, et État) renforce leur « résilience » dite « assistée ». Précisément, l'apport de la population locale (autochtones, diaspora) dans ledit processus s'appréhende comme une « main-tendue », une « force motivationnelle » pour rétablir l'équilibre, impulser un dynamisme et prévenir les conduites déviantes. Aussi, elle a également, permis de rendre compte des stratégies mises en place par les déplacés pour capitaliser les opérations d'assistance des PAD et de l'Etat dont ils sont bénéficiaires. Cette capitalisation constitue une opportunité « d'empowerment » et « d'autodétermination », à partir de laquelle le déplacé réinterprète la signification de sa situation d'adversité (difficulté). Puis, il s'organise et réoriente positivement le sens de sa vie, afin de poursuivre son développement par la mobilisation du capital (économique, culturel, symbolique et surtout social).

La Théorie du capital social, quant à elle, met en exergue l'apport des réseaux de « liens forts » et de « liens faibles » dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Le réseau des « liens forts » est construit à partir des relations que le déplacé entretient avec les membres de sa famille. Il met en évidence la contribution de la famille d'accueil (la diaspora anglophone) dans le processus d'intégration des déplacés dans sa nouvelle localité. Le réseau des « liens faibles » est, quant à lui, constitué des relations que le déplacé noue avec d'autres individus (voisinage, amis) ou groupes d'individus (église, école, associations, etc.). Il rend compte du rôle des acteurs non familiers (populations autochtones, PAD et structures étatiques) dans le processus d'intégration des déplacées.

Toutefois, sachant que toute recherche scientifique passe forcément par une démarche cohérente que doit rigoureusement observer le chercheur, nous avons adopté une démarche qualitative, au moyen des techniques, à savoir : la technique documentaire, l'observation directe, l'entretien (par le biais d'un guide d'entretien) et les groupes de discussion.

Ces techniques mobilisées nous ont permis de recueillir les opinions des PDI et les représentations des populations locales au sujet de leur interaction avec les déplacés. L'objectif était également de cerner les actions menées par la population locale, l'État, les Partenaires Au Développement afin de comprendre le processus d'intégration socioéconomique de ces derniers dans la Région de l'Ouest Cameroun. De même, il a été question d'identifier les activités exercées par les PDI.

Bien plus, l'étude avait pour champ spatial, la Région de l'Ouest Cameroun, notamment les Départements de Bamoutos, de la Menoua et du Noun. Le champ social était constitué des déplacés, de la population locale, des structures étatiques et non étatiques. L'échantillonnage boule de neige a été mobilisé pour collecter les données auprès de 150 enquêtés (déplacés, population locale) et 64 structures étatiques et non étatiques.

Au terme de l'analyse des données, divers résultats ont été obtenus dans le cadre de cette recherche. Les trois parties constituées chacune de deux chapitres fournissent des détails. La première partie montre comment se comporte la population locale (autochtone et diaspora anglophone) de la Région de l'Ouest Cameroun vis-à-vis des déplacés.

Le premier chapitre de cette partie, porte sur les actions des populations autochtones favorisant l'intégration socioéconomique des déplacés. Il présente au préalable, les contraintes auxquelles ils font face dès leur arrivée à l'Ouest Cameroun et par la suite, les mécanismes d'intégration socioéconomique mis en œuvre par les autochtones. Ainsi, les contraintes sont d'ordres socioculturels et économiques. Au plan socioculturel, elles se traduisent par la crise du logement, la fragilité de leur état de santé, les difficultés d'ordre alimentaire et éducatif, les agressions multiples et parfois la discrimination sociale. Sur le plan économique, ils font face aux difficultés d'accès à l'emploi formel, aux terres cultivables, au problème d'insuffisance des moyens financiers et au coût élevé de vie. Ces conditions de vie difficiles attestent, au sens de VIVET⁴⁹⁴ que « *le départ de la zone crisogène ne garantit pas la santé « biopsychosociale », encore moins la sérénité totale du déplacé* ».

Les difficultés susmentionnées amènent les autochtones à offrir les opportunités d'intégration aux PDI sous le prisme d'un engagement-distanciation. L'engagement des autochtones se matérialise par : l'octroi des sites de logement, les possibilités de manutention dans les champs et chantiers, la location des espaces agropastoraux et artisanaux, ainsi que les

⁴⁹⁴ J. VIVET, *Déplacés de guerre dans la ville*, Paris, Kartala, 2000, P.17.

possibilités d'AGR aux déplacés. Ces différentes actions provoquent des situations d'interactions entre les membres de la communauté d'accueil et les déplacés. Les liens « forts et faibles⁴⁹⁵ » qui se tissent de ces échanges avec la population locale constituent des réseaux d'adaptation que mobilisent ces déplacés pour s'offrir des opportunités profitables aux deux communautés. C'est donc au cours de cette dialectique d'interdépendance, entre PDI et autochtones que se déroule le processus d'intégration socioéconomique des déplacés internes à l'Ouest Cameroun. CASTLES et *al.*, soulignaient d'ailleurs que : *« l'intégration suppose une adaptation du nouveau venu. Une intégration réussie ne peut avoir lieu que si la société d'accueil donne aux nouveaux arrivants, l'accès à l'emploi et aux services et favorise leur acceptation dans l'interaction sociale avec ses membres »*⁴⁹⁶. Autrement dit, l'intervention des populations autochtones est un atout dans le processus d'intégration des PDI dans les localités d'accueil.

Toutefois, ces possibilités offertes aux déplacés par la population autochtone se font dans un environnement émaillé de distanciation, construit sur la base de la méfiance et des stéréotypes « envahisseurs » et « ambazoniens ». Ces représentations des autochtones à l'égard des déplacés génèrent parfois un sentiment de peur, de désespoir et des frustrations. Ces sentiments émotionnels des déplacés sont parfois surmontés, par l'intervention de la diaspora anglophone dont le chapitre deux en fait cas.

Le deuxième chapitre montre comment cette diaspora se mobilise pour contribuer au processus d'intégration des personnes déplacées dans ladite Région. Pour y parvenir, l'on a trouvé judicieux de relever au préalable les différentes représentations de la diaspora vis-à-vis des déplacés et de présenter par la suite, les actions d'intégration menées à l'endroit de ces derniers. Au sujet des représentations, il a été constaté que la diaspora se représente les déplacés non seulement comme des personnes vulnérables, mais aussi comme des frères. Autrement dit, l'idéologie de la vulnérabilité s'attarde sur la perception du déplacé comme des personnes indigentes, en situation de besoins spécifiques et exposés à divers risques. L'idéologie de la fraternité, quant à elle, est fondée sur la perception du déplacé comme un semblable, un membre de la famille et un concitoyen.

⁴⁹⁵ M. GRANOVERTER, *La force des liens faibles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1973, P. 36.

⁴⁹⁶ S. CASTLES, M. KORAC, E. VASTA, S. VERTOVEC, *Intégration : cartographie du terrain, rapport en ligne du siège social*, Londres, 29 mars 2002, p.113.

Les représentations susmentionnées révèlent, selon SOULET⁴⁹⁷, que les déplacés sont des « *êtres potentiellement fragiles [...], mais toujours aussi susceptibles de se reprendre, de se ressaisir, disposant toujours des capacités minimales sur lesquelles, ils peuvent retrouver davantage leur autonomie* ». Ces représentations de la diaspora anglophone connotent une certaine empathie vis-à-vis des déplacés. Cette empathie crée un climat de rapprochement et une obligation morale d'assistance, permettant aux déplacés d'être « résilients⁴⁹⁸ ». Un tel climat incite donc la diaspora à mener des actions (sociales et économiques), en vue d'intégrer les déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Au plan social, les actions de la communauté anglophone sont axées sur : l'insertion et l'accompagnement des PDI au sein des associations, l'octroi des logements, la mise en place des possibilités de formation, l'octroi des dons et la mise à disposition des espaces cultivables aux PDI. En fait, cette communauté anglophone accueille, nourrit, héberge, oriente et accompagne les PDI dans les zones d'accueil. La dimension économique des interventions de la diaspora anglophone se matérialise, quant à elle, par les opportunités d'emplois offertes aux déplacés dans les activités domestiques, les gares routières, les boîtes de nuit, les domiciles, les lieux de ventes, et les centres de beauté. Lesdites actions remplissent des fonctions manifestes et latentes. La fonction manifeste traduit leur solidarité et leur sympathie, à l'endroit des PDI. Le but social explicite de cet ensemble d'action étant, comme le dit R. K. MERTON, de contribuer à : « l'ajustement ou à l'adaptation » des personnes déplacées à l'ensemble du système social. La fonction latente exprime, quant à elle, une volonté de la diaspora anglophone d'intégrer les personnes déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun. Ainsi, dans le processus d'intégration des déplacés à l'Ouest Cameroun, la diaspora constitue un des acteurs, auxquels s'ajoutent les Partenaires Au Développement que présente la seconde partie.

La deuxième partie porte sur les Partenaires Au Développement (PAD) et l'intégration socioéconomique des déplacés. L'objectif de cette partie était de montrer comment ces PAD accompagnent les Personnes Déplacées Internes (PDI) dans leur processus d'intégration à l'Ouest Cameroun. En fait, l'on a constaté que le déplacement des populations du NOSO, a provoqué un double dynamique : une dynamique du « dehors » émanant des partenaires externes et celle du « dedans » portée par les partenaires internes.

⁴⁹⁷ M.H. SOULE, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *op.cit.*, p.53.

⁴⁹⁸ M. O'DOUGHERTY WRIGHT et A.S., MASTEN (2005), "Resilience Processes in Development", *Handbook of Resilience in Children*, 2005, P.18, définissent la résilience comme un « pattern d'adaptation positive dans le contexte d'une adversité antérieure ou actuelle ».

Le chapitre trois qui traite des Partenaires externes présente leur rôle dans le processus d'intégration des déplacés. Il s'attarde sur les aspects humanitaire et socioéconomique. Concernant l'accompagnement humanitaire, les Partenaires Au Développement apportent leur soutien aux pouvoirs publics et interviennent dans le domaine de l'assistance et de la protection des droits de PDI dans les localités d'accueil. En ce qui concerne les pouvoirs publics, ces Partenaires leur apportent des appuis dans le domaine du recensement des PDI, de l'identification de leurs difficultés, de la formulation des suggestions en lien avec la gestion et l'intégration des déplacés. Ils apportent également, un soutien direct aux déplacés dans divers aspects : moral, alimentaire, éducatif et administratif. Leur accompagnement au plan économique se traduit par l'octroi des bourses aux élèves des familles déplacées, l'assistance financière et l'organisation des formations à l'entrepreneuriat au profit des déplacés. Cette dynamique est consolidée par les partenaires internes, tels que le présente le chapitre suivant.

Le chapitre quatre, quant à lui, met en relief les actions des Partenaires internes dans l'accompagnement des déplacés. Ces Partenaires internes sont constitués des Fondations, des entreprises et des associations. Les Fondations accompagnent principalement les déplacés dans les domaines de la santé, de l'entrepreneuriat et de la protection. Les entreprises, incarnées par les partis politiques et les médias, interviennent dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest. Ces interventions se font au moyen de la visibilité médiatique des conditions de vie des déplacés et de la distribution des dons par les partis politiques. Les associations culturelles et religieuses, quant à elles, œuvrent également dans le processus d'intégration des PDI, à travers l'accueil et l'hébergement. Ces regroupements associatifs selon les termes de BEAU et ZEENDER⁴⁹⁹ correspondent, à « *un besoin de se retrouver, de faire masse pour se rassurer face à l'adversité et à la précarité du quotidien* ». L'organisation qui y découle desdits regroupements développe un sentiment de solidarité et de sécurité chez les déplacés. Ce sentiment procure une certaine assurance propice à leur équilibre psychique post-traumatique. Une telle assurance sécuritaire au sens d'ABRIC⁵⁰⁰, renforce leurs capacités de résilience dans les localités inconnues. La mobilisation de ce « confort biopsychosocial » en faveur des PDI par les partenaires internes favorise leur intégration et confirme la deuxième hypothèse secondaire de cette recherche : « les Partenaires Au Développement accompagnent les personnes déplacées au cours de leur intégration socioéconomique dans la Région de l'Ouest Cameroun ».

⁴⁹⁹ C. BEAU et G. ZEENDER, « Quel avenir pour les personnes déplacées vivant dans les camps de Masisi centre ? » NRC, IDMC, 2012, P.8.

⁵⁰⁰ J-C. ABRIC, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 2^e édition, 1997, P.13.

La troisième partie de ce travail présente enfin, les actions d'assistance de l'État du Cameroun en faveur de l'intégration des déplacés. Ces actions sont remarquables tant au niveau des instances centrales qu'au niveau des instances locales. Le Chapitre cinq présente les actions de l'État central visant à intégrer socialement et économiquement les déplacés à l'Ouest Cameroun. Pour y arriver, l'on a montré comment le gouvernement planifie les opérations d'assistance et de protection. Ainsi, il est à constater que la planification gouvernementale renvoie aux actions d'enregistrement et de recensement des besoins des déplacés. Au sujet des enregistrements, notons que cette stratégie permet de dénombrer et d'avoir une bonne maîtrise des données démographiques sur les PDI. La connaissance desdites données facilite la conception et la mise en œuvre optimale des politiques de prise en charge et oriente les opérations d'assistance en faveur des déplacés. Cette volonté de rationaliser les politiques d'intervention limite le gaspillage des ressources disponibles et permet un suivi pérenne des déplacés. Le recensement des besoins effectué par les pouvoirs publics, quant à lui, permet de savoir que les PDI éprouvent les difficultés, ci-après : l'autosuffisance alimentaire ; la possession des équipements de couchage ; le logement ; le paiement des frais de scolarité des enfants ; l'accès à l'eau, aux espaces cultivables et aux soins de santé ; ainsi que l'accompagnement psychosocial. L'identification de ces besoins permet au Gouvernement de définir un cadre national de solidarité en précisant les stratégies et les intervenants institutionnels (Ministères appropriés). L'évaluation desdits besoins permet aux humanitaires, aux élites et aux Organisations de la Société Civile (OSC) d'agir en connaissance de cause au profit des PDI dans la Région de l'Ouest Cameroun.

Le chapitre six identifie, quant à lui, les actions des instances locales dans le processus d'intégration des déplacés dans la Région de l'Ouest Cameroun. Il montre comment en contexte d'assistance des autorités locales (administratives et traditionnelles), les PDI développent des stratégies de résilience pour s'intégrer dans les localités d'accueil. Parlant des organes administratifs, il s'agit des Préfectures, des Sous-préfectures et des services sociaux. Au niveau des préfectures, les Préfectures coordonnent les opérations de recensement en faveur des déplacés, organisent les visites d'assistance, de protection et de réconfort aux PDI. La sous-préfecture octroie des espaces cultivables, prévient et arbitre les conflits communautaires entre les PDI et certaines populations autochtones. Les services sociaux, quant à eux, fournissent un accompagnement psychosocial en organisant des campagnes de sensibilisation au profit des PDI. L'objectif visé par cet accompagnement est de renforcer l'équilibre et d'autonomiser, à long terme, les déplacés dans les localités d'accueil. Les

organes traditionnels de régulation sociale, tels que les Mairies et les chefferies, participent également à l'intégration des PDI, à travers les actions, ci-contre : l'accueil des PDI, la mise à disposition d'espaces cultivables, le recrutement des femmes et l'octroi des stages aux jeunes déplacés, les facilités et les exonérations, l'assistance et la protection.

Ce soutien étatique renforce la capacité de résilience des déplacés en zone d'accueil, qui selon MANCIAUX⁵⁰¹ renvoie à « *la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles et de traumatismes parfois sévères* ». Ce renforcement des capacités leur offre les possibilités de développer des activités dites conventionnelles⁵⁰². Il s'agit des activités ci-après : la fabrication et la vente du savon de ménage ; la vente des beignets-bouillie-haricot ; les coiffures ambulantes et la pratique des soins corporels ; le commerce à la braise et les "calls-box" alimentaires. Cette assistance de l'État aux PDI, à travers le soutien des organes administratifs et traditionnels, témoigne, selon les termes de IONESCU et CYRULNIK⁵⁰³, de la résilience « assistée » comprise comme « *l'action menée auprès des personnes confrontées à des adversités afin de les accompagner vers un processus de résilience* ». Toutefois, à l'absence de ce mécanisme étatique de résilience « assistée », certains PDI développent une autre forme de résilience dite « naturelle ». Elle consiste pour certains déplacés à recourir aux activités dites « non conventionnelles⁵⁰⁴ », car elles sont jugées dévalorisantes, inappropriées et aux antipodes des valeurs prônées par la « culture dominante⁵⁰⁵ » du milieu d'accueil.

Pourtant, ces stratégies sont appréhendées par les déplacés comme des moyens de survie en situation de précarité (chômage, pauvreté) et de besoins essentiels (logement, nutrition, etc.). Ces stratégies n'induisent nécessairement pas l'accompagnement de l'Etat dans leur réalisation. Il s'agit : du scamming, de la pratique des jeux du hasard, du commerce des stupéfiants, de la prostitution, du proxénétisme et du vol. Dans la perspective de HIRSCHMAN⁵⁰⁶, ces stratégies s'appréhendent comme des réactions protestataires aux

⁵⁰¹ M. MANCIAUX, S. VANISTENDAEL, J. LECOMTE, B. CYRULNIK, « La résilience : état des lieux ». Genève : Médecine & Hygiène, 2001. p. 17.

⁵⁰² K. KOC-MICHALSKA, J. CHICHE, T.VEDEL, « Connaissance politique et participation politique à l'ère numérique : ce que change l'internet. », *Sciences de la société*. Op.cit., pp. 177-198.

⁵⁰³ S. IONESCU et B. CYRULNIK, *Traité de résilience assistée*, Quadrige, PUF, 2011, P. 57.

⁵⁰⁴ N., MAYER & P., PERRINEAU, *Les comportements politiques*. Op. Cit., p. 97. Selon ces auteurs, les actions « non conventionnelles » traduisent une certaine antinomie entre les exigences de survie face à l'adversité et le respect des normes dans la société d'accueil.

⁵⁰⁵ P., BOURDIEU, *La Domination masculine*, Paris, Éditions du seuil, 1998, P.11.

⁵⁰⁶ Selon HIRSCHMAN, face à une même situation jugée difficile, les acteurs disposent de trois réactions :

difficiles conditions de vie et à un désir réel de satisfaire les besoins essentiels dans les localités d'accueil. La réalisation des activités susmentionnées montre que les déplacés sont également acteurs dudit processus.

De la présentation de toutes ces activités (conventionnelles et non conventionnelles) pratiquées par les PDI, l'on fait le constat selon lequel, l'augmentation de la population, l'apport de nouveaux éléments culturels et les nouvelles formes d'associativités transforment profondément l'organisation socioculturelle et entraînent des mutations socioéconomiques dans les localités d'accueil. Ainsi, au regard de toutes ces actions susmentionnées que mène l'État, l'on confirme la dernière hypothèse spécifique de cette recherche à savoir que : l'Etat, par ses actions à l'égard des déplacés, contribue à leur intégration socioéconomique dans la Région de l'Ouest.

De ce qui précède, il est possible de confirmer notre hypothèse centrale selon laquelle le processus d'intégration socioéconomique des personnes déplacées se comprend par la mobilisation de plusieurs acteurs : la population d'accueil, les Partenaires Au Développement et les structures étatiques.

-
- l'exit option : l'acteur décide d'ignorer en restant indifférent et non concerné par la situation.
 - Loyalty option : l'acteur fait preuve de loyauté
 - Voice option : l'acteur proteste, manifeste en mettant en avant les actions de résistance individuelle ou collective.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. OUVRAGES GÉNÉRAUX

ABEGA, Séverin Cécile & BIGOMBE LOGO, Patrick (dir.) (2006), *La marginalisation des pygmées d'Afrique centrale*, Yaoundé : Afrédit.

ADOUKSOUMA Samuel Doe (2012), *lexique de sociologie*, 2^e ed, Dalloz.

ACHU Maxwell, N. (2020), *la crise Anglophone et la voix à suivre*, Acra Ghana, ISBN.

ANSART, Pierre (1990), *Les sociologies contemporaines*, Paris, Seuil, 3^e ed.

ANSELLE, Jean-Loup (1976), *les migrations Africaines, Réseaux et processus migratoires*, Maspero.

ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIÈRE William, SHEFFER Gabriel (2005), *Les Diasporas. 2000 ans d'histoire*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

BADIE, Bertrand & BIRNBAUM, Pierre (1982), *sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset et Fasquelle.

BARBIER, JEAN C., COURADE G & GUBRY P., (1981), *L'exode rural au Cameroun*, cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum, vol. XVIII, n° 1.

BALANDIER, Georges (1981), *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 2^{ed}.

BALANDIER, Georges (1995), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF.

BAYART, Jean-François (2018), *Violence et religion en Afrique*. Paris, Édition Khartala.

BAYART, J.-F. *L'Etat au Cameroun*, , Presse de Science Politique, Paris, 2^e édition, 1985.

BEAUJEU-GARNIER (1956), *Géographie de la population*, deux volumes, édition M. Th. Génin.

BEAUJEU-GARNIER (1965), *Trois milliards d'hommes*, Hachette.

BECKER, Howard, (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris, A.-M. Metailié.

- BENJAMIN, J. (1974) *Les Camerounais occidentaux : la minorité d'un État bicommunautaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montr.
- BERGER Peter; LUCKMANN Thomas (2018), *La Construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin.
- BERNARD, P. (1987), *l'Anomie, ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, P.U.F.
- BIERSCHENK, Thomas, CHEVREAU Jean-Pierre & DE SASDAN Jean Pierre Olivier (dir), (2000), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Mayence-Paris : APAD-Karthala.
- BIES Phillipe (2014), *Les migrations forcées : un nouvel enjeu*. Assemblée parlementaire/Conseil européen.
- BIGOMBE LOBE, Patrice (1993), *Construction de l'ethnicité et production du politique au Cameroun septentrional, logiques hégémoniques musulmanes et dynamiques de résistance des Kirdi*, Yaoundé, GRAP.
- BIRKS, J. S. SINCLAIR, C. A., (1980), *International migration and development in the arab region*, publication B.I.T
- BILAK, A. (2017), *Afrique : deux fois plus de personnes déplacées internes par les conflits en 2017* ; Londres.
- CAMBREZY, Luc & LASSAILLY-Jacob, Veronique (2005), *Les Migrations forcées*. Paris. Association française pour le développement de la géographie.
- CARLIER, Jean-Yves, ed. (2010). *L'étranger face au droit*. Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain 49. Brussels: Bruylant.
- CHARBIT Yves (1975), *La population du monde et la conférence de Bucarest*, N.E.D., n° 4218-4219-4220, 8oct.
- CHIA E, PETIT M, & BROSSIER J. (2014), *Théorie du comportement adaptatif et agriculture familiale : travailler, réinventer, transmettre*. ECS sciences, INRA/SAD

- COULON, A. (1964), *l'École de Chicago*, cinquième édition, P.U.F.
- CRETIENAU, A. M. (2003), *Le développement en termes de stratégie de survie individuelle : typologie et pistes pour la modélisation*, dans MAGORD A., *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, IEAQ et Université de Moncton.
- CYRULNIK, B. (2012a). *Pourquoi la résilience*. Dans B. Cyrulnik & G. Jorland (Éds), *Résilience: connaissances de base*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- CYRULNIK, B. (2012b). *Résilience: connaissances de base*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- DEGENNE & FORSE, C. (1994). *Les réseaux sociaux*, Paris- Colin.
- DE MONTCLOS, Marc Antoine P. (2008), *Marges urbaines et migrations forcées : les réfugiés à l'épreuve des camps en Afrique de l'Est*, Presse de sciences Politiques, Paris, Autres part.
- DIMIER, Véronique (1998), *Discours idéologiques de la méthode coloniale chez les français et britanniques de l'entre-deux guerres à la décolonisation (1920- 1960)*, Bordeaux : C.E.A.N.
- DJOUNGUEP Hippolyte Eric & NGA KALA Gertrude (2020), *crise anglophone au Cameroun. Guerre sauvage ?* ed, Generis.
- DOBRY, Michel (2009), *Sociologie des crises politiques* (3e édition revue et argumentée). *La dynamique des mobilisations multisectorielles*. Paris: Presses de Sciences pô.
- DUBAR, Claude (2015), *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 5^e ed.
- DUCHAC, R. (1974) *Sociologie des migrations aux Etats-Unis*, Reprint.
- DUPONT, V. (1985), *Dynamiques des villes secondaires et processus migratoire en Afrique de l'Ouest. Le cas des trois centres urbains en région de plantation au Togo*, ORSTOM, Collection Etudes et Thèses, Paris.

- DUREAU, Francis (1987), *Migration et urbanisation. Le cas de la Cote d'Ivoire*, ORSTOM, Paris.
- DURKHEIM, Emile (1922), *Education et sociologie*, Paris, PUF
- DURKHEIM, Emile (1983), *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- ELA, Jean-Marc (1992), *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala.
- ELA, Jean-Marc (1994), *Afrique : l'irruption des pauvres*, Paris, l'Harmattan.
- ELA, Jean-Marc (1994), *Restituer l'histoire aux sociétés africaines*, Paris, l'Harmattan.
- ELA, Jean-Marc (1998), *Innovation sociales et renaissance de l'Afrique noire*, Paris, l'Harmattan.
- ELA, Jean-Marc (2001), *Guide de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
- ELA, Jean-Marc (2006), *L'Afrique à l'ère des savoirs, Science, société et pouvoir*, Paris, l'Harmattan.
- ELA, Jean-Marc (2007), *Recherche scientifique et crise de la rationalité, livre 1*, Paris, l'Harmattan.
- ELA Jean .M., ZOA A.S. (2006). *Fécondité et migrations en Afrique : les nouveaux enjeux*, paris, L'harmattan, pp.120-127.
- FASSIN Didier & BOURDELAIS Patrice (2005), *Introduction* in Didier Fassin, Patrice Bourdelais, dir., *Les constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte.
- FONTRIER, M. (2005), *Introduction thématique : le Darfour ou la tardive découverte d'un nouveau désastre politique et humanitaire* », *Afrique contemporaine*, no 214, De Boeck, p. 123-127.
- FRANQUEVILLE, Alain (1987), *Une Afrique entre le village et la ville : les migrations dans le Sud du Cameroun*, Edition de l'ORSTOM, 646 p.

- FRETIGNE , Cedric (1999), *Sociologie de l'exclusion*, Paris, l'Harmattan.
- GEORGE Pierre (1976), *les migrations internationales*, Paris, P.U.F.
- GOFFMAN, Erving. (1988). *Les moments et leurs hommes*. Paris, Minuit.
- GUBRY, P., LAMLENN, B. S., NGWE, E & TCHEGHO J.M (1988) *L'enquête sur la pression démographique et l'exode rural dans le Nord et l'Ouest du Cameroun : Méthodologie*.
- GUENIF Nacira (2010), *Altérités (de l'intérieur(es)). Synthèse du parcours scientifique*, HDR, IEP, Paris.
- HANUS M. (2001), *La résilience à quel prix? Paris : Maloine*.
- HEINICH, Nathalie (2004), *La sociologie de l'art*, Paris, La Découverte.
- HERNANDEZ, Emile- Michel (2001), *L'entrepreneuriat, approche théorique*, Paris, l'Harmattan.
- HONNETH, AXEL (2002). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Cerf.
- ICG, (2017), *Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins*, Rapport Afrique No. 250, International Crisis Group, Bruxelles.
- IONESCU, S., & JOURDAN-IONESCU, C. (2006). *La psychopathologie comme processus vulnérabilité et résilience*, dans S. IONESCU (Éd.), *Psychologie clinique et psychopathologie* (1 re éd., pp. 133-160). Paris: Presses universitaires de France.
- IONESCU, S., & BOUTEYRE, E. (2011). Chomage et résilience assistée. Dans S. Ionescu (Éd.), *Traité de résilience assistée*, Paris : Presses universitaires de France.
- IONESCU, S., & JOURDAN-IONESCU, C. (2011). *Evaluation de la résilience*. Dans S. Ionescu (Éd.), *Traité de résilience assistée*. Paris: Presses Universitaires de France.
- IONESCU, S. (2011a). *Le domaine de la résilience assistée*. Dans S. Ionescu (Éd.), *Traité de résilience assistée*. Paris: Presses universitaires de France.

- IONESCU, S. (2011 b). *Résilience et psychothérapie*. Dans S. Ionescu (Éd.), *Traité de résilience assistée*, Paris: Presses universitaires de France.
- IONESCU, S. (2011c). *Traité de résilience assistée* (1 re éd.). Paris: Presses universitaires de France.
- IONESCU, S. (2012). *Origine et évolution du concept de résilience*, dans B. Cyrulnik & G. Jorland (Éds), *Résilience : connaissances de base*, Paris: Éditions Odile Jacob.
- IONESCU, S. (2015). *De la résilience naturelle à la résilience assistée*. Dans F. JulienGauthier & C. Jourdan-Ionescu (Éds), *Résilience assistée, réussite éducative et réadaptation*. Laval: CRIRES.
- JASTRIM, Achiron (2001), *Protection des réfugiés : Guide sur le droit international relatif aux réfugiés*. Traduit par Neal, M. *Union interparlementaire UNHCR*.
- JODELET, D. (1989) *Les représentations sociales*, 2^{ème} édition, Paris, P.U.F.
- JOLLY, Suzy & REEVES, Hazel (2005). *Genre et Migrations, Panorama*. Brighton : Bridge Development-Gender: Institute of development studies.
- JOURDAN-JONESCU, C., Lonescu, S., BOUTEYRE, E., ROTH, M., METHOT, L., & VASILE, D. (2011). *Résilience assistée et évènements survenants au cours de l'enfance: maltraitance, maladie, divorce, décès des parents, et troubles psychiatriques des parents*. Dans S. Ionescu (Éd.), *Traité de résilience assistée*. Paris: Presses universitaires de France.
- KAGO LELE, Jacques (1995), *tribalisme et exclusion au Cameroun le cas des bamiléké*, édition du CRAC.
- KAME Pierre (2018), *La crise anglophone au Cameroun*, Paris, l'Harmattan.
- KARIMURYANGO, J. (2000), *Les réfugiés rwandais dans la Région de Congo Bukavu RDC : La survie du réfugié dans les camps de secours d'urgence*, Paris, Karthala et IUED.

- KEYHANI Narguesse (2014), *Les relations interculturelles : trajectoire sociale d'une catégorie réformatrice*. Sociologie. École normale supérieure de Cachan - ENS Cachan, 2014..
- KING MERTON, Robert (1949), *Social Theory and Social Structure*, Paris, Armand Colin.
- KONING P J J. (1996), *le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990*. Politique africaine n° 62.
- KOUNGOU, L. (2015), *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, Editions, L'Harmattan.
- LADO, Ludovic & MBALLA ELANGA, Edmond VII, (2020), *crise anglophone et forme de l'Etat en débat au Cameroun, le procès du centralisme Etatique*, ed Shabel.
- LAMARCHE, Alexandra ET FOX, Alonna (2019), *Déni de crise au Cameroun : le refus du gouvernement de reconnaître les souffrances dans le NOSO dissuade les donateurs*. Refuges International. Washington : Refuges International.
- LASSAILLY-Jacob Véronique (2009), *Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne : Perspectives de la géographie en Afrique sub-saharienne*, Côte d'Ivoire, <https://halshs.archives-ouvertes.fr>
- LEKA ESSOMBA Armand, Jean NZHIE ENGONO, Yves Bertrand DJOUDA FEUDJIO (2019), *La vulnérabilité sociale en débat au Cameroun. Approches et intégrations sociologiques plurielles*, Revue Camerounaise de Sociologie, Dossier thématique n°1, Paris, l'Harmattan.
- LERIDON Henri (2015), *Afrique subsaharienne : une transition démographique explosive*, Revue Futuribles, n° 407.
- MALTHUS, T. R. (1798), *Essai sur le principe de la population*, Québec, Chicoutimi.
- MANCIAUX M. (2001) (sous la dir. de –), *La résilience : résister et se construire*, Genève, Médecine& hygiène, 2001.

- MARC Le Pape, SIMEANT-GERMANOS Johanna, VIDAL Claudine (2006), *Crises extrêmes*, Recherches, La Découverte.
- MARCHAL J.Y. (1999), *Frontières et réfugiés en Afrique occidentale française (1900-1950)*, Harmattan.
- MARTUCCELLI, Danilo (1999), *Sociologie de la modernité*, Paris, Gallimard.
- MASLOW, Abraham (2018), *Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité*, Paris, Nouveau Horizon.
- MAY John, & GUENGANT Jean-Pierre (2011), *L'Afrique subsaharienne dans la démographie mondiale*’, Études, pp. 305-316.
- MEDARD J.-F. (1991), *Etats d’Afrique*, Paris, Karthala.
- MERLE, Marcel (1982,) *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz.
- MONICA CHARLOT (1972), *Naissance d’un problème racial, Minorité de couleur en Grande-Bretagne*, Paris, A. Colin.
- MORIN, Edgar & LE MOIGNE Jean-Louis (1999), *L’intelligence de la complexité*, Paris, L’Harmattan.
- MORIN, Edgar (1999), *Les sept savoirs nécessaire à l’éducation du futur*, Paris, UNESCO.
- MORIN, Edgar (1977), *La méthode 1. La nature de la nature*, Paris, Seuil.
- MORIN, Edgar (1986), *La méthode 3. La connaissance de la connaissance*, Paris, Seuil.
- MORIN, Edgar (2004), *La méthode 6. Ethique*, Paris, seuil.
- MORIN, Edgar (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Paris, seuil.
- MOROKVASIC, Mirjana. (1983), *Women in migration: beyond the reductionist outlook*.
- MOSCOVICI, S. (1961) *La psychanalyse : son image et son public*, Paris, P.U.F.

- MUMPASSI, Lututala (Sd). *Les migrations en Afrique centrale : caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement dans la région*. Paris, A. Colin.
- MVENG, Engelbert & BELING NKOUMBA (1983), *Manuel d'histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER.
- NDIONE BABACAR (DIR), (2014), *l'Afrique centrale face aux défis migratoires*, Paris, A. Colin.
- NGA NDONGO, Valentin (2003), *Plaidoyer pour la sociologie africaine*, Yaoundé PUY.
- NGA NDONGO, Valentin (2015), *Leçon de sociologie africaine*, Paris, L'Harmattan.
- NGOH, Victor Julius (1996), *History of Cameroon since 1800*, Limbé, Presbook.
- NGOH, Victor Julius (2001), *Cameroon, 1884-1985, a hundred years of history*, Yaoundé, Navy Group Production.
- NGOH, Victor J. (2001), *Southern Cameroons, 1922-1961: A Constitutional History*. Aldersho Ashgate.
- NOUMBISSIE Claude Désiré (2020), *la crise dite « anglophone » au Cameroun : attribution causale, catégorisation sociale, identité sociale, minorité active*, collection ingénierie sociale et développement humain.
- NTUDA EBODE, Joseph Vincent & alli. (2017), *le conflit Boko Haram au Cameroun : pourquoi la paix traîne-t-elle ?* Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung.
- OLINGA Alain Didier (2019), *la crise anglophone sous le prisme du droit international*.
- PARSONS, T. (1937), *The structure of Social Action*, Haward, Friends Review.
- PAUGAM, Serge (1996), *Sociologie de l'exclusion : état des savoirs*, Paris, Découverte.
- PAUGAM, Serge (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF.
- PAUGAM, Serge (2008), *La pratique de la sociologie*, Paris, PUF.

- PAUGAM, Serges (2011), *Repenser la solidarité*, Quadrige, Presses Universitaires de France.
- PAUGAM, Serges (2012), *L'enquête sociologique*, Quadrige, Presses Universitaires de France.
- PIGEAUD, Fanny. (2011) *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala.
- POURTOIS, J.-P., HUMBEECK, B., & DESMET, H. (2011). *Résistance et résilience assistée : contribution au soutien éducatif et psychosocial*. Dans S. Ionescu (Éd.), *Traité de résilience assistée* (pp. 37-60). Paris: Presses universitaires de France.
- TOUSSIGNANT, M. (2012), *La culture comme source de résilience*. Dans B. Cyrulnik & G. Jorland (Éds), *Résilience : connaissances de base* (pp. 222 p.). Paris : Éditions Odile Jacob.
- QUESNEL, André. & VIMARD, Patrice (1988), *Migration, Changements sociaux et Développement*, ORSTOM, Paris.
- REINHARD, Marcel & autres (1968), *Histoire générale de la population mondiale*, Montchrestien.
- ROCHER, Guy (1968) *Introduction à la sociologie générale*, tome 1.
- SAMADIA. S & GAZIBO. M. (2020), *Migration et gouvernance en Afrique et ailleurs*, Presse de l'Université du Québec.
- SAUVY Alfred (1952), *Théorie générale de la population*, P.U.F., deux volumes.
- SAUVY Alfred (1958), *De Malthus à Mao Tsé Toung*, édition Denoël.
- SAUVY Alfred (1970), *la population, ses lois, ses équilibres*. Paris, P.U.F 10^e éd.
- SCHWARTZENBERG, R. Gérard (1971), *sociologie politique*, élément de science politique, 3^e éd.
- TABAPSSI, Timothee (2011), *Genre et Migration au Niger, Série Carim AS, N°2011/4*. San Domenico di Fiesole : Institut Universitaire Européen : Robert Schuman centre for Advanced Studies.

- TAPINOS, Georges (1974), *l'économie des migrations internationales*, Presses de la fondation.
- TOUNA MAMA (2008), *L'économie camerounaise pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit.
- VAN ECKHOUT L. (2006), *Le siècle des migrants*. Le Monde, Dossiers et documents n°350.
- VERMEIREN, E. (2012). *Analyse critique du concept de résilience*. Dans R. Coutanceau (Éd.), *Trauma et résilience : victimes et auteurs* (pp. 15-22). Paris: Dunod.
- VINE, V.-T. (1984), *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine.
- VIVET, J. (2015), *Déplacés de guerre : dynamique territoriale post conflit au Mozambique*.
- VOYE, Liliane (1998), *Sociologie : construction du monde, construction d'une discipline*, Paris, De Boeck.
- WHITE, S. (2014), *Et maintenant quoi ? « La réponse internationale face au déplacement interne en RDC »* Brookings-LES projet on internal displacement.
- WILLIAMS GLASER (1978), *The Brain drain Emigration and return*, UNITAR, research report n°22, Pergamon press.
- WEBER, Max (1963), *Le savant et le politique*, Paris, UGE.
- ZHIE ENGONO, Jean & LEKA ESSOMBA, Armand (2018), « *vivre en ville aujourd'hui métropolisation et changement sociaux au Cameroun*, ed, Connaissance et Savoir.
- ZIEGLER, Jean (1988), *La victoire des vaincus, oppression et résistance culturelle*, Paris, Seuil.
- ZIEGLER, Jean (2014), *retourner les fusils, choisir son camp*, Paris, Seuil.

2. OUVRAGES SPECIFIQUES

- ABAKAR KASSAMBARA Abdoulaye (2021), « Vie d'errance et crise identitaire des immigrés tchadiens musulmans en Centrafrique: le cas des retournés de Gaoui, au

Tchad, de 2012 à 2019 », *Revue Canadienne des études africaines*, DOI: 10.1080/00083968.2021.1928521.

ABWA, Daniel (2015). *Ni anglophones, ni francophones au Cameroun: tous des Camerounais! : Essai d'analyse historique en hommage au Pr M. Z. NJEUMA*. Yaoundé: Le Kilimandjaro.

ABDELMALEK SAYAD, (1999), *La double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Le Seuil.

ABDELMALEK SAYAD (2014), *L'immigration ou Les paradoxes de l'altérité. Tome 3, La fabrication des identités culturelles*, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux ».

ALBA, Richard, WATERS, Mary (2010), *The next generation: The children of immigrants in Europe and North America*. New York, NY: New York University Press.

ALBA Richard, REITZ, JEFFREY G., SIMON, Patrick (2012), *National conceptions of assimilation, integration and cohesion*. In *The changing face of world cities : Young adult children of immigrants in Europe and the United States*, eds. Crul, Maurice, Mollenkopf, John, 44–61. New York, NY: Russell Sage Foundation.

ALBA, Richard, FONER, Nancy (2015). *Strangers no more : Immigration and the challenges of integration in North America and Western Europe*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

ANYANGWE, Carlson. (2009), *Betrayal of Too Trusting a People. The UN, the UK and the Trust Territory of the Southern Cameroons*. Langaa RPCIG.

BADIE Bertrand, BRAUMAN Rony, DECAUX Emmanuel, DEVIN Guillaume & WIHTOL DE WENDEN Catherine (2008), *Pour un nouveau regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*, Paris, Découverte.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude (2013), « Réfugiés, migrants, étrangers : les mots et les causes de la Cimade (années 1970-1990) », in Dzovinar KEVONIAN, Geneviève DREYFUS-ARMAND, Marie-Claude BLANC-CHALEARD et Marianne AMAR

- (dirs.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés. Identités répertoires d'actions et politiques de l'asile 1939-1994*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest.
- BOUOPDA, P. K. (2018). *La crise anglophone au Cameroun* (éd. Version Kindle). (E. Africaines, Éd.) Paris, France : L'Harmattan.
- BOSSWICK Wolfgang & HECKMANN Friedrich (2006). *Integration of migrants: Contribution of local and regional authorities*. Dublin : European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.
- BREYE, C. (2007), *Les déterminants des intentions de retour des personnes déplacées internes à l'est du Tchad*, Université de Yaoundé.
- BROOKINGS-Institution-Université de Berne (2008), *La protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays : Manuel à l'intention des législateurs et des responsables politiques*.BI<http://www.brookings.edu/~media/Files/rc/papers/2008/1016_internal_displacement/1016_internal_displacement_fre.pdf >.
- CAMBREZY, L. (2001), *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*. Editions des archives contemporaines.
- COHEN R., DENG, F. M. (1998), *The Forsaken People: case studies of the internally displaced*, Washington DC : Brookings Institution.
- DEDIEU Jean-Philippe (2012), *La parole immigrée : les migrants africains dans l'espace public en France, 1960-1995*, Paris, Klincksieck.
- DELTOMBE Thomas, DOMERGUE Manuel, TATSITSA, Jacob (2011), *Kamerun : Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948–1971)*. Paris: La Découverte.
- DEPEAU, S. (dir.) & RAMADIER, T. (dir.) (2011), *se déplacer pour se situer : places en jeu, enjeux de classes*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- DOMENACH Hervé & PICOUET Michel, (1995), *Les Migrations. Que sais-je ?*, Paris, PUF.
- DUFOULON, Serges (dir.) & ROSTEVA, Maria (dir.), *Les migrations, mobilités, frontières et voisinages*. Paris : l'Harmattan.

- FOUTEAU, C. (2006). *Les nouveaux visages de l'immigration*. *Les Échos*, 23 janvier.
- GLOBAL IDP SURVEY (2002), *Internally displaced people: a global survey*, London: Earthscan.
- GOODMAN, Sara Wallace (2014), *Civic Integration and Membership Politics in Western Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.
- HAMPTON Jane (1998), *Internally displaced people : a global survey*, London: Earthscan.
- ILKE, Adam (2013). *Les Entités fédérées belges et l'intégration des immigrés: politiques publiques comparées*. Science Politique. Bruxelles, Belgique: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- JAFFRELOT, Christophe, LEQUESNE, Christian (2009), *L'enjeu mondial : les migrations*, Paris : Presse de Sciences-po.
- MACHIKOU, Nadine (2018). « Utopie et dystopie ambazoniennes : Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun ». *Politique Africaine*, vol.150.
- MAGUELONE, Girardot (2018), *Migrants et réfugiés*. Etudes.
- MANGA Kalniga, José Donadoni et KAMANDA Anyi Mukep Massa, Bayie (2019), « Esquisse d'une sociologie des mobilisations anglophones au Cameroun ». ADILAAKU. Droit, politique et société en Afrique, vol. 1, n°2. DOI : 10.46711/adilaaku.2019.1.2.4.
- MAYER, R. & DESLAURIERS, J. P. (2000), « Quelques éléments d'analyse qualitative : l'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie », dans Mayer, R.F., Ouellet, M.C., SaintJacques & Turcotte, D. *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 159189). Montréal : Chenelière.
- Mc DOWELL, C. (2010), *Displacement beyond conflict : challenge for the 21st century*, New York : Berghahn Books.
- MERCKLING, Odile (2011), *Femmes de l'immigration dans le travail précaire*, Paris : L'Harmattan.

- MFORTEH AMBE Stephen & MANGA KALNIGA José Donadoni (Dir.) (2021). *Réfugiés et déplacés internes au Cameroun. Fragilités, normes et pratiques de réhabilitation*. Connaissances et Savoirs Eds.
- MOONEY Erin (2008), « Les Principes directeurs et la responsabilité de protéger » *Hors-série Revue des migrations forcées*, vol. 11.
- MUBIALA, M. (2006), *La mise en œuvre du droit des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique : Problématique et perspectives*, Bruylant, Bruxelles.
- OBEROI, P. (2006). *Exile and belonging : refugees and state policy in south Asia*, New Delhi : Oxford University Press.
- PHUONG, Catherine (2004), *The International protection of internally displaced persons*, Cambridge University Press.
- RODIER, C. (2016). *Migrants et réfugiés. Réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, La Découverte.
- ANSTERRE NKAREY Jules (2004), *Afrique: l'histoire entre le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone de 1472 à 2003*, Paris, Editions Publibook.
- SCHNAPPER, D. (1998), *La Relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.
- SCHNEIDER, A. (2013), *La Littérature de jeunesse migrante. Récits d'immigration de l'Algérie à la France*, Paris, L'Harmattan, coll. «Espaces littéraires».
- TCHINDA KENFO, J. (2017), « Le problème anglophone au Cameroun : la réponse par le processus participatif au développement du territoire », *Note de recherche*, n°29.
- TINTI, P., & REITANO, T. (2016). *Migrant, Refugee, Smuggler, Saviour*. London: Hurst Publisher.
- VINCENT M., SORENSEN, B., FLYKTNINGERAD, (2001), *Caught between borders : response strategies of the internally displaced*, London : Pluto/Norwegian Refugee Council.

VIVET, Jeanne (2012), *Déplacés de guerre dans la ville. La citadinisation des deslocados à Maputo (Mozambique)*, Paris, Karthala.

WIHTOL De WEDEN, C. (2017), *La question migratoire au XXIe siècle*. Presses de Sciences Politiques.

WIHTOL De WEDEN, C. (2019), *Géopolitique des migrations*, Eyrolles.

XHARDEZ Catherine (2017), *Intégrer pour exister? Nationalisme sous-étatique et intégration des immigrés en Flandre et au Québec*. Paris; Bruxelles: Sciences Po Paris & Université Saint-Louis- Bruxelles.

YOUSSEF Maai & MADBOULY, Mayada (2020), *Déplacés et migrants au Caire* In *Atlas de l'Égypte contemporaine*. Paris : CNRS Éditions.

ZAPATA-BARRERO, Ricard, ed. (2009), *Immigration and Self-Government of Minority Nations*. Collection Diversitas, Brussels; New York: P.I.E. Peter Lang.

3. OUVRAGES MÉTHODOLOGIQUES

ANTONIUS, R. (2007), *ce que doit inclure un projet de mémoire ou de thèse*, Montréal, UQAM,.

BACHELARD Gaston (1986), *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, paris, librairie philosophique J. Vrin.

BARDIN, L. (1983), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 3^e éd.

BEAUD, Michel (2006), *L'art de la thèse de doctorat ou tout autre travail documentaire à l'ère du net*. Éd. La découverte, Paris.

BEAUD, Stéphane & WEBER, Florence (2003), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte.

BERGER Peter & LUCKMANN Thomas (1996) *La construction sociale de la réalité*, Paris, Alain Collins, 1^{ère} éd, trad. Franc.

- BERTHELOT, Jean-Michel (2000), *Sociologie, épistémologie, épistémologie d'une discipline, textes fondamentaux*, Bruxelles : De Boeck Université, 1^{ère} ed.
- BERTHELOT, Jean-Michel (2001), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF.
- BIRNBAUM, Pierre & CHAZEL, François, *Théorie sociologique*, Paris, PUF.
- BLANCHET, A., & GOTMAN, A. (2007), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin.
- BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean Claude et PASSERON Jean Claude (1983), *Le métier de sociologue. Préalable épistémologique*, paris, mouton éditeur ,4^e édition
- BOURDIEU, Pierre (1987), *Choses dites*, Paris, Minuit.
- BRECHON, Pierre (2000), *Les grands courants de la sociologie*, Grenoble : PUG.
- CORCUFF, Philippe (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan,
- COMBESSI, J-C. (2007), *La méthode en Sociologie*, Paris, La découverte, 5^e édition.
- CROZIER, Michel et FRIEDBERG Erhard (1971), *l'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- DURAND, Jean Pierre & WEIL Robert (1997), *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot.
- DURKHEIM, Emile (1993), *Les règles de la méthode sociologiques*, 7e édition, paris, PUF,
- FRIDBERG, Erhard (1993), *Le pouvoir et la règle .Dynamique de l'action organisée*, paris, Edition du Seuil.
- DARMON, Murielle (2010), *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2^e éd.
- GARFINKEL, Harol (2007), *Recherche en science en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 1^{ère} ed.
- GHIGLIONE, Rodolphe et MATALON Benjamin (1985), *les enquêtes sociologiques : théorie et pratique*, Paris.
- GOFFMAN, Armand, E. (1974), *L'interactionnisme symbolique*. Paris. Les éditions de Minuit.

- GAUTHIER, Benoit (1987), *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Québec : PUQ.
- GRAWITZ, Madeleine (1996), *Méthode des sciences sociales*, Paris, Edition Dalloz ,10^e édition.
- GUY, Thomas (2006), *Indispensable de la sociologie*, France, Studyrama, 2^e ed.
- HASSENTEUFEL, Patrick (2011), *Sociologie politique: l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- HOWARD, Becker (1963), *Outsiders, studies of sociology of deviance*. Editions Free Press of Glencoe, Traduit par Briand, J.- P.et Chapoulie, J. M. (1985). Editions Métailié.
- LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis (2000), *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.
- MOUCHTOURIS, Antigone (2012), *L'observation, un outil de connaissance du monde*, Paris, L'Harmattan.
- MUCCHIELLI, A. (1991). *Les Méthodes qualitatives*. (Livre imprimé de France 1^è ed). Paris: Presses Universitaires de France.
- QUIVY, Raymond & CAMPENHOUDT Luc VAN (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- NORBERT, Elias (1991), *qu'est-ce que la sociologie*, Ed de l'aube, Colin.
- RIGAUD, Nathalie (2012), *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*, Bruxelles, De Boeck.
- ROCHER, Guy (1970), *Introduction à la sociologie générale : 2. L'organisation sociale*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, Alain (1974), *Pour la sociologie*, Paris, Seuil.

4. ARTICLES SCIENTIFIQUES ET REVUES

- ABDELMALEK, A. (1994), «Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes et Migrations*, vol. 1, n°1.
- ABDESSALEM Yahyaoui (2010), « Exil et déracinement : thérapie familiale des migrants », *Psychismes*, Dunod.
- ABESSOLO NGUEM Jean Roger, (2014), « Réfugiés et personnes déplacées », In *L'Afrique face aux défis migratoires* sous la direction de NDIONE Babacar, Bruxelles, pp.82-94.
- ABWA, Daniel D. (2011). "Le Problème Anglophone et le Renouveau de Paul Biya", *Annales de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines*, vol.1, n°12.
- AGIER, Michel (2004), « Le Camp des vulnérables : les réfugiés face à leur citoyenneté niée », *les temps modernes*, n°627.
- AGIER, Michel (2005), « Le son de la guerre : expériences africaines de l'errance, des frontières et des camps ». *Politix*, vol.1, n°69.
- AGIER Michel, (2008), « Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire », Flammarion.
- AGIER, Michel (2010), « Le biopouvoir à l'épreuve de ses formes sensibles : brève introduction à un projet d'ethnographie des hétérotopies contemporaines », *Erès Chimères*, vol.3, n°74.
- AGIER, Michel (2016), « Ce que les villes font aux migrants, ce que les migrants font à la ville ». *Altérité et éducation. Sujet dans la Cité*, vol.2, n°7.
- AKOKA, K. (2018), « Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique », *Nouvelle Revue de Psychologie*, vol.1, n°25.
- ALBERT Sophie, « Réfugiés de l'intérieur: droits, protection et assistance aux personnes déplacées », In *Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne* sous la direction de Véronique Lassailly-Jacob, pp. 49-69.

- AMIN S. (1974), "Modern Migrations in Western Africa", *International African Institute*, Londres. Oxford University Press.
- AMREIN Thierry (2014), « Parcours de migrants et recomposition des sociétés d'accueil : Le palimpseste des identités collectives en Bas-Valais », *Revue de géographie alpine*, vol. 3, n°102.
- ANTIL, A., BERTOSI, C., MAGNANI, V., TARDIS, M. (2016), « Migrations : logiques africaines », *Politique étrangère, Printemps*, vol.1.
- ANYANGWE, Carlson (2014), "A Country Decolonised Becomes Coloniser: Republic of Cameroon's Colonial Occupation of the Southern Cameroons (Ambazonia)." *British Southern Cameroons: Nationalism & Conflict in Postcolonial Africa*. Ed. Fonkem Achankeng. Altona, Manitoba, Canada: Friesen Press, vol.1, n°11.
- ANYANGWE, Carlson (2018), "Cameroon's Heartbreaking Struggles are a Relic of British Colonialism." *The Guardian*, 12 Janvier.
- ARCHAMBAUD, Lise, LALLAU, Benoît (2020), « En Centrafrique : l'impossible résilience ? », *Revue projet*.
- ANYEFRU, E. "Cyber-nationalism, the imagined Anglophone Cameroon Community in Cyberspace" in *African identities*, vol. 6, n°3, pp. 253-274.
- ARDENER, Edwin (1962), "The Political History of Cameroon." *The World Today*, vol.18, n°8.
- ARDENER, E. (1998), "Kingdom on Mount Cameroon" in *the history of the Cameroon coast, 1500-1970, Cameroon studies*, Vol. 1, USA, Berghahn books.
- ARENAS Peralta (2017), « La protection internationale des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays » in *revue colombienne de droit international*.
- ASPLET, M., (2013), « Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : responsabilité et action » N° 20, *guide à l'usage des parlementaires*.

- ASSUMANI MUGANZA I. (2020). « Personnes déplacées et stratégies de survie : connectivité et mobilité » *Cahiers du CERPRU*, vol. 28, n°27.
- ATEMNKENG, Denis (2014) “British Southern Cameroon’s Nationalism and the African Unity Argument.” *British Southern Cameroons: Nationalism & Conflict in Postcolonial Africa*. Ed. Fonkem A. Achankeng. Fries en Press.
- AYEPO, Brigitte (2012), « *L’insertion sociale des enfants orphelins de guerre en côte d’ivoire : étude sur la prise en charge des orphelins de guerre de la ville de Bouaké* », éditions Universitaires Européennes.
- AWASOM, Nicodemus F. (2008), « Towards Historicizing the Ossification of Colonial Identities in Africa : The Anglophone/Francophone Divide in Postcolonial Cameroon. » *Dans Society, State and Identity in African History*. Sous la direction de BAHRU Zewde, 47-72. Addis Abeba : Forum for Social Studies.
- BEAU C. & ZEENDER G. (2012), « Quel avenir pour les personnes déplacés vivant dans les camps de Masisi centre ? » NRC, IDMC.
- BALCI, B. (2003). « Les Ouzbeks d’Arabie Saoudite entre intégration et renouveau identitaire via le pèlerinage ». *Central Asian Survey*, vol.22, n°1.
- BANYONGEN, S. (2019), « Crise anglophone : les errements des politologues camerounais », sur *journalducameroun.com*.
- BAROU, J. (2001), « La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrants d’Afrique sahélienne ». *Hommes & Migrations*, vol. 1, n°1.
- BARKER Fiona (2010), “Learning to Be a Majority: Negotiating Immigration, Integration and National Membership in Quebec”. *Political Science*, vol. 62, n°1.
- BAUDASSE, T. (2004), « Les théories économiques des migrations internes », *Mondes en développement*, vol 32, n°2.
- BAYEN, F.S. (2017), “The Manyu Mystic War : How Ambazonia Odeshi Fighters kill but can’t be killed”, *Cameroon Intelligence Report*, 31 décembre.

- BENFORD, Robert D., David A. SNOW & Nathalie Miriam PLOUCHARD. (2012). « Processus de cadrage et mouvements sociaux: présentation et bilan. » *Politix* 3 (99): PP. 217-255.
- BENGUIGUI Yamin (2017), « Quel avenir pour les réfugiés et déplacés internes en Azerbaïdjan ? », *Diplomatie*, n°88.
- BERNSTEIN J. & OKELLO M.C. (2007). “To Be or Not To Be : Urban Refugees in Kampala”, *Refuge, Centre for Refugee Studies*, York University and Queen's University, vol.24, n°1.
- BERRY John W. (1997), “Immigration, acculturation, and adaptation”, *Applied psychology*, vol.46, n°1.
- BERTOLT, Boris. (2018). « “L’ennemi est parmi nous” :Les usages politiques de la loi antiterroriste au Cameroun. » *Journal des anthropologues*, vol.3, n°154-155.
- BILAK, A. (2016), « L’Afrique face à ses déplacés internes », *Politiques étrangère*. Vol.1, n°1.
- BILAK, A, (2017), *Afrique : « Deux fois plus de personnes déplacées internes par les conflits en 2017 »*. Londres.
- BLAD, Cory & COUTON, Philippe (2009), “The Rise of an Intercultural Nation : Immigration, Diversity and Nationhood in Quebec ”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 35, n°4.
- BOHRA-Mishra, PRATIKSHYA, MASSEY, DOUGLAS, S. (2015). “Intermarriage among new immigrants in the USA”. *Ethnic and Racial Studies*, vol. 38, n°5.
- BOULHABEL-VILLAC, Y. (1991), « Les familles immigrées et l’intégration », in F.DE SINGLY (dir), *La famille : l’état des savoirs*, Paris, La découverte, Série «sociologie », pp.301-309.
- BOUOPDA Piere KAMÉ (2018), *la crise Anglophone au Cameroun, Etude africaine*, l’Harmattan.

- BONNEFOND Georges (2006), « *Insertion ou intégration* » dans *de l'institution à l'insertion*.
- BRAULT Marguerite, DACCORD Hélène, LENOUVEL Julie (2008), « Les lieux de l'insertion et de l'intégration sociale des réfugiés. Le cas de Dessau, ville en décroissance », *Espaces et Sociétés*, vol.1, n°172-173.
- CABALION, Joël (2014), « La question sociale de la dépossession. La modernité », vol.1, n°77.
- CAHARD, Claudie (1998), « Propos déplacés », *Etrangetés radicales et folies ordinaires*.
- CALABRESSE, Laura (2020), « Réfugié, migrant, dubliné. Les mots des migrations ». *Revue Projet*, vol.4, n°377.
- CALAME, Claude (2008), « L'intégration, instrument de pression et de discrimination », in Claire Rodier et Emmanuel Terray (dir.), *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*, La Découverte.
- CAMBERLEIN, Philippe (2011), « Chapitre 12. l'accès au logement des personnes défavorisées », dans P. Camberlein, *Le dispositif de l'action sociale et médico-sociale en France*, Paris: Dunod.
- CARENS, Joseph H. (1995), "Immigration, Political Community and the Transformation of Identity : Quebec's Immigration Politics in Critical Perspective". In *Is Quebec Nationalism Just? : Perspectives from Anglophone Canada*, ed. Joseph H. Carens, 20–81. Montreal; Kingston: McGill-Queen's University Press.
- CAROLIEN, J., VLASSENROOT, K., CARAYANNIS, T. (2017), « Justice pour les personnes déplacées en RDC » in *Revue du Centre d'Etudes et de Recherches pour la Promotion Rural, Personnes déplacées et provision de la justice en RDC*, Numéro spéciale, 25^e année, n°24.
- CAROLIEN, J., FLAAM, H., FOWLIS, M., PANGBURN, A. (2017). « Besoins, stratégies et mécanismes en matière de justice pour les personnes déplacées » in *Revue du Centre d'Etudes et de Recherches pour la Promotion Rural, Personnes déplacées et provision de la justice en RDC*, Numéro spéciale, 25^e année, n°24.

- CAROLIEN, Jacobs & MILABYO KYAMUSUGULWA, Patrick (2017), “Everyday Justice for the Internally Displaced in a Context of Fragility : The Case of the Democratic Republic of Congo (DRC)”. *Journal of Refugee Studies*. doi:10.1093/jrs/fex025.
- CASANOVA, Vincent & CHEMERY Valentin (2015), « Une anthropologie du conflit », *Vacarme*, vol. 3, n°72.
- CASTRA Denis (2003), « introduction » dans : *insertion professionnelle des publics précaires*. Pp7-10.
- CATARINO, christine, & MOROKVASIC, mirjana (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités ». *Revue européenne des migrations internationales*, p. 21.
- CERNEA M. M. (1998), « La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique. » In : Véronique Lassailly-Jacob, (ed.), *Communauté déracinées dans les pays du sud. Autre part*, n°5.
- CERNEA Michael M. (1999), « Déplacement forcé et réinstallation de population : recherche, politiques d’intervention et planification » dans Michael M. Cernea, dir., *La dimension humaine dans les projets de développement – Les variables sociologiques et culturelles*, Paris, Karthala.
- CHARNY Joël R. (2005), « La nécessité d’une nouvelle approche face aux déplacements internes », *Hors-série Revue des migrations forcées*, n° 20.
- COCHAND, S. (2014), « Enjeux de la diversité culturelle dans l’interaction entre résidents et professionnels de l’accompagnement : le problème de la sur adaptation des résidents migrants ». *Bulletin de psychologie*, vol.6, n°534.
- COHEN Roberta (2005), « L’élargissement du rôle du HCR aux personnes déplacées à l’intérieur de leur pays », *Hors-série Revue des migrations forcées*, n° 9.
- COHEN, R. & DENG, F. (2008), « Genèse et défis », in *Revue des migrations forcées*, Hors-série, consultable en ligne sur : <http://www.fmreview.org/fr/pdf/GP10/full.pdf>, page visitée le 02 juin 2020.

- COHEN-SCALI, Valerie (2013), « *insertion professionnelle* » dans *dictionnaire des concepts de la professionnalisation* » pp (177-180).
- COLLOVALD, Annie, HALLUINH, Estelle (2016), « l'accueil des migrants », *Savoir/Agir*, vol.2, n°36.
- CONRICK Maeve & PAULA, Donovan, (2010), “Immigration and Language policy and planning in Québec and Canada : language learning and integration”, *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol.31, n°4.
- CONTAMIN, Jean-Gabriel (2010). « Cadrages et luttes de sens. » Dans *Penser les mouvements sociaux*. Sous la direction d'Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier et Olivier Fillieule, 55-57. Paris : La Découverte.
- CORIEN Jonker (2008), « Protéger les PDI en Europe », Hors-série, *Revue des migrations forcées*, n°15.
- CORRADO, F. (2013), “Territorial dynamics of repopulation in the Alpine area and their impacts on local development paths”, *Mountain Dossier*, n° 1.
- CREVAR MANGER (2001), « *les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail* » dans *actes de la recherche en science sociale* (n°136-137) pp 5-14.
- COULDREY, M. & MORRIS, T. (2002), “Displaced children and adolescents : challenges and opportunities”, *Refugee Studies Centre*, vol.15.
- COURNIL, Christel (2009), « L'émergence d'un droit pour les personnes déplacées », *Revue québécoise de droit international*, vol. 22-1.
- CYRULNIK, B. (2013). « La résilience : un processus multicausal ». *Revue française des affaires sociales*, vol.1, n°15.
- DAHINDEN, Janine & Al. (2007), « Migrations : Genre et Frontières- Frontières de Genre ». *Nouvelles questions féministes*, XXVI (1), pp. 4-14. [En ligne] Consulté le 30 Octobre,

- 2019, sur <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-20071-page-4.htm>.
- DAN Rodriguez- Garcia (2015), “Intermarriage and integration revisited : international experiences and cross-Disciplinary approaches”, *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 662, n°1.
- DANGMANN, C., SOLBERG, O., KJERSTI, A., HOYE S., PER NORMANN A. (2021). “Syrian Refugee Youth Resettled in Norway : Mechanisms of Resilience Influencing Health-Related Quality of Life and Mental Distress”. *Front. Public Health*, vol. 9.
- DEBAUCHE Laurence (2011), « La prise en compte de la vulnérabilité des personnes dans le cadre du régime d’asile européen commun », Les notes d’analyse de l’Observatoire, n° 1, janvier 2011.
- DE JONGHE Delphine, & DOUTREPONT Marie (2012), « Obtention de la nationalité et volonté d’intégration », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2152-2153, n° 27-28.
- DEMBELE Ousmane (2002), « La construction de la catégorie d’étranger en Côte d’Ivoire », in C. Vidal et M. Le Pape (dir.), *Côte d’Ivoire. L’année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala.
- DEMBELE, Ousmane (2003), « Côte d’Ivoire : la fracture communautaire », *Politique africaine*, vol. 89, n°1.
- DEWITTE, (1999), *Immigration et intégration. L’état des savoirs*, Paris, La découverte.
- DIALMA Emmanuel, (2002), « Personnes déplacées et réfugiés internes : misère extrême et vide juridique », *Le Genre humain, le Seuil*, N 38, pp 131- 144.
- DIEHL Claudia & BLOHM Michael (2003), “Rights or Identity? Naturalization Processes among “Labor Migrants” in Germany”. *International Migration Review*, vol.37, n°1.
- DIETMAR, L., BAROU, J., HILY, M.A. (2012), « Migrations, transnationalisme et diaspora : théorie et étude de cas ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, n°1.

- DIETMAR, Loch & BAROU, Jacques (2012), « Editorial : Les migrants dans l'espace transnational : permanence et changement ». *Migrations, transnationalisme et diaspora*, vol.28, n°1.
- DORAÏ Mohamed Kamel, (2001), « La dynamique migratoire des Palestiniens du Sud Liban : migration économique ou refuge dans un pays tiers ? », in BERTHELEU Hélène, *Identifications ethniques. Rapports de pouvoir, compromis, territoires*, Paris, l'Harmattan.
- DOUGUELI, Georges. (2019), « Cameroun : les cas de viol se multiplient en zone anglophone du Cameroun ». *Jeune Afrique*. [En ligne] Consulté le Novembre 17 novembre 2020.
- DUFOUR M., NADEAU L. et BERTRAND K., « Les facteurs de résilience chez les victimes d'abus sexuel : état de la question », *Child Abuse & Neglect*, 2000, vol. 24, n°6, p. 781-797.
- DUCHARME, Hugo (2019), « Réfugié, migrant, le poids des mots ». *Revue Lumen Vitae*, Vol. 2, n°1.
- DUMONT Gérard-François (2018), « L'intégration culturelle et sociale des immigrants ». *Pierpaolo Donati . Towards a Participatory Society: New Roads to Social and Cultural Integration*, Libreri Editrice Vaticana.
- EBAN EBAI, S. (2009), "The right to self-determination and the anglophone Cameroon situation", *The international Journal of Human Rights*, vol. 13, n°5.
- EBOUSSI BOULAGA. F, (2008), « L'état du Cameroun », Editions Terroirs, pp.479-492.
- ÉBELLÉ, L, D., (2020), *la crise anglophone au Cameroun*.
- EDWIGE, Rude-Antoine (2001). « Hommes et Migrations », *vies de famille*, n°1232.
- ÉRÈS (2018), « Migrants, réfugiés, exilés : résistances et créativité ». *Nouvelle revue de Psychosociologie*, vol.1, n°25.
- ÉRÈS (2005), « La résilience : le réalisme de l'espérance ». *Fondation pour l'*, vol.1, n°25.

- ERSAMATY, Mona. (2020), “Journal of Belonging, Identity, Language, and Diversity (J-BILD)/ The Sense of Belonging of Second-Generation Arab Youth in Montrea”, *research Gate*.
- ERSANILLI, E., KOOPMANS R. (2010), “Rewarding Integration? Citizenship Regulations and the Socio-Cultural Integration of Immigrants in the Netherlands, France and Germany”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.36, n°5.
- ESSER, H. (2006). “Migration, Language and Integration”, *AKI Research Review*, vol. 4, Berlin: WZB.
- ESSOUNGOU, M, A. (2010), personnes déplacées, vers la fin du calvaire, Afrique renouveau.
- ESSUMAN-JOHNSON, A. (2006). “Immigration to Ghana”. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol.4, n°1.
- EVINA AKAM et MIMCHE Honoré (2008), « Les mouvements migratoires au Cameroun », in EBOUSSI BOULAGA, Fabien, *L’Etat du Cameroun, Editions Terroirs*, pp.479-492.
- EYOH, Dickson (1998). “Conflicting narratives of Anglophone protest and the politics of identity in Cameroon”. *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 16, n°2.
- FAZEL M., REED R.V., PANTER-BRICK C., STEIN A. (2012), “Mental health of displaced and refugee children resettled in high-income countries : *risk and protective factors*”. *Lancet*, vol. 1.
- FAVELL A. (2001), “Integration Policy and Integration Research in Europe: a Review and Critique”, in A. Aleinikoff & D. Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today: Global Perspectives and Practices*, Washington dc, Brooking Institute.
- FAVELL, A. (2003), “Integration nations : the nation state and research on immigrants in Western Europe”. *Comparative Social Research*, vol.22, n°1.
- FAVRE Johanne (2007), « Réfugiés et déplacés dans l’Est du Tchad. De l’intervention humanitaire à la sécurisation militaire ». *EchoGéo*, sur le Vif.

- FEDI A., MANNARINI T., BRODSKY A., ROCHIRA A., BUCKINGHAM S., EMERY L., et al. (2019). "Acculturation in the discourse of immigrants and receiving community members: results from a cross-national qualitative study". *Am J Orthopsychiatry*. Vol.89.
- FELLER Erika (2007), « Opportunités et défis du rôle de l'UNHCR dans la protection des personnes déplacées », Hors-série Revue des migrations forcées, n° 11.
- FORSE, Michel (1981), « La Sociabilité » dans *Economie et Statistique*, n°132, collectivités locales/le commerce en 1980/La taille et le poids des Français.
- FORTIN L. & BIGRAS M. (2000), « La résilience des enfants : facteurs de risque, de protection et modèles théoriques », *Pratiques Psychologiques*, n°1.
- FOUTEAU Carine, (2006), « Les nouveaux visages de l'immigration », Les Échos.
- FRU AWASOM, Nicodemus (2007), "Language and Citizenship in Anglophone Cameroon." *Making Nations, Creating Strangers*. Leiden, Netherlands: Brill.
- FRU AWASOM, Nicodemus (2020), "The anglophone problem in Cameroon yesterday and today in search of a definition", *Journal of the African Literature Association*, vol. 14, n°2.
- GANTY, Sarah & DELGRANGE, Pauline (2015), « Heurs et malheurs des parcours d'accueil et d'intégration des étrangers en Belgique ». *Revue du droit des étrangers*, vol.185, n°1.
- GARNIER, Adele (2018), "Resettled Refugees and Work in Canada and Quebec: Humanitarianism and the Challenge of Mainstream Socioeconomic Participation". In *Refugee Resettlement : Power, Politics, and Humanitarian Governance*, ed. Adele Garnier, Liliana Lyra Jubilut, and Kristin Bergtora Sandvik, 118–138. *Studies in Forced Migration*. New York : Berghahn Books.
- GARON, Francis (2015), "Policy-Making for Immigration and Integration in Québec: Degenerative Politics or Business as Usual?" *Policy Studies*, vol. 36, n°5.

- GEHRIG Tina & MONSUTTI Alessandro, (2003), « Territoires, flux et représentations de l'exil afghan : le cas des Hazaras et des Kaboulis », *Acontrario*, vol. 1, n°1.
- GERRING, John (2017), « Qualitative Methods ». *Annual Review of Political Science*, vol. 20, n°1. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-092415-024158>.
- GEISLER, Nils (1999), "The international protection of internally displaced persons", *International Journal of Refugee Law*, vol 11, n°3.
- Glazer N. (2000), « On Beyond the Melting Pot, 35 Years after », *International Migration Review*, vol.34, n°1.
- GOLOUBINOFF, Veronique (2013), Du protectorat allemand au mandat Français : le Cameroun en 1917-1918, ECPAD.
- GOODMAN, Sara Wallace (2010), "Integration Requirements for Integration's Sake? Identifying, Categorising and Comparing Civic Integration Policies". *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n°5.
- GRANOVETTER, M. (1973). *The strength of Weak Ties*, Ed. American of sociology, Volume 78, Issue 6.
- GUENARD, T. (2001), « La résilience incarnée », in *La résilience : le réalisme de l'espérance* / sous la dir. de M.P. Poilpot, Ramonville Saint-Agne : Erès.
- GUICHAOUA, Andre. (1999). « Mobilité forcée dans la région des Grands Lacs ». In Lassailly-Jacob et all. *Déplacés et réfugiés : la mobilité sous contraintes*. Paris : Éditions de l'IRD : Collection Colloques et Séminaires, p 303-342.
- GUICHAOUA, A., (2004), Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale, Paris, Karhala.
- GUYON, Marie Miran, MAMADOU Doumbia, KOHIKAN GBENO Georges, SOULEYMANE TOURE, AHOURE Cyprien, KOZI Bruno (2011), « Au-delà du silence et de la fureur. Duékoué (Ouest ivoirien) : rencontres interreligieuses au Carrefour de la haine », *Politique africaine*, vol.3, n°123.

- HAVYARIMANA, F., BAMBA, I., BARIMA, YSS., MASHARABU, T., NDUWARUGIRA, D., BIGENDA KO, MJ., et al. (2018), « La contribution des camps de déplacés à la dynamique paysagère au Sud et au Sud-Est du Burundi », *Tropicultura*, vol.36, n°2.
- HCR, (1997), *Les Réfugiés dans le monde et les personnes déplacées: l'urgence humanitaire*, Paris, La Découverte.
- HILY Marie-Antoinette, BERTHOMIERE William & MIHAYLOVA Dimitrina (2004) « La notion de « réseaux sociaux » en migration », *Hommes et migrations*, n°1250.
- HIRSCHMAN, C. (2001), “The Educational Enrolment of Immigrant Youth: a Test of the Segmented-Assimilation Hypothesis”, *Demography*, vol.38, n°3.
- HOREVITZ, E. (2009). “Understanding the Anthropology of Immigration and Migration”. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, vol. 19, n°6.
- HOUDA, A. (2008), « les premières mobilisations d’immigrants arabes au Canada, à travers l’exemple du journal *The Canadian Arab*, 1945–1948 », *Revue de l’intégration et de la migration*, vol.9, n°1.
- ILANA S., GILLESPIE A., BENNOUNA C., Wafa H., MACKENZIE V. R, WESSELLS M., ALLAF C., LINDSAY S. (2021), “Exploring outcomes for foreign –Born and U.S.- Born Adolescents”. *Front, Psychiatry*.
- ILKE Adam & MARTINIELLO Marco (2013). « Divergences et convergences des politiques d’intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d’intégration pour les immigrés ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n°2:
- ILKE Adam & DIRK Jacobs (2014), “Divided on Immigration, Two Models for Integration. The Multilevel Governance of Immigration and Integration in Belgium”. In *The Politics of Immigration in Multi-Level States. Governance and Political Parties*, ed. Eve Hepburn and Ricard Zapata-Barrero, London: Palgrave Macmillan UK. Vol.65, n°85.

- ILKE Adam, MARTINIELLO Marco, REA Andrea (2018). “Regional Divergence in the Integration Policy in Belgium. One Country, Three Integration Programs, One Citizenship Law”. In *Governing Diversity. Migrant Integration and Multiculturalism in North America and Europe*, ed. Andrea Rea, Emmanuelle Bribosia, Isabelle Rorive, and Djordje Sredanovic, Brussels: Éditions de l’Université de Bruxelles.
- INANG, Renard (2019), « Nord-Ouest et Sud-Ouest. Les prostituées de la Crise », *Mutations*, N° 4873.
- JAYET Hubert, RAGOT Lionel, RAJAONARISON Dominique (2001), « l’immigration : quels effets économiques ? », *Revue d’Economie Politique*, vol. 111, n°4.
- JACOBS, C.I.M., KYAMUSUGULWA, P.M., MASHANDA, M., RUHAMYA, J., ASSUMANI, I., LUBALA, S.L. (2017), « Quête de la justice pour les déplacés internes à Bukavu », *Cahiers du CERPRU*, vol.24.
- Jean Yves MARCHAL, Andre QUESNEL, (1999), *Déplacés et réfugiés : la mobilité sous contrainte*, éditions de L’IRD Institut de Recherche pour le Développement (ex rsto), Collection colloques et séminaires, Paris.
- JIMENEZ-DAMARY, C. (2018), « Vingt ans de principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays », *Migrations forcées*, n°59.
- JOPPKE, Christian (2017), “Civic Integration in Western Europe: Three Debates ». *West European Politics*, vol. 40, n°6.
- JULIUS A.A. (2018), “President Paul Biya and Cameroon’s Anglophone Crisis: Now is the Time for Bold Action”. *History Faculty Publications*, University of Dayton eCommons, June, vol. 29.
- KÄLIN, W. (2007), « L’avenir des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays », in numéro spécial *Revue des migrations forcées*, vol. 4.
- KALIN, W et SCHREPTER, N, (2012), « les déplacements internes en Afrique : un obstacle au développement. Comment faire en sorte que les initiatives de développement

réduisent les déplacements internes dus aux conflits, à la violence et aux catastrophes naturels ? ».

KAMANGA, K. C. (2012), “*Conceptual Framework*” in *Marginalisation : the Plight of Refugees and Internally Displaced Persons in East Africa*, Edited by Z. Lomo, vol.5, n°21. Kampala : Fountain Publishers.

KAMZEU, Esperance (2018) «Crise Anglophone et Prostitution à Bafoussam. Quand Les Déplacés font Baisser le Prix du Sexe », Ouest Echos, N° 1049 du 17 au 23 octobre.

KELECHI, A.J., KINGE, G.T.W. & Ojakorotu, V. (2018), “Political Crisis, Protests and Implications on Nation Building in Cameroon” *African Renaissance*, vol. 15.

KEUTCHEU, Joseph (2021), « La crise anglophone : entre lutte de reconnaissance, mouvements protestataires et renégociation du projet hégémonique de l’Etat au Cameroun », *Politique et Sociétés*, vol.40, n°2.

KIEFFER Annick & Lucie TANGUY 2001, (n°7) « *Les mouvements de la recherche sur l’insertion sociale* » 1980-2000 dans *éducation et société* » pp 95-109.

KONAN, S.Y., KOUAKOU, A.K., NAMA, E.K. (2007). « Déterminants socioéconomiques de l’intégration des réfugiés en côte d’ivoire : essai de modélisation à partir d’un échantillon de réfugiés libériens dans le District d’Abidja ». *Amsterdam Institute for Social Science Research*.

KONINGS, P. (1996), « Le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990 », *Politique Africaine*, vol.62.

KONINGS, PIET ET NYAMNJOH, Francis. (1997). « Le problème anglophone au Cameroun ». *The journal of Modern African Studies*, 35 (2), pp. 207-229.

KONINGS, Piet. (1996). « Le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990. » *Politique africaine* 62 (juin) : n°25-34.

KONINGS, Piet ET NYAMNJOH Francis (1997). « The Anglophone Problem in Cameroon. » *Journal of African Modern Studies*, vol. 35, n°2.

- KONINGS, Piet et NYAMNJOH Francis (2003). *Negotiating an Anglophone Identity : A Study of the Politics of Recognition and Representation in Cameroon*. Leiden et Boston : Brill, Afrika-Studiecentrum.
- KOSER AKCAPAR Sebnem (2007), "What's God got to do with it ? The role of religion in the internal dynamics of migrants' networks in Turkey", *Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée*, Vol. 11.
- KREIENBRINK, A. (2017), « L'intégration des migrants et des réfugiés : *Quelques commentaires reflétant le point de vue allemand* ». *Revue d'économie du développement*, vol. 25, n°1.
- KUUSISTO-ARPONEN, A.-K. (2009). « *The mobilities of forced displacement: commemorating Karelian evacuation in Finland* ». *Social & Cultural Geography*, vol. 10, n°5.
- LALIBERTÉ, D. (2012) « Crises humanitaires : *santé des réfugiés et des déplacés un ordre analytique* ». *Revue internationale des migrations*.
- LARDEUX Laurent (2011), « Les migrants dans les villes postcoloniales d'Afrique Centrale », *Afrique Contemporaine*, vol.1, n°237.
- LASSAILLY-JACOB, V. (1999). « Migrants malgré eux: une proposition de typologie », dans *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, sous la direction de V. Lassailly-Jacob, J.-Y. Marchal, et A. Quesnel, 27–48. Paris: Éditions de l'IRD, Collections Colloques et Séminaires.
- LASSAILLY-JACOB, V. (2009). « Réflexions autour des migrations forcées en Afrique subsaharienne) dans YOLANDE KOFFIE-BIKPO, C. (dir.), *Perspectives de la géographie en Afrique sub-saharienne*, Université de Cocody, Abidjan, Ed. Univ. Européennes.
- LAVERGNE, M. (1990) « *Le soudan contemporain* », in *anales de géographie*, Armand Colin.

- LAVERGNE, M. (2005), « *L'analyse géographique d'une guerre civile en milieu sahélien* », Afrique contemporaine, no 214.
- LE BLANC, G. (2011), « Politiques de l'hospitalité », *Cités*, vol.46.
- LECOMTE J., MANCIAUX M. (2001), « Maltraitance et résilience », in *La résilience : Résister et se construire* / sous la dir. de M. Manciaux, Genève : Médecine et Hygiène.
- LE COQ-HÉRON (2008), « Figures de l'autre en soi », *ÉRÈS*, vol.1, n°192.
- LHUILER, Dominique & PESTRE, Élise (2018), « Introduction. La double face de l'exil », *Nouvelle Revue de Psychosociologie*, vol.1, n°25.
- LILIANE, N., (2019), « la psychose qui s'est installée à la période électorale à favorisée ce déplacement » ACP (agence Cameroun presse) : in society, n° 2827.
- LOH, C. (2017), *Anglophone Crisis : Catholic, PCC, CBC Leaders Summoned to court*.
- LÖCHEN, Valérie (2018), «Précarité, pauvreté, exclusion », in LÖCHEN, V., *Comprendre les politiques sociales*, Pris : Dunod, Chapitre 6.
- LUNN, J. et BROOKE-HOLLANDE, L. (2018), *The anglophone Cameroon Crisis, Briefing Paper n°8331, House of Commons Library*, P. 10.
- MACHIKOU, Nadine (2018). « Utopie et dystopie ambazoniennes : Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun. » *Politique africaine*, vol.150.
- MAHAMAT, Adam (2021), « Déplacés et réfugiés au Cameroun : profils, itinéraires et expériences à partir des crises nigériane et centrafricaine », *Revue canadienne des études africaines*,
- MALEKI, Khosro 2012. « Mécontentement social et négociation collective. » *Pensée plurielle* (29) : 123-142.
- MARCO, M. (2005), « Enquête socio-économique dans la sous-préfecture de Hadjer Hadid ; impact des programmes de distribution de bois au prêt des populations réfugiées et hôtes », *Première Urgence*.

- MALZAC, M. (2017), « Au Cameroun, la crise anglophone divise les évêques », *La Croix*, 12 octobre.
- MANCIAUX M. (1998), « La résilience : mythe ou réalité ? », dans *Ces enfants qui tiennent le coup* /sous la dir. de B. Cyrulnik, Revigny-sur-Ornain, Hommes et Perspectives.
- MANCIAUX M. (1999), « Conclusions », dans *Souffrir mais se construire* / sous la dir. de M.P. Poilpot, Ramonville Saint-Agne : ERES.
- MANCIAUX M., « Conclusions et perspectives », dans *la résilience : le réalisme de l'espérance* /sous la dir. de M.P. Poilpot, Ramonville Saint-Agne : ERES, 2001, p. 305-315.
- MANCIAUX M., et TOMKIEWICZ S. (2000), « La résilience aujourd'hui », dans *Bientraitances, mieux traiter familles et professionnels* / sous la dir. de M. Gabel et al., Paris : Fleurus Psycho Pédagogie.
- MANCIAUX M. (2001) « Maltraitance, résilience, bientraitance », *Médecine & Hygiène*, 2001, n°2361.
- MANCIAUX M., VANISTENDAEL S., LECOMTE J., CYRULNIK B. (2001), « La résilience : état des lieux », in *La résilience : résister et se construire* / sous la dir. de M. Manciaux, Genève : Médecine & hygiène.
- MANCIAUX M. (2003), « La résilience : réalité de vie », *Enfance Majuscule*, n°72-73.
- MARET, J. (2008). « Résilience et reconstruction durable: que nous apprend La NouvelleOrléans? », *Annales de Géographie*, vol.5, n°104.
- MAUNG J., NILSSON J.E., JEEVANBA S.B., MOLITORIS A., RAZIUDDIN A., SOHEILIAN S.S. (2021). "Burmese refugee women in the Midwest: narratives of resilience and posttraumatic growth". *Couns Psychol*, vol.49.
- MESTRE, Michael (2018), « Les personnes déplacées fixées dans l'errance : l'exemple de la Turquie », *Le Journal des psychologues*, vol.4, n°356.

- MÉTAXIDÈS, N A. (2010), « Les Grecs du Cameroun : une diaspora d'entrepreneurs (1950-2007) », *revue*. Vol. 26, n°2 .
- MINFEGUE ASSOUGA, C. (2018), « *Les frontières camerounaises entre héritages historiques et contestations nouvelles* », *Revue des sciences sociales*, n° 60, PP. 26-35.
- MOHAMED, S., THOMAS M. (2017). “The mental health and psychological well-being of refugee children and young people : an exploration of risk, resilience and protective factors”. *Educ Psychol Pract.* (2017) 33:249–63.
- MOHAMMED Arshad Khan, MD IMRAN Khan, ASHEREF Illiyan, MAYSOON Khojah (2021), “The Economic and Psychological impacts of COVID-19 Pandemic on Indian Migrant Workers in the Kingdom of Saudi Arabia”, *Healthcare*, vol.9, °152.
- NANTANG, Jua & PIET Konings (2004) “Occupation of Public Space : Anglophone Nationalism in Cameroon.” *Cahiers D'études Africaines*, vol.44.
- NDAGA, Alain (2016), « commune de Bassamba : cap sur 2016 », camer.be « *crise anglophone au Cameroun : Human Righth Watch dénonce des cas de torture* » sur jeune afrique.com.
- NFAH-ABBENYI MAKUCHI, Julia & BOLE Butake (2016), “Anglophone Cameroon Literature : A Conversation with Bole Butake.” *Tydskrif Vir Letterkunde*, vol. 53, n°1.
- NFAH-ABBENYI MAKUCHI, Julia (2020). “Am I Anglophone? Identity politics and postcolonial trauma in Cameroon at war”. *Journal of the African Literature Association*, vol. 14, n°2.
- NOAH EDZIMBI François Xavier (2020), « La gestion de la crise anglophone : désaffection populaire et renforcement de la démocratie », *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, n°41/42.
- NTAP. Jules. E. (2019), « situation difficile des déplacés à Yaoundé », *VOA Afrique*.
- NTOLO, Rosine (2019), « Déplacés de Guerre; Yaoundé, Case Galère » *Mutations*, N 4900 du 19 juillet.

- NYAMNJOH, F.-B (1999), « Cameroon: A Country United by Ethnic Ambition and Difference », *African Affairs*, vol.98, n°390, pp. 101-118.
- OBEN MBUAGBO, Timothy (2010), “Cameroon : *Exploiting Anglophone Identity in state Deconstruction* ”, *Social Identities. Journal for the study of Race, Nation and Culture*, vol. 8, n°3.
- OKEREKE, Nna-Emeka (2018), Analysing Cameroon’s Anglophone Crisis. » *Counter Terrorist Trends and Analyses*, vol. 10, n°3.
- Olivier FILLIEULE, Lilian Mathieu, Cecil PECHU (2009), « *dictionnaire des mouvements sociaux, presse de science politiques.*
- OSOS CASAS, LAURA (2004), « Femmes, actrices des mouvements migratoires ». In Reysoo, Fenneke et Verschuur, Christine. Dir. *Femme en mouvement. Genre, migrations et nouvelles division internationale du travail*. Genève : Graduate Institute Publications.
- PADOVANI, F. (2006). « Les déplacés des Trois Gorges : Une arrivée discrète dans la capitale économique chinoise ». *Perspectives Chinoises*, vol.1, n°95.
- PAGOT, A & KESMAECKER-WISSING M. (2015), « Des familles déchirées, les effets des déplacements répétées sur la dynamique familiale dans l’Est de la RDC », *Conseil Norvégien pour les réfugiés, international Alert, climate interactive, IDMC.*
- PALOP-GARCIA, Pau (2019), “Diaspora Policies, Integration, and Social Rights beyond Borders” in Alexandra Délano Alonso From Here and There : Diaspora Policies, Integration, and Social Rights beyond Borders. New York: Oxford University Press.
- PAMPATI S., ALATTAR Z., CORDOBA E., TARIQ M., LEON C.M. (2018). “Mental health outcomes among Arab refugees, immigrants, and U.S. born Arab Americans in Southeast Michigan : a cross-sectional study”. *BMC Psychiatry*, vol. 10.
- PEGUERO A.A. (2013), “An adolescent victimization immigrant paradox? School-based routines, lifestyles, and victimization across immigration generations”. *J Youth Adolesc.* Vol.42.

- PERROUSSE De Montclos, Mac Antoine, 2010 « *Migration forcée et urbanisation de crise : l'Afrique subsaharienne dans une perspective historique* » in *Autrepart*.
- PETTIGREW, T. F. & TROPP, L. R. (2006), "A Meta-Analytic Test of Intergroup Contact Theory", *Journal of Personality and Social Psychology*, vol.90, n°5.
- PETITHOMME Mathieu (2015), « Changements identitaires à Chypre du Nord : les Chypriotes turcs face à l'immigration turque ». *Critique Internationale*, vol.2, n°67.
- PICHÉ, V., RENEAUD, J., GINGRAS, L. (2002), « l'insertion économique des nouveaux migrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale », *Population INED*, vol.1.
- PIET Konings (1996), « Le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990 », *Politique africaine*.
- PIGUET, Etienne (2013), « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle ». *Revue européenne des migrations internationales*, XXIX (3). (141-161). [En ligne] <http://journals.openedition.org/remi/6571>.
- PINTO, Louis (2004). « *Abdelmalek Sayad, La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré* » in *Lire les sciences sociales*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, vol. 4.
- PISON Gilles (2009), *Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord*, In *Populations et Sociétés*, n° 457, Ined.
- PONCET, P. & LUSSAULT, M. (2003), « Migration », Lévy J., Lussault M., (sld), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.
- POMMEROLLE M. E. & HEUNGOUP, H. M. "The Anglophone crisis : A tale of the *Cameroonian Postcolony*", Paris, *African Affairs*, Oxford University Press, vol. 116, n°464, 2017, P. 31.
- PORTES, A. & BOROCZ, J. (1989), "Contemporary Immigration: Theoretical Perspectives on its Determinants and Modes of Incorporation", *International Migration Review*, vol.23, n°3..

- PORTES, A. (1995), "Economic Sociology and the Sociology of Immigration: a Conceptual Overview". *The Economic Sociology of Immigration : Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, Russell Sage Foundation.
- PORTES, A., GUARNIZO L.E. & Haller W.J. (2002), "Transnational Entrepreneurs: an Alternative Form of Immigrant Economic Adaptation", *American Sociological Review*, vol. 67, n°2.
- PORTILLA Ana (2019), « Réapprendre l'espace après la migration », *Socialisations par l'espace, socialisations à l'espace*, vol.3, n°115.
- QUANTIN, P. (2009), « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129.
- QUESNEL André, & Jean Yves MARCHAL (1999), « *Déplacés et réfugiés : la mobilité sous contrainte* », éditions de LIRD institut de recherche pour le développement (ex orstom), Collection colloques et séminaires Paris.
- RAMONDY, K. (2018), « L'ONU : quel arbitre dans les guerres au Cameroun ? », *Relations internationales*, vol.3, °175.
- RAZAFINDRAKOTO ROUBAUD, F. & SENTAMBA, E. (2016), « Expériences, perceptions et aspirations citoyennes à l'aube de la crise au Burundi », *Revue Tiers Monde*, n°. 228.
- REBELLE B. (1995), « Éleveurs et réfugiés : vivre l'exil et préparer demain ». *Habbanae* (37). (7-10).
- REZVANTALAB, ZEINAB, BABAIE HAJI, Z. (2019), « Migrations, le bonheur ou un espoir idéalisé ? » in *Ulysse from Bagdad d'Eric Emmanuel Schmitt*, vol.3, n°2.
- RICHARD, Jean-Luc (2014). « Migrations, intégration : regard sur la recherche française contemporaine », Marie Poinot éd., *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*. La Découverte.
- RICHARDSON, G.E. (2002). "The metatheory of resilience and resiliency". *J Clin Psychol*, vol. 58.

- RODIER, C. (2007), « Les déplacés internes en Serbie ». *Cairn. Info*, vol.2, n°73.
- RODRIGUEZ, Cristina (2018), “Enforcement, Integration, and the Future of Immigration Federalism”. *Journal on Migration and Human Security*, vol. 5, n°2.
- RUIN Isabelle & LUTOFF Cécile (2007), « Vulnérabilité face aux rues rapides et mobilités des populations en temps de crise », *La Houille Blanche*, vol.90, n°6.
- RUMBAUT, R.G. (1997), “Assimilation and its Discontents : between Rhetoric and Reality”, *International Migration Review*, vol.31, n°4.
- ROUSSET, Chloé & SCHOENMAECKERS, Deborah (2018), « Mais où est le genre ? Les impacts du genre sur la migration internationale ». *Femmes et violences de l'exil, Revue L'observatoire*, vol. 95.
- SAFI Mirna (2011), « Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine », *Sociologie*, vol. 2, n°2.
- SAIBOU Issa., (1997), « L'impact socio-économique du séjour des réfugiés tchadiens à kousséri (1979-1982) », in *Ngaoundéré –Antropos*, Revue de sciences sociales, vol.2.
- SAIBOU Issa & HAMADOU Adama (2002), «Vol et relations entre Peuls et Guiziga dans la plaine du Diamaré (Nord-Cameroun) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 166, n°17.
- SALGUERO, G. A. (2011). « Immigration, integration, and national identity: making the case for a hispanic evangelical contribution ». *The Review of Faith & International Affairs*, vol. 9, n°1.
- SAYEM WATÉ, Gilbert (2020), « La question des déplacés forcés de la crise anglophone au Cameroun depuis 2016 », *Journal of the African Literature Association*, vol. 14, n°2.
- SCHLECHA, J. (2011), “The invisible people come to light : Israel’s internally displaced and the unrecognized villages”. *Journal of Palestine studies*, vol. 31, n°1.
- SEGUIN, Anne-Marie (1997), « La cohabitation intertechnique en HLM : vie quotidienne et enjeux territoriaux », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n°114.

- SELIM Çagatay, MEHMET Mert, KOSKA Onur, Artal-Tur, Andrés (2019), “Remittances Impacts on Schooling in Jordan : Analyses with respect to Migrant Destination”, *New Medit*, vol.19, n°2.
- SIGELMAN, L. & WELCH, S. (1993), “The Contact Hypothesis Revisited : *Black-White Interaction and Positive Racial Attitudes*”, *Social Forces*, vol.71, n°3.
- SIRIWARDHANA C., ALI S.S., ROBERTS B., STEWART R. (2014), “A systematic review of resilience and mental health outcomes of conflict-driven adult forced migrants”, *Confl Health.*, vol. 8, n°13.
- SNOW, David A. & Robert D. Benford (1988). « Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization ». *International Social Movement Research* 1 (1) : 197-217.
- SNOW, David A., Robert D. Bernford, Holly J. McCammon & Lyndi Hewitt (2014). « The Emergence, Development, and Future of the Framing Perspective: 25+ Years Since Frame Alignment. » *Mobilization : An International Quarterly* 19 (1) : 23-46.
- SOLA-SALES Sara, PEREZ-GONZALEZ Natalia, VAN HOEY Julie, IBORRA-MARMOLEJO Isabel, BENEYTO-ARROJO María José, MORET-TATAY Carmen (2021), “The Role of Resilience for Migrants and Refugees’ Mental Health in Times of COVID-19”. *Healthcare*, vol.9, °1131.
- SOLENN Al Majali (2019), « Interactions et altérités des réfugiés subsahariens en Jordanie », *Civilisations*, n°68.
- SOUTH, S. J., CROWDER, K. & CHAVEZ, E. (2005), “ Migration and Spatial Assimilation among us Latinos: Classical versus Segmented Trajectories”, *Demography*, vol.42, n°3.
- SOUTHWICK S.M., BONANNO G.A., MASTEN A.S., PANTER-BRICK C., YEHUDA R. (2014). “Resilience definitions, theory, and challenges : interdisciplinary perspectives”. *Eur J Psychotraumatology*, vol. 5.
- SPIGA Sassia (2005), « Aménageurs et migrants dans les villes du Grand Sud algérien », *Autrepart*, vol.4, n°36.

- TABOADA-LEONETTI, Isabelle (1989), « Cohabitation pluri-ethnique dans la ville: stratégies d'insertion locale et phénomènes identitaires ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 5, n°2.
- TAP, (1991), *les 02 dimensions de la socialisation*, UKREA.
- TASSIN, Etienne. (2018), « condition migrante et existence humaine », *Nouvelle revue de psychologie*, vol.1, n°25.
- TATSITSA, Jacob (2020), « Des maquisards aux ambaboyos : Dette impayée des francophones envers les anglophones ». *Journal of the African Literature Association*, vol. 14, n°2.
- TAZREITER, Claudia & METCALFE Simon (2021), “New Vulnerabilities for Migrants and Refugees in State Responses to the Global Pandemic, Covid-19”. *Social Sciences*, vol.10, n°342.
- TCHEUTOU, A. (2020), « les médias sociaux comme champ de bataille et le problème anglophone au Cameroun. Introduction : l'arme cybernétique », *Journal of the African Literature Association*, vol. 14, n°2.
- TCHINDA KENFO Joseph (2017), «Le Problème anglophone au Cameroun : réponse par le processus participatif au développement territorial», *NDR*, N° 29, juillet.
- THUMERELLE Pierre-Jean. (2011), « Réfugiés, déplacés et rapatriés. In: Espace, populations, sociétés, 1998-1 ». *Populations et environnement dans le monde aride - Populations and the Environment in Arid Countries*.
- TODJOM MABOU Albert Legrand (2019), « De la crise anglophone à la construction d'un nouveau contrat social dans un contexte de pluralité culturelle au Cameroun », in https://aifris.eu/03upload/uplolo/cv5366_2678.pdf, Juillet.
- TOL W.A., SONG S., JORDANS M.J.D. (2013), “Annual Research Review : Resilience and mental health in children and adolescents living in areas of armed conflict – a systematic review of findings in low- and middle-income countries”. *J Child Psychol Psychiatry.*, vol.54.

- TOUVVILHES Catherine (2009), « *Du travail social à l'insertion : la fin d'un mythe dans le sociographe (n°30)* pp 40-50.
- TYCHEY (de) C. (2001a), « La résilience au regard de la psychanalyse », in *La résilience : résister et se construire /* sous la dir. de M. Manciaux, Genève : *Médecine et Hygiène*.
- TYCHEY (de) C., (2001b), « Surmonter l'adversité : les fondements dynamiques de la résilience », *Cahiers de psychologie clinique*, vol.16.
- Université de Berne, (2014), *La protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*, Brookings.
- UNGAR, M. (2008), "Resilience across cultures". *Br J Soc Work*, vol. 38.
- UNGAR, M. (2013), "Resilience, trauma, context, and culture. *Trauma, Violence, & Abuse*, vol.14 ;, n°3.
- UNGAR M., THERON L. (2020), "Resilience and mental health: how multisystemic processes contribute to positive outcomes. *Lancet Psychiatry*. Vol. 7.
- VENTEVOGEL P., JORDANS M.J.D., EGGERMAN M., VAN MIERLO B., PANTERBRICK C. (2013). "Child mental health, psychosocial well-being and resilience in Afghanistan : a review and future directions" In: Fernando C, Ferrari M, editors. *Handbook of Resilience in Children of War*. New York, NY: Springer.
- VAN EECKHOUT, L. (2006). *Le siècle des migrants. Le Monde*. Dossiers et documents n°350, février.
- VERDIRAME, G., & HARRELL-BOND. B. (2005). "*Rights in Exile: Janus-Faced Humanitarianism*", New York and Oxford : *Berghahn Books*.
- VERKIJIKA FANSO, G. (2010), "Anglophone and Francophone nationalisms in Cameroon". *The Commonwealth Journal of International Affairs*, vol. 88, n°350.
- VIGIL, Sara (2015), « Une cause invisible de migrations : la stratégie de l'accaparement des terres », *Politiques du capital*, Cités, n°64.

- WADO KENNE, Alice & MBOGNING YENTSA, Sandrine (2014), « Migration et relations de genre ». Ndione, Babacar Dir. *L'Afrique centrale face aux défis migratoires*. Bruxelles : ACP Migrations. (95-108).
- WALTER, Kälin (2007), « L'avenir des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays », *Numéro spécial Revue des migrations forcées*, n° 4-5.
- WAMÉ, Baba. (2018), « Réseaux sociaux numériques et minorités. Stratégies médiatiques et lutte pour la visibilité des anglophones du Cameroun ». *Les cahiers du numérique*, vol. 3, n°14.
- WEBER, S. (2004), « De la chaîne migratoire à la migration individuelle des Roumains à Rome », *Hommes et migrations*, n°1250.
- WEBER, S. (2009), « Comprendre la mobilité, réinterroger l'intégration ». *Migrations dans la mondialisation*. Revue Projet.
- WEISS, T.G. (2003). "Internal exiles : what next for internally displaced persons ?". *Third World Quarterly*, vol. 24, n°3.
- WIHTOL De WEDEN, C. (2013), « Nouvelles dynamiques migratoires », *Sciences Humaines*, vol.6, n°249.
- WOLPERT, Julian (1965), "Behavioural aspects of the decision to migrate". *Papers of the Regional Science Association*, vol. 15, n°1.
- XHARDEZ Catherine (2020), "Immigration Federalism, Multinational States and Subnational Communities : Comparing Flanders and Quebec", *Federalism and National Diversity in the 21st Century*.
- YAHYAOU, A., & LAKHDAR DHOUBA, B. H. (2014). Croyances culturelles. Facteurs de protection et d'affiliation familiale. *Le Divan familial*, vol. 1, n°32.
- ZAUHIA ZEROULOU, (1999), « insertion sociale et professionnelle de jeunes diplômés issus de familles immigrées » dans *les jeunes, l'insertion et l'emploi*.

5. MEMOIRES ET THESES

- BOUTENE, Toussaint Aubin (2013), « Vie antérieure, parcours migratoire et insertion socioéconomique des réfugiés cogolais et Tchadiens installés à BANGUI en République Centrafricaine », *Thèse en démographie, Université Lumière, LYON II.*
- DEGEOFFROYA. (2009), « Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force. Enjeux, acteurs et politiques. Étude comparée des cas de Bogota et Khartoum », thèse de doctorat de géographie, université Paris-VIII.
- DEUGO MOUMENI, C. (2019), « Accompagnement des personnes vulnérables : cas des populations déplacées des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest résidants dans la ville de Dschang ». Non publié, Université de Dschang.
- DIALLO I. P. (1974), « L'immigration des Guinéens à Dakar : Problèmes d'intégration d'une minorité étrangère », Thèse de 3^e cycle en Sociologie, Université de Lille.
- DJIBRINE Abdoulaye (2014) « Conflits interethniques et sous-développement dans le Logone et Chari ». Mémoire de master en Sciences Sociales pour le Développement, Institut Supérieur du Sahel, Université de Maroua
- EMAT NANGDA, M. A. (2020), « Condition de vie des femmes déplacées de la crise dans les régions Anglophones du Cameroun à Santchou ». Mémoire de Master en Sociologie, Université de Dschang-Cameroun.
- EMOK ENYATH Marcel (2018), « médias et participation politique des jeunes en contexte de crise : le cas de la crise anglophone ». Mémoire de Master en Sociologie, Université de Dschang-Cameroun
- HAPPI .B. Manuella (2020), « insertion sociale des déplacés internes de la crise dite anglophone dans l'arrondissement de Dschang ». Mémoire de Master en Sociologie, Université de Dschang-Cameroun.
- HUMEAU Julie (2005), « Le don réinterprété. Étude au sein de la communauté tibétaine réfugiée de Dharamsala, Inde ». Mémoire de DEA d'ethnologie, Université de Provence, Aix-en-Provence.
- Kahou Nzouyem Jasmine Laurelle (2017), « Analyse de la vulnérabilité des personnes âgées à Bangang ouest », mémoire de master de géographie, université de Dschang.

MACKAY, Benjamin (2009), « Le déplacement forcé en Colombie : Une analyse causale », *Mémoire de maîtrise en science politique*. Université du Québec à Montréal.

MEGAPTCHE KOUONANG, V J (2020), « Déplacés internes de la crise anglophone et mutation socioéconomique dans l'arrondissement de Bassamba ». Mémoire soutenu, Université de Dschang- Cameroun.

PABLO CORTÈS Fernandez (2019), « La résilience comme stratégie de protection dans les agglomérations informelles », Thèse Student (Human Rights Institute at the UNiversity of Deusto, Spain).

POMMEE, Yanaël. (2017). « Parcours d'intégration en communauté germanophone: de la construction d'un problème public à l'analyse d'une politique d'intégration ». Master Thesis, Louvain-la-Neuve : UC Louvain, FOPES.

RIIHIMAKI, Emma (2021), « La crise anglophone au Cameroun : comment est-elle traitée dans les citations des articles des journaux africains anglophones et francophones ? ». Mémoire de master, Département de français.

THEIS, Armandine (2006), « Approche Psychodynamique de la Résilience », Thèse de Doctorat en Psychologie nouveau régime.

6. RAPPORTS

ACTE DU SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR L'INTEGRATION DES IMIGRES AU MAROC SOUS LE THEME : la nouvelle politique migratoire au Maroc. Quelle stratégie d'intégration ?

AMNESTY INTERNATIONAL (2002), République centrafricaine : Réfugiés en fuite, discrimination ethnique et coupables impunies, Index: AFR 19/001/2002.

AMNESTY INTERNATIONAL (2008), Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Afrique ont besoin d'une convention forte.

AMNESTY INTERNATIONAL (2017), Une tournure tragique : Violences et atteintes aux droits humains dans les régions anglophones du Cameroun. Londres : Amnesty International LTD.

APDEL, 2018, évaluation des besoins des déplacés internes dans le département de la Ménoua.

APDEL, 2019, aperçu des besoins humanitaires.

Appel global de l'UNHRC (2008-2009), L'action en faveur des déplacés internes.

ASSEMBLEE GENERALE. (2018), Conseil des droits de l'Homme : point de l'ordre du jour sur la promotion et la protection de tous les droits de l'homme civils, politiques, économique, sociaux et culturels y compris le droit au développement.

CAROLIEN, J. & PAVIOTTI, A. (2017). L'intégration sociale des personnes déplacées dans les zones urbaines. Note d'orientation. Van Vollenhoven Institute.

CENTRE DE RECHERCHES EUROPEENNES (1968), l'exode des cerveaux, Lausanne.

CHAUVIN, E. (2014). Conflits armés, mobilités sous contraintes et recompositions des échanges vivriers dans le nord-ouest de la Centrafrique. Actes du 15e colloque du réseau Mégatchad (Naples) 13–15 Septembre 2012: 263–287.

CICR. (2018), Les défis du déplacement interne : dans les conflits armés et autres situations de violence. Shop. CICR.org. Conflits et mécanismes de résolution des crises à l'Extrême-Nord du Cameroun. Rapport de l'étude sur les conflits.

CIRC (2010), protection des populations selon la convention de Genève de 1949 et leur protocole additionnel de 1972.

COMMISSION INTERNATIONALE D'HISTOIRE DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET DES STRUCTURES SOCIALES, (1980), Les migrations internationales de la fin du 18^e siècle à nos jours, C.N.R.S.

COMITE PERMANENT INTER ORGANISATIONS (IASC) (avril 2010), « cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays », projet Brooking-Bern sur le déplacement interne.

CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Kampala octobre 2009)

CONVENTION DE L'UA (2017), sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique, connue comme la convention de Kampala adoptée en 2009. Traitant du déplacement interne causé par les conflits armés et les désastres naturels. En établissant la responsabilité de l'État dans la protection de personnes déplacées internes.

CONSEIL NORVÉGIEN POUR LES RÉFUGIÉS : rapport d'atelier sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes du 01 au 03 juillet 2014 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

ÉQUIPE HUMANITAIRE PAYS. (2019), Cameroun : aperçu des besoins humanitaires, 4.3 M de personnes dans le besoin. New-York : Secrétariat des Nations Unies.

EVALUATION MULTISECTORIELLE DES BESOINS (Mai-Juin 2017), des populations hôtes, déplacées et retournées dans les territoires de Miabi et Kebeya Kamwanga, province du Kasai oriental.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR) (2003). La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiées, les rapatriées et les personnes déplacées : principes directeurs pour la prévention et l'intervention. <http://www.refworld.org/docid/41388ad04.html>.

HCR (2005), Les déplacés internes. Questions et réponses, UNHCR, Service de l'information avec les médias.

IMDC (2018), le déplacement est une porte ouverte à la pauvreté.

IBTIHEL Bouchoucha & ZOHIA OUADAH-BEDIDIDI (2006), Migration économique et développement régional en Tunisie. (Communication au congrès international de la population de l'UIESP)

International Crisis Group. (2017). Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins. Belgique.

International Crisis Group (2018), Cameroon : Proposed Anglophone General Conference Deserves National and International Support. Sept. 17.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP. (2019), Crise anglophone au Cameroun : Comment arriver aux pourparlers. Brussels: International Crisis Group.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP. 2017. « Cameroun : l'aggravation de la crise anglophone requiert des mesures fortes. » Crisis Group Briefing Afrique (130), 19 octobre.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP. 2019. « Crise anglophone au Cameroun : comment arriver aux pourparlers. » Rapport Afrique (272), 2 mai.

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF). 2017. Central African Economic and Monetary Community (CEMAC): Staff Report on the Common Policies in Support of Member Countries Reform Programs. IMF, Washington.

INTERSOS, (2015), Rapport d'évaluation sur les conditions des déplacés dans le département du Mayo-Sava (Protection, Abris et Non-vivres), avril.

IOM. (2019), International Migration Law: Glossary on Migration. Genève : IOM/UN-Migration.

KÄLIN, W. (2008). Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays : Notes explicatives, 2^e éd., Washington, Brookings.

MANGALA MUNUMA Jack (2001), Le déplacement forcé de population comme nouvelle dimension de sécurité : rôle et responsabilités de l'OTAN, rapport de recherche soumis à l'OTAN, août.

MISSION INTERNATIONALE D'ENQUETE SUR LE DARFOUR / EST DU TCHAD
Nous demandons la sécurité, nous demandons la justice, octobre 2007, N°482.

NATIONS UNIS (2017), les zones anglophones au Cameroun.

OCHA, (Aout 2018bulletin humanitaire Cameroun, n° 9,

O.C.D.E. (1975), l'O.C.D.E et les migrations internationales, Paris.

O.I.T. (1974), Une marée humaine –Les problèmes démographiques vus par l'O.I.T., Genève.

O.N.U. (2000) : Aperçu de la situation démographique dans le monde en 1970-1975 et ses incidences à long terme.

O.N.U. : Aperçu de la situation démographique dans le monde en 1977,1980.

O.N.U. Tendances et caractéristiques des migrations internationales depuis 1950-1980.

O.N.U.: (1980), World Statistics in brief.

PLAN D'ASSISTANCE HUMANITAIRE D'URGENCE dans le Nord-Ouest et Sud-Ouest; 2018-2019.

PLAN GOUVERNEMENTAL D'ASSISTANCE. (2017-2018). Plan d'Assistance Humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (30 novembre 2006).

RAZAFINDRAKOTO, Mireille & ROUBAUD, François (2018), Sous la crise anglophone au Cameroun : frustrations politiques et défiance à l'égard des autorités publiques, Document de travail Dauphine Université Paris.

REICHHOLD, Stephan (2016), L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants au Québec: particularités du cadre juridique et financier des mesures d'intégration, Public conference. Toronto: The Glendon School of Public and International Affairs.

SOLIDARITE INTERNATIONALE (2019), Situation sécuritaire fortement dégradée et conditions d'accès particulièrement difficiles pour les acteurs humanitaires.

THE FOUNTAIN OF JUSTICE CAMEROON (2020), protection juridique et assistance humanitaire des personnes déplacées internes au Cameroun.

UNHCR (2003), La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées : Principes directeurs pour la prévention et l'intervention. UNHCR.

UNOCHA. (2004), Principes Directeurs Relatifs Au Déplacement de Personnes à L'intérieur de Leur Propre Pays.

7. DICTIONNAIRE ET LEXIQUE

BOUDON, Raymond & alli. *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Larousse, 1999.

Dictionnaire Grand Larousse Encyclopédique en dix volumes, Tome quatrième, Librairie Larousse, Paris, 1961.

Dictionnaire encyclopédia Universalis, Tome I, 1985.

Dictionnaire encyclopédique, le petit Larousse illustré, paris, 1993, 1784P.

Dictionnaire encyclopédique, le petit Robert, paris, 1994, 2469P.

Dictionnaire le Dico, (2014), version française.

GRESTLE, François, & alli. Dictionnaire des sciences humaines, Paris : Nathan, 1994.

Jesua C. et Als (SDD), Dictionnaire des sciences économiques, Paris, Presses Universitaire de France, 2001.

8. WEBOGRAPHIE

http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/ressources/cccm_personnes_deplacees_internes_janvier_2017.PDF

<http://jeuneafrique.com>

<http://etudiant.lefigaro.fr/www.jeuneafrique.com>

<http://actucameroun.com>

<http://www.cairn.info/magazine-sciences-humaines>

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/>

<http://www.picardmed.com>

[-https://www.jeuneafrique.com/784714/politique/cameroun-les-cas-deviol-se-multiplient-en-zone-anglophone/](https://www.jeuneafrique.com/784714/politique/cameroun-les-cas-deviol-se-multiplient-en-zone-anglophone/)

www.cm.one.un.org.

www.internal

www.unocha.org

<https://www.dw.com/fr/cameroun-la-situation-des-d%C3%A9plac%C3%A9s-internes-reste-pr%C3%A9occupante/a-49291767#>,

<https://www.journalducameroun.com/crise-anglophone-plus-de-400-000-camerounais-affectes-par-les-conflits/>

<http://www.sinotables.com/2018/12/10/menoua-la-croix-rouge-camerounaise-au-secours-des-deplaces-de-la-crise-anglophone/#>:

<https://www.fmreview.org/fr/technologie/ferris-half>

<http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR06/fmr6full.pdf>

<http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR01/fmr01full.pdf>

<http://www.fmreview.org/FMRpdfs/Supplements/osloidp.pdf>

<http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR17/fmr17full.pdf>

https://www.lepoint.fr/monde/sahel-2-millions-de-deplaces-internes-a-cause-des-violences-22-01-2021-2410751_24.php

<https://www.fmreview.org/fr/Principesdirecteurs20/zeender>

<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/29931/fr.html/extreme-nord-lappui-du-gouvernement-aux-eleves-deplaces>

<https://www.voafrique.com/a/difficile-int%C3%A9gration-pour-les-camerounais-d%C3%A9plac%C3%A9s-internes-/5646523.html>

<https://ihl-in-action.icrc.org/fr/cas-detude/georgie-protection-des-personnes-deplacees-internes-en-raison-de-conflits-passes>

<https://alternatives-humanitaires.org/fr/2019/11/14/cameroun-les-zones-daccueil-des-personnes-deplacees-entre-recomposition-sociodemographique-et-gestion-des-personnes-a-besoins-specifiques/>

<https://www.revue-projet.com/articles/2009-4-comprendre-la-mobilite-reinterroger-l-integration/>

<https://www.seuil.com/ouvrage/la-double-absence-des-illusions-de-l-emigre-aux-souffrances-de-l-immigre-abdelmalek-sayad/9782020385961>

<https://books.openedition.org/editionsmsh/6953?lang=en>

<https://agencecamerounpresse.com/defense/les-mesures-du-gouvernement-pour-apaiser-la-crise-anglophone.html>.

<https://www.journalducameroun.com/cameroun-sept-milices-et-pres-de-4000-separatistes-dans-les-regions-anglophones-cameroun-crise-anglophone-cameroun>

<https://www.journalducameroun.com/crise-anglophone-plus-de-200-villages-brules-dans-le-nord-ouest-et-le-sud-ouest-crise-anglophone-cameroun/>

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/08/05/au-cameroun-le-calvaire-des-deplaces-des-regions-anglophones_5496573_3212.html



ANNEXES

ANNEXE 1. Attestation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTRES
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, professeur **Jean NZHIE ENGONO**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, certifie que monsieur **Marcel EMOK ENYATH**, matricule **18W660**, est inscrit en Doctorat 2 au département de Sociologie, option Sociologie Politique. Il effectue, sous la codirection des Professeurs **Jean NZHIE ENGONO**, Professeur titulaire et **Alain Roger BOULLA MEVA'A**, Maître de Conférences, un travail de recherche sur le thème : *Intégration Socioéconomique des Déplacés de la Crise Sociopolitique au Cameroun : Le cas des déplacés dans la région de l'Ouest.*

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le _____

Le Chef de Département

19 DEC 2019

Pr *Jean Nzhie Engono*

ANNEXE 2. Autorisations de recherche

Section 1. Autorisation de recherche du Gouverneur de la Région de l'Ouest

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'OUEST

SERVICES DU GOUVERNEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIVISION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

GENERAL SECRETARIAT

GOVERNOR'S OFFICE

ADMINISTRATIVE AND LEGAL
AFFAIRS DIVISION

AUTORISATION DE RECHERCHE

N° 006 /AR/F/SG/DA&J

Le Gouverneur de La Région de l'Ouest soussigné, autorise sur sa demande Monsieur EMOK ENYATH Marcel, étudiant à l'Université de Yaoundé I, Matricule 18W660, à effectuer des recherches dans les archives de ses Services sur le thème « *Intégration Socioéconomique des déplacés de la Crise Sociopolitique au Cameroun : le cas des déplacés dans la région de l'Ouest* » pour son mémoire de Doctorat 2 en Sociologie Politique.

Valable pour un an, la présente autorisation ne peut être ni cédée, ni louée sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur en matière de recherche.

En foi de quoi la présente autorisation est établie et délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit./-

Bafoussam, le

25 MARS 2020

AMPLIATIONS :

- MINAT/YDE (A TCR)
- MINESUP/YDE (A TCR)
- U.YAOUNDE I (P. INFO)
- INTERESSÉ
- CHRONO/ARCHIVES



Edouard Njougou
Administrateur Civil Principal
(Hors - Echelle)
Senior Administrative Officer

Section 2. Autorisation de recherche du MINAS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DE LA FORMATION ET DES STAGES

N°/ /L/MINAS/SG/DAG/SDPSP/SPEL/BFS
REF: Your letter of August 23th, 2021

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB DEPARTMENT IN-CHARGE OF PERSONNEL SALARIES AND PENSIONS

SERVICE FOR HUMAN RESOURCES

BUREAU FOR TRAINING AND INTERNSHIP

Yaounde the 30th SEP 2021

THE MINISTER
A/to
EMOK ANYATH Marcel
(University of Yaounde I)
Tel: 679131746/693934344
- YAOUNDE-

SUBJECT: Your application for the authorization of archives consultation.

Sir,

Following your letter with subject matter and references cited above,

I have the honour to inform you that, your request for an authorization of consultation of archives has been granted, scheduled for a period of two (02) weeks (13th to 24th September 2021).

Therefore, you should enable to get in contact with the Regional Delegation of Social Affairs for Center for the effective beginning of your internship.

Accept, **Sir**, the expression of my distinguished consideration. /-

➤ **Copy:**

- DRAS Center

pour le Directeur des Affaires Sociales
et pour l'Intendant
Le Secrétaire Général
[Signature]
Fange Beryl M.

Section 3. Autorisation de recherche du MINPROFF

| | |
|---|--|
| <p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-patrie</p> <p>MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES</p> <p>SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL DE LA SOLDE ET DES PENSIONS</p> <p>SERVICE DE LA FORMATION, DES STAGES ET DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS</p> <p>BUREAU DE LA FORMATION ET DES STAGES</p> <p>00001328 N°21/.../LE MINPROFF/SG/DAG/SDPSP/SF/SOPE/BES</p> | <p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland</p> <p>MINISTRY OF WOMEN'S EMPOWERMENT AND THE FAMILY</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS</p> <p>SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL, SALARIES AND PENSIONS</p> <p>SERVICE FOR TRAINING, INTERSHIPS AND FORWARD MANAGEMENT OF PERSONNEL</p> <p>OFFICE OF TRAINING AND INTERSHIPS</p> <p>Yaoundé, le 06 SEPT 2021</p> |
|---|--|

**LE MINISTRE
THE MINISTER**
A/TO
Monsieur EMOK ENYATH Marcel
Tel: 693 93 43 44/ 679 13 17 46
-YAOUNDE-

Objet : demande d'une autorisation de recherche
Réf : v/L du 23 août 2021

Monsieur,

En accusant réception de votre lettre dont l'objet et la référence sont repris en marge,

J'ai l'honneur de marquer mon accord pour vos recherches à la Direction de la Promotion Sociale de la Femme et la Direction de la Promotion et de la Protection de la Famille et des Droits de l'Enfant du département ministériel dont j'ai la charge.

Vous voudriez bien prendre attache avec les responsables des unités de travail susmentionnées, pour les modalités pratiques y afférentes.

Veuillez croire, **Monsieur**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Copies :
- DPSF;
- DPPFDE


Le Ministre
The Minister
Mme ABENA ONDOA
née OBAMA Marie Thérèse

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES (SDPSP) TEL : 222 22 43 87 SITE WEB : WWW.MINPROFF.COM

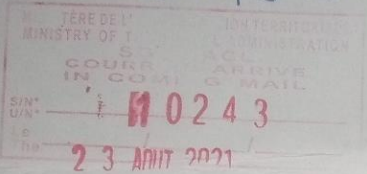
Section 4. Certificat de participation au séminaire sur la protection juridique et l'assistance humanitaire des déplacés internes au Cameroun.



Section 5. Demande d'autorisation de recherche adressée au MINAT

ELOK ENYAT
 — MARCEL
 TEL: 679131746 / 693934344
 Yaounde le 23 Aout 2020

DPC/DAT le 23/8/20



A
 Monsieur le Ministre
 de l'Administration Ter-
 ritoriale

Objet: demande d'autorisation
 de Recherche

DRH le 24/08/2020 N° 1756.

Monsieur le Ministre,
 Je viens très respectueusement auprès de
 votre haute bienveillance solliciter une
 autorisation de recherche dans vos services

Je suis en effet étudiant chercheur ins-
 crit en cycle doctorat. Je mène une re-
 cherche sur la question de l'intégration
 socioéconomique des déplacés internes de
 la "crise anglophone". Je vous prie de mac-
 corder cette autorisation qui puisse me per-
 mettre d'atteindre les objectifs de ma recherche

À cette demande, je joins une attesta-
 tion académique de recherche et la pho-
 tocopie de ma carte d'identité.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre
 l'expression de nos salutations distinguées

Section 6. Demande d'autorisation de recherche adressée au MINADER

YAOUMBE le 23 Aout 2020

MOK ENYATH
MARCEL

TEL: 879131746
693934344

DPH le 24/08/20

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
COURRIER ARRIVÉE
COURRIER CENTRAL
Arrivé le 23 AUG 2021
Enregistré sous le N° 5634/CA/20
Sortie le

Monsieur le ministre
de l'agriculture
et du développement
rural.

Objet: Demande d'autorisation
de recherche SDDRH le 31/08/20

Monsieur le ministre,

Je viens respectueusement auprès de votre
haute bienveillance solliciter une autori-
sation de Recherche dans vos services.

Je suis en effet Doctorant à l'universi-
té de Yaounde I. Je mène une recherche
sur la question de l'intégration socio-
économique des déplacés de la "crise anglopho-
ne". Je vous prie de ce fait de m'accorder
cette autorisation qui me permettra de col-
lecter les informations afin d'atteindre l'objet
de ma recherche.

À cette demande, je joins:

- l'autorisation académique de recherche
- la photocopie de ma carte d'identité.

Veuillez agréer monsieur le ministre l'ex-
pression de nos salutations distinguées.

ANNEXE 3. Guides d'entretien

Merci de bien vouloir m'accorder votre attention et de participer à cet entretien autour de la thématique : *DYNAMIQUES D'INTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DES DEPLACES DE LA CRISE SOCIOPOLITIQUE DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN*. Soyez rassurés que les informations que vous nous donnerez resteront purement confidentielles et serviront uniquement dans le cadre de ce travail scientifique. Nous n'aurons pas besoin de votre nom complet ni de votre adresse. Seul votre prénom nous suffit, ainsi que, votre profession. Il nous sera difficile de recueillir par écrit tout ce que vous nous direz. Nous souhaitons utiliser un magnétophone pour enregistrer les informations tout en faisant la prise des notes. Après l'entretien, nous transcrivons et nous détruirons le fichier par la suite. Une fois de plus, nous vous remercions et veuillez considérer que votre disponibilité à répondre à nos questions est une aide précieuse pour notre travail en particulier, et l'avancée de la recherche scientifique en général.

SECTION 1 : ENTRETIEN AVEC LES PDI

- Quelles sont les raisons du choix de cette localité ?
- Parlez-nous des conditions dans lesquelles vous vivez dans cette localité. (description du cadre de vie, du niveau de vie, situation économique, sanitaire). Comment vous sentez-vous dans votre nouveau cadre de vie ?
- Parlez-nous des contraintes (difficultés) que vous rencontrez ici.
- Parlez-nous des rapports que vous entretenez avec la population d'ici. Comment vous a-t-elle accueilli ? Comment se comporte-t-elle envers vous ?
- Comment vous sentez-vous dans votre nouveau cadre de vie ?
- Comment parvenez-vous à vous adapter face à la culture de ce peuple ?
- Comment parvenez-vous à vous adapter, à survenir à vos besoins et à planifier l'avenir ?
- Quelles activités exerciez-vous avant votre arrivée ici ? Et à présent que vous êtes, qu'est-ce que vous exercez comme activité ?
- Comment parvenez-vous à trouver un logement et à payer la location ?
- Comment faites-vous pour vous nourrir ?
- Comment faites-vous pour vous soigner ?
- Comment vos enfants sont-ils scolarisés ?
- Quel soutien recevez-vous et de qui ?
- À quoi vous sert ce soutien ?
- Lorsque vous ne recevez pas de soutien, comment vous faites ?

- Si vous devriez faire un choix entre demeurer dans cette localité et retourner chez vous après la crise, quel sera votre choix ?

SECTION 2 : ENTRETIEN AVEC LA POPULATION LOCALE

- Connaissez-vous les PDI (Personnes Déplacées Internes) [explication du concept au besoin] ? Si oui depuis combien de temps ? Êtes-vous en contact permanent avec eux ?
- Quelles perceptions avez-vous des personnes déplacées internes ?
- Les déplacés éprouvent-ils des difficultés ici ?
- Quelle est la nature de vos relations avec les PDI ? Existe-t-il souvent des tensions entre vous ? Si oui qu'est-ce qui peut l'expliquer ?
- De vos observations et vos interactions au quotidien, quelles sont les conditions de vie des PDI dans cette localité ?
- Les déplacés ont-ils besoin d'aide selon vous ?
- Si oui, qu'est-ce que vous faites au quotidien pour leur apporter de l'aide et pour faciliter leur intégration ?
- Connaissez-vous des structures ou des gens qui viennent en aide aux déplacés ?
- Si oui, saviez-vous à quoi peut leur servir cette aide ?
- Quelles sont les activités exercées par les personnes déplacées internes dans votre localité ?

SECTION 3: ENTRETIEN AVEC LES STRUCTURES ÉTATIQUES

- Combien de déplacés internes de la crise anglophone cette localité regorge-t-elle ?
- De vos observations et vos interactions au quotidien, quelles sont les conditions de vie des PDI dans votre localité ?
- Les déplacés éprouvent-ils des difficultés ?
- Si oui, lesquelles ?
- Quels rapports les populations ont-t-elles avec les personnes déplacées ?
- Quelles sont les activités exercées par les PDI dans votre localité ?
- Les PDI attendent-t-elles de vous un soutien ? si oui, le leurs accordez-vous souvent ?
- Quels sont les autres partenaires impliqués dans l'accompagnement des PDI dans cette localité ?

SECTION 4: ENTRETIEN AVEC LES PARTENAIRES AUX DEVELOPPEMENT

- Quelle proportion les déplacés occupent-t-ils dans cette localité ?
- Comment appréciez-vous le rapport entre eux et la population d'accueil ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles ils font face au quotidien ?

- Quelles activités mènent-elles dans cette localité ?
- Ont-elles généralement besoin d'un accompagnement de votre part ?
- Si oui, saviez-vous à quoi peut leur servir cette aide ?
- Quelles sont les actions entreprises par vous à l'égard des PDI ?
- Quelles sont les activités qu'ils mènent généralement ?
- Quelles actions l'Etat mène à l'endroit des personnes déplacées selon vous ?
- Connaissez-vous d'autres Associations, Fondation ou Organisation qui œuvrent aux cotés des PDI ?
- Selon vous, les PDI pourront-elles repartir dans leur localité de départ ? pourquoi ?

ANNEXE 4. Liste des informateurs

| N° | Famille identifiée | Localité | profession | Date des rencontres |
|----|--------------------|--------------|-----------------------|---------------------|
| 1 | Martin | MINGOU | Agriculteur | 02JUILLET 2019 |
| 2 | Claude | PONT CAPLAME | Mécanicien | 18 JUILLET 2019 |
| 3 | Stéphanie | MINGOU | Agriculteur | 14 JUILLET 2019 |
| 4 | Gérard | PAID GROUND | Commerçant | 11 JUILLET 2019 |
| 5 | Olivier | MINGOU | Moto-taximan | 17 AOUT 2019 |
| 6 | Flaubert | TSINBING | Maçon | 15 JUILLET 2019 |
| 7 | Albertine | TCHOUALE | Mécanicien | 19 JUILLET 2019 |
| 8 | Tanka | TSINKOP | Commerçant et éleveur | 10 JUILLET 2019 |
| 9 | Cecile | PONT CAPLAME | Eleveur | 21 JUILLET 2019 |
| 10 | Kierra | MINGOU | Commerçant | 28 JUILLET 2019 |
| 11 | John | TSINBING | Agriculteur | 24 JUILLET 2019 |
| 12 | Philippe | TSINKOP | Éleveur et commerçant | 27 AOUT 2019 |
| 13 | Georges | TCHOUALE | Gardien | 02 AOUT 2019 |
| 14 | Favour | TCHOUALE | Maçon | 25 JUILLET 2019 |
| 15 | Lazarre | TSINKOP | Pisciculteur | 22 JUILLET 2019 |
| 16 | James | PONT CAPLAME | Agriculteur | 05 AOUT 2019 |
| 17 | Victorine | PONT CAPLAME | Ménagère | 13 AOUT 2019 |
| 18 | Louise | TSINBING | commerçant | 11 AOUT 2019 |
| 19 | Joyce | TSINKOP | commerçant | 14 JUILLET 2019 |
| 20 | Suzanne | TSINKOP | commerçant | 04 AOUT 2019 |
| 21 | Fabrice | MINGOU | Etudiant | 18 AOUT 2019 |
| 22 | Jeremiah | PAID GROUND | Laveur | 15 JUILLET 20 |
| 23 | Cletus | PONT CAPLAME | Moto-taximan | 30 AOUT 2019 |
| 24 | Jean | TCHOUALE | Eleveur | 26 JUILLET 2019 |
| 25 | Geneviève | TSINBING | Ménagère | 06 AOUT 2019 |
| 26 | Victory | PAID GROUND | Coiffeuse | 19 JUILLET 2019 |
| 27 | Nehemiah | PAID GROUN | Commerçant | 15 AOUT 2019 |
| 28 | Marguerite | TSINBING | Ménagère | 07 JUILLET 2019 |
| 29 | Eunice | TCHOUALE | ménagère | 22 AOUT 2019 |
| 30 | Julietta | TSINKOP | commerçante | 19 AOUT 2019 |
| 31 | Samuel | TCHOUALE | Eleveur | 21 JUILLET 2019 |
| 32 | Véronique | PAID GROUND | Ménagère | 16 AOUT 2019 |
| 33 | Martine | TSINKOP | Coiffeuse | 29 JUILLET 2019 |
| 34 | Bertrand | TCHOUALE | agriculteur | 26 JULLET 2019 |
| 35 | Hurich | MINGOU | agriculteur | 10 AOUT 2019 |
| 36 | André | MINGOU | agriculteur | 12 AOUT 2019 |
| 37 | Mitterrand | FONGOTONGO | commerçant | 18 JUILLET 2019 |
| 38 | Catherine | SANTCHOU | policier | 10 JUILLET 2019 |
| 39 | Brigitte | PAID GROUND | ménagère | 15 AOUT 2019 |
| 40 | Justin | PAID GROUND | agriculteur | 19 AOUT 2019 |
| 41 | Rodrigue | MINGOU | éleveur | 12 JUILLET 2019 |
| 42 | Béatrice | SANCHOU | coiffeuse | 18 JUILLET 2019 |
| 43 | Antoine | PONT CAPLAME | agriculteur | 15 JUILLET 2019 |
| 44 | Nathalie | TSINBING | ménagère | 28 AOUT 2019 |
| 45 | Julienne | TSINKOP | Etudiante | 15JUILLET 2019 |
| 46 | Gabriel | PAID GROUND | Agriculteur | 20 AOUT 2019 |
| 47 | Stéphane | SANTCHOU | Agriculteur | 18 AOUT 2019 |
| 48 | Louis | SANTCHOU | Agriculteur | 30 AOUT 2019 |

| | | | | |
|-----|--------------|------------|--------------|-------------------|
| 49 | Cabrel | TSINBING | Etudiant | 23 JUILLET 2019 |
| 50 | Charly | BAFOU | Moto-taximan | 31 JUILLET 2019 |
| 51 | Maxim | BANGOUREN | Enseignant | 12 SEPTEMBRE 2019 |
| 52 | Jonathan | MABA | Gardien | 10 SXEPTEMBRE |
| 53 | Gustave | COMPAGNIE | Agriculteur | 12 SEPTEMBRE 2019 |
| 54 | Rigobert | MAYAP | Agriculteur | 15 OCTOBRE 2019 |
| 55 | Solo | Foumbot | Artisan | 08 OCTOBRE 2019 |
| 56 | Armant | MALANTOUEN | Gardien | 10 SEPTEMBRE 2019 |
| 57 | André | MABA | Enseignant | 20 OCTOBRE 2019 |
| 58 | Alain | MABA | Gardien | 13 OCTOBRE 2019 |
| 59 | Mathias | MABA | Moto-taximan | 23 SEPTEMBRE 2019 |
| 60 | Promesse | BANGOURAIN | Pasteur | 14 OCTOBRE 2019 |
| 61 | Paul | BANGOURAIN | Agriculteur | OCTOBRE 2019 |
| 62 | Fidélis | BANGOURAIN | Agriculteur | 18 SEPTEMBRE 2019 |
| 63 | Kinsley | MALANTOUEN | Agriculteur | 09 OCTOBRE 2019 |
| 64 | Thiery | MALANTOUEN | Commerçant | 16 OCTOBRE 2019 |
| 65 | Nicole | MAYAP | coiffeuse | 20 SEPTEMBRE 2019 |
| 66 | Coco | Foumban | Enseignante | 17 OCTOBRE 2019 |
| 67 | Jordanne | NTUI | ménagère | 17 OCTOBRE 2019 |
| 68 | Valery | Founbot | Serveur | 17 SEPTEMBRE 2019 |
| 69 | Eveline | MAYAP | coiffeuse | 20 OCTOBRE 2019 |
| 70 | Kévine | MAYAP | Agricultrice | 20 OCTOBRE 2019 |
| 71 | Charline | COMPAGNIE | coiffeuse | 29 SEPTEMBRE 2019 |
| 72 | Joël | COMPAGNIE | Agriculteur | 29 OCTOBRE 2019 |
| 73 | Georges | BANGOURAIN | Commerçant | 15 OCTOBRE 2019 |
| 74 | Gloire | MABA | Commerçante | 06 SEPTEMBRE 2019 |
| 75 | Félix | BANGOURAIN | Moto-taximan | 10 OCTOBRE 2019 |
| 76 | Ludovic | BANGOURAIN | Mécanicien | 10 OCTOBRE 2019 |
| 77 | Raphael | BANGOURAIN | Moto-taximan | 22 SEPTEMBRE 2019 |
| 78 | Emmanuel | BANGOURAIN | Agriculteur | 22 OCTOBRE 2019 |
| 79 | Solange | BANGOURAIN | coiffeuse | 21 OCTOBRE 2019 |
| 80 | Angeline | BANGOURAIN | Serveuse | 20 SEPTEMBRE 2019 |
| 81 | Caroline | BANGOURAIN | Commerçant | 21 SEPTEMBRE 2019 |
| 82 | Hortense | NTUI | ménagère | 05 SEPTEMBRE 2019 |
| 83 | Trésor | Foumbot | Moto-taximan | 05 SEPTEMBRE 2019 |
| 84 | Laurent | COMPAGNIE | Agriculteur | 16 OCTOBRE 2019 |
| 85 | Sévérin | COMPAGNIE | Agriculteur | 16 SEPTEMBRE 2019 |
| 86 | Loïc | COMPAGNIE | Agriculteur | 16 OCTOBRE 2019 |
| 87 | Prudence | COMPAGNIE | coiffeuse | 16 OCTOBRE 2019 |
| 88 | Octavie | MABA | coiffeuse | 30 SEPTEMBRE 2019 |
| 89 | Roland | MABA | Moto-taximan | 30 SEPTEMBRE 2019 |
| 90 | Boris | MABA | Enseignant | 30 SEPTEMBRE 2019 |
| 91 | Elvis | MABA | Serveur | 30 SEPTEMBRE 2019 |
| 92 | Clovis | MAYAP | Agriculteur | 14 OCTOBRE 2019 |
| 93 | John | MAYAP | Proxénète | 14 OCTOBRE 2019 |
| 94 | Raoul | BANGOURAIN | Agriculteur | 26 SEPTEMBRE 2019 |
| 95 | robert | BANGOURAIN | Gardien | 26 SEPTEMBRE 2019 |
| 96 | Rephus | BANGOURAIN | Enseignant | 26 SEPTEMBRE 2019 |
| 97 | Christiantus | BANGOURAIN | Agriculteur | 26 SEPTEMBRE 2019 |
| 98 | Cletus | BANGOURAIN | Commerçant | 26 SEPTEMBRE 2019 |
| 99 | Dagobert | BANGOURAIN | Mécanicien | 19 SEPTEMBRE 2019 |
| 100 | Fidelis | BANGOURAIN | Chauffeur | 19 SEPTEMBRE 2019 |

| | | | | |
|-----|-------------|----------|---------------|------------------|
| 101 | Joseph | BAGANG | Agriculteur | 11 DECEMBRE 2019 |
| 102 | Julius | GALIM | Agriculteur | NOVEMBRE 2019 |
| 103 | Blessing | BABADJOU | coiffeuse | 28 DECEMBRE 2019 |
| 104 | Josseline | BATCHAM | Agricultrice | 16 DECEMBRE 2019 |
| 105 | Baker | BALATCHI | couturière | 19 DECEMBRE 2019 |
| 106 | Derick | MBOUNDA | Commerçant | 03 NOVEMBRE 2019 |
| 107 | Niko | GALIM | Commerçant | 03 NOVEMBRE 2019 |
| 108 | Joy | BABADJOU | Serveur | 07 DECEMBRE 2019 |
| 109 | Clara | BABADJOU | ménagère | 12 DECEMBRE 2019 |
| 110 | Carlos | BABADJOU | Agriculteur | 23 DECEMBRE 2019 |
| 111 | Eric | BABADJOU | Commerçant | 11 DECEMBRE 2019 |
| 112 | Gislain | BABADJOU | Mécanicien | 10 DECEMBRE 2019 |
| 113 | Juliette | BABADJOU | ménagère | 01 DECEMBRE 2019 |
| 114 | Emmanuella | BABADJOU | Esthéticienne | 19 DECEMBRE 2019 |
| 115 | Marie | BATCHAM | infirmière | 05 NOVEMBRE 2019 |
| 116 | Jeanne | BATCHAM | Agricultrice | 11 NOVEMBRE 2019 |
| 117 | Dieudonné | BATCHAM | Commerçant | 19 NOVEMBRE 2019 |
| 118 | Péry | BATCHAM | Commerçant | 17 NOVEMBRE 2019 |
| 119 | Brice | GALIM | Coiffeur | 07 DECEMBRE 2019 |
| 120 | Marie Noël | GALIM | couturière | 03 DECEMBRE 2019 |
| 121 | Roseline | GALIM | coiffeuse | 15 DECEMBRE 2019 |
| 122 | Vincent | GALIM | Agriculteur | 22 DECEMBRE 2019 |
| 123 | Leticia | MABA | Non déclaré | 10 FEVRIER 2020 |
| 124 | Rosine | BALATCHI | ménagère | 01 NOVEMBRE 2019 |
| 125 | Stella | MBOUDA | coiffeuse | 02 DECEMBRE 2019 |
| 126 | Rodrigue | MBOUDA | Agriculteur | 09 NOVEMBRE 2019 |
| 127 | Linus | MBOUDA | Débrouillard | 28 DECEMBRE 2019 |
| 128 | Patrick | MBOUDA | Commerçant | 29 NOVEMBRE 2019 |
| 129 | Rodolphe | MBOUDA | Non déclaré | 10 NOVEMBRE 2019 |
| 130 | Roméo | GALIM | Agriculteur | 11 NOVEMBRE 2019 |
| 131 | Julien | GALIM | Moto-taximan | 19 NOVEMBRE 2019 |
| 132 | Antoine | BAGANG | Commerçant | 13 AVRIL 2020 |
| 133 | Frankline | BAGANG | Agriculteur | 10 JANVIER 2020 |
| 134 | Agnesse | BAGANG | Non déclaré | 09 NOVEMBRE 2019 |
| 135 | Sidonie | MBOUDA | Agricultrice | 15 NOVEMBRE 2019 |
| 136 | Rosalie | GALIM | coiffeuse | 05 JANVIER 2020 |
| 137 | Bienvenu | GALIM | enseignant | 21 NOVEMBRE 2019 |
| 138 | Gogwin | BABADJOU | Agriculteur | 26 NOVEMBRE 2019 |
| 139 | Gustave | BABADJOU | Commerçant | 04 NOVEMBRE 2019 |
| 140 | Daniel | BABADJOU | enseignant | 04 NOVEMBRE 2019 |
| 141 | Emile | BABADJOU | Commerçant | 04 NOVEMBRE 2019 |
| 142 | Steve | BABADJOU | Artisan | 04 NOVEMBRE 2019 |
| 143 | Jean Claude | BABADJOU | Agriculteur | 18 JANVIER 2020 |
| 144 | Claude | BABADJOU | gendarme | 17 NOVEMBRE 2019 |
| 145 | Pierre | MBOUDA | Maçon | 25 NOVEMBRE 2019 |
| 146 | Jean aimé | MBOUDA | Commerçant | 22 JANVIER 2020 |
| 147 | Junior | MBOUDA | Technicien | 22 JANVIER 2020 |
| 148 | mirabelle | MBOUDA | Commerçante | 30 NOVEMBRE 2019 |
| 149 | Samuel | MBOUDA | Agriculteur | 14 JANVIER 2020 |
| 150 | Moses | MBOUDA | Technicien | 24 NOVEMBRE 2019 |

| STRUCTURES ÉTATIQUES | PARTENAIRES AUX DEVELOPPEMENT |
|--|---|
| Le MINAT et ses démembrements à l'Ouest (services du Gouverneur, préfectures et sous-préfectures) | PAM UNICEF Amnesty international |
| Le MINESEC et ses services déconcentrés (délégation régionale, départementale et d'arrondissement) | OCHA HFC IRC |
| Le MINAS et ses services déconcentrés (délégations régionales, départementale et les Centres Sociaux). | CICR, PNDP PNUD, FMFR UNHCR, HRW |
| Le MINEDUB et ses services déconcentrés dans la Région de l'Ouest (délégation régionale départementale et inspections d'arrondissement). | NDH, OSC SAILD GADD COSADER |
| Le MINPROFF et ses démembrements locaux dans la Région de l'Ouest Cameroun. | INTEROS AFD, NASU PRR, APEE, CP, |
| Le MINADER et ses services déconcentrés (délégation régionale, départementale et d'arrondissement). | Fondation : APDEL, PIPAD, CERAC, CANAL2, FJC, MEDEX, MINGHA, FTKF, CARITAS, PARADE, CRADD, CAFER, FAF |
| Le MINSANTE et les établissements sanitaires locaux dans la Région de l'Ouest Cameroun. | IEDA, DIVAROF, MPE ADES, RAFEDM, MDM AMEF, APEAH, APT |
| Le MINDDVEL et ses services Régionaux à l'Ouest Cameroun. | PNDP CDA CERF |
| La Communauté Urbaine de Bafoussam, les municipalités, les Royaumes et Chefferies traditionnelles de la Région de l'Ouest. | CITI EMOA ASED EPC |

INDEX THÉMATIQUE

A

accompagnement humanitaire, 123, 124, 127, 129, 135, 136, 140, 151, 248

actions, 24, 30, 31, 33, 36, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 69, 72, 81, 87, 89, 95, 98, 101, 105, 119, 124, 125, 130, 132, 137, 140, 153, 154, 162, 163, 166, 168, 174, 177, 179, 180, 183, 184, 191, 193, 194, 203, 204, 205, 207, 208, 215, 219, 222, 223, 224, 225, 231, 236, 241, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 275

activités génératrices des revenus, 198

adaptation, 25, 26, 39, 41, 71, 82, 98, 119, 196, 220, 236, 243, 244, 246, 247

assistance, ix, 24, 25, 26, 38, 42, 62, 69, 91, 98, 103, 124, 130, 131, 132, 133, 135, 140, 141, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 157, 161, 163, 164, 166, 172, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 190, 191, 194, 195, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 210, 211, 212, 215, 225, 231, 236, 241, 244, 247, 248, 249, 250, 257, 264, 266

associations, 43, 46, 47, 98, 99, 105, 106, 125, 128, 158, 165, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 220, 244, 247, 248

B

besoins, 24, 57, 66, 67, 69, 75, 77, 78, 79, 82, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 119, 124, 126, 127, 130, 137, 150, 168, 180, 181, 182, 183, 188, 195, 196, 197, 199, 200, 204, 205, 206, 207, 208, 217, 219, 220, 231, 234, 238, 241, 246, 249, 250, 264, 265, 273

C

citoyens, 4, 7

cohésion sociale., 32, 36, 264

communauté d'accueil, xi, 25, 73, 74, 81, 83, 93, 102, 104, 197, 221, 230, 235, 246

conflits, 9, 26, 27, 28, 38, 65, 93, 131, 144, 215, 216, 217, 219, 241, 249, 253, 258, 260, 264, 267

convention de Kampala, 135, 163, 180, 198, 201, 202, 206

coordination, 183, 184, 195, 197, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 211, 215, 219

crise anglophone, 2, 3, 5, 11, 20, 28, 29, 30, 33, 39, 44, 46, 49, 51, 71, 135, 136,

168, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260,
263, 265, 274

crise sociopolitique, xi, 9, 12, 13, 22, 26,
28, 29, 31, 32, 33, 46, 47, 91, 94, 103,
179, 184, 192, 193, 210, 211, 243

D

d'intégration, xi, 3, 12, 15, 16, 17, 22, 23,
24, 28, 29, 32, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42,
43, 44, 46, 47, 48, 49, 53, 64, 66, 69, 70,
71, 73, 74, 77, 79, 80, 81, 82, 87, 89, 90,
95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 106, 107,
108, 111, 119, 121, 123, 124, 126, 129,
130, 135, 140, 143, 145, 148, 150, 151,
153, 154, 157, 163, 164, 165, 166, 168,
169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 177,
179, 193, 195, 197, 198, 200, 201, 203,
205, 207, 208, 210, 211, 215, 216, 217,
219, 221, 222, 223, 224, 227, 228, 229,
230, 234, 237, 239, 241, 243, 244, 245,
246, 247, 248, 249, 251, 263

déplacements, 7, 9, 13, 17, 27, 28, 33, 44,
91, 100, 130, 131, 136, 153, 158, 169,
179, 188, 190, 193, 194, 196, 210, 224,
243, 258, 260, 262

déplacés, viii, ix, xi, 9, 11, 12, 13, 17, 20,
22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34,
35, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47,
48, 49, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61,
62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72,
73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84,

85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96,
97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105,
106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113,
114, 115, 116, 117, 118, 119, 123, 124,
125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132,
133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141,
143, 144, 145, 148, 150, 151, 153, 154,
155, 157, 158, 161, 162, 163, 164, 165,
166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173,
174, 175, 179, 180, 181, 182, 183, 184,
185, 186, 188, 190, 191, 192, 193, 194,
195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202,
203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211,
212, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221,
222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229,
230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237,
238, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246,
247, 248, 249, 250, 251, 259, 260, 262,
263, 264, 274

diaspora anglophone, viii, 42, 48, 51, 87,
89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98,
100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108,
109, 111, 113, 117, 118, 119, 229, 244,
245, 246, 247

discriminations, 63, 64, 69, 130, 164, 193

dons, ix, 98, 99, 103, 104, 105, 124, 125,
150, 154, 155, 157, 158, 161, 162, 169,
171, 172, 173, 174, 175, 186, 188, 189,
191, 192, 202, 205, 206, 215, 217, 218,
219, 220, 222, 223, 241, 247, 248

droits, 7, 16, 27, 34, 37, 96, 106, 135, 136,
151, 163, 193, 195, 196, 197, 199, 200,
201, 202, 205, 206, 207, 208, 222, 248,
257, 263, 264

E

Églises, 124, 171

entrepreneuriat, viii, 84, 103, 143, 144,
145, 150, 154, 162, 163, 174, 175, 197,
206, 248

Etat, xi, 3, 4, 29, 38, 42, 45, 49, 96, 128,
129, 177, 180, 183, 194, 195, 196, 197,
198, 200, 201, 203, 204, 208, 216, 225,
226, 227, 230, 231, 241, 244, 250, 251,
259, 275

F

familles déplacées, viii, 41, 42, 47, 56, 58,
73, 74, 92, 96, 103, 104, 105, 107, 108,
113, 133, 137, 140, 141, 143, 145, 146,
147, 150, 151, 154, 158, 168, 180, 182,
184, 186, 188, 190, 191, 192, 193, 194,
196, 205, 215, 217, 221, 223, 226, 227,
230, 241, 248

fondations, 47, 71, 154, 158, 164, 165, 228

formations, 101, 103, 140, 143, 144, 150,
151, 162, 172, 173, 174, 175, 193, 194,
206, 226, 227, 248

G

guerres, 13, 14, 17, 26, 27

I

identité, 3, 4, 5, 9, 16, 44, 63, 85, 91, 92,
97, 99, 101, 133, 164, 181, 197, 199,
200, 211, 222, 227, 255

idéologie, 27, 90, 94, 97, 119, 246

immigration,, 37, 77, 101

insertion socioprofessionnelle, 26, 128

interactions, 22, 24, 25, 36, 40, 47, 48, 63,
64, 71, 81, 82, 86, 99, 103, 110, 113,
114, 116, 171, 229, 232, 233, 235, 238,
244, 246, 274

M

migrants, 9, 15, 16, 25, 66, 256

migrations, 15, 24, 25, 26, 27, 66, 253,
254, 255, 256, 257, 258, 261, 262, 264,
265, 266

milieu d'accueil, 85, 97, 232, 241, 243,
250

milieu d'origine, 55, 56, 68, 90, 91, 94,
107, 243

mobilisation, xi, 26, 29, 42, 45, 47, 70, 78,
109, 113, 153, 163, 171, 175, 183, 194,
195, 197, 201, 228, 243, 244, 248, 251

mouvements migratoires, 13, 16, 259, 261

P

partenaires au développement, 29, 44, 45,
119, 143

partenaires externes, 121, 123, 130, 135,
137, 140, 141, 143, 145, 148, 150, 151,
247

pauvreté, 19, 55, 58, 63, 91, 148, 154, 230,
232, 238, 239, 241, 250, 265

PDI, vi, viii, ix, 9, 23, 27, 28, 37, 39, 41,
42, 44, 45, 46, 47, 49, 54, 55, 57, 58, 60,
61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72,
73, 75, 76, 77, 79, 80, 82, 87, 98, 99,
100, 101, 102, 103, 104, 105, 109, 111,
112, 113, 114, 115, 118, 119, 121, 123,
124, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132,
133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141,
142, 143, 145, 148, 149, 150, 151, 153,
154, 155, 157, 158, 162, 163, 164, 165,
166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174,
175, 177, 179, 180, 181, 183, 184, 185,
186, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 194,
195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203,
204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 212,
215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222,
223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231,
232, 233, 234, 236, 237, 241, 243, 244,
245, 247, 248, 249, 250, 251, 273, 274,
275

population d'accueil, 25, 49, 71, 80, 86,
103, 228, 232, 251, 274

populations autochtones, 24, 25, 41, 43,
49, 51, 53, 65, 70, 77, 82, 87, 215, 216,
244, 245, 246, 249

précarité, 55, 58, 63, 77, 91, 92, 94, 109,
130, 148, 154, 171, 190, 220, 230, 231,
232, 238, 239, 241, 248, 250

pression démographique, 17, 19, 21

prostitution, 62, 69, 93, 126, 144, 195, 221,
237, 238, 239, 241, 250

protection, 7, 16, 24, 38, 93, 95, 124, 127,
128, 135, 136, 140, 148, 151, 154, 163,
164, 175, 179, 180, 194, 195, 197, 198,
199, 201, 202, 203, 205, 206, 208, 211,
225, 248, 249, 257, 261, 264, 266

R

recensement des besoins, 249

Réfugiés, v, vii, 11, 14, 137, 257, 259

Région de l'Ouest, vi, viii, ix, xi, 7, 11, 12,
20, 23, 28, 29, 30, 33, 34, 37, 38, 39, 43,
45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 54, 55, 56, 59,
60, 61, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73,
74, 75, 77, 82, 89, 90, 92, 94, 98, 100,
101, 103, 104, 105, 106, 110, 113, 114,
115, 117, 119, 124, 130, 131, 136, 137,
140, 145, 148, 149, 150, 153, 157, 162,
163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171,

174, 175, 177, 179, 180, 181, 183, 186,
188, 190, 191, 193, 194, 197, 203, 204,
206, 208, 210, 211, 214, 219, 222, 223,
224, 225, 226, 228, 229, 230, 232, 233,
234, 235, 239, 240, 243, 244, 245, 247,
248, 249, 251, 270, 279

réintégration, 27, 128, 198, 199

représentations, 34, 35, 43, 44, 45, 49, 69,
82, 89, 90, 97, 119, 171, 245, 246, 247,
248

réseaux de liens, 42, 235

résilience, xi, 40, 41, 42, 71, 72, 98, 124,
130, 136, 144, 171, 177, 186, 191, 198,
207, 210, 225, 226, 227, 228, 230, 231,
234, 236, 237, 239, 240, 241, 243, 244,
247, 248, 249, 250

S

sécurité, 6, 7, 27, 28, 33, 56, 77, 84, 91, 96,
110, 111, 116, 137, 145, 148, 162, 171,

182, 194, 198, 199, 201, 204, 205, 223,
224, 239, 248, 265

sensibilisation, 130, 131, 164, 184, 190,
191, 193, 194, 195, 196, 197, 200, 204,
206, 212, 249

socialisation, 23, 37, 86, 261

société, 5, 7, 22, 23, 34, 36, 37, 38, 41, 63,
82, 90, 104, 180, 197, 208, 226, 231,
234, 235, 236, 243, 246, 250, 262

surpopulation, 17, 18, 19, 21

système social, 22, 23, 36, 38, 77, 119, 247

V

violences, 6, 7, 27, 34, 65, 132, 164, 188,
193, 195, 211, 261

vulnérabilité, 27, 34, 41, 59, 63, 90, 94, 97,
106, 119, 130, 135, 136, 137, 140, 143,
144, 145, 163, 164, 186, 190, 193, 199,
200, 203, 206, 246, 247, 254, 259, 263

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| DÉDICACE..... | i |
| REMERCIEMENTS | iii |
| SOMMAIRE | iv |
| LISTE DES FIGURES..... | viii |
| LISTE DES ANNEXES..... | x |
| RÉSUMÉ..... | xi |
| ABSTRACT | xii |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE..... | 1 |
| I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE | 2 |
| II- PROBLÈME DE RECHERCHE..... | 9 |
| III- REVUE DE LA LITTÉRATURE..... | 12 |
| III.1- Mouvements migratoires et leurs origines dans le monde | 13 |
| III.2- Pression démographique et incidence sur les conditions de vie des populations | 17 |
| III.3- Entre intégration et insertion sociale des réfugiés/ déplacés dans le monde | 22 |
| III.4- Politiques et stratégies d'insertion des déplacés de guerre dans le monde..... | 24 |
| IV- PROBLEMATIQUE..... | 28 |
| IV.1- QUESTIONS DE RECHERCHE..... | 28 |
| IV.1.1- Question principale..... | 28 |
| IV.1.2- Questions de recherche secondaire..... | 29 |
| IV.2- HYPOTHÈSES DE RECHERCHE | 29 |
| IV.2.1- Hypothèse principale..... | 29 |
| IV.2.2- Hypothèses de recherche secondaire | 29 |
| IV.3- OBJECTIFS DE RECHERCHE..... | 29 |
| IV.3.1- Objectif principal de recherche | 30 |
| IV.3.2- Objectifs de recherche secondaire | 30 |
| V- INTÉRÊT DE L'ÉTUDE..... | 30 |
| V.1- Au plan personnel..... | 31 |
| V.2- Au plan académique et scientifique..... | 31 |

| | |
|--|----|
| VI- DÉFINITION DES CONCEPTS..... | 32 |
| VI.1- Crise | 33 |
| VI.2- Déplacés | 34 |
| VI.3- Représentation sociale..... | 34 |
| VI.4- Interaction sociale..... | 35 |
| VI.5- Intégration socioéconomique..... | 36 |
| VI.6- Cohésion sociale..... | 38 |
| VII- THÉORIES MOBILISÉES | 39 |
| VII.1- L'interactionnisme symbolique | 39 |
| VII.2- La théorie de la résilience | 40 |
| VII.3- La théorie du capital social | 42 |
| VIII- MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE | 43 |
| VIII.1- Techniques de collecte de données..... | 43 |
| VIII.1.1- Techniques documentaires..... | 43 |
| VIII.1.1.1- documentation écrite | 43 |
| VIII.1.1.2- documentation électronique | 44 |
| VIII.1.2- Techniques orales | 44 |
| VIII.1.2.1- l'entretien | 44 |
| VIII.1.2.1- Le Focus Group Discussion | 45 |
| VIII.2- Champ spatial, population de l'étude et échantillonnage..... | 45 |
| VIII.2.1- Champ spatial | 45 |
| VIII.2.2- Population d'étude | 46 |
| VIII.2.3- Echantillonnage | 47 |
| VIII.3- Conduite du travail de collectes des données..... | 47 |
| VIII.4- Technique d'analyse des données : l'analyse de contenu | 48 |
| IX- ARCHITECTURE DU TRAVAIL ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES. | 49 |
| IX.1- Architecture du travail..... | 49 |
| IX.2- Difficultés rencontrées | 49 |

| | |
|---|----|
| PREMIÈRE PARTIE : POPULATIONS D'ACCUEIL ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN | 50 |
| CHAPITRE I: ACTIONS DES POPULATIONS AUTOCHTONES FAVORISANT L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES DÉPLACÉS DE LA CRISE ANGLOPHONE DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN | 52 |
| I-ANALYSE DES CONTRAINTES AUXQUELLES FONT FACE LES PDI NOUVELLEMENT INSTALLÉES DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN | 54 |
| A-LES CONTRAINTES D'INTÉGRATION DES PDI DANS LE DOMAINE SOCIOCULTUREL | 54 |
| 1- Les difficultés de logement..... | 54 |
| 2- Les difficultés de nutrition..... | 56 |
| 3- Difficultés sur le plan de la santé..... | 58 |
| 4- Les difficultés sur le plan éducatif..... | 62 |
| 5- Les agressions multiples vis-à-vis des PDI..... | 62 |
| 6- Les discriminations sociales vis-à-vis des PDI nouvellement installées dans la Région de l'Ouest Cameroun | 64 |
| B-LES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE..... | 66 |
| 1-Difficultés d'accès à l'emploi..... | 66 |
| 2-Difficultés d'accès à l'espace cultivable..... | 68 |
| 3-La cherté de la vie..... | 68 |
| II- MÉCANISMES D'INTÉGRATION DES PDI PAR LES AUTOCHTONES : ENTRE ENGAGEMENT ET DISTANCIATION..... | 70 |
| A- L'engagement de la population autochtone dans le processus d'intégration des PDI..... | 70 |
| 1- L'octroi des sites de logement aux PDI..... | 70 |
| 2- Les possibilités de manutention dans les champs et chantiers..... | 71 |
| 3- Location des espaces agropastorales et artisanales aux PDI..... | 73 |
| 4- Les possibilités d'AGR aux PDI..... | 78 |
| B-DISTANCIATION SOCIALE DES AUTOCHTONES VIS-À-VIS DES DÉPLACÉS DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 83 |
| 1-De la méfiance vis-à-vis des personnes déplacées internes | 84 |
| 2-Les personnes déplacées perçues comme des envahisseurs | 85 |
| 3- Les personnes déplacées étiquetées comme des « ambazoniens » | 86 |

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE II : ACTIONS DE LA DIASPORA ANGLOPHONE (ÉTABLIE AVANT LA CRISE) FAVORISANT L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES DÉPLACÉS DE LA CRISE ANGLOPHONE DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN | 89 |
| I-LES REPRÉSENTATIONS DE LA DIASPORA ANGLOPHONE VIS-À-VIS DES DÉPLACÉS INTERNES | 91 |
| A-L'idéologie de la « vulnérabilité »..... | 91 |
| 1- Les déplacés perçus comme des êtres indigents | 91 |
| 2-Les déplacés perçus comme des personnes en situation de besoins spécifiques | 92 |
| 3-Les déplacés perçus comme une population à risque | 93 |
| B-L'idéologie de la fraternité | 95 |
| 1- Les déplacés perçus comme des semblables par la diaspora anglophone..... | 96 |
| 2-La personne déplacée perçue comme un membre de la famille | 97 |
| 3-La personne déplacée perçue comme un concitoyen..... | 97 |
| II- LES ACTIONS DE LA DIASPORA ANGLOPHONE À L'ENDROIT DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI) DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 99 |
| A- Les actions socioculturelles de la diaspora anglophone à l'égard des PDI..... | 99 |
| 1-L'insertion et l'accompagnement des PDI au sein des associations de la diaspora anglophone | 99 |
| 2-La mise à disposition des logements aux PDI par la diaspora anglophone | 101 |
| 3-Informations et possibilités de formation offertes aux PDI par la diaspora anglophone | 102 |
| 4-la mise à disposition des espaces cultivables aux PDI par la communauté anglophone de l'Ouest ... | 104 |
| 5-L'octroi des dons aux déplacés par la diaspora anglophone..... | 105 |
| B-Actions économiques de la Diaspora anglophone en faveur des déplacés | 106 |
| 1-Le recrutement des déplacés dans les activités domestiques | 106 |
| 2-Les opportunités d'emplois offertes aux déplacés dans les gares routières | 109 |
| 3-Les opportunités de gardiennage aux PDI | 110 |
| 4-Les opportunités commerciales offertes aux déplacés par la diaspora anglophone..... | 112 |
| 5-Possibilités de formation et d'emploi dans les centres de beauté | 118 |
| DEUXIÈME PARTIE : PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA REGION DE L'OUEST-CAMEROUN..... | 122 |
| CHAPITRE III : PARTENAIRES EXTERNES ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA REGION DE L'OUEST-CAMEROUN | 124 |

| | |
|--|-----|
| I-L'ACCOMPAGNEMENT HUMANITAIRE DES PARTENAIRES EXTERNES DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI..... | 126 |
| A-Assistance des ONG auprès des pouvoirs publics et des déplacés..... | 126 |
| 1-Les ONG dans l'accompagnement humanitaire des pouvoirs publics en faveur des PDI..... | 126 |
| 2- Les Organisations Non Gouvernementales dans l'accompagnement des PDI..... | 132 |
| B- Les partenaires externes dans la protection des personnes déplacées internes..... | 138 |
| 1-La défense des droits des personnes déplacées..... | 138 |
| 2-Le suivi des opérations de gestion des PDI par les partenaires..... | 139 |
| 3-L'octroi d'abris aux PDI par les organisations : un accomplissement humanitaire des partenaires externes..... | 140 |
| II- LA DIMENSION SOCIOÉCONOMIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES EXTERNES EN VUE DE L'INTÉGRATION DES PDI..... | 142 |
| A-L'octroi des bourses et des formations aux déplacés..... | 143 |
| 1-L'octroi des bourses aux élèves des familles déplacées..... | 143 |
| 2-L'octroi de formation entrepreneuriale aux PDI par les partenaires externes..... | 145 |
| B-Les dotations des bons alimentaires et assistance financière des PDI par les partenaires externes..... | 148 |
| 1-La dotation de bons aux familles déplacées par les partenaires externes..... | 148 |
| 2-L'assistance financière des partenaires aux personnes déplacées..... | 150 |
| CHAPITRE IV : PARTENAIRES INTERNES ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA REGION DE L'OUEST-CAMEROUN..... | 154 |
| I-LE RÔLE DES FONDATIONS DANS LA DYNAMIQUE D'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI..... | 156 |
| A-L'assistance des Fondations dans le processus d'intégration des PDI..... | 156 |
| 1-La prise en charge sanitaire des PDI par les Fondations..... | 156 |
| 2-La distribution des dons aux familles déplacées par les Fondations..... | 160 |
| 3-Les Fondations et l'accompagnement à l'entrepreneuriat des PDI..... | 164 |
| B-Protection des Fondations dans le processus d'intégration des PDI..... | 165 |
| 1-La défense des droits des PDI..... | 165 |
| 2-Les fondations et l'apport d'un soutien en termes de logements aux PDI..... | 166 |
| II- ENTREPRISES/ASSOCIATIONS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI DANS LES LOCALITÉS D'ACCUEIL..... | 167 |

| | |
|---|-----|
| A-ENTREPRISES POLITIQUES ET MÉDIATIQUES DANS LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉPLACÉS INTERNES DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 167 |
| 1- entreprises politiques dans l'accompagnement des PDI..... | 167 |
| 2- Les entreprises de médias dans l'accompagnement des PDI..... | 170 |
| B-ASSOCIATIONS CULTURELLES ET RELIGIEUSES DANS LE PROCESSUS L'ACCOMPAGNEMENT DES DEPLACES DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN | 171 |
| 1- Les associations culturelles dans l'intégration des PDI..... | 172 |
| 2- Les associations religieuses dans l'intégration des PDI | 173 |
| TROISIÈME PARTIE : L'ÉTAT ET L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 178 |
| CHAPITRE V : L'ETAT AU NIVEAU CENTRAL ET L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN | 180 |
| I- PLANIFICATION ET ASSISTANCE DES DEPLACÉS INTERNES DE LA RÉGION DE L'OUEST PAR LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS | 182 |
| A-Planification de la prise en charge des personnes déplacées internes par le Gouvernement..... | 182 |
| 1- .L'enregistrement des déplacés internes dans la Région de l'Ouest : une stratégie de prise en charge et d'insertion sociale par l'Etat camerounais | 182 |
| 2-Recensement des besoins des personnes déplacées internes par les pouvoirs publics camerounais .. | 183 |
| B-L'ASSISTANCE HUMANITAIRE DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES DEPLACÉS INTERNES DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 185 |
| 1- La prise en charge sanitaire dans les hôpitaux publics : une action humanitaire du MINSANTÉ à l'égard des PDI en faveur de leur intégration | 186 |
| 2- Assistance alimentaire des déplacés internes par le Gouvernement : une action humanitaire du MINAT en faveur de l'intégration des PDI | 188 |
| 3- Assistance matérielle du Gouvernement aux familles déplacées dans la Région de l'Ouest Cameroun | 190 |
| 4- L'accompagnement psychosocial par le MINAS : une action de réconfort et d'assistance moral en faveur de l'intégration des PDI..... | 192 |
| 5- Les visites assorties de dons du MINESEC et du MINEDUB : actions en faveur de l'intégration des PDI..... | 193 |
| 6- Les formations et les campagnes de sensibilisation offertes par le ministère de la promotion de la femme et de la famille : une action pour l'intégration des PDI..... | 195 |

| | |
|--|-----|
| II- PROTECTION ET COORDINATION DES INTERVENTIONS D'ASSISTANCE AUX PDI PAR L'ETAT CAMEROUNAIS | 197 |
| A- La protection des PDI par l'Etat Camerounais..... | 197 |
| 1- Sensibilisation sur les droits des PDI par l'Etat du Cameroun..... | 197 |
| 2- La reconstitution par le Gouvernement camerounais des documents officiels des PDI..... | 200 |
| B- Coordination des opérations par l'Etat du Cameroun en faveur des PDI dans les localités d'accueil | 203 |
| 1- La coordination des opérations d'intervention humanitaire des Partenaires Au Développement : une stratégie de suivi et d'évaluation du MINAT en faveur des PDI..... | 203 |
| 2- Coordination des interventions des Ministères/acteurs locaux en faveur de l'intégration des PDI.. | 205 |
| CHAPITRE VI : ETAT AU NIVEAU LOCAL ET INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 211 |
| I- LES INSTANCES LOCALES DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST-CAMEROUN | 213 |
| A- LES ORGANES ADMINISTRATIFS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES DÉPLACÉS DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 213 |
| 1- Les services préfectoraux | 213 |
| 2- La Sous-préfecture..... | 217 |
| 3- Le Service des affaires sociales dans le processus d'intégration des PDI | 219 |
| B- LES ORGANES TRADITIONNELS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST | 221 |
| 1- Les services municipaux..... | 221 |
| 2- Les chefferies/ royaumes | 225 |
| II- STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES PDI..... | 227 |
| A-STRATÉGIES DE RÉSILIENCE « ASSISTÉE » DES PDI PAR L'ETAT | 227 |
| 1-La fabrique et la vente du savon de ménage par les PDI dans les localités d'accueil : un moyen de résilience à travers le soutien de l'État..... | 228 |
| 2-La vente des beignets-bouillie-haricot par les déplacés..... | 229 |
| 3-Les coiffures ambulantes et la pratique des soins corporels par les déplacés..... | 230 |
| 4-Le commerce à la braise | 232 |
| 5-Les calls-box alimentaires | 232 |

| | |
|--|-----|
| B-STRATÉGIES DE RÉSILIENCE « NATURELLE » DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST CAMEROUN..... | 233 |
| 1-Les strategies de résilience pratiquées de jours par les PDI dans la région de l'ouest cameroun..... | 234 |
| 2-Les stratégies de résilience pratiquées de nuit par les PDI dans la région de l'ouest cameroun..... | 238 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE | 245 |
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 255 |
| ANNEXES | xii |
| INDEX THÉMATIQUE | 325 |
| TABLE DES MATIÈRES | 330 |